

Communauté de Communes du
Lautrécois-Pays d'Agout



Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

Pièce n°1A
Rapport de présentation :
Diagnostic

SOMMAIRE

Avant-Propos.....	5	2.4	Les espaces boisés	51
1. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)	6	2.5	Le réseau viaire et l'implantation urbaine	52
1.1 Contexte législatif.....	6	2.6	Les routes belvédères et alignement d'arbres.....	54
1.2 Evaluation environnementale liée à l'élaboration d'un PLU/PLUi	7	3. Les Risques naturels sur le territoire	58	
1.3 Le PLUi de la CCLPA.....	8	3.1	Présentation générale.....	58
2. Les documents cadres à intégrer dans l'élaboration du PLUi	15	3.2	Risque Inondation : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi)	61
2.1 Le SDAGE-PDM Adour-Garonne	15	3.3	Risque Mouvement de terrains – tassement différentiels : PPRMT	81
2.2 Le SAGE Agout	17	3.4	Le Risque Feu de forêt	84
2.3 Le SRADDET Occitanie	19	3.5	Le Risque Tempête.....	85
2.4 Le SRCE Midi-Pyrénées	22	3.6	Le Risque Rupture de barrage	86
2.5 Le SRCAE Midi-Pyrénées	22	3.7	Le Risque Transport de matières dangereuses	86
2.6 Le PCET du Tarn	23	3.8	Les Risques Technologiques	86
2.7 Le PGRI Adour-Garonne	23	3.9	Etat des catastrophes naturelles	87
2.8 Absence de SCOT sur le territoire de la CCLPA	25	(Source : Primnet)	87	
Etat Initial de l'Environnement	26	3.10	Autres risques	93
1. Contexte général de la CCLPA et fonctionnement	27	3.11	Risque sismique.....	93
1.1 Présentation du territoire	27	3.12	Synthèse générale sur les risques naturels et enjeux à venir	94
1.2 Un territoire dépendant des pôles extérieurs	28	4. Analyse paysagère	96	
1.3 Une multipolarisation du territoire	29	4.1	L'évolution des paysages accompagne l'évolution des pratiques	96
1.4 La fonction récréative et touristique du territoire.....	34	4.2	Les unités du paysage	98
1.5 Une offre de transport inégalement répartie	37	4.3	La vallée alluviale du Dadou.....	99
1.6 L'offre en déplacement doux	40	4.4	La vallée alluviale de l'Agout	105
1.7 L'utilisation des modes de transport pour les déplacements domicile-travail	41	4.5	Les Collines douces.....	112
1.8 Synthèse du fonctionnement territorial	42	4.6	Les Collines escarpées.....	119
2. Grandes caractéristiques de la CCLPA	43	5. Le milieu naturel	131	
2.1 Le relief	43	5.1	Rappel du contexte	131
2.2 Le réseau hydrographique	47	5.2	Méthodes	132
2.3 Les espaces agricoles.....	50			

5.3	Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCLPA	134	1.2	Structure de la population.....	245
5.4	Synthèse de l'analyse du milieu naturel	175	1.3	Caractéristiques des ménages	249
6.	La trame urbaine intercommunale.....	176	1.4	Synthèse de la démographie	250
6.1	Le développement urbain de la CCLPA depuis 2005	176	2.	Parc de logements	251
6.2	Un résiduel de densification important à prendre en compte dans le projet de PLUi	182	2.1	Evolution du parc de logements	252
6.3	Equipements publics existants.....	184	2.2.	Typologie du logement.....	259
6.4	Caractéristiques de la trame urbaine	186	2.3.	Logements sociaux	264
6.5	Synthèse de l'analyse urbaine	218	2.4.	Evolution de la construction de logements.....	266
7.	Architecture et Patrimoine.....	219	2.5.	Synthèse du parc immobilier	276
7.1	Bâti traditionnel et paysage	219	3.	Activités économiques du territoire.....	277
7.2	Matériaux et couleurs	220	3.1	Situation socio-économique générale du territoire Tarnais dans le contexte régional Midi-Pyrénéen.....	277
7.3	Histoire et évolution urbaine	222	3.2	Le tissu d'entreprises du Tarn.....	279
7.4	Organisation du bâti traditionnel et typologie.....	223	3.3	Situation des entreprises et de l'emploi tarnais	280
7.5	Synthèse, enjeux et orientations à venir	234	3.4	Situation économique générale du territoire du Lautrécois Pays d'Agout	285
7.6	Synthèse du diagnostic architecture et patrimoine	235	3.5	Synthèse du volet Socio-Economique	300
Diagnostic socio-économique		236			
1.	Analyse démographique de la CCLPA	237			
1.1	Evolution de la population	237			

Avant-Propos

1. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

1.1 Contexte législatif

Les données ci-dessous présentées n'ont pas vocation à être exhaustives mais à retracer de manière synthétique le cadre législatif de la planification territoriale et de l'élaboration des documents d'urbanisme.

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 a modifié fortement l'approche de l'aménagement du Territoire en instituant les PLU comme nouvel outil de planification à l'échelle locale à privilégier.

Ceux-ci ont ainsi pour vocation de remplacer à terme les Plans d'Occupation des Sols mis en place près de 30 années plus tôt (1967 : Loi d'Orientation Foncière). L'approche ainsi apportée par les PLU/PLUi se veut plus globale et vise la définition de projets de territoires en intégrant les objectifs du Développement Durable (apparition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD). Les PLU/PLUi ont ainsi vocation à équilibrer le développement urbain avec la préservation des espaces naturels en tenant compte de nouveaux enjeux (renouvellement urbain, mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, habitat et mixité sociale, transports et déplacements) et de nouveaux équilibres à atteindre (planification urbaine, économie, déplacements, environnement, habitat).

La Loi Urbanisme et Habitat

La Loi Urbanisme et Habitat du 02 Juillet 2003 a permis de simplifier et clarifier certains points de la Loi SRU en matière d'élaboration de PLU.

Point majeur de cette évolution en matière d'élaboration de PLU/PLUi, le PADD, jusqu'alors opposable, ne l'est plus mais conserve son caractère central et obligatoire avec la définition des grandes orientations d'aménagement et de développement pour la Collectivité.

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010 (dite Grenelle II), a considérablement renforcé la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme avec le renforcement de la prise en compte de thématiques phares : les bâtiments et l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité, les risques, la santé et les déchets.

En matière de planification locale par le biais des PLU, la Loi Grenelle II instaure des nouveaux objectifs articulés autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation et la remise en état des continuités écologiques, de la maîtrise de l'énergie et du développement des communications numériques.

La Loi Grenelle II fait également apparaître la notion de modération de consommation d'espace dans les PADD et renforce le rôle des Orientations d'Aménagement qui ont désormais une portée programmatique : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont nées.

Enfin, la Loi Grenelle II a promu fortement le développement des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux comme nouvel outil de planification en renforçant l'échelle intercommunale et sa pertinence pour mettre en place des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 Mars 2014 fait évoluer la planification locale.

Les Plans d'Occupation des Sols (POS) non remplacés par des PLU avant le 27 Mars 2017 deviennent caducs laissant place aux règles du Règlement National d'Urbanisme. La mise en œuvre de PLU intercommunaux vise à être généralisée avec une augmentation des transferts de compétences en urbanisme aux intercommunalités.

Le contenu des PLU/PLUi évolue également avec un enrichissement de l'Etat Initial de l'Environnement (analyse des capacités de densification dans les trames urbaines, inventaires du stationnement et des capacités de mutualisation, analyse chiffrée de la consommation foncière des 10 dernières années) et une modification des règlements (suppression du Coefficient d'Occupation des Sols - COS -, de la superficie minimale des

terrains, mise en place de Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité – STECAL - en zone agricole et naturelle).

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 Octobre 2014 revient sur certains points de la Loi ALUR et notamment sur les éléments suivants : les extensions et les annexes des habitations en zones agricole et naturelle sont désormais possibles sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole et la qualité des paysages (prescriptions dans le règlement du PLU/PLUi). Par ailleurs, le règlement peut également identifier des bâtiments pouvant changer de destination dans les mêmes conditions que les possibilités d'annexes et d'extensions des habitations.

Enfin, le PLU/PLUi peut définir en zones agricole et naturelle des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dans lesquels peuvent être autorisées des constructions, des aires d'accueil des gens du voyage et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

La CDPENAF et la CDNPS

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit être consultée :

- > Pour les PLU/PLUi non couverts par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) lorsque ceux-ci réduisent les surfaces des espaces naturels, agricoles ou forestiers (Avis simple).
- > Pour les PLU/PLUi réduisant les surfaces affectées à des productions AOP (Avis conforme).
- > Lors de la mise en place de STECAL (Avis simple).
- > Lorsque le changement de destination de certains bâtiments est autorisé en zone agricole (Avis conforme).
- > Pour déroger à la règle de constructibilité limitée lorsqu'un SCOT n'est pas approuvé (Avis simple).

La Commission Départementale de la nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) :

- > Lorsque le changement de destination de certains bâtiments est autorisé en zone naturelle (Avis conforme).

1.2 Evaluation environnementale liée à l'élaboration d'un PLU/PLUi

Contexte législatif

Conformément aux Articles R 104-8 et R 104-9 du Code de l'Urbanisme, plusieurs cas de figure se présentent en matière d'évaluation environnementale des PLU/PLUi :

- > Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est nécessaire lorsqu'il est établi, après un examen au cas par cas, que la procédure d'élaboration du document d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
- > Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est nécessaire dans le cas de documents d'urbanisme permettant la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000.
- > Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est requise si la commune est concernée par tout ou partie d'un site Natura 2000.

Si l'élaboration, la révision ou la mise en compatibilité d'un PLU/PLUi ne rentre pas dans les cas de figure mentionnés ci-dessus, un examen au cas par cas doit être réalisé auprès de l'Autorité Environnementale.

Le cas de la CC du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA)

La CCLPA est traversée par le site Natura 2000 « Vallée du Tarn, Aveyron, Viaur, de l'Agout et du Gijou » : **une évaluation environnementale du PLUi est donc nécessaire.**

1.3 Le PLUi de la CCLPA

La Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout

La Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA) est composée de 28 communes localisées sur un territoire de 38 400 hectares dans le Tarn à proximité de Castres, Lavaur et Graulhet. Elle est née le 1^{er} Janvier 2013 de la fusion des CC du Lautrécois et du Pays d'Agout.

La CCLPA est composée des communes de : **Fiac, Damiatte, Vielmur-sur-Agout, Lautrec, Magrin, Saint-Julien-du-Puy, Montpinier, Laboulbène, Venès, Saint-Genest-de-Contest, Jonquières, Teyssode, Carbes, Viterbe, Cabanès, Puycalvel, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Fréjeville, Cuq, Brousse, Montdragon, Prades, Peyregoux, Guitalens-l'Albarède, Pratviel, Serviès, Missècle et Moulayrès.**



Les documents d'urbanisme en vigueur

Les communes de la CCLPA disposent parfois de documents d'urbanisme :

Fiac	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2016
Damiatte	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2013
Vielmur-sur-Agout	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2012
Moulayrès	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014
Missècle	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014
Lautrec	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005
Magrin	Carte Communale approuvée en 2010
Saint-Julien-du-Puy	Carte Communale approuvée en 2009
Montpinier	Carte Communale approuvée en 2006
Laboulbène	Carte Communale approuvée en 2006
Venès	Carte Communale approuvée en 2006
Saint-Genest-de-Contest	Carte Communale approuvée en 2007
Jonquières	Carte Communale approuvée en 2005
Teyssode	Carte Communale approuvée en 2004
Carbes	Carte Communale approuvée en 2003
Viterbe	Carte Communale approuvée en 2007
Cabanès	Carte Communale approuvée en 2011
Puycalvel	Carte Communale approuvée en 2006
Saint-Paul-Cap-de-Joux	Carte Communale approuvée en 2006
Fréjeville	Carte Communale approuvée en 2007
Cuq	Carte Communale approuvée en 2011
Brousse	Carte Communale approuvée en 2010
Montdragon	Carte Communale approuvée en 2006
Prades	Règlement National d'Urbanisme
Peyregoux	Règlement National d'Urbanisme
Guitalens-l'Albarède	Règlement National d'Urbanisme
Pratviel	Règlement National d'Urbanisme
Serviès	Règlement National d'Urbanisme

Les attentes communales de la démarche du PLUi

Pendant la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement, des rendez-vous ont été menés avec les différentes communes afin de faire le bilan de leur développement et de prendre connaissance de leurs éventuels atouts, points faibles et de leurs projets. Les communes ont également été questionnées sur leur positionnement au sein de la CCLPA et sur les attentes qu'elles ont par rapport au PLUi en cours d'élaboration. Cette retranscription synthétique ne vise pas à divulguer des informations ou projets communaux mais à faire émerger, le cas échéant, des attentes et situations particulières à prendre en considération dans l'Etat Initial de l'Environnement puis dans la construction du projet de PLUi.

Définitions des acronymes utilisés dans le tableau suivant : Règlement National d'Urbanisme (RNU), Carte Communale (CC), Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
Fiac	933 hbts.	PLU	Périphérique à l'ouest et tournée vers Lavar	Ne pas laisser mourir le village Pérenniser l'école Développer du périscolaire Rééquilibrer l'offre en service avec le fonctionnement de la CCLPA Développer la fibre optique Implanter une maison de retraite ?
Damiatte	1022 hbts.	PLU	Présence d'une gare - SNCF	Limiter les interprétations réglementaires dans le règlement écrit Limiter la consommation d'espaces en cohérence avec l'identité rurale Mettre en place des palettes de couleurs Conserver de la vie dans les petites communes, leur permettre un minimum de développement Favoriser les Zones d'Activités Économiques (ZAE) existantes
Vielmur-sur-Agout	1512 hbts.	PLU	Proximité de Castres Présence d'une gare - SNCF	Trouver un équilibre ruralité et vie locale Développer le locatif social Se réappropriier l'Agout Mettre en place une aire de covoiturage Conforter la ZAE le long de la RD 112 Entamer des réflexions sur la petite enfance Valoriser le patrimoine

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
Lautrec	1776 hbts.	PLU	Commune mieux dotée en équipements Pôle d'emplois (tourisme/activités)	Restreindre l'urbanisation Respecter l'existant et les espaces naturels Conserver les services Canaliser les ZAE diffuses Voie verte à valoriser Valoriser Lautrec et le Paysage
Magrin	133 hbts.	CC	Limite CCLPA / CC Sor et Agout	Préserver les zones constructibles de la CC Développer le réseau Internet et le ramassage scolaire Prendre en compte le projet autoroutier Castres-Toulouse Ne pas bloquer les constructions existantes
Saint-Julien-du-Puy	434 hbts.	CC	Commune tournée vers le nord	Ne pas condamner les communes rurales et maintenir les équipements existants comme les écoles Créer de la vie locale sur la commune Maintenir les haies/ en créer Eviter l'exploitation excessive des pans agricoles
Montpinier	191 hbts.	CC	Proximité de Castres	Développement communal modéré Développer la fibre optique Maintenir la gare de Vielmur sur Agout Ne pas priver les petites communes de développement
Laboulbène	141 hbts.	CC	Commune résidentielle aux portes de Castres	Développer la commune de manière modérée Intégrer les constructions dans la trame paysagère Développer la fibre optique et l'ADSL Aménager un abribus pour les transports scolaires
Venès	780 hbts.	CC	-	RD 612 est un axe structurant intéressant pour le territoire Tenir compte de l'éventuel projet d'Autoroute Castres-Toulouse
Saint-Genest-de-Contest	305 hbts.	CC	Difficulté de positionnement (commune excentrée) Distance de Serviès importante	Limitier l'urbanisation Ne pas oublier les petites communes rurales Développer les compétences intercommunales

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
Jonquières	452 hbts.	CC	-	Continuer à accueillir de la population de manière modérée sur la commune pour maintenir l'école Permettre aux artisans de conforter leurs activités, notamment en zone agricole
Teyssode	380 hbts.	CC	Bassin de vie de Lavaur	Maintenir l'école (développement modéré) Réglementer davantage les zones constructibles Conserver les hameaux existants Développer l'emploi local
Carbes	225 hbts.	CC	Petite commune rurale aux portes de Castres	Prendre en compte les déplacements et la cohabitation voiture/engins agricoles Respecter l'identité rurale Maintenir l'école communale par un développement modéré Développer la ZAE de Fréjeville
Viterbe	359 hbts.	CC	Commune moyenne avec un grand potentiel d'accueil	Maintenir des surfaces constructibles à minima Plus de cohérence dans les zones urbaines en limites communales Préserver les espaces verts
Cabanès	281 hbts.	CC	Excentrée par rapport au reste de la CCLP. Tournée vers Lavaur et Graulhet	Ne pas bloquer l'urbanisation, la commune est attractive Ne pas devenir la « banlieue » de Toulouse et une commune dortoir. Développer l'urbanisation de la CCLPA en cohérence avec les équipements (services, équipements, enfance, petite enfance)
Puycalvel	214 hbts.	CC	Petite commune rurale	Redynamiser la population jeune, école à préserver Choisir les zones à urbaniser pour qu'elles soient réellement développées Développer les services de la CCLPA dans les communes Aider les artisans à se développer Prendre en compte les besoins de services enfance et petite enfance
Saint-Paul-Cap-de-Joux	1110 hbts.	CC	Chef-lieu de Canton	Rééquilibrer le territoire Développer la commune petit à petit Développer des activités de loisirs le long de l'Agout, s'ouvrir sur l'Agout Redistribuer les espaces constructibles

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
Fréjeville	636 hbts.	CC	Orientée vers Saix-Semalens-Castres	Se développer mais sans remettre en cause le fonctionnement communal (réseaux)
Cuq	494 hbts.	CC	Centrale avec deux RD et une proximité de Vielmur	Maintenir l'école Prendre en compte les petites communes dans le développement intercommunal Construire le PLUi avec l'ensemble des communes de la CCLPA Utiliser le PLUi pour développer la ruralité et conserver les services et équipements existants
Brousse	415 hbts.	CC	-	Faire vivre l'école Créer un équilibre entre le lotissement et le village Valoriser le village Réinvestir les constructions anciennes Intégrer les néoruraux dans le contexte agricole Mettre en place une navette intercommunale
Montdragon	618 hbts.	CC	Tournée vers le Réalmontais/Graulhet	Maintenir les effectifs scolaires Respecter le zonage de la CC autour du village
Prades	132 hbts.	RNU	Commune périphérique tournée vers Puylaurens	Développer de manière modérée la commune et combler les dents creuses Renforcer la place des pôles existants et conserver les services existants dans les petites communes
Peyregoux	87 hbts.	RNU	-	Permettre un peu d'urbanisation sur la commune mais préserver l'agriculture Conserver l'identité agricole et conforter la place de la Maison Familiale Rurale (au niveau du Tarn et de la CCLPA)
Guitalens L'albarède	871 hbts.	RNU	Sur l'axe Castres-Lavaur Ruralité = attractivité	Développer de manière modérée la commune Réaménager le carrefour vers Serviès Conforter la ligne SNCF Développer les dents creuses et innover dans les extensions Développer l'offre résidentielle mais par des aménagements qualitatifs
Pratviel	84 hbts.	RNU	-	Renouveler socialement la population communale par une ouverture raisonnée à l'urbanisation Développer numériquement le territoire

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
				Garder l'identité de l'intercommunalité Adapter le PLUi en fonction des communes
Serviès	638 hbts.	POS	-	Développer la commune de manière modérée Réaménager et sécuriser la traversée du village Développer les équipements intercommunaux (sportifs, loisirs, petites enfance)
Missècle	93 hbts.	PLU	Tournée vers Graulhet	Préserver le caractère rural du territoire, Valoriser le cadre de vie et le fonctionnement local, Proposer un développement urbain en cohérence avec les attentes des habitants et l'identité rurale du territoire, Éviter le développement des lotissements et le phénomène de village dortoir.
Moulayrès	186 hbts.	PLU	Tournée vers Saint-Paul-Cap-de-Joux	Préserver et valoriser le caractère rural du territoire, Proposer un développement urbain en cohérence avec les attentes des habitants et l'identité rurale du territoire.

Les objectifs visés par la CCLPA autour du PLUi

Par délibération en Conseil de Communautaire de la CCLPA du 18/06/2015, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été engagée en approuvant les objectifs suivants :

- > Définir un projet de territoire,
- > Développer le territoire selon les secteurs en adéquation avec les équipements existants (écoles, collèges, services, commerces, infrastructures...),
- > Mener une réflexion approfondie sur la consommation foncière afin de permettre un développement du territoire compatible avec :
 - l'activité agricole qu'il convient de pérenniser et de conforter.

- la qualité des zones naturelles reconnues participant au maintien de la biodiversité et à la qualité du paysage.
- la qualité paysagère qui fait l'atout de ce territoire mais qui constitue également un point de vigilance compte-tenu de sa vulnérabilité.

- > Préservation du bâti, reconquête des cœurs de village, réflexion sur les formes urbaines permettant de s'inscrire dans le paysage
- > Réflexion sur les secteurs à développer et ceux où le développement doit être maîtrisé compte-tenu de la proximité des pôles de commerces, d'équipements, d'emploi et de services en dehors du territoire
- > La mobilité sur le territoire en fonction de l'accès aux réseaux routiers et ferroviaires, à l'accès aux transports en commun ou à toute autre forme de déplacements et ce à différentes échelles

Les modalités de concertation engagées

Tout au long de l'élaboration du PLUi de la CCLPA, les modalités de concertation suivantes sont mises en œuvre :

> Organisation de plusieurs réunions publiques pour présenter :

- la démarche du PLUi,
- le PADD,

L'organisation de ces réunions sera sectorisée autour de quatre pôles structurants du territoire à savoir Vielmur sur Agout, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Lautrec et Vénès. Les communes définies pourront cependant changer si le besoin s'en fait sentir.

> Communication locale :

- Via le site internet et le bulletin d'information de la CCLPA.
- Parution dans les bulletins municipaux ou lettres d'information ou articles d'informations dans les journaux locaux.
- Exposition des éléments d'études au public qui évoluera au fur et à mesure de l'avancée des études et des documents du PLUi.
- Les éléments d'études, les documents du PLUi et un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions qui pourront également être adressées par courrier à M. le Président, seront mis à disposition du public à la mairie de chaque commune et aux services administratifs de la Communauté de Communes à Serviès.

2. Les documents cadres à intégrer dans l'élaboration du PLUi

2.1 Le SDAGE-PDM Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques superficiels et souterrains. Il y est associé un Programme De Mesures (PDM) synthétisant les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Les orientations du SDAGE-PDM 2022-2027 Adour-Garonne :

> **Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE**

- Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs
- Mieux connaître pour mieux gérer
- Développer l'analyse économique dans le SDAGE
- Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire

> **Réduire les pollutions**

- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilées
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau
- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux côtières, des estuaires et des lacs naturels
- Gérer les macrodéchets

> **Agir pour assurer l'équilibre quantitatif**

- Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique
- Anticiper et gérer la crise

> **Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides**

- Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité de l'eau
- Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et l'érosion des sols

La CCLPA se situe dans le bassin hydrographique de l'Adour-Garonne, cet espace s'étend sur 1/5^{ème} du territoire national et est réparti sur 3 Régions.

L'état écologique des cours d'eau est globalement stable dans ce bassin, néanmoins l'objectif de bon état fixé pour 2015 n'a pas été atteint. Concernant l'état chimique, il est lui aussi majoritairement bon à l'exception de 50% des ressources d'eaux souterraines qui sont en mauvais état. Cet état de fait est la conséquence de plusieurs sources de pression qui ont chacune une manière de dégrader les masses d'eau :

- > **La pression domestique** est significative, elle a pour conséquence le rejet d'ammonium et de phosphore,
- > **L'agriculture** a une responsabilité importante dans le mauvais état chimique (rejet de nitrate et pesticides) mais aussi sur le prélèvement de l'eau (irrigation) à l'origine de l'étiage sévère. D'autre part l'altération de la continuité et de la morphologie des cours d'eau est un sujet de préoccupation.

Fort de ce constat, le SDAGE-PDM 2022-2027 définit des objectifs environnementaux ambitieux :

- > Non-détérioration de l'état actuel des masses d'eau
- > Atteinte du bon état des eaux :
 - o Une amélioration de la proportion de bon état écologique des eaux superficielles de 20 point d'ici 2027
 - o Un objectif de « bon potentiel » pour les masses d'eau fortement modifiées (MEFM)
 - o Les masses d'eau à objectif moins strict que le bon état
 - o La réduction de moitié du nombre de masses d'eau superficielles en état écologique « médiocre » ou « mauvais »

- > Prévention et limitation de l'introduction des polluants dans les eaux souterraines ;
- > Inversion de toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de polluants dans les eaux souterraines ;
- > Réduction progressive ou, selon les cas, suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires, pour les eaux de surfaces ;
- > Atteinte des objectifs liés aux zones protégées.

Le PDM associé au SDAGE fait le recueil des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité fixés par celui-ci. Il en évalue leur coût pour sa période de validité d'une durée de six ans.

Le SDAGE-PDM est constitué de mesures de différentes natures, elles peuvent être d'ordre technique, de programmation locale, d'amélioration de la connaissance, d'ordre législatif, réglementaire, économique, de contrôle, de gouvernance et d'animation, etc

Ces mesures sont organisées selon 6 grandes thématiques identifiées comme prioritaires :

- > Les mesures de gouvernance et de connaissance
- > Les mesures de réduction des pollutions liées à l'assainissement
- > Les mesures de réduction des pollutions issues de l'industrie et de l'artisanat
- > Les mesures de lutte contre les pollutions diffuses
- > Les mesures de la thématique gestion de la ressource en eau
- > Les mesures de la thématique restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques

Ces priorités sont ensuite déclinées territorialement à deux échelles différentes :

- L'échelle des 8 commissions territoriales (grands bassins hydrographiques du bassin Adour Garonne)
- L'échelle des 143 bassins versants de gestion (principaux sous-bassins des commissions territoriales)

Cette articulation permet une mise en cohérence des niveaux de priorités, une organisation et une déclinaison de tout ou partie des mesures selon les échelles.

Les mesures liées au territoire et à la planification locale

Les intercommunalités et les communes sont responsables de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et du risque d'inondation. Cela passe par l'assainissement de l'eau, la distribution de l'eau potable, la gestion des eaux pluviales (facultatif), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Les enjeux du SDAGE-PDM doivent dans ce sens être intégrés au rapport de présentation des SCOT ou des PLU/PLUi. Ces deux documents doivent être mis en compatibilité avec le SDAGE sous 3 ans si celui-ci n'est pas pris en considération.

Le PLUi ne peut adopter un projet qui accentue les flux de pollution ou les prélèvements (objectif de conservation de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau). **La préservation de la biodiversité, la reconquête des zones humides et la prévention des risques sont autant d'objectifs qui doivent être poursuivis par le PLUi.** Pour ce faire, la mise en place de mesures palliatives, compensatoires ou de réduction d'impact sont des leviers à la disposition des collectivités territoriales.

Exemples d'applications possibles sur le territoire de la CCLPA :

- > Végétalisation des espaces (places de parking, entre les espaces agricoles et les autres occupations du sol), augmentation des surfaces perméables pour une meilleure maîtrise des écoulements d'eau et des ruissellements, diminution des surfaces bitumées (ruissellements accentués des eaux pluviales chargées en hydrocarbures).
- > Organisation d'un système de récupération des eaux pluviales : limiter les prélèvements dans les réserves aquifères pour certaines utilisations.
- > Préserver les zones humides et les continuités écologiques,
- > Densifier les espaces urbanisés pour éviter l'étalement urbain et ainsi favoriser la préservation des surfaces agricoles utilisées.
- > Créer des zones végétales tampon aux abords des cours d'eau pour éviter l'écoulement direct des eaux pluviales polluées (bitume, pesticides...),
- > Systématiser l'assainissement collectif qui permet un dimensionnement adéquat, une surveillance accrue, un entretien de qualité (outil de premier choix pour une gestion efficiente de l'eau).

A l'exception de Saint-Genest-de-Contest et Vénès, tout le territoire de la CCLPA est situé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : tout prélèvement supérieur ou égal à 8 m³/h dans les eaux souterraines, les eaux de surface et leurs nappes d'accompagnement est soumis à autorisation (Arrêté préfectoral du 27/03/1996).

2.2 Le SAGE Agout

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** est un outil de planification réglementaire visant à poser le principe et les objectifs de la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les exigences qui en résultent en matière de conciliation des usages et de préservation de l'eau et des milieux aquatiques .

Il décline les orientations du SDAGE à une échelle locale en :

- Exprimant un projet de préservation et de valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques au travers d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Définissant une réglementation des eaux sur le territoire hydrologique concerné

Le SAGE Agout a été approuvé le 15/04/2014 et concerne tout le territoire de la CCLPA. Un arrêté préfectoral du 28 avril 2022 est venu acter le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Agout pour la période 2022-2027.

Il définit 5 axes de mesures stratégiques s'articulant autour des orientations fondamentales du SDAGE ADOUR-GARONNE 2010-2015 :

- Une eau potable de qualité, en quantité suffisante, à un « prix abordable » ;
- Concilier la préservation de la ressource, des milieux et des usages ;
- Atteindre le bon état au plus tard en 2021 au sens de la directive cadre sur l'eau
- Préserver les milieux et permettre les usages
- Mettre en place une organisation pérenne de la gestion de l'eau

Les enjeux majeurs du SAGE Agout sont les suivants (issus du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable - PAGD) :

- > Maîtriser l'état quantitatif de la ressource en eau à l'étiage,
- > Réduire l'aléa inondation et la vulnérabilité,
- > Prévenir des pollutions chimiques liées aux activités humaines, pour préserver ou améliorer la qualité physico-chimique des eaux,
- > Maintenir et optimiser l'hydromorphologie et les fonctionnalités écologiques des cours d'eau,
- > Préserver la fonctionnalité des zones humides,
- > Structuration des acteurs et mise en œuvre du SAGE.

L'ensemble de ces enjeux est décliné sous forme de dispositions permettant leurs mises en œuvre. Dans le tableau ci-dessous sont reprises les dispositions trouvant une traduction dans le PLUi de la CCLPA.

Dispositions PAGD à traduire dans le PLUi

INONDATIONS

RÉDUIRE L'ALÉA D'INONDATION	Préserver le potentiel de zones d'expansion des crues	Prendre en compte l'enjeu de prévention des inondations dans l'aménagement du bassin versant			
-----------------------------	---	--	--	--	--

QUALITE PHYSIVO-CHIMIQUE DES EAUX

MAÎTRISER LES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE	Maîtriser l'impact des rejets industriels existants	Maîtriser l'impact des nouveaux rejets industriels			
MAÎTRISER LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE	Maîtriser l'impact des nouveaux rejets domestiques	Maîtriser l'impact des rejets domestiques existants	Faciliter, accélérer la mise en œuvre des SPANC	Mettre en cohérence les zonages d'assainissement communaux ou intercommunaux avec les projets d'urbanisation	Gérer les impacts des rejets d'eaux pluviales

HYDROMORPHOLOGIE ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DES COURS D'EAU

MAÎTRISER LES IMPACTS SUR LES COURS D'EAU LIES A L'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT	Poursuivre les efforts d'adaptation des pratiques forestières	Favoriser la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés liste 2			
--	---	---	--	--	--

FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES

CONNAISSANCES	Inventorier les zones humides				
PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES DE L'URBANISATION ET DES FUTURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT	Intégrer les zones humides recensées dans les documents d'urbanisme	Préserver ou à défaut compenser la perte de zones humides lors des projets d'aménagement			

2.3 Le SRADET Occitanie

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a été instauré par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2015, c'est un schéma de planification globale portant sur 11 domaines de compétence :

- Equilibre et égalité des territoires,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,
- Gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets.

Il permet la mise en cohérence à l'échelle de la Région des politiques sectorielles en matière d'aménagement. Il intègre les différents documents sectoriels tels que :

- > Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) ;
- > Le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) ;
- > Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- > Le Schéma Régional Climat/Air/Energie (SRCAE) ;
- > Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le SRADET Occitanie incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il a été adopté le 30 juin 2022 et est en cours de modification afin d'intégrer les nouveautés réglementaires et notamment les dispositions de la loi Climat et Résilience.

Il a fait l'objet d'un large processus de concertation dépassant les obligations réglementaires, permettant de définir le cadre stratégique et opérationnel global.

Pendant près de deux ans, la co-construction a permis d'élaborer des documents le composant tels que le rapport d'objectifs et le fascicule de règles.

Le parti pris de la Région Occitanie est de prendre appui sur les caractéristiques du SRADET (prescriptif, transversal, intégrateur et concerté), pour en faire un véritable projet, dénommé Occitanie 2040.

Ce projet repose sur 2 axes :

- > Un rééquilibrage régional, pour l'égalité des territoires
- > Un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique

Déclinés en trois grands défis :

- Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement, en favorisant le développement et la promotion sociale, en conciliant développement et excellence environnementale et en visant l'équilibre pour ses territoires ;
- Le défi des coopérations, pour renforcer les solidarités territoriales, en construisant une région équilibrée, en inscrivant les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales et en gérant durablement les ressources ;
- Le défi du rayonnement, pour un développement vertueux, de tous les territoires, en renforçant le potentiel de rayonnement de tous les territoires, en faisant de l'espace méditerranéen un modèle de développement vertueux et faisant de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique.

Des règles figurants dans le document « fascicule de règles » ont été élaborées à partir des 2 axes évoqués plus haut. Ces règles s'imposant aux documents de planification locale et doivent faciliter la mise en œuvre au niveau local.

- Rééquilibrage **(10 règles)**
- Nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique **(22 règles)**

Parmi les 32 règles du schéma, apparaissent dans les tableaux ci-après celles pouvant être prises en compte par la collectivité dans le cadre de l'élaboration de son PLUi.

Le détail des règles et leurs mesures d'accompagnement ne seront pas développés ici mais restent consultables dans le fascicule de règles du SRADDET.

Règles relatives à « Un rééquilibrage régional, pour répondre à l'urgence climatique »			
DES SOLUTIONS DE MOBILITE POUR TOUS	Densifier et développer les projets autour des pôles d'échanges multimodaux stratégiques (règle n°1)	Améliorer la performance des réseaux de transport collectif (règle n°2)	
DES SERVICES DISPONIBLES SUR TOUS LES TERRITOIRES	Prioriser projets d'équipements et de services à proximité des centralités (règle n°4)	Favoriser le développement d'une logistique des derniers kilomètres (règle n°5)	Prioriser installation des commerces dans les centre-ville/cœur de village (règle n°6)
DES LOGEMENTS ADAPTES AUX BESOIN DES TERRITOIRES	Stratégie diversification de l'offre de logements neufs ou réhabilités (règle n°7)		
UN REEQUILIBRAGE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL	Etablir objectif d'accueil des populations par rapport aux objectifs de rééquilibrage régional (règle n°8)	Etablir objectif d'accueil d'activités cohérent en matière d'équilibre population-emploi (règle n°9)	
DES COOPERATIONS TERRITORIALES RENFORCEES	Intégration interactions avec les territoires voisins dans planification locale (règle n°10)		

Règles relatives au « Nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique »					
REUSSIR LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE A L'ECHELLE REGIONALE A L'HORIZON 2040	Prioriser densification des espaces urbanisés existants (règle n°11)	Limiter imperméabilisation, favoriser insertion paysagère et développer la nature en ville (règle n°12)	Préserver et reconquérir les unités d'espaces agricoles fonctionnelles (règle n°13)	Privilégier installation des activités dans les zones d'activités existantes (règle n°14)	Maximiser potentiel des zones logistiques (règle n°15)
ATTEINDRE LA NON-PERTE NETTE DE BIODIVERSITE	Favoriser les continuités écologiques (règle n°16)	Faciliter mise en œuvre séquence Eviter-Réduire-Compenser (règle n°17)	Favoriser fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (règle n°18)		
LA PREMIERE REGION A ENERGIE POSITIVE	Expliciter dans document de planification locale la trajectoire phasée de réduction de consommation énergétique finale (règle n°19)	Identifier et inscrire les espaces susceptibles d'accueillir des installations ENR (règle n°20)			
UN AMENAGEMENT ADAPTE AU RISQUES ET RESPECTUEUX DE LA RESSOURCE EN EAU	Développer un projet de territoire économe en eau (règle n°21)	Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé (règle n°22)	Intégrer et anticiper les risques liés au changement climatique (règle n°23)		
REDUIRE PRODUCTION DE DECHETS AVANT D'OPTIMISER GESTION	Développer économie circulaire (règle n°27)				

2.4 Le SRCE Midi-Pyrénées

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE) de la Région Midi-Pyrénées a été réalisé par l'Etat, l'ancienne Région Midi-Pyrénées et le Comité Régional Trame Verte et Bleue. Celui-ci a été arrêté en 2014.

Le SRCE constitue une déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue, en aucun cas une nouvelle réglementation. Son rôle est de dresser un cadre pour les déclinaisons locales de la TVB. Le SRCE MP a identifié cinq objectifs :

- > Préserver les réservoirs de biodiversité,
- > Préserver les zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger,
- > Préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau,
- > Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques,
- > Remettre en bon état les continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques.

Le plan d'actions stratégique du SRCE propose 26 actions qui ont été classées en 7 grands thèmes :

- > L'amélioration des connaissances,
- > L'intégration de la TVB aux différentes échelles de planification du territoire,
- > L'amélioration de la perméabilité des obstacles aux continuités écologiques,
- > La conciliation entre activités économiques et TVB,
- > Le soutien des acteurs et des territoires dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- > Le partage de la connaissance sur la TVB,
- > Le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PLUi de la CCLPA se doit de prendre en compte les éléments du SRCE et ainsi traduire au niveau local les enjeux, les objectifs et la cartographie du SRCE.

2.5 Le SRCAE Midi-Pyrénées

Le **Schéma Régional Climat Air Energie** (SRCAE) a été élaboré par l'Etat et l'ancienne Région Midi-Pyrénées afin de mener une action cohérente dans le domaine du Climat, de l'Air et de l'Energie. Les 5 objectifs majeurs de ce document sont :

- > Réduire la consommation énergétique ;
- > Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- > Développer les énergies renouvelables ;
- > Améliorer la qualité de l'air ;
- > Favoriser l'adaptation au changement climatique.

Des pistes d'actions locales sont également définies selon diverses thématiques. Celles-ci peuvent directement inspirer l'élaboration du PLUi de la CCLPA en réponse au contexte législatif actuel (liste non exhaustive adaptée à la portée du document d'urbanisme) :

- > Lutter contre l'étalement urbain et le mitage,
- > Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées sur les territoires pour favoriser l'économie de proximité.
- > Développer des offres de transport alternatives à la voiture particulière.
- > Développer l'intermodalité.
- > Limiter les déplacements par un aménagement de proximité.
- > Encourager la réhabilitation du patrimoine existant (résidentiel ou tertiaire).
- > Promouvoir le développement des énergies renouvelables.
- > Pérenniser la ressource en eau et les milieux aquatiques.
- > Pérenniser la capacité d'adaptation de la biodiversité.

2.6 Le PCET du Tarn

L'élaboration du **Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Tarn** a été initiée en 2011 et a permis de dégager un plan d'actions pour la période 2012-2016 avec des objectifs à l'horizon 2020.

Quatre grands enjeux ont ainsi été mis en avant :

- > Performance énergétique des bâtiments et des transports,
- > Aménagement du Territoire et lutte contre le changement climatique,
- > Adaptation au changement climatique,
- > Mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET.

Les objectifs poursuivis par le PCET à horizon 2020 sont ainsi :

- > Réduire de 20% la consommation en énergie d'ici à 2020,
- > Réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre,
- > Atteindre une part de 23% de production énergétique par le biais d'énergies renouvelables.

Le PLUi de la CCLPA peut prendre en compte les enjeux liés aux performances énergétiques des bâtiments et des transports ainsi que ceux liés à la lutte contre le changement climatique par l'aménagement du territoire. Les thématiques liées devront ainsi être traitées à part entière dans le projet de PLUi et notamment dans le PADD.

2.7 Le PGRI Adour-Garonne

Le territoire de la CCLPA est couvert par plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) dans lequel est exposé la mise en œuvre de la directive inondation.

Cet outil stratégique définit, pour 6 ans, à l'échelle de chaque grand bassin (district hydrographique) les priorités en matière de gestion des risques d'inondation.

Le premier PGRI 2016-2021 du bassin Adour-Garonne a été élaboré, sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin (PCB), en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations et en cohérence

avec la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. Il a été arrêté le 1er décembre 2015.

Le PGRI 2022-2027 du bassin Adour-Garonne, en déclinaison du second cycle de la directive inondation, a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 10 mars 2022.

Le PGRI à l'horizon 2027 a souligné 7 objectifs stratégiques :

- N°0 : Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changements et évolutions démographiques...),
- N°1 : Poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes,
- N°2 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés,
- N°3 : Poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourci le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
- N°4 : Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires,
- N°5 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
- N°6 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

Par ailleurs, afin d'assurer le suivi du PGRI 2022-2027 sur le bassin Adour-Garonne, **15 indicateurs ont été définis**.

Ces quinze indicateurs permettent de mesurer la progression de la politique de gestion des risques inondation menée à l'échelle du bassin hydrographique.

Le PLUi de la CCLPA se doit d'être compatible avec les dispositions du PGRI Adour-Garonne.

Objectif(s) stratégique(s) PGRI 2022- 2027	Indicateurs
0 et 2	Évolution du nombre d'arrêtés catastrophe naturelle « CATNAT » inondations/submersions
0 et 2	Population en zone inondable dans l'EAIP et en zone inondable des TRI
1	Couverture des territoires des SLGRI par des PAPI
1	Évolution des structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
2	Enjeux situés en zone inondable dans les TRI
2 ou 3	Communes situées en zone inondable disposant d'au moins un repère de crue
2 ou 3	Disponibilité des cartes de zones inondées potentielles (ZIP) sur les stations de prévision de crues
2 ou 3	Abandonnement à APIC et Vigicrues Flash
2 ou 3	Communes situées dans les TRI dotées d'un plan communal de sauvegarde (PCS)
4	Couverture par des PPRI des territoires les plus exposés au risque inondation
4	Réalisation effective des diagnostics de réduction de vulnérabilité prévus dans les PAPI

1 et 5	Linéaire de cours d'eau gérés en regard du nombre de syndicats pérennes
5	Développement des SAGE et des contrats territoriaux
6	Évolution du nombre des Systèmes d'Endiguement (SE) et des Aménagements Hydrauliques (AH) autorisés
2 à 6	Avancement des actions PAP

2.8 Absence de SCOT sur le territoire de la CCLPA

Lors du lancement de la procédure d'élaboration du PLUi de la CCLPA, aucun SCOT n'est applicable sur le territoire. Dans ce cas et en application de l'article L 142-4 du Code de l'Urbanisme :

« Dans les communes où un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable :
1° Les zones à urbaniser délimitées après le 1er juillet 2002 ainsi que les zones naturelles, agricoles ou forestières d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme,

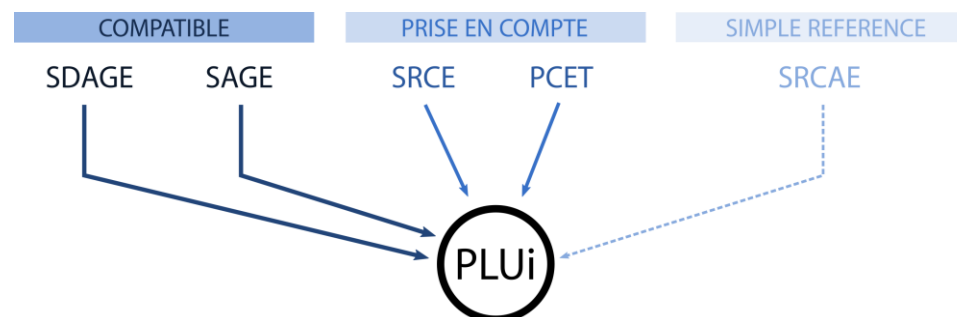
2° Les secteurs non constructibles des cartes communales ne peuvent être ouverts à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution de la carte communale,

3° Les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme ne peuvent être ouverts à l'urbanisation pour autoriser les projets mentionnés aux 3° et 4° de l'article L. 111-4. »

Néanmoins, l'article L 142-5 du Code de l'Urbanisme prévoit les possibilités de dérogation suivantes :

« Il peut être dérogé à l'article L. 142-4 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et, le cas échéant, de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16. La dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services. »

En l'absence de SCOT, le PLUi doit se référer directement aux documents du niveau supérieur. Selon la nature du document, le PLUi se doit d'être compatible avec les dispositions prises ou doit les prendre en compte ou encore simplement y faire référence (cf. schéma ci-dessous).



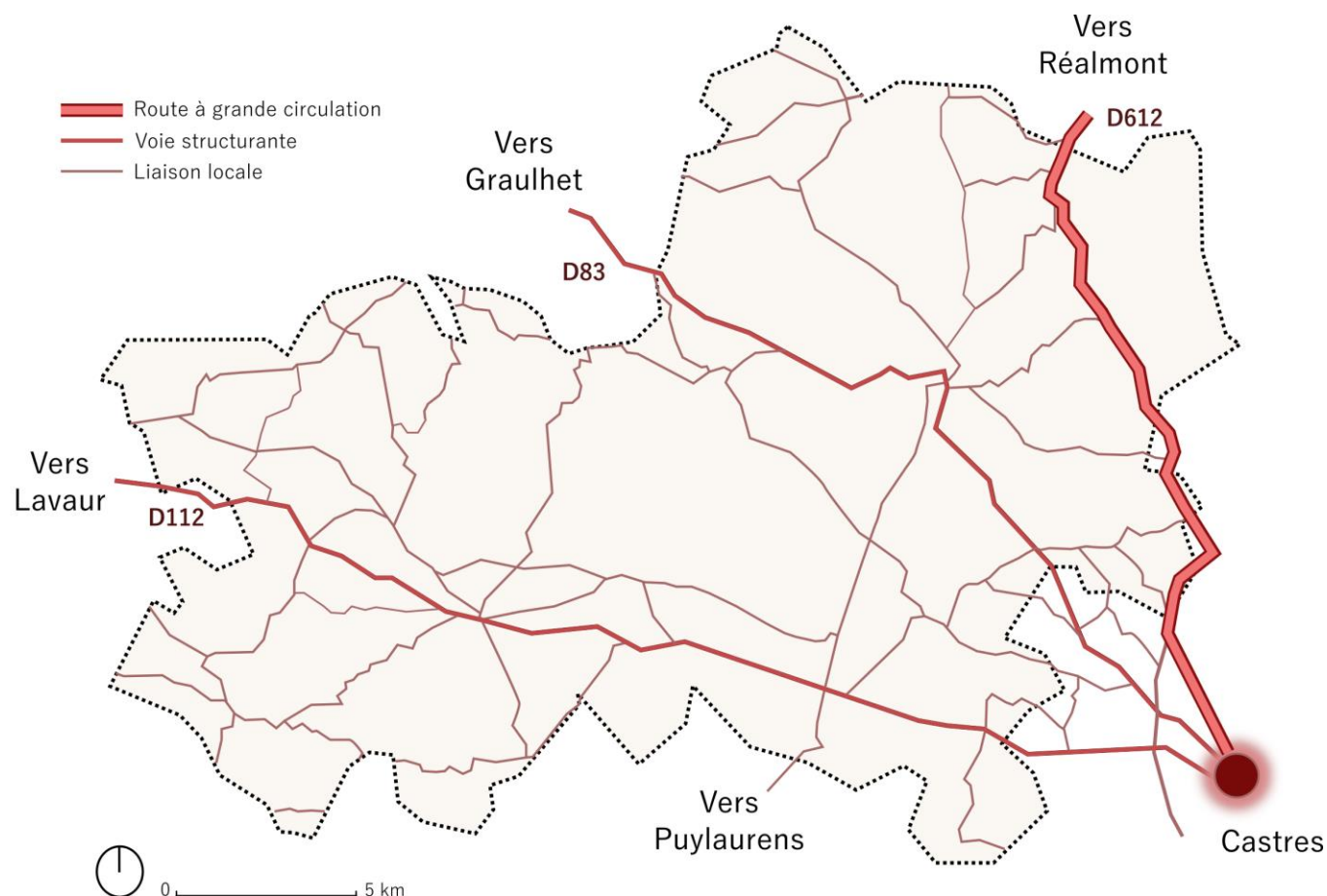
Etat Initial de l'Environnement

1. Contexte général de la CCLPA et fonctionnement

1.1 Présentation du territoire

Le territoire de la CCLPA, composé de 28 communes, concentre 14 425 habitants.

C'est un territoire peu dense, marqué par une forte ruralité. La ville de Castres située au sud-est du territoire est le pôle urbain le plus important à proximité. Cependant, une ceinture de petits pôles secondaires autour de l'intercommunalité, vient répondre aux besoins de la population en emplois, commerces et services.



1.2 Un territoire dépendant des pôles extérieurs

Une forte dépendance à Castres

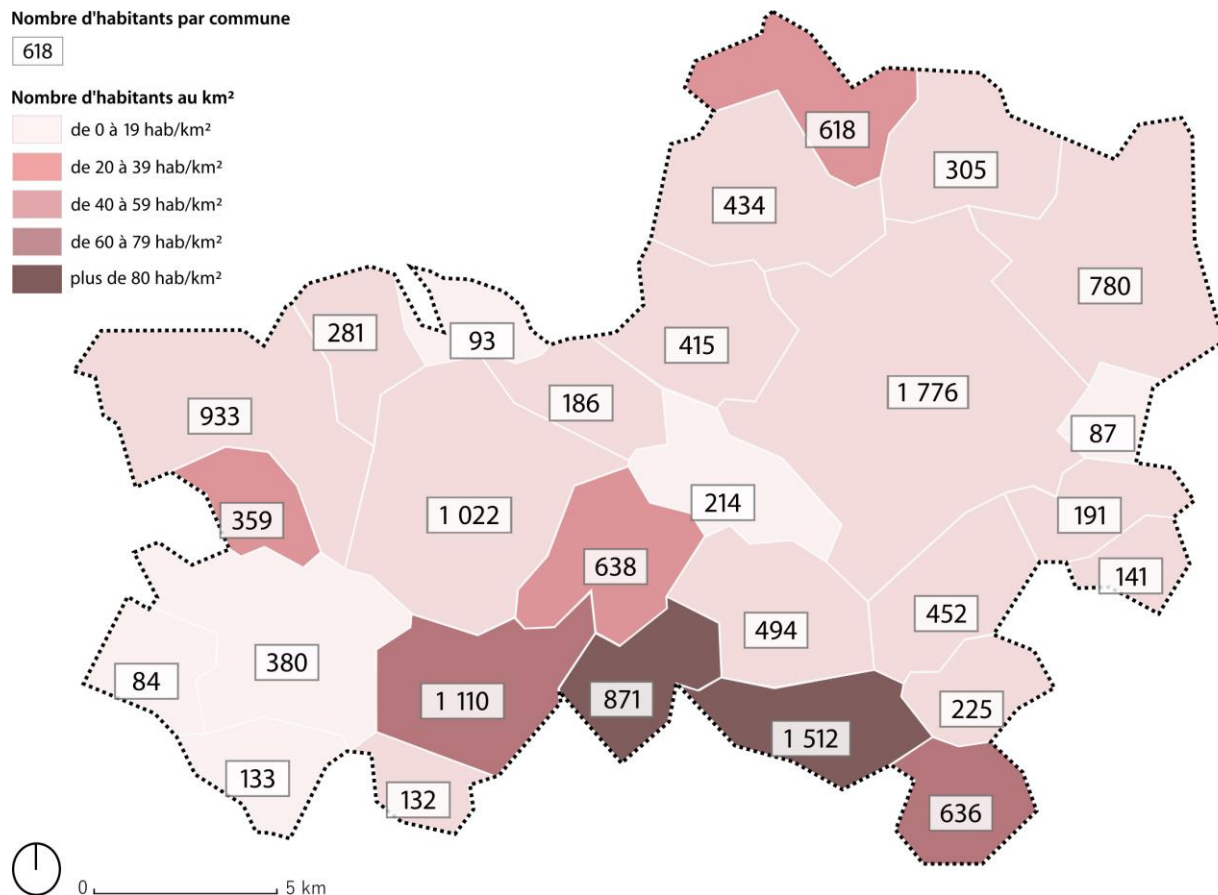
La CCLPA est traversée par trois principaux axes routiers qui convergent tous vers la commune de Castres : la D112, la D83 et la D612. Ils assurent l'accessibilité aux services et aux équipements nécessaires à la population de la CCLPA. Un tissu important de routes secondaires assure la desserte locale et la liaison entre les communes.

Bien que le maillage routier permette une bonne accessibilité du territoire, ce dernier reste éloigné des grands axes rapides, tels que les autoroutes, ce qui renforce sa dépendance à la ville de Castres. Le Projet d'Autoroute Castres-Toulouse représenterait un axe majeur s'il est mené à termes.

La route D612 à l'est du territoire, qui relie Albi à Castres, est classée parmi les routes à grande circulation (L 111-6 du Code de l'Urbanisme). Celle-ci assure un important passage journalier de véhicules et rend attractive les communes traversées (logements, commerces) : c'est le cas de Vénès.

De la même manière, la D112, qui relie Lavaur à Castres et la D83, qui assure la liaison entre Graulhet et Castres, ont un rôle moteur pour le développement territorial des communes qu'elles traversent. Elles assurent un accès rapide aux pôles de services, tout en permettant à la population de profiter d'un cadre de vie calme et agréable.

L'axe Lavaur-Castres traverse de nombreuses communes et assure leur fréquentation : la densité de population est largement plus élevée le long de cette voie que dans le reste du territoire. Les communes, telles que Vielmur-sur-Agout et Saint-Paul-Cap-de-Joux, s'y développent et évoluent en pôles de proximité.



Une densité de population concentrée le long de la RD 112 (axe Lavaur-Castres)

Malgré l'aire urbaine de Castres, l'influence des pôles secondaires existe : l'intercommunalité est multipolarisée.

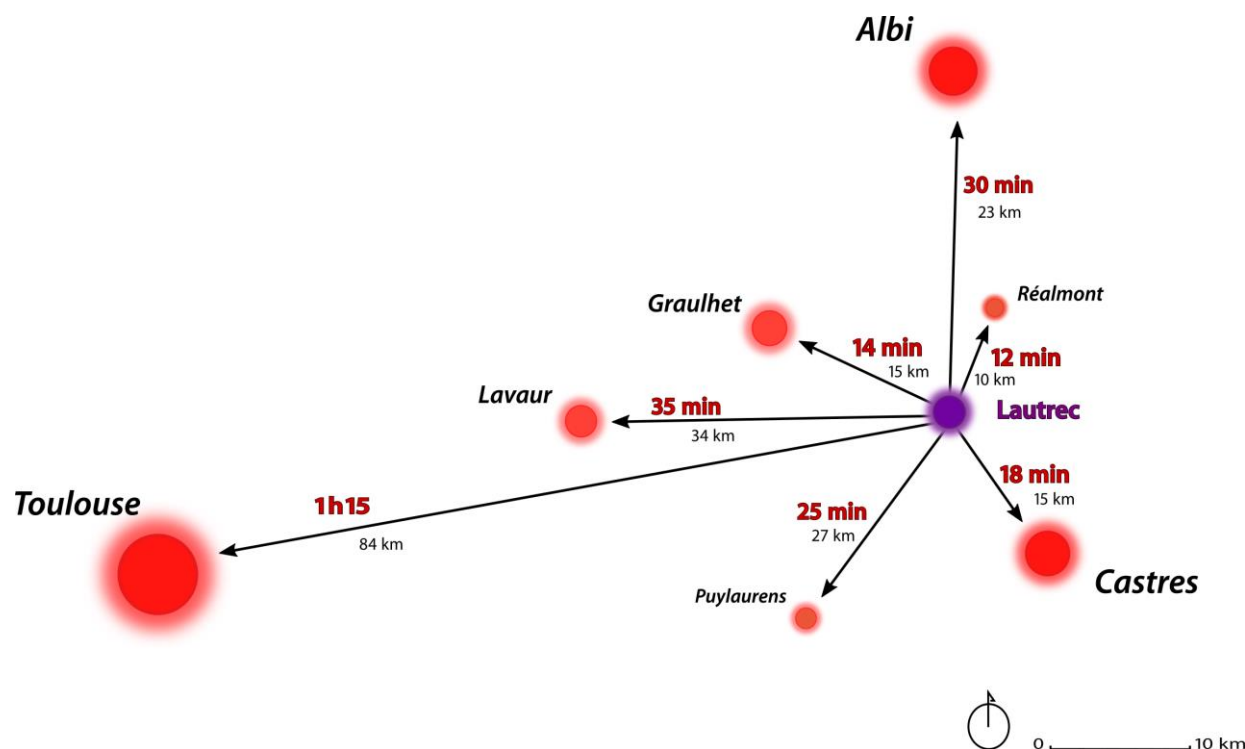
1.3 Une multipolarisation du territoire

Les ressources des pôles extérieurs

Malgré la présence de pôle de proximité, la CCLPA ne dispose pas de tous les services nécessaires à la population : les communes limitrophes au territoire complètent la demande et les besoins des habitants. C'est le cas de Castres, Lavar, Graulhet, Puylaurens et Réalmont. Ces différents pôles exercent une attractivité importante auprès des habitants et dessinent ainsi le visage du territoire à travers plusieurs bassins de vie.

Les pôles urbains de Toulouse et d'Albi exercent eux aussi une certaine attraction, bien qu'elle soit plus faible et davantage liée aux bassins d'emplois.

A l'échelle du département, trois bassins d'emploi divisent le territoire. Il s'agit d'Albi, de Castres-Mazamet (qui forment un bipôle) et de Graulhet.



Une proximité effective des pôles attractifs

La CCLPA se situe à cheval sur le bassin d'emploi de Graulhet et celui de Castres-Mazamet, ce qui témoigne d'une bipolarisation des déplacements domicile-travail.

Selon l'INSEE, en 2010, la zone d'emploi de Castres-Mazamet comptait environ 49 000 emplois et près de 133 000 habitants. Elle comprend 14 communes de la CCLPA, soit la moitié du territoire. Le reste de la CCLPA appartient à la zone d'emploi de Graulhet. Ce dernier recensait, en 2010, environ 15 900 emplois et près de 97 000 habitants.

(Source : Insee, Dossier Midi-Pyrénées n°2, 2014)

Cependant, l'organisation territoriale de la collectivité est plus complexe qu'une simple rupture est-ouest. En effet, cinq bassins de vie divisent la CCLPA avec tous les pôles d'emplois et de services situés à l'extérieur du territoire communautaire. Selon l'INSEE, il s'agit des pôles de services limitrophes évoqués plus haut :

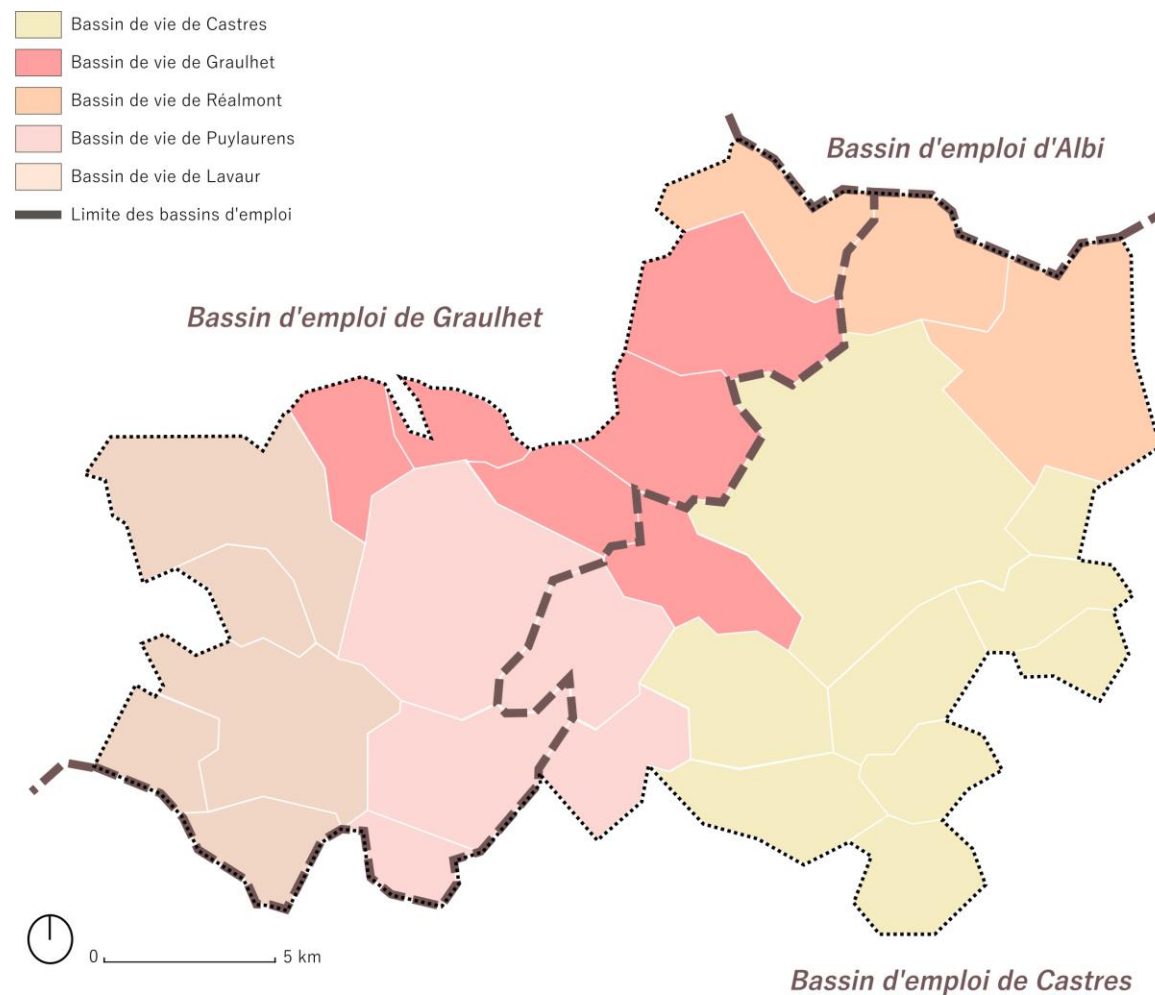
- Le bassin de vie de Castres, pôle urbain le plus proche de l'intercommunalité (9 communes polarisées) ;
- Le bassin de vie de Graulhet, pôle intermédiaire (6 communes polarisées) ;
- Le bassin de vie de Lavaur, pôle intermédiaire (5 communes polarisées) ;
- Le bassin de vie de Puylaurens, pôle intermédiaire (5 communes polarisées) ;
- Le bassin de vie de Réalmont, pôle intermédiaire (3 communes polarisées).

Castres propose toute la gamme supérieure des équipements (répertoriés par l'INSEE) au sein de son bassin de vie. Ces services se situent principalement sur la commune de Castres mais aussi sur quelques petits pôles de proximité, dont fait partie la commune de Vielmur-sur-Agout.

Les bassins de vie de Lavaur et Graulhet sont organisés autour de ces deux pôles, qui proposent une offre de services intermédiaires.

Enfin les bassins de vie de Puylaurens et de Réalmont, au sein desquels l'activité agricole est encore très présente, proposent une offre de services de proximité.

Ils répondent aux besoins primaires de la population. Certaines communes de la CCLPA disposent elles-mêmes de certains services de proximité et



Bassins d'emplois et bassins de vie concernant la CCLPA

Source : INSEE 2014

d'équipements intermédiaires.

Cependant, la réalité du territoire peut parfois révéler des comportements contradictoires avec cette catégorisation. C'est notamment le cas de la commune de Moulayrès. Bien que rattachée au bassin de vie de Graulhet, les pratiques de vie des habitants révèlent que leurs déplacements se font davantage vers Saint-Paul-Cap-de-Joux (pour les achats de proximité), Castres et Toulouse (pour l'emploi).

Source : Entretien avec la commune de Moulayrès

Concernant les flux liés aux déplacements domicile-travail, les données de l'INSEE révèlent une attractivité très marquée de la commune de Castres (cf. carte ci-contre).

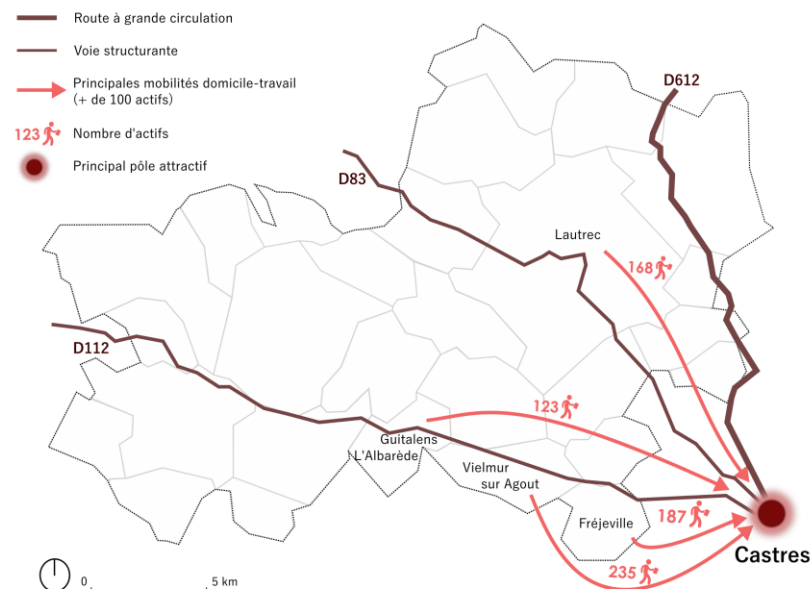
Un territoire préservé de l'accidentologie

L'accidentalité est observée à l'échelle du département du Tarn tous les ans par la Direction Départementale des Territoires du Tarn. Y sont observés le nombre d'accidents, leurs causes ainsi que les actions mises en œuvre afin d'encourager la sensibilisation.

Il est à noter qu'en 2017, seul un accident mortel a été répertorié sur le territoire, aux environs de Lautrec. Généralement les accidents au sein du département se concentrent sur les axes départementaux aux environs des grands pôles urbains (Albi et Castres).

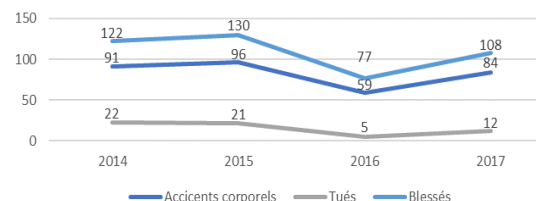
L'évolution du nombre d'accidents montre une baisse de ceux-ci en l'espace de quatre ans bien qu'une hausse soit notable en 2017. Cependant, les causes des principaux accidents mortels restent similaires avec un trio alcool/stupéfiants/vitesse qui reste prégnant.

En conclusion, les axes composant le territoire de la CCLPA ne paraissent pas si accidentogènes au regard de l'échelle tarnaise bien que des accidents mortels subsistent encore.

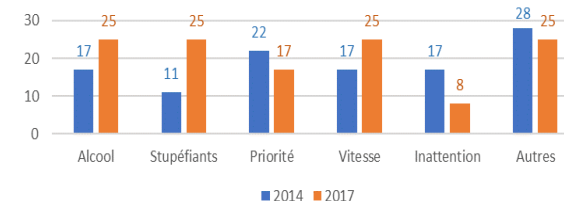


Les déplacements pendulaires de la CCLPA

Source : INSEE – seuil de recensement : flux supérieur à 100 véhicules/jour



Évolution de l'accidentalité dans le Tarn entre 2014 et 2017



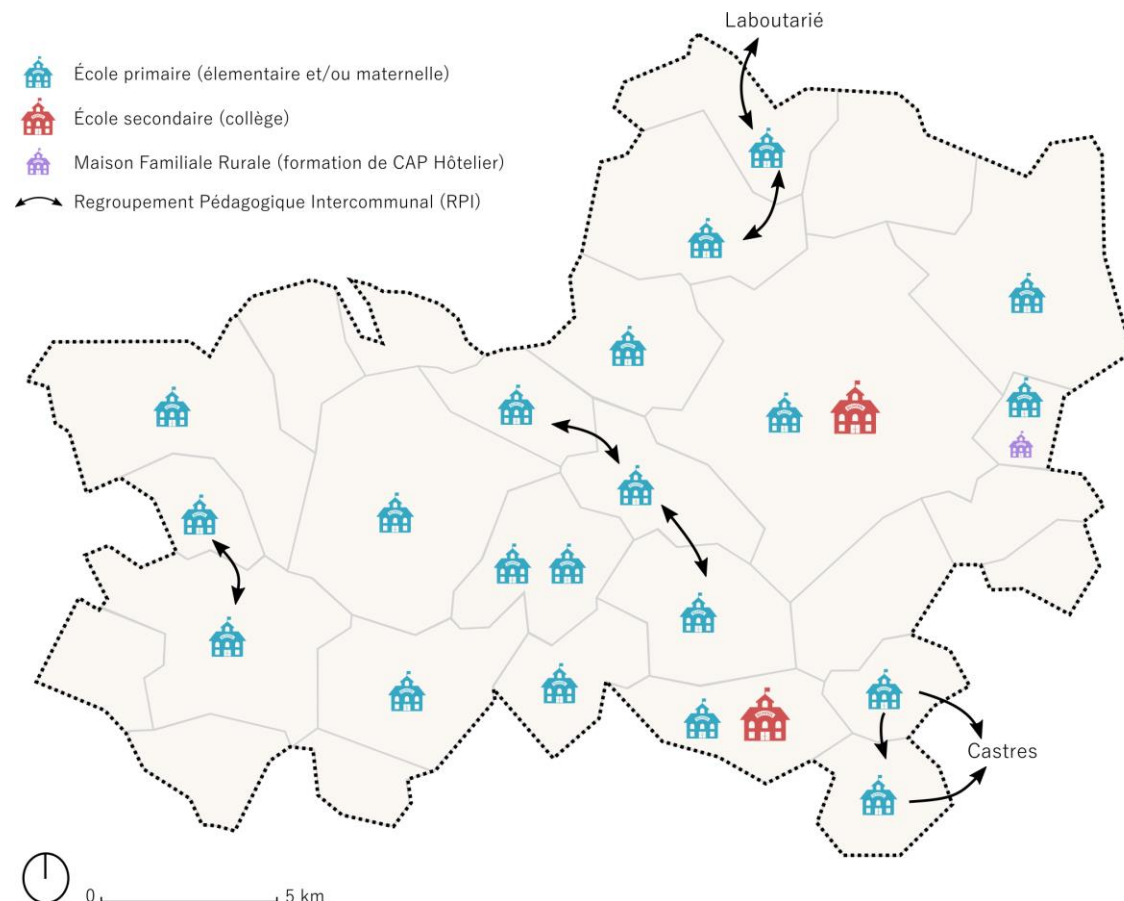
Causes des Accidents mortels dans le Tarn entre 2014 et 2017

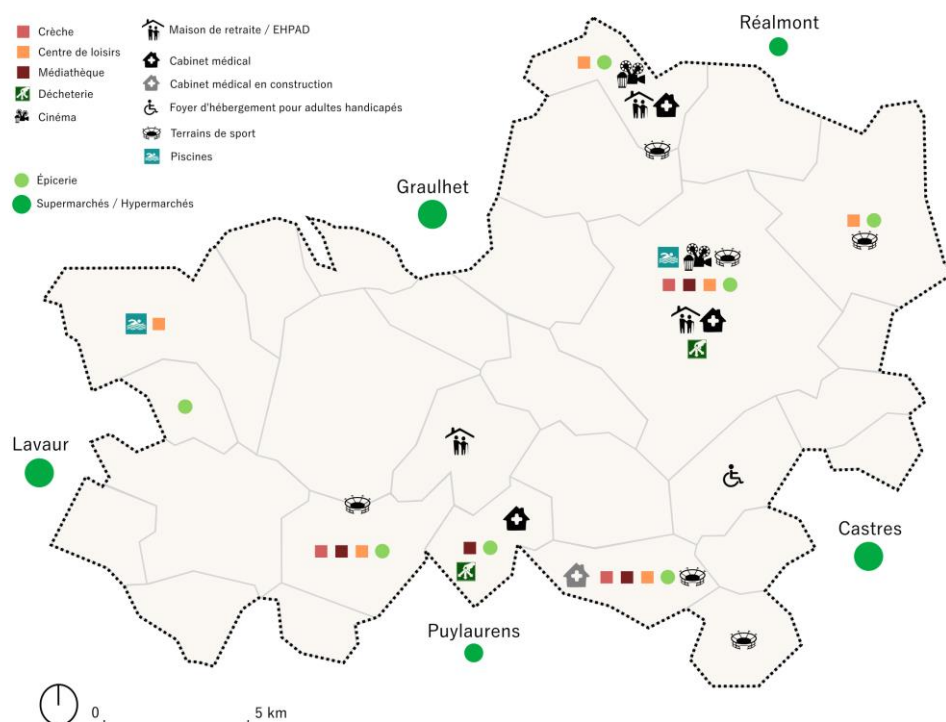
Les ressources des pôles de proximité du territoire

Lautrec et Vielmur-sur-Agout sont les deux seules communes du territoire à disposer d'un établissement scolaire secondaire. La présence de ces deux collèges permet de conserver la jeunesse locale sur le territoire et donc un certain dynamisme territorial. Ces établissements sont accompagnés de complexes sportifs et de restaurants scolaires, ce qui se traduit par des équipements et des emplois supplémentaires sur ces communes. Cela engendre aussi plus de passages d'autocars sur le territoire, ce qui facilite l'accès aux communes.

Concernant les écoles primaires, une grande partie des communes qui composent la CCLPA dispose d'un établissement scolaire. Certaines ne proposent que quelques classes et fonctionnent alors en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) pour conserver cet atout sur leur territoire. La présence d'une école facilite et encourage en effet l'installation de nouveaux ménages sur une commune.

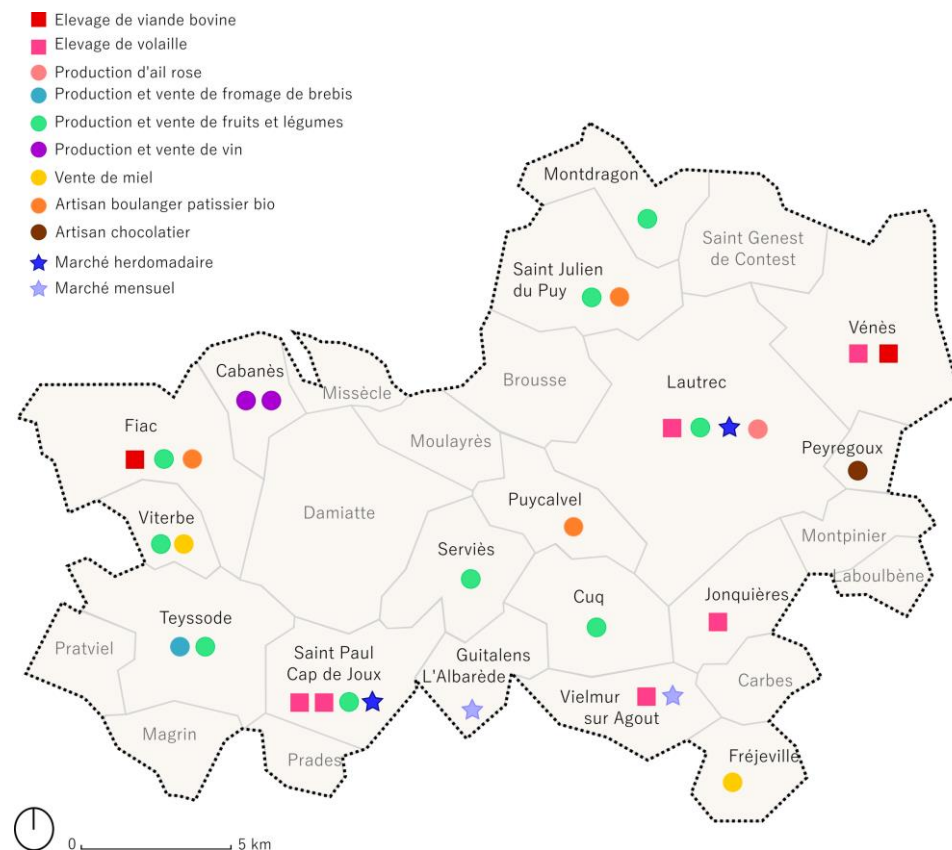
Les communes les mieux dotées en offre locale sont Lautrec, connue aussi pour sa richesse patrimoniale, Vielmur-sur-Agout, Guitalens-l'Albarède et Saint-Paul-Cap-de-Joux, situées sur la D112. Cependant d'autres communes disposent aussi de ressources locales. Les équipements pour les personnes âgées et la jeunesse sont un élément clé du développement des espaces ruraux. Ils leur permettent de conserver la population sur le territoire et d'éviter de devenir des villages dorts.





L'offre de services et d'équipements sur le territoire

Le territoire ne dispose pas d'une offre très développée en commerces, cependant la présence de circuits courts permet à la population de se fournir en produits locaux, généralement labélisés, directement chez le producteur où sur l'un des marchés du territoire. La production d'ail rose, qui fait la notoriété du territoire, est accompagnée d'une production variée de produit locaux (volaille, viande bovine, fruits et légumes, vin, miel, etc.). La population locale apprécie ces produits de qualité, tout comme les touristes qui viennent profiter des richesses territoriales et patrimoniales durant la période estivale. Le tourisme vert joue un rôle central dans le développement du territoire.



Les circuits courts

Concernant la vie locale des habitants, deux cinémas sont répertoriés sur le territoire. Il s'agit en réalité de salles polyvalentes qui proposent des projections de films ponctuellement. Cependant, cela représente une offre de loisirs et de divertissement notable pour les habitants, dans la mesure où seulement deux communes de la CCLPA proposent ce type service.

1.4 La fonction récréative et touristique du territoire

Le caractère rural de la CCLPA dévoile un remarquable potentiel touristique. Le patrimoine bâti et naturel offre de nombreuses possibilités d'activités pour les visiteurs. Sur certaines communes, les acteurs locaux ont su profiter de ce créneau pour développer des activités de loisirs afin de divertir mais aussi pour faire découvrir leur savoir-faire artisanal et agricole qui font la renommée du territoire (notamment la production ancestrale de pastel et d'ail rose). Le tourisme crée alors un consensus entre les acteurs publics et privés du territoire. Il occupe une place primordiale dans le dynamisme économique local.

Le profil des touristes à l'échelle du Département

Une étude a été menée en 2016 sur le profil des touristes au sein du département du Tarn. Elle révèle que 52% des touristes interrogés étaient déjà venus dans le département au moins une fois et que la clientèle est diversifiée. Un large panel de touristes, en termes d'âge, visite le territoire. La grande partie d'entre eux sont originaires d'Île-de-France, bien que les habitants de la région Occitanie soient largement représentés. Ces derniers logent en partie chez des amis ou de la famille. La

L'offre touristique à l'échelle du territoire de la CCLPA

La CCLPA compte plusieurs monuments classés, des chemins de randonnée mais aussi de nombreuses activités de loisirs qui en font une destination touristique appréciée.

La commune de Lautrec est le pôle touristique de ce territoire. Son célèbre moulin et la production d'ail rose font sa notoriété. Elle porte le label de « plus beaux villages de France » et la collégiale du centre bourg est classée parmi les monuments historiques. Elle dispose aussi d'un centre aquatique : Aquaval. Ce dernier comptabilise près de 33 000 entrées en juillet-août. Il propose des aires de jeux (ping-pong, terrain de volley, mini-golf, boulodrome, etc), un espace aquatique, un point de restauration rapide et un lac où les pêcheurs peuvent venir toute l'année, accompagné d'un parcours santé.

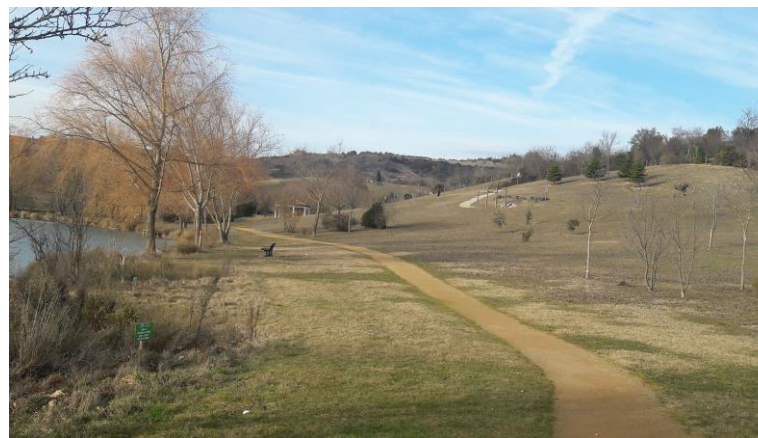
Une voie verte, reliant Albi à la gare routière de Castres, traverse l'est du territoire ainsi que plusieurs sentiers de randonnée, répartis sur Lautrec, Damiatte, Serviès, Puycalvel, Guitalens l'Albarède et Magrin.

location de gîtes et de chambres d'hôtes est le choix privilégié par les touristes, suivi de très près par le camping.

Le type de clientèle se caractérise surtout par des familles qui viennent en vacances mais aussi des couples ou personne seule. Leur séjour se déroule généralement sur une semaine, notamment pour les touristes d'Île-de-France, ou sur un week-end de deux à trois jours pour les touristes de la région.

L'étude révèle que les touristes ont découvert le territoire principalement grâce à Internet et au bouche à oreilles. Cependant, les coffrets cadeaux sont un outil de plus en plus utilisé par les chambres d'hôte pour se faire connaître et développer le tourisme. Ce mode de communication touche une clientèle allant de 25 à 55 ans, le plus souvent en couple.

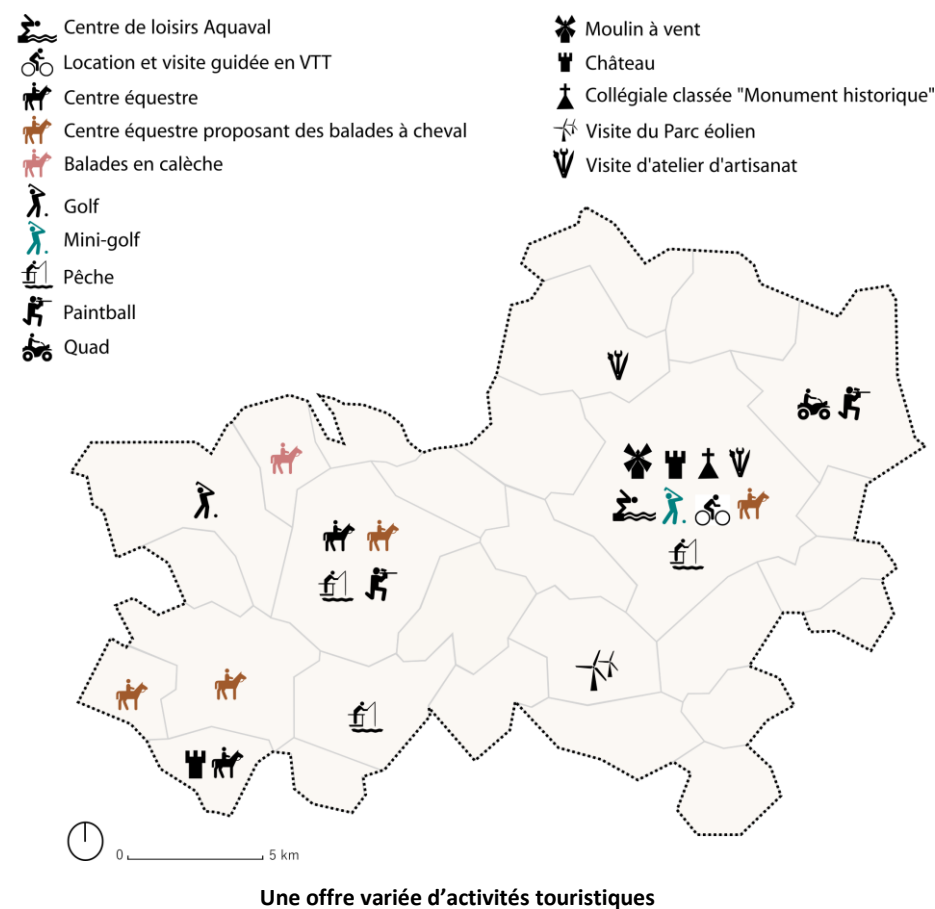
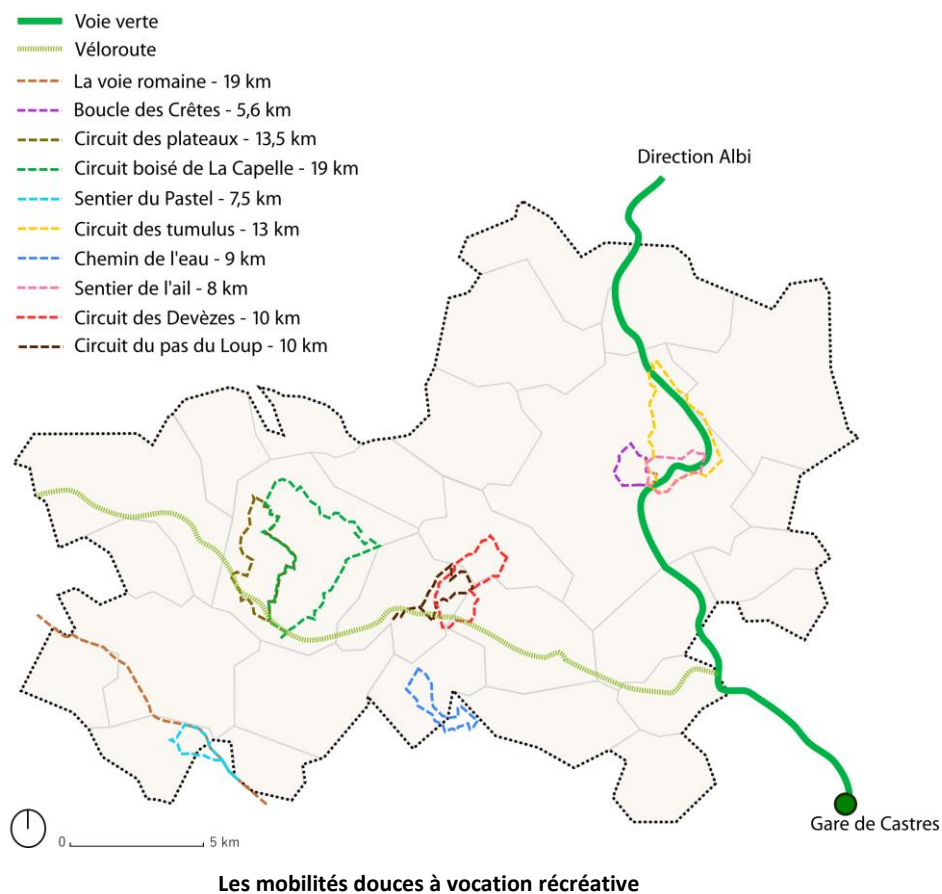
En choisissant ce territoire, la clientèle recherche la détente et le repos mais aussi le plaisir de la randonnée pour découvrir le territoire. Le département du Tarn et notamment la CCLPA proposent une large gamme de loisirs correspondant aux attentes des touristes.



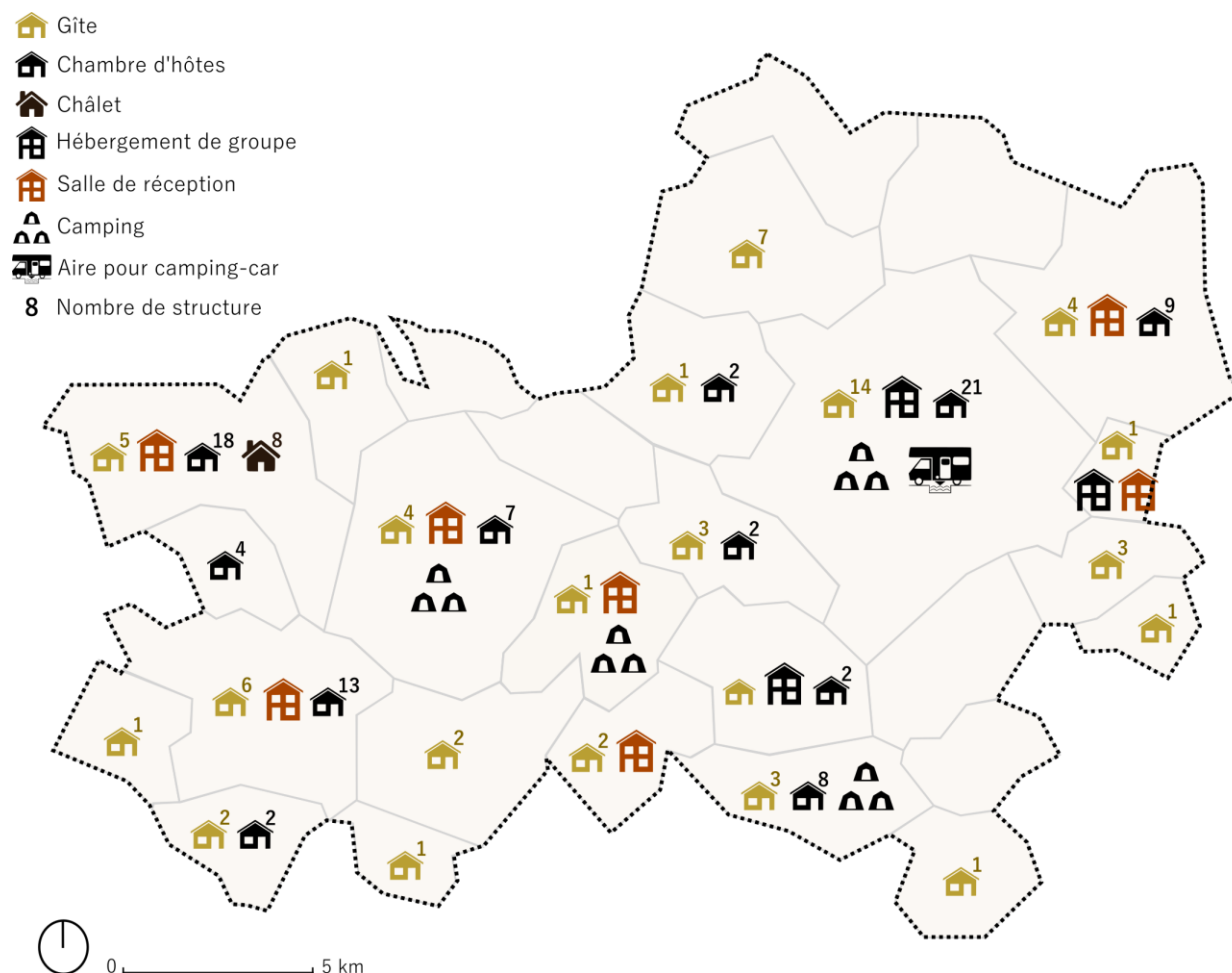
Aquaval

Plusieurs châteaux sont recensés sur le territoire. Les jardins du château de Malvignol, à Lautrec, sont ouverts au public ; le château de Magrin, classé monument historique, propose des visites de son musée sur la production du pastel. Certains offrent leurs services dans le domaine de l'hôtellerie : les propriétaires du château de Vénès louent des chambres d'hôtes et celui de Guitalens-l'Albarède dispose d'une salle de réception. Enfin le château de Montpinier, privé, est actuellement en vente.

Un office de tourisme à Lautrec et un autre à Saint-Paul-Cap-de-Joux recensent les visites et les différentes activités proposées par le territoire. La diversité d'activités culturelles et de loisirs est un atout considérable pour le développement économique local.



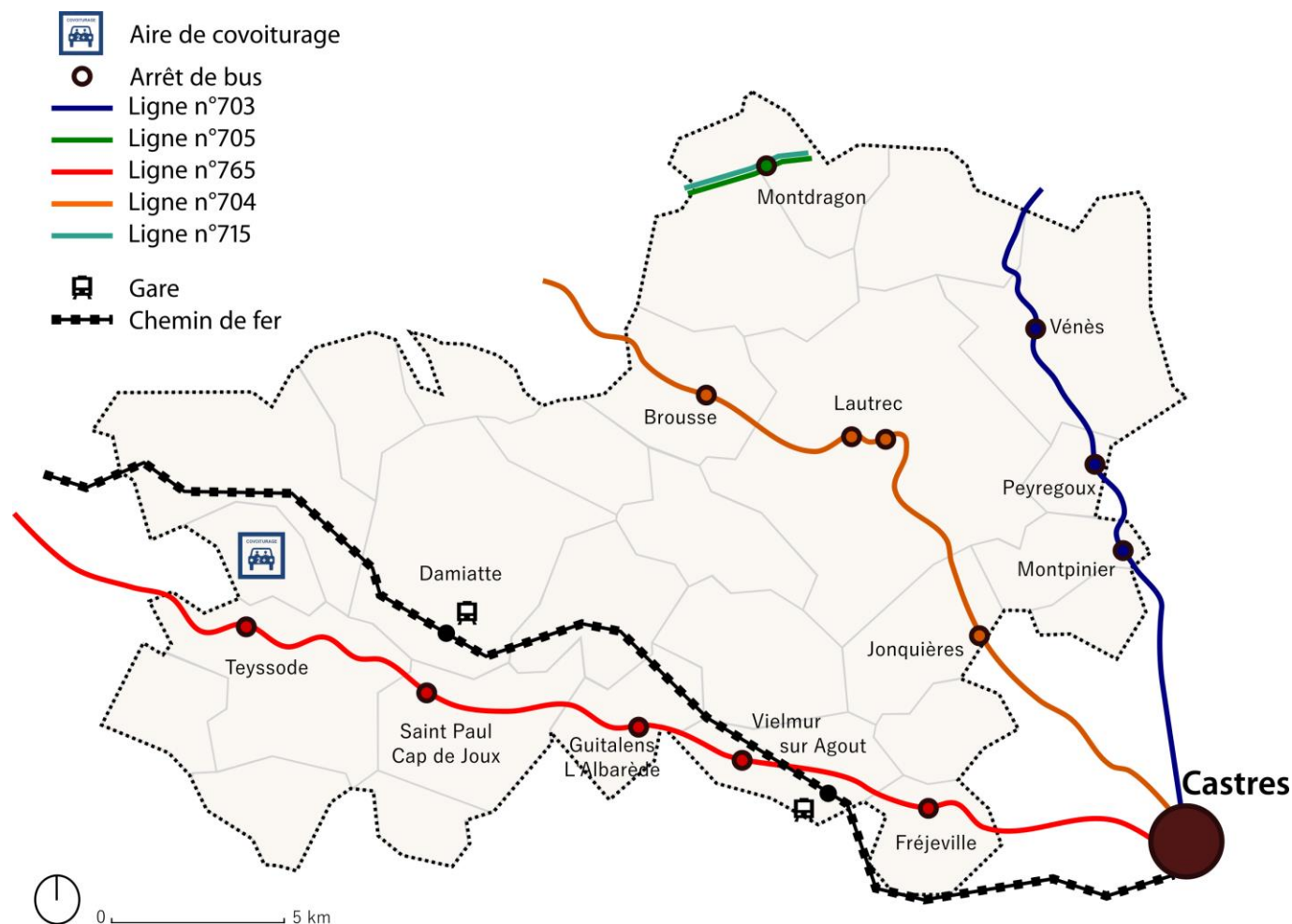
En complément de l'offre d'hébergements touristiques, un nombre important de résidences secondaires est recensé sur plusieurs communes, parmi lesquelles se trouvent Lautrec (71 résidences secondaires), Vielmur-sur-Agout (45), Saint-Paul-Cap-de-Joux (56), Damiatte (52) ou encore Fiac (31) ; soit les communes les plus peuplées du territoire. Ceci représente entre 6 et 11 % de la totalité des logements de chacune de ces communes. Les résidences secondaires sont le lieu de rencontre entre les ruraux et les citadins. Ces derniers ne sont pas nécessairement des touristes, mais des actifs dont les aménagements professionnels (télétravail par exemple) et les facilités de déplacement dues aux voies rapides (autoroutes et autres voies rapides) facilitent l'accès à leur résidence secondaire. Ce logement n'est plus nécessairement une destination réservée aux vacances mais plutôt aux week-ends. En d'autres termes, la résidence secondaire n'est plus exclusivement associée aux loisirs, elle est vécue comme une deuxième résidence. Ce phénomène est à prendre en compte dans la problématique des déplacements du territoire car il induit une pratique singulière du territoire vécu.



1.5 Une offre de transport inégalement répartie

De nombreuses possibilités de déplacements grâce aux transports collectifs

Le territoire de la CCLPA dispose, grâce à la Région et au Département, de plusieurs lignes régulières d'autocar et d'une ligne ferroviaire qui permettent aux habitants de se déplacer sur les pôles d'emplois et de services. Par ailleurs, une aire de covoiturage à Viterbe participe à renforcer l'offre de transport proposant une alternative à l'usage de la voiture personnelle. Celle-ci correspond notamment aux déplacements en direction de Toulouse.



L'offre de transport collectif

La ligne ferroviaire

La ligne ferroviaire Toulouse-Castres-Mazamet traverse le territoire de la CCLPA d'ouest en est et s'arrête dans deux gares : une sur la commune de Damiatte et l'autre sur la commune de Vielmur-sur-Agout.

Une ligne d'autocar de la SNCF dessert les deux gares ainsi que la commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux, cependant les horaires de passages proposés sont pauvres et peu attractifs.

La ligne ferroviaire offre plusieurs horaires intéressants pour les actifs et les étudiants qui se rendent sur Castres, Lavaur ou Toulouse.

Communes de résidence	Communes de destination					
	Toulouse		Lavaur		Castres	
Damiatte	4 départs le matin	Entre 45 et 55 minutes de trajet	4 départs le matin	Environ 15 minutes de trajet	3 départs le matin	Entre 20 et 30 minutes de trajet
	4 retours le soir		4 retours le soir		3 retours le soir	
Vielmur-sur-Agout	4 départs le matin	Environ 1 heure de trajet	4 départs le matin	Environ 20 minutes de trajet	3 départs le matin	Entre 10 et 20 minutes de trajet
	4 retours le soir		4 retours le soir		3 retours le soir	

Cette ligne propose aussi la possibilité de passer le samedi après-midi à Castres et Toulouse. Un départ en début d'après-midi et un retour en fin de journée permet donc à la population de la CCLPA de profiter de la gamme de loisirs dont dispose les pôles urbains.

Les lignes de Tarnbus : autocars départementaux

Cinq lignes régulières traversent la CCLPA dont la gestion revient au département du Tarn. Ces lignes sont adaptées aux étudiants et aux actifs. Néanmoins, certains arrêts permettent d'accéder à des hypermarchés, tel que le Leclerc à l'entrée de Castres (arrêt Saint Martial). Ces lignes sont un atout majeur pour les communes qu'elles desservent,

L'offre présentée met en avant les possibilités de déplacements vers les lieux d'étude et d'emploi. Ces déplacements étant les plus nombreux, il est important de mettre en avant les alternatives à la voiture individuelle.

Les possibilités de trajets vers les destinations de loisirs et de services sont moins nombreuses sur certaines lignes. Un trajet coûte 2€ (tarif unique) mais il existe des abonnements pour les étudiants et des exonérations pour certains usagers (personnes âgées et personnes sans activité).

Ligne n°703 : Albi-Castres

* en juillet-août
de septembre à juin
en période scolaire uniquement

Actifs et étudiants :

Communes de résidence	Communes de destination			
	Réalmont		Castres	
Vénès	6 départs le matin* 11 départs le matin 14 départs le matin	Environ 5 minutes de trajet	5 départs le matin* 9 départs le matin 11 départs le matin	Environ 20 minutes de trajet
	6 retours le soir* 12 retours le soir 13 retours le soir		6 retours le soir* 10 retours le soir 11 retours le soir	
Peyregoux	6 départs le matin* 11 départs le matin 14 départs le matin	Environ 10 minutes de trajet	5 départs le matin* 9 départs le matin 11 départs le matin	Environ 15 minutes de trajet
	6 retours le soir* 12 retours le soir 13 retours le soir		6 retours le soir* 10 retours le soir 11 retours le soir	

Cette ligne propose des horaires le samedi : deux départs le matin, deux le midi et deux en fin de journée, dans les deux sens de la ligne. Cela permet aux usagers de passer la matinée, l'après-midi ou encore la journée entière sur Castres ou sur Réalmont.

Ligne n°704 : Gaillac-Graulhet-Castres

Cette ligne d'autocar permet aux usagers des communes de Lautrec et de Brousse de se rendre sur Graulhet ou Castres. Les horaires sont adaptés aux actifs et aux étudiants.

Communes de résidence	Communes de destination			
	Castres		Graulhet	
Jonquières	2 départs le matin* 3 départs le matin 4 départs le matin	Environ 10 minutes de trajet	2 départs le matin	Entre 20 et 25 minutes de trajet
	2 retours le soir* 3 retours le soir		2 retours le soir* 3 retours le soir	
Lautrec	2 départs le matin* 3 départs le matin 4 départs le matin	Entre 10 et 15 minutes de trajet	2 départs le matin	Entre 15 et 20 minutes de trajet
	2 retours le soir* 3 retours le soir		2 retours le soir* 3 retours le soir	
Brousse	2 départs le matin* 3 départs le matin 4 départs le matin	Environ 25 minutes de trajet	2 départs le matin	Environ 10 minutes de trajet
	2 retours le soir* 3 retours le soir		2 retours le soir* 3 retours le soir	

Cette ligne propose des horaires en semaine qui permettent aux usagers de se rendre, le temps d'une après-midi, au centre de loisirs Aquaval. Elle offre aussi la possibilité d'accéder à l'hypermarché situé à l'entrée de la ville de Castres (arrêt Saint-Martial), notamment l'après-midi. En revanche, la ligne ne propose aucun trajet le week-end.

Ligne n°765 : Castres – Lavour

La ligne n°765 permet aux actifs et aux étudiants de Fréjeville, Vielmur-sur-Agout, Guitalens d'Albarède, de Saint-Paul-Cap-de-Joux et de Viterbe de se rendre sur Castres et Lavour.

Actifs et étudiants :

Communes de résidence	Communes de destination			
	Castres		Lavour	
Fréjeville	3 départs le matin	Environ 5 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 35 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	
Vielmur-sur-Agout	3 départs le matin	Environ 15 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 25 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	
Guitalens l'Albarède	3 départs le matin	Environ 20 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 20 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	
Saint-Paul-Cap-de-Joux	3 départs le matin	Environ 25 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 15 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	
Viterbe	3 départs le matin	Environ 30 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 10 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	

Lignes n°705 et 715 :

Ces lignes ont la particularité de ne desservir que la commune de Montdragon. Elles offrent la possibilité à ces habitants de se rendre à Graulhet ou Réalmont.

Communes de résidence	Communes de destination			
	Graulhet		Réalmont	
Montdragon	2 départs le matin	Entre 5 et 10 minutes de trajet	2 départs le matin*	Environ 10 minutes de trajet
ligne n°715	2 retours le soir		1 départs le matin* 2 départs le matin	
Montdragon	2 départs le matin* 4 départs le matin	Entre 5 et 10 minutes de trajet		
ligne n°705	2 retours le soir* 3 retours le soir 5 retours le soir			

La ligne n°705 propose des horaires le samedi pour se rendre à Graulhet. Elle permet aux usagers d'effectuer un aller-retour le matin et un l'après-midi afin de profiter de l'offre en commerces et services de la commune.

La ligne n°715, quant à elle, propose, un aller-retour au ZOO de Montredon-Labessonnié sur une après-midi, uniquement en juillet-août.

Ces lignes proposent de nombreux horaires de passage en semaine, cependant, ce service est freiné par le peu d'arrêts de car matérialisés sur le territoire. Les usagers domiciliés dans un logement éloigné d'une route départementale seront freinés pour l'utilisation de ce service.

La mise en place d'un transport à la demande permettrait de compléter cette offre, en proposant des lignes secondaires qui rapprocheraient les usagers des grandes lignes d'autocar. La collectivité possède deux minibus 9 places, déjà sollicités par un service de transport culturel mise en place par la CCLPA.

La ligne de transport collectif pour les événements culturels

Un partenariat entre la Scène Nationale d'Albi (SNA), le Café Plùm et la CCLPA a permis le développement d'un transport collectif gratuit à destination d'Albi. L'objectif est de faciliter l'accessibilité à la culture des habitants du territoire.

Ainsi, pour la réservation d'une représentation auprès de la collectivité, le transport est offert. Le trajet est assuré par un la CCLPA.

Trois départs sont organisés pour ces trajets : un à Saint Paul-Cap-de-Joux, un à Vielmur-sur-Agout et un à Lautrec. Cette initiative démontre une volonté d'offrir un service de gamme supérieure et d'ouvrir le territoire à d'autres perspectives.

Cette offre en transport collectif propose de nombreux trajets sur les communes desservies, néanmoins elles ne permettent pas un maillage efficace à l'intérieur du territoire. Cela constitue un frein pour les usagers sans véhicule personnel puisque l'accès à certains services n'est pas assuré.

Par exemple, aucun transport ne permet de liaison entre Lautrec et Vielmur-sur-Agout.

1.6 L'offre en déplacement doux**La piste cyclable de Vielmur-sur-Agout**

La commune de Vielmur-sur-Agout dispose d'une piste cyclable au niveau de la gare. Cet aménagement est un atout important qui participe à faire de la gare un pôle multimodal. Un parking protégé pour les vélos est d'ailleurs disponible au niveau de la gare.

La création d'une bande cyclable le long de la route D92, allant à la rencontre de cette piste cyclable existante serait susceptible de développer la pratique du vélo chez les habitants de ce territoire. Actuellement, la pratique du deux roues sur la commune reste assez rare.

La voie verte

La voie verte, qui suit l'ancien chemin de fer reliant Albi et Castres, traverse l'est du territoire. Elle est mise en valeur à travers l'offre touristique, cependant son potentiel va au-delà d'un simple service de loisir. Elle permet un trajet sécurisé en vélo. L'ajout de liaison avec les bourgs des communes qu'elle traverse serait l'occasion de développer l'usage qu'il en est fait. Le développement des mobilités douces passe par l'appropriation des locaux de l'offre disponible. Elle constitue donc un élément clé du développement des mobilités et de l'accessibilité du territoire.

La vélo-route

Une section de vélo-route traverse le territoire, reliant la gare de Lavaur à Castres. Sur la CCLPA, elle débute à Fiac et se termine 25km plus loin, à Carbes, où elle rejoint la voie verte. Cet aménagement met en avant le maillage des modes doux sur le territoire. Ce trajet, couplé à celui de la voie verte, permet aux amateurs de VTT et VTC de profiter des aménités paysagères en permettant de traverser le territoire du nord au sud et d'ouest en est.

1.7 L'utilisation des modes de transport pour les déplacements domicile-travail

Les déplacements « domicile-travail » représentent un tiers des déplacements des usagers et 50% des déplacements en termes de distance. Les analyses des zones d'emploi et des modes de transport utilisés sont donc centrales dans la question des mobilités rurales.

Les chiffres INSEE de 2013 nous révèle cependant que l'offre de transport proposée reste faiblement utilisée. La voiture est toujours le mode privilégié par les actifs, néanmoins certaines communes se démarquent des autres. La répartition des emplois sur le territoire est un des principaux facteurs du choix modal.

Damiatte, par exemple est une des communes ayant le plus faible taux de trajet en voiture pour se rendre sur le lieu de travail (78%). Les actifs de ce territoire ont recours aux transports collectifs (4%), à la marche à pied (6%) et aux deux roues (5%, le plus haut taux de la CCLPA). En revanche, 98% des actifs de Magrin se rendent au travail en voiture, c'est le taux le plus élevé du territoire. Aucun n'a recours aux transports en commun, ni à la marche à pied.

En revanche, 6% des actifs de Saint-Paul-Cap-de-Joux se rendent sur leur lieu de travail en marchant. Ce chiffre peut s'expliquer par le taux d'actifs qui travaillent sur la commune de résidence, soit 30%.

D'une manière générale, les communes les moins peuplées et qui ne disposent pas d'offre en transport collectif sont celles qui ont le plus recours à la voiture. Ce taux est plus variable sur les communes plus peuplées et développées, étant donné que le nombre d'emplois sur le territoire est plus élevé. Les actifs résidents sur la commune d'emploi peuvent alors se rendre sur leur lieu de travail à pied ou à vélo.

Pour d'autres, dont le trajet domicile-travail est bien plus important, la voiture est le mode privilégié. La distance entre le domicile et le lieu de travail ne se mesure pas en kilomètre mais en temps. Les actifs acceptent de parcourir de longues distances seulement si les infrastructures routières permettent de gagner du temps. Cependant, la pratique du covoiturage régulier se développe car l'automobiliste cherche à réduire le

coût de ses trajets. Les sites internet dédiés au covoiturage se sont démocratisés et de nombreux profils d'automobiliste y ont recours aujourd'hui.

L'aménagement de parking de covoiturage est un nouvel enjeu pour les mobilités. L'emplacement de ces derniers doit être soigneusement étudié afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Bien que la CCLPA dépende de pôles de services extérieurs, l'étude des déplacements témoigne d'une offre riche en transport collectif et en mode doux, compte tenu du caractère rural du territoire.

Les cheminements doux permettent aux habitants de se déplacer de manière sécurisée et de mieux s'approprier leur territoire. Lorsqu'elle permet un maillage efficace entre les logements et les équipements, l'offre en déplacement doux renforce la pratique du territoire par ses habitants.

Pour les déplacements domicile-travail, le développement du covoiturage organisé ou spontané, est une réponse satisfaisante pour réduire les déplacements individuels.

1.8 Synthèse du fonctionnement territorial

Forces	Faiblesses
Les lignes d'autocar offrent un grand volume d'horaires sur la semaine. Le train facilite l'accès à Toulouse dans un sens et à Castres dans l'autre. Présence de la voie verte et de la vélo-route. La piste cyclable de Vielmur-sur-Agout est un bon point de départ pour développer la pratique du vélo. Offre locale garante de l'identité rurale et patrimoniale de la CCLPA.	Maillage des transports collectifs insuffisants. Manque d'offre de transport pour les touristes et les personnes à mobilité réduite. Dépendance vis-à-vis des pôles extérieurs.
Opportunités	Menaces
Compléter l'offre de transports collectifs grâce à des lignes de transport à la demande (TAD) : rapatrier les habitants vers les arrêts des grandes lignes, des marchés, des commerces. Valoriser l'accès à la gare, en faire un pôle multimodal. Développer le dispositif Rézopouce (covoiturage spontané). Développer l'autopartage et le covoiturage.	Périurbanisation des communes proches de Castres et le long des routes départementales = accentuation du phénomène de village dortoir. Désertification des communes isolées (Ex de Brousse et Prades, dont le nombre de résidences secondaires augmente mais pas le nombre de résidences principales). Dépendance grandissante vis-à-vis des pôles extérieurs du territoire.

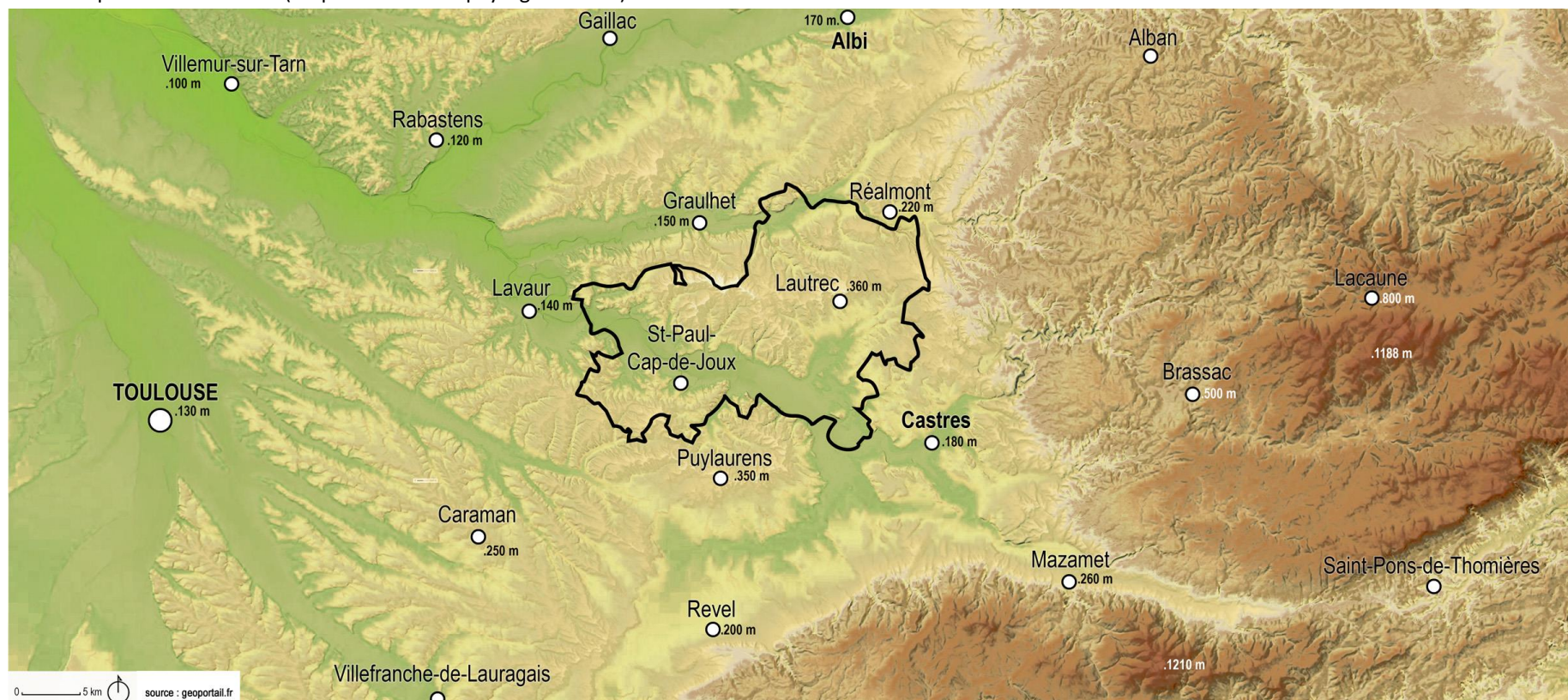
2. Grandes caractéristiques de la CCLPA

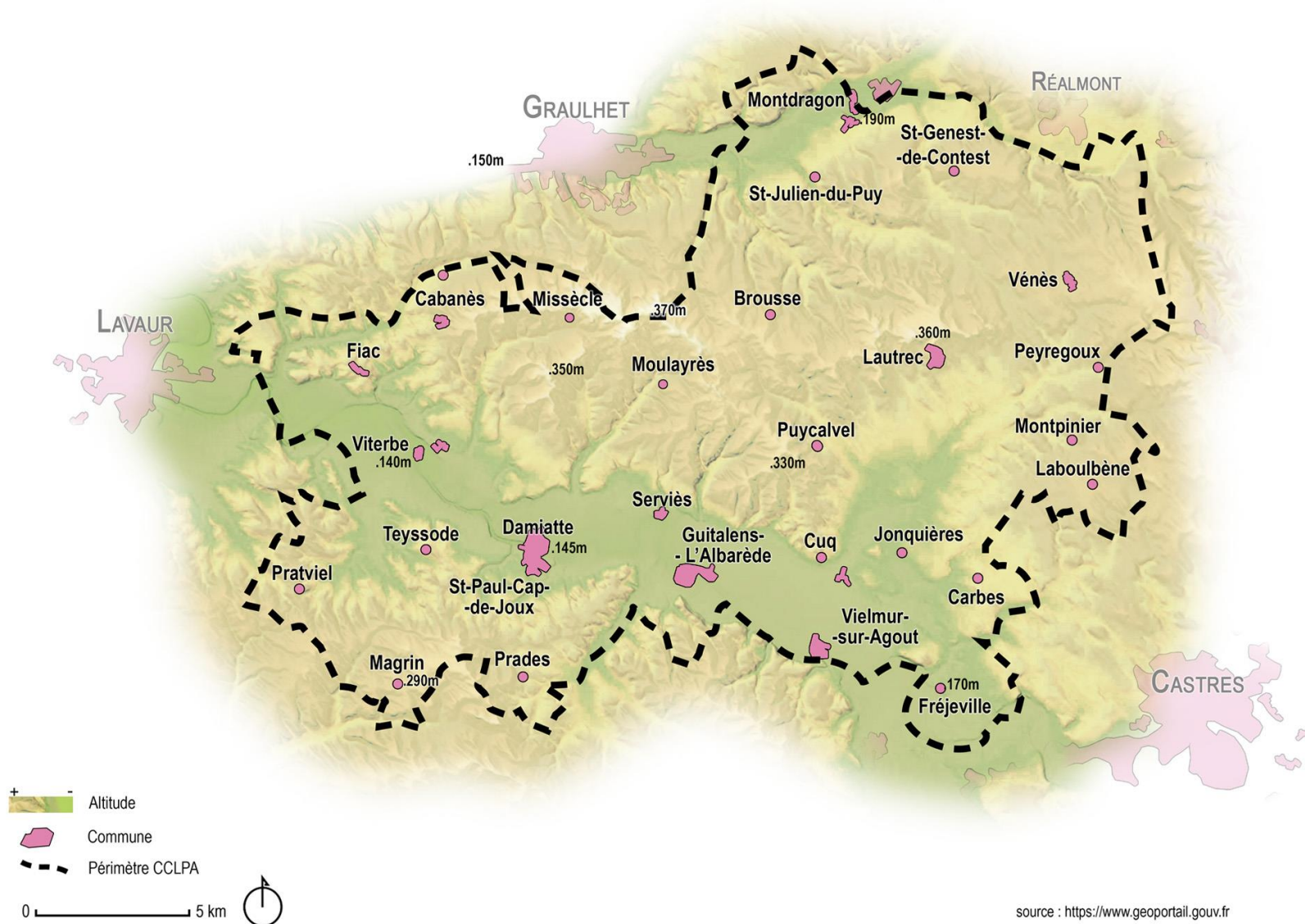
Le département du Tarn constitue une zone de contact entre quatre ensembles physiques : Le Bassin Aquitain, les Causses du Quercy, le Massif Central et l'aire méditerranéenne. Le territoire de la CCLPA appartient au Bassin Aquitain, mais il garde des contacts visuels avec les grands ensembles voisins comme la Montagne Noire, souvent en fond de plan au sud, et les monts du Montredonnais perceptibles au nord-est de la communauté de commune.

(Source : Atlas des paysages tarnais)

2.1 Le relief

La CCLPA se situe dans « la plaine tarnaise » au paysage de collines cultivées façonnées dans les molasses aquitaines et marquées au Nord-Ouest par l'avancée des plateaux calcaires du Quercy dans le département du Tarn. (D'après l'Atlas des paysages tarnais).





Dans la CCLPA se distinguent plusieurs formations. Le paysage de collines de nature calcaire est plus élevé au centre, avec un point culminant à 370 m à Brousse (360 m à Lautrec et 350 m à Damiatte). Il est encadré par les vallées du Dadou au nord et de l'Agout au sud, vallées qui se rejoignent à Lavar.

Plus précisément, le territoire de la CCLPA possède des morphologies particulières qui marquent le paysage et deviennent des repères. Les collines accueillent en leur sommet des constructions remarquables telles que des châteaux, des chapelles, des calvaires, ou des hameaux. Ainsi positionnées en surplomb elles constituent de bons repères dans le paysage.

Vue de l'extérieur, la silhouette de Lautrec est unique : la ville est implantée sur un puech¹ conique dominant une dépression aux reliefs adoucis. Au sommet du puech, un calvaire et sa croix affirment l'identité historiquement catholique de ce relief habité. Mais la crête aux trois sommets alignés qui adosse Lautrec est un autre repère de la ville encore plus perceptible depuis le lointain. Le relief met également en exergue les six éoliennes de Puycalvel très visibles depuis le couloir de la vallée de l'Agout ainsi que depuis Lautrec.

« Vers le Sud, la terminaison (des collines) calcaires s'inscrit de manière spectaculaire dans les paysages. La cuesta ² décrit une ample anse retombant brutalement vers la plaine castraise. Depuis Lautrec et sur la route qui chemine sur les hauteurs, cette ouverture vers le Sud met en scène les grands espaces agricoles qui s'inclinent lentement vers l'Agout et la sombre barrière de la Montagne Noire en arrière-plan. » (Extrait de « Atlas des paysages tarnais »).

¹ Puech : transcription en français du terme occitan puèch, dérivé du latin ped qui donne podium et signifie « petite hauteur, mont, colline, piton, montagne ». Source : <http://www.etymologie-occitane.fr>

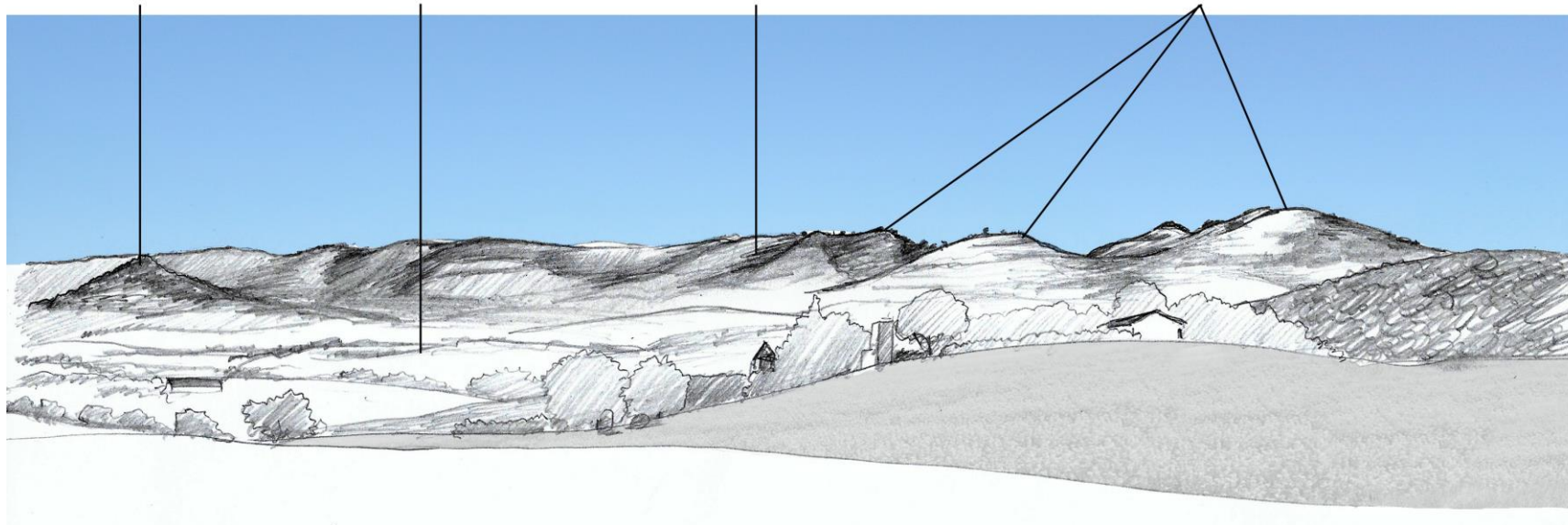
² Une cuesta désigne un relief au profil transversal dissymétrique, constitué d'un côté par un talus à profil concave en pente raide (le front) et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers).

Sources : www.universalis.fr

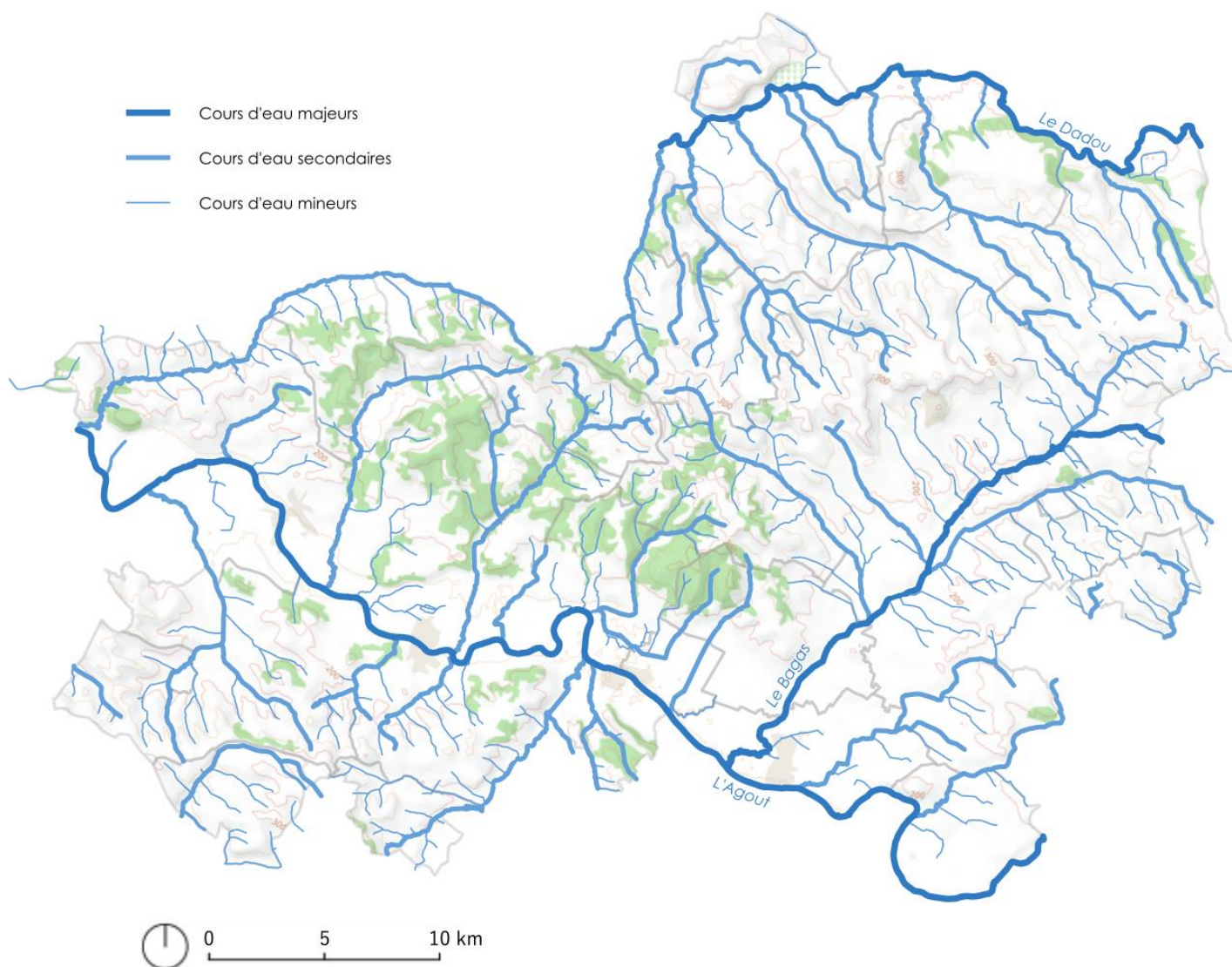
La cuesta de Lautrec



Colline cônica de Lautrec Dépression au pied de la cuesta de Lautrec Crête, front de la cuesta Collines cultivées aux formes caractéristiques, repères dans la paysage



2.2 Le réseau hydrographique



L'eau, omniprésente sur le territoire de la CCLPA se caractérise par un chevelu diffus de ruisseaux qui restent difficilement visibles à cause de la végétation hygrophile et des épaisses ripisylves. Cette invisibilité est également causée par la pratique de plus en plus répandue du défrichement des fossés agricoles, qui se confondent alors avec les sillons des labours. Les ruisseaux s'écoulant au fond des nombreuses collines cultivées rejoignent les vallées ouvertes des cours d'eau plus conséquents venus des hautes terres de l'Est, tels que le Dadou au nord de la CCLPA et l'Agout au sud. Les villes et les activités économiques se sont développées dans ces deux couloirs largement déblayés, propices aux grandes cultures et aux voies de communication (d'après l'Atlas des paysages tarnais).

Aujourd'hui, ces deux vallées, faciles à parcourir, sont desservies par des axes de déplacements fonctionnels et concentrent le dynamisme du territoire. La diversité des activités qu'elles accueillent rend leur gestion plus complexe.

L'hydrographie du territoire de la CCLPA est donc très riche et bénéficie d'un maillage conséquent avec 51 cours d'eau inscrits et référencés au sein du SDAGE. Comme nous l'avons explicité auparavant, ce maillage participe pleinement à la formation du paysage de la CCLPA et notamment les deux axes les plus structurants que sont l'Agout et le Dadou qui marque les limites nord et sud du territoire. Le Bagas se distingue également par son importance en tant qu'axe sud-nord.

En termes d'état écologique, la majorité des cours d'eau qui ont fait l'objet d'une étude (cf. tableau ci-dessous) possède un état écologique en deçà des objectifs fixés par le SGADE Adour-Garonne en dehors du Bagas et du tronçon est de l'Agout. En revanche, au regard de l'état chimique, l'ensemble des cours d'eau sont jugés bons, à l'exception du Dadou (également jugé en mauvais état vis-à-vis de l'état écologique), et du Bagas qui est pourtant un des seuls cours d'eau possédant un bon état écologique.

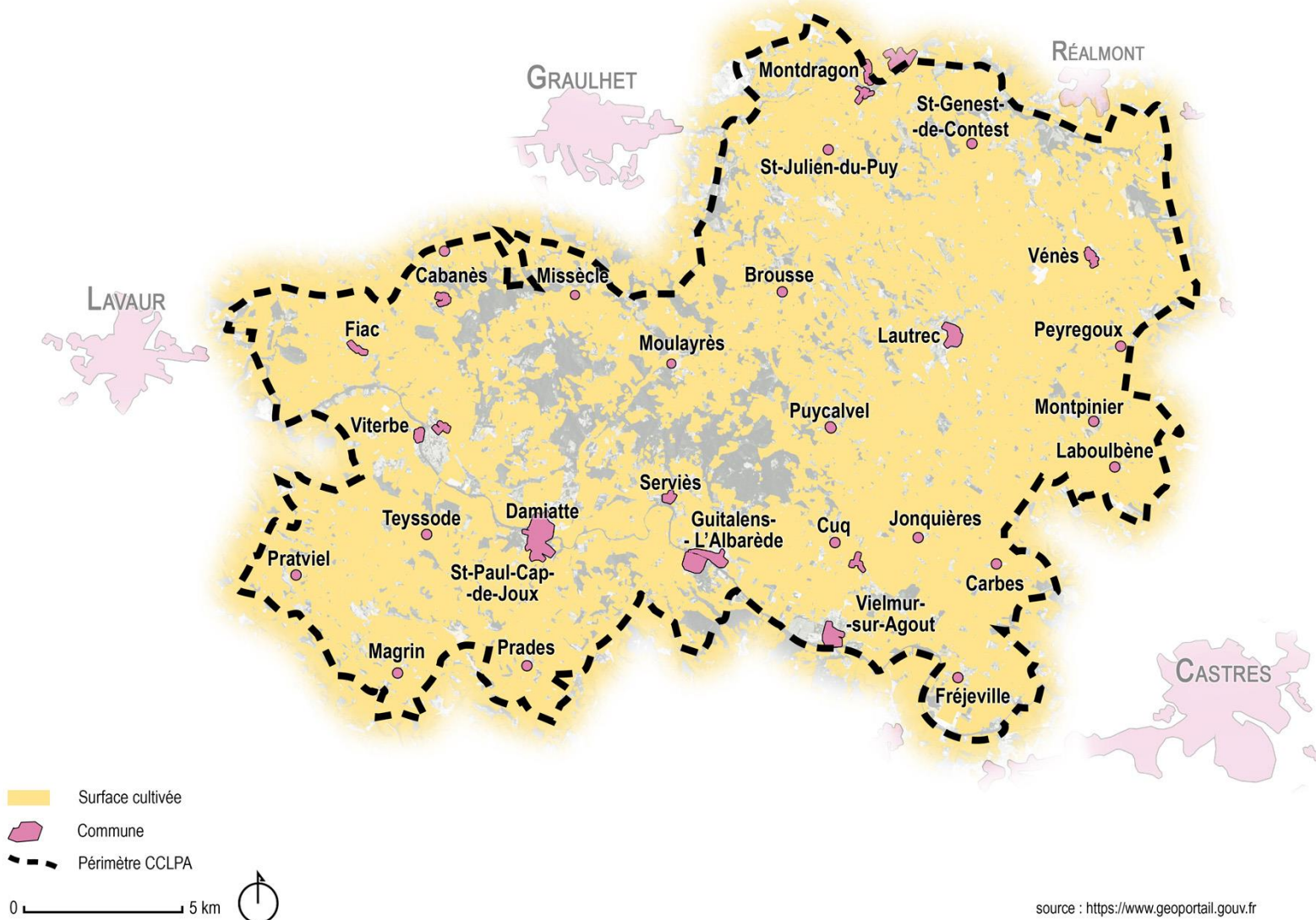
Nom	Code hydrographique	Longueur (km)	État écologique	État chimique	Communes traversées
L'Agout	FRFR146 FRFR147 FRFR152A FRFR152B	194	Inférieur au bon état à l'ouest Bon état à l'est	Bon	Vielmur sur Agout
Le Dadou	FRFR140 FRFR142A FRFR142B	115,8	Inférieur au bon état	Mauvais	Montdragon Saint Julien du Puy Vénès Saint Genest de Contest
Le Bagas	FRFR389 FRFR390	21,1	Bon état	Mauvais	Vielmur sur Agout Cuq Jonquières Lautrec Peyregoux
Ruisseau d'Assou	FRFR152A_8	15,4	Inférieur au bon état	Bon	Cabanès Fiac Moulayrès
Ruisseau d'en Guibaud	FRFR152A_3	13	Inférieur au bon état	Bon	Damiatte Saint Paul Cap de Joux Guitalens Serviès
L'Aybes	FRFR152A_1	12,5	Inférieur au bon état	Bon	Carbes Fréjeville Laboulbène
Ruisseau de Lézert	FRFR142B_7	10,7	Inférieur au bon état	Bon	Montdragon Lautrec Saint Genest de Contest Vénès
Ruisseau de Léou	FRFR152A_6	10,3	Inférieur au bon état	Bon	Missècle Moulayrès Damiatte Fiac Teyssode Cabanès
Ruisseau de Poulobre	FRFR390_2	10	Inférieur au bon état	Bon	Jonquières Lautrec Peyregoux Montpinier

Ruisseau des Lézert	FRFR152A_5	9,5	Inférieur au bon état	Bon	Damiatte Saint Paul Cap de Joux Serviès Moulayrès Puycalvel
Ruisseau de la Barthe	FRFR152A_10	9,1	-	-	Pratviel Teyssode
Ruisseau de Vidalès	FRFR142B_11	9	Inférieur au bon état	Bon	Saint Julien du Puy Lautrec Vénès Montdragon
Ruisseau du Pont de Tulle	O4670550	9	Inférieur au bon état	Bon	Teyssode
Ruisseau de Ganoubre	O4770620	9	Inférieur au bon état	Bon	Brousse Saint Julien du Puy Lautrec
Ruisseau de Merdalou	FRFR389_1	8,7	Inférieur au bon état	Bon	Cuq Jonquières Lautrec Puycalvel Brousse
Ruisseau d'Auques	FRFR152A_2	8,6	Inférieur au bon état	Bon	Carbes Jonquières Vielmur sur Agout
Ruisseau de Bronde	O2300650	6,8	-	-	Magrin
Ruisseau de Pascasié	O4770690	6,8	-	-	Brousse Saint Julien du Puy
Ruisseau d'Oulmine	O2300600	6,4	-	-	Magrin Puylaurens
333Ruisseau de Vabre	O4--2602	5,6	-	-	Lautrec Vénès Peyregoux
Ruisseau d'en Tournié	O4690500	5,6	-	-	Labastide Saint Georges
Ruisseau de Cabanac	O4630530	5,2	-	-	Vielmur sur Agout Puycalvel Cuq Guitalens
Ruisseau de Villeneuve	O4770670	5,1	-	-	Brousse Saint Julien du Puy

<i>Ruisseau de la Calvétie</i>	FRFR152A_4	5	Inférieur au bon état	Bon	Damiatte Saint Paul Cap de Joux Puycalvel Serviès
<i>Ruisseau de Miral</i>	O4750710	5	-	-	Vénès
<i>Ruisseau Le Bridou</i>	O4610580	4,6	-	-	Lautrec
<i>La Garenne</i>	O4630540	4,6	-	-	Puylaurens Guitalens Serviès
<i>Ruisseau de la Devèse</i>	O4650542	4,4	-	-	Serviès Cuq Guitalens
<i>Ruisseau des Vieilles Mortes</i>	O4650610	4,3	-	-	Damiatte Serviès
<i>Ruisseau de Las Bals</i>	O4770510	4,1	-	-	Montdragon Saint Genest de Contest Saint Julien du Puy
<i>Ruisseau de Scalibert</i>	O4660500	4	-	-	Saint Paul Cap de Joux Teyssode
<i>Ruisseau de Costebergeat</i>	O4770660	3,9	-	-	Brousse Saint Julien du Puy
<i>Ruisseau de Fontbéal</i>	O4770520	3,8	-	-	Montdragon Saint Julien du Puy Lautrec
<i>Ruisseau de Mondou</i>	O4670590	3,8	-	-	Pratviel Teyssode
<i>Ruisseau des Carmes</i>	O4650640	3,6	-	-	Saint Paul Cap de Joux Damiatte
<i>Ruisseau de Guinet</i>	O4651020	3,6	-	-	Moulayres Damiatte
<i>Ruisseau d'en</i>	O4670530	3,5	-	-	Fiac

<i>Gary</i>					Viterbe
<i>Le Riafs</i>	O4640570	3,5	-	-	Puylaurens
<i>Ruisseau de Saborgues</i>	FRFR390_1	3,2	-	-	Peyregoux Lautrec Vénès
<i>Ruisseau de Font Bouissoune</i>	O4750780	3,1	-	-	Lautrec Saint Genest de Contest Vénès
<i>Ruisseau de Puechassaut</i>	O4770640	3,1	-	-	Brousse Lautrec
<i>Ruisseau 33333 u de Font Bouissoune</i>	O4750780	3,1	-	-	Vénès Lautrec Saint Genest de Contest
<i>Ruisseau de Combe Claire</i>	O4630560	3	-	-	Puylaurens Guitalens
<i>Ruisseau de Bouquedaze</i>	O4770600	2,9	-	-	Montdragon Saint Julien du Puy
<i>Rec d'Engamel</i>	O4640620	2,8	-	-	Puylaurens
<i>Ruisseau des Alos</i>	O4750720	2,3	-	-	Vénès
<i>Ruisseau de la Maurié</i>	O4650700	2,2	-	-	Moulayrès
<i>Ruisseau de Prats Nauts</i>	O4600550	2,1	-	-	Carbes
<i>Ruisseau de Rival</i>	O1880510	2	-	-	Montdragon Saint Genest de Contest Saint Julien du Puy
<i>Ruisseau des Sagnes</i>	O4770700	1,5	-	-	Brousse
<i>Ruisseau de Nauzials</i>	O4660510	1,2	-	-	Saint Paul Cap de Joux Teyssode

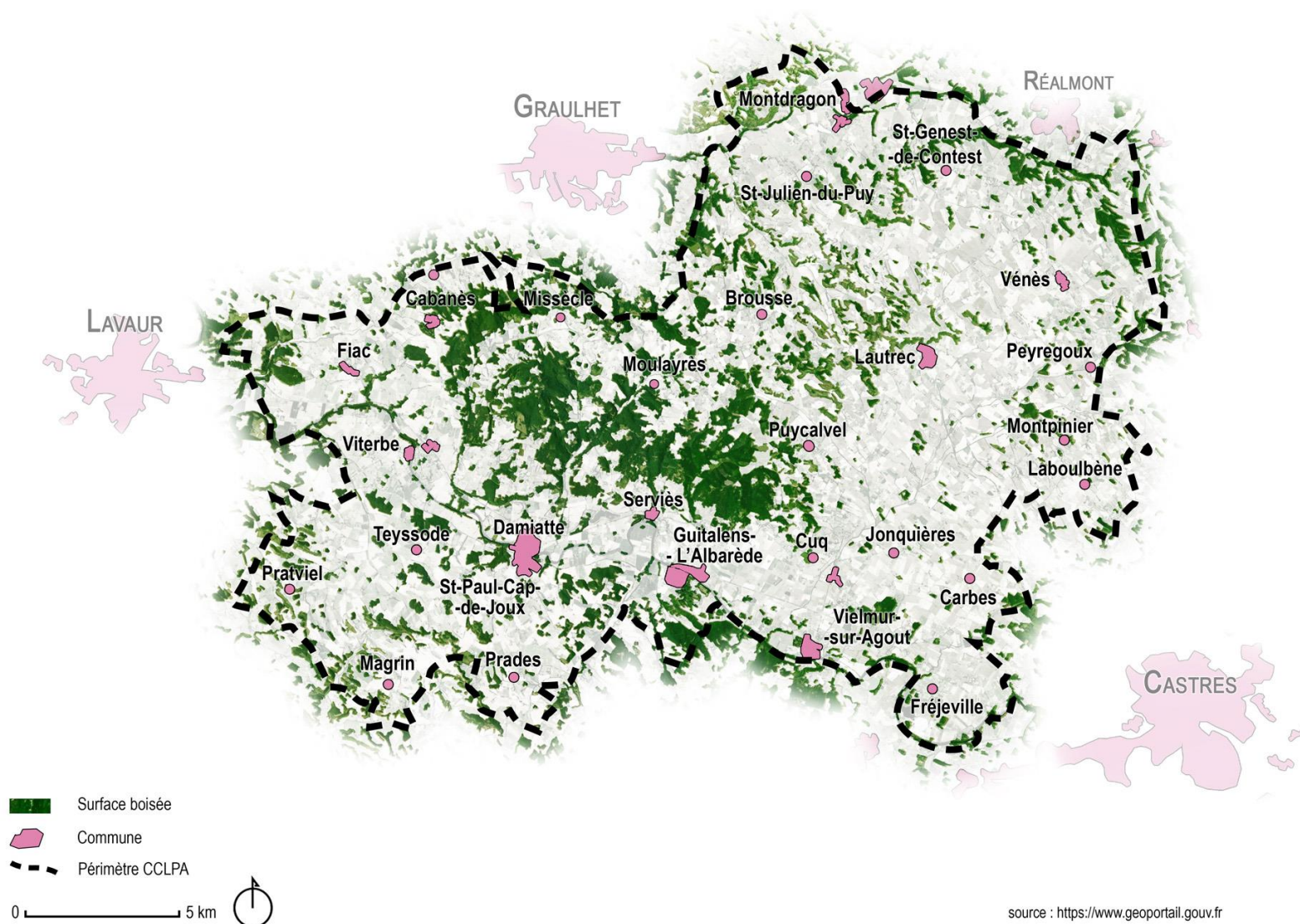
2.3 Les espaces agricoles



L'agriculture joue un rôle prépondérant dans la construction et l'évolution du paysage de ce territoire. Les terres exploitées s'étendent principalement dans les fonds de vallées et sur les pentes douces aux sols argileux. Les pratiques agricoles des dernières décennies, comme le remembrement du parcellaire – et son corollaire, l'arrachage de haies –, ont progressivement ouvert des panoramas sur le paysage. Par endroits, l'ouverture extrême des espaces par des pratiques intensives de monoculture a conduit à une uniformisation et une simplification des paysages préjudiciable à leur qualité.

Aujourd'hui, les paysages générés par les grandes cultures sont majoritaires, tant dans les vallées que sur les pentes des collines douces : vastes parcelles, dont les teintes et les textures évoluent au gré des saisons. En revanche, dans les secteurs plus élevés et boisés de Puycalvel, Serviès et Damiatte, ainsi qu'au nord-est (Vénès, Saint-Genest-de-Contest) des parcelles en prairie subsistent encore largement, alternant avec les cultures céréalières ou fourragères.

2.4 Les espaces boisés



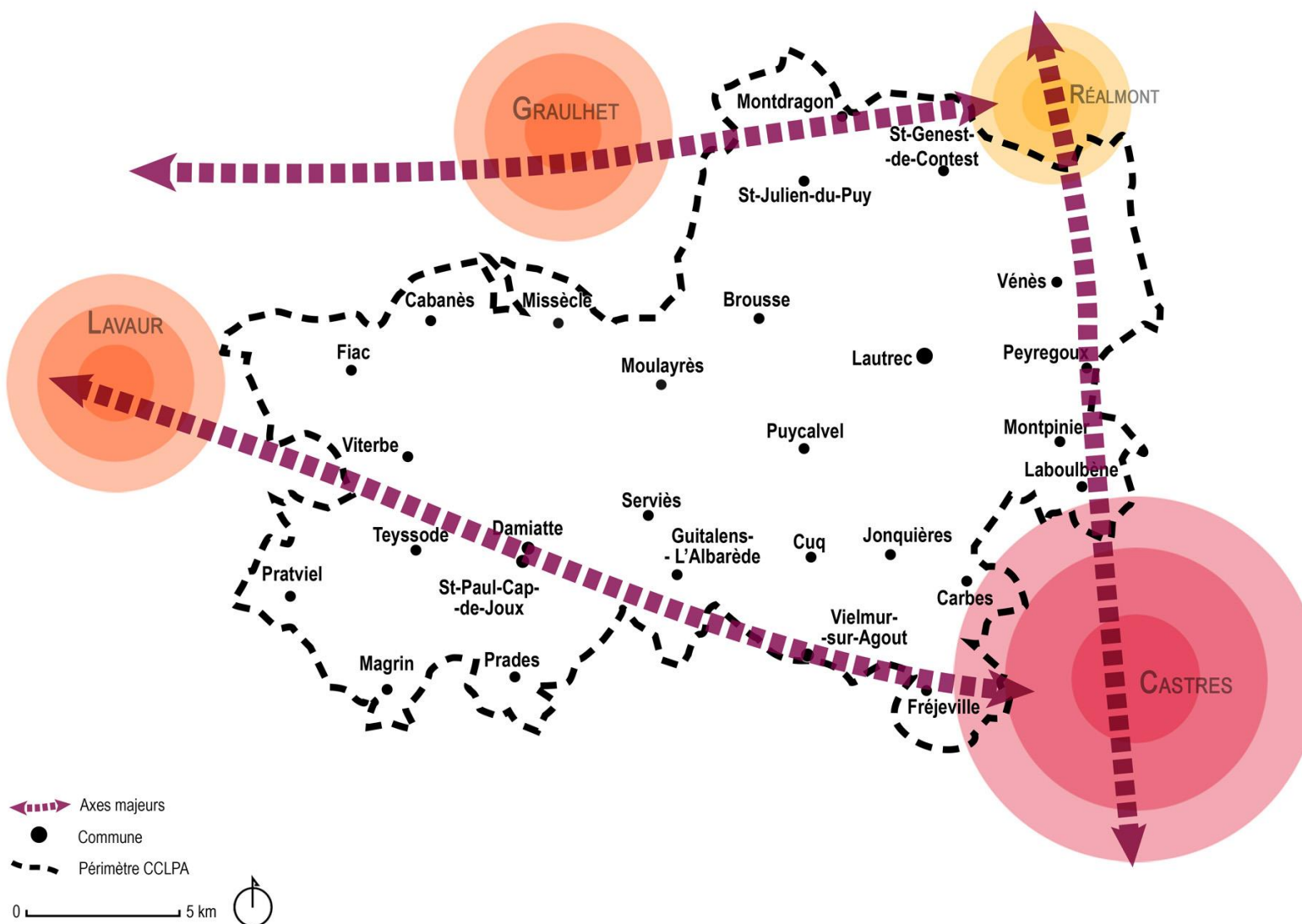
La partie centrale, la plus élevée du territoire, est aussi la plus boisée. Elle se compose en majorité de forêts fermées* de chênes caducs purs (surtout sur les communes de Damiatte, Puycalvel et Serviès), ainsi que de forêts fermées à feuillus mélangés (surtout à Cabanès), de quelques forêts fermées de conifères (surtout à Cuq, Puycalvel et Serviès) ou de châtaigniers (à Damiatte). La diversité des sols forestiers engendre une grande variété d'associations végétales.

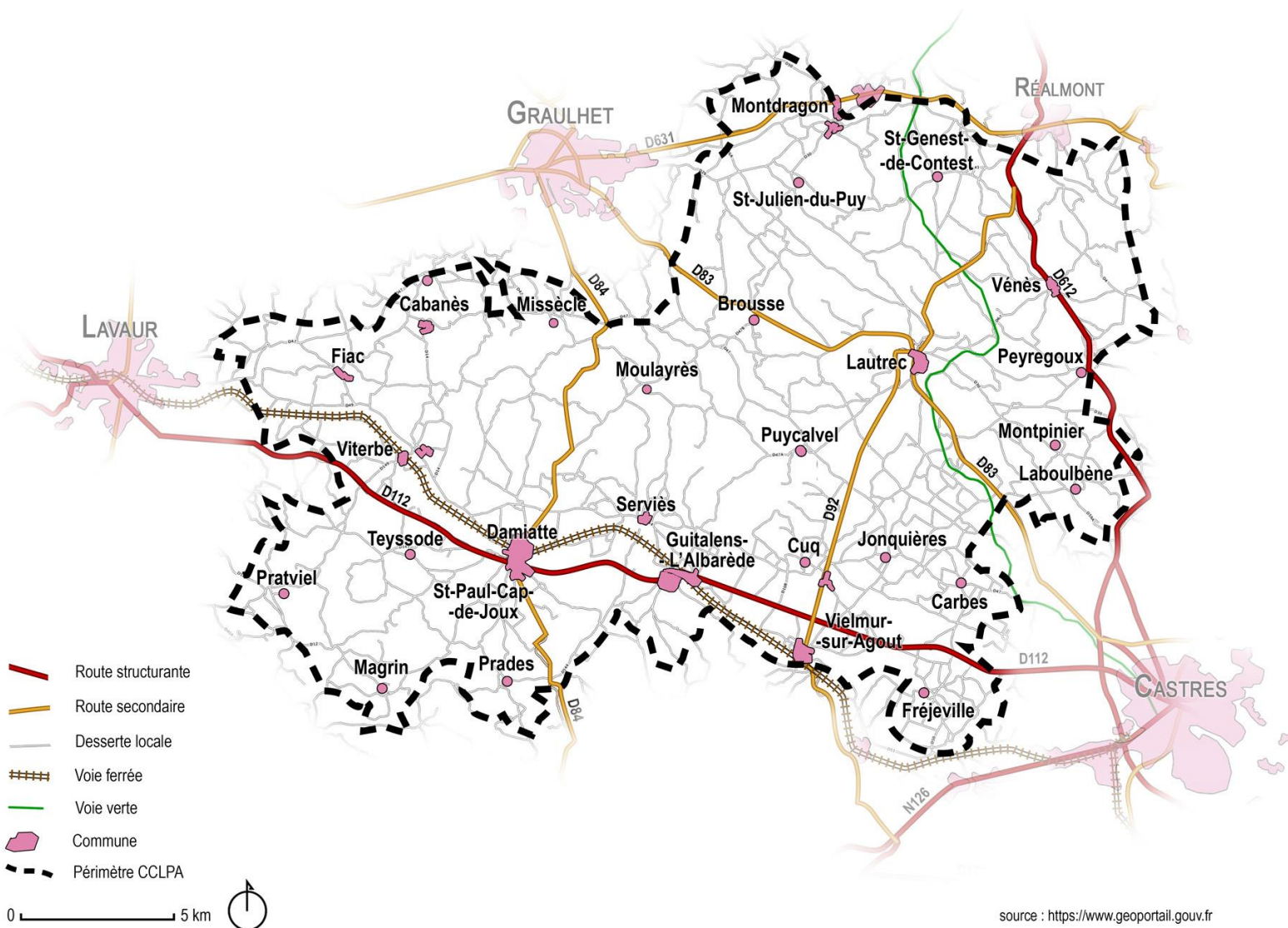
Les parties sommitales aux sols maigres sont peuplées de chênaies, avec des clairières qui accueillent des troupeaux en pacage. Compte tenu du déclin de l'élevage dans l'économie agricole, ce sont les zones les plus exposées à l'enfrichement.

*dont le taux de couvert arboré est supérieur ou égal à 40%

Source IGN - www.craig.fr/sites/default/files/reunions/1341-6eme-assemblee-des-utilisateurs/docs/a1ign.pdf

2.5 Le réseau viaire et l'implantation urbaine





C'est le long de ces principaux axes routiers que l'urbanisation s'est le plus développée. Sur le territoire de la CCLPA, ce développement urbain a profondément fait évoluer le paysage des abords de ces axes, de manière globalement peu qualitative :

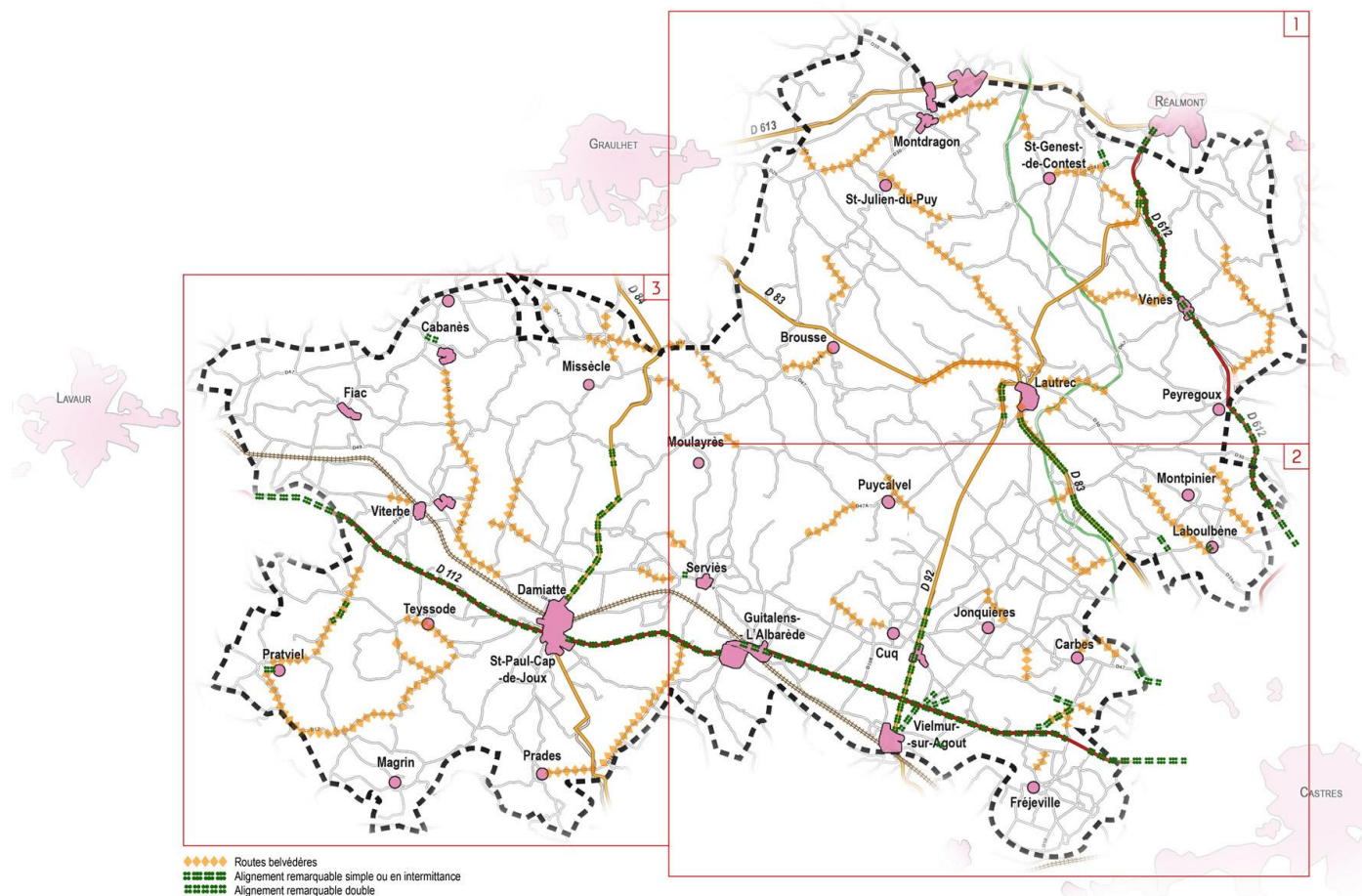
- > en zone urbanisée, développement souvent linéaire de l'habitat et des bâtiments d'activités, avec production de paysages parfois dénués de personnalité ;
- > en dehors des agglomérations, aménagements de sécurité (glissières de sécurité, aménagements de carrefours...) et recalibrages routiers (talus techniques issus de rectifications de virages, suppression d'arbres d'alignement...) rompant inexorablement avec les charmants paysages routiers produits sous la Troisième République par les travaux des Ponts et Chaussées. (parrapets en pierre de taille, alignements bilatéraux d'arbres d'ombrage, talus doux...).

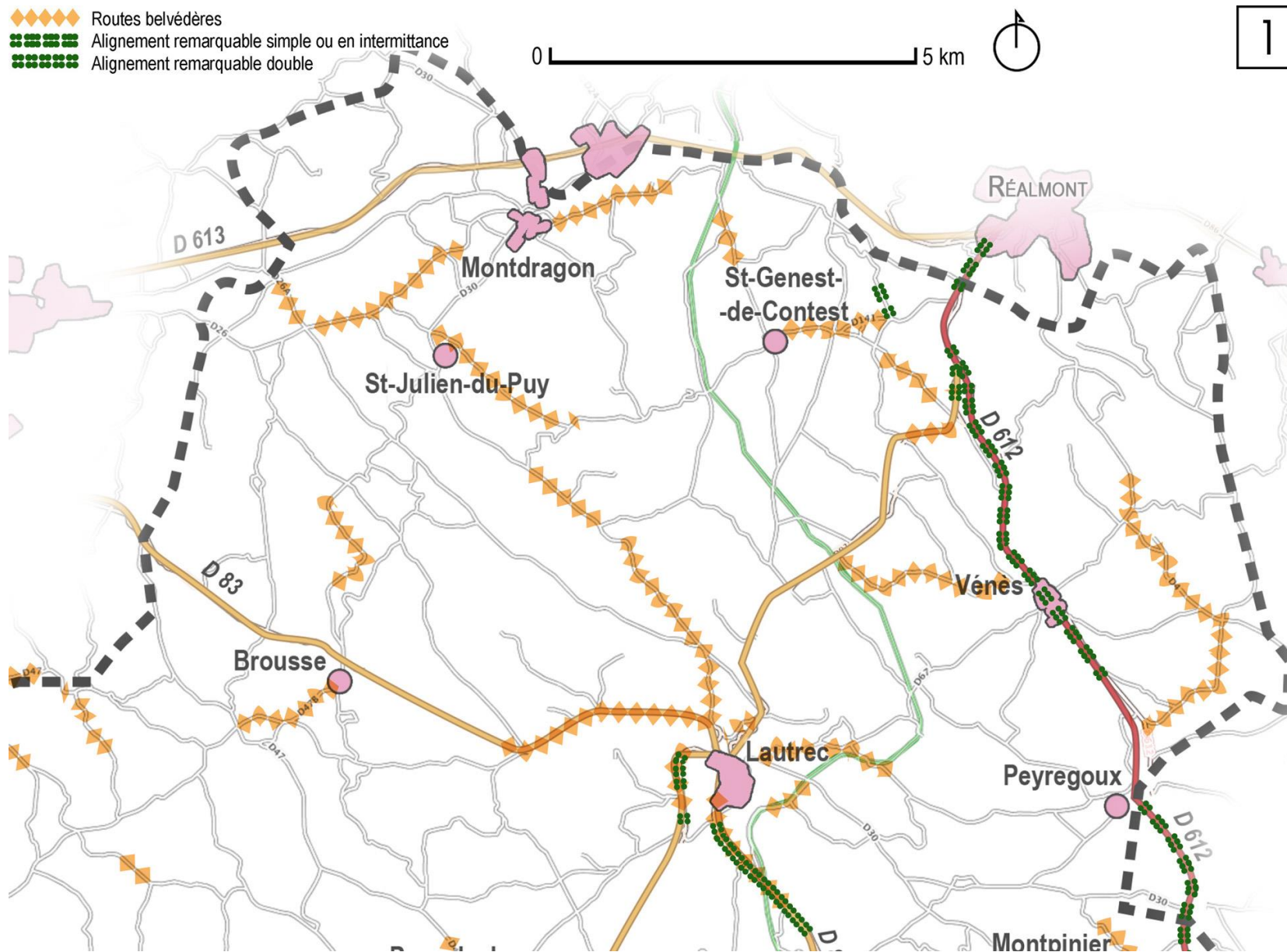
2.6 Les routes belvédères et alignement d'arbres

Carte générale des alignements d'arbres remarquables et des routes belvédères.

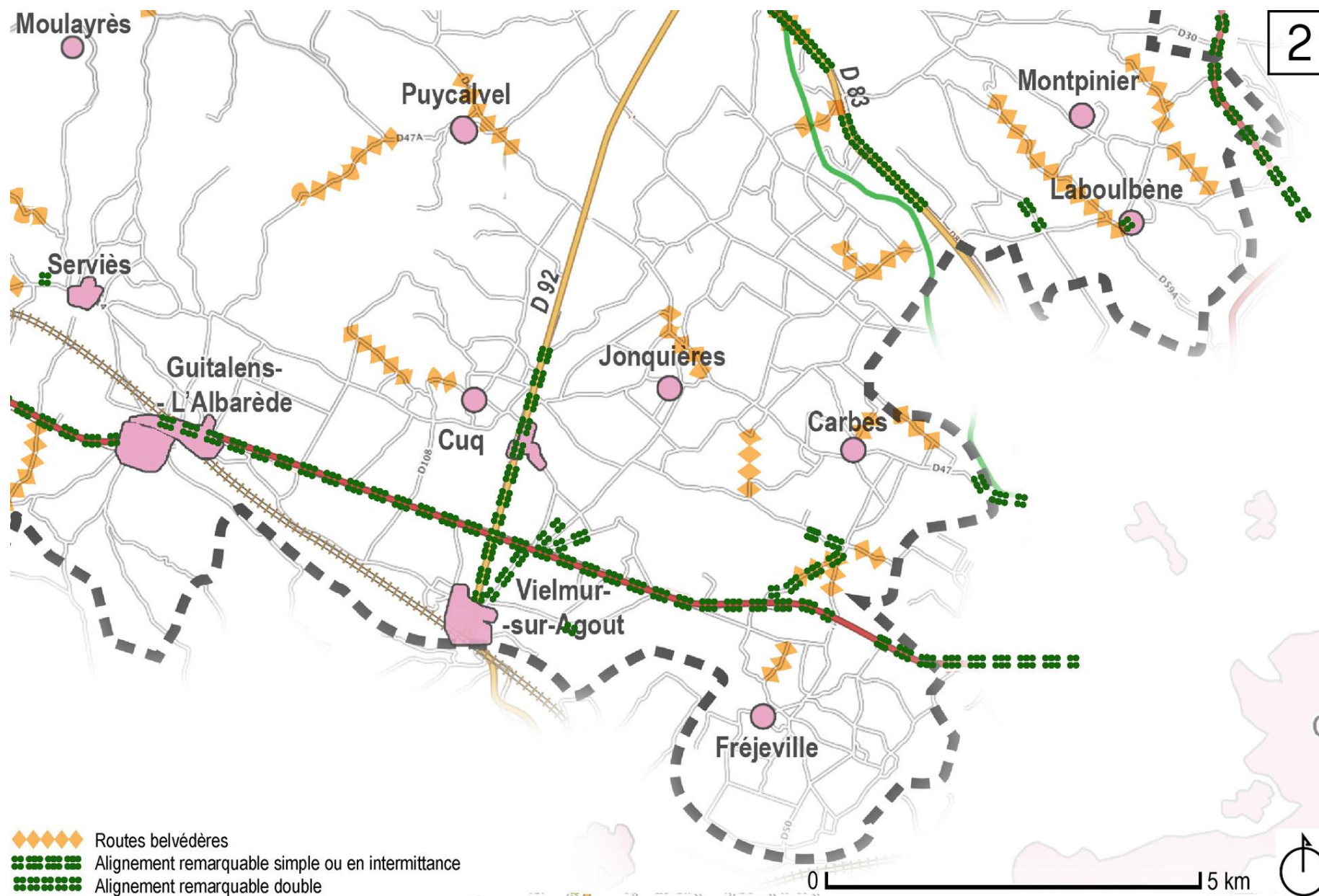
Les routes identifiées comme belvédères offrent une alternance de vues panoramiques sur les lointains depuis les tronçons en crête dégagée, de vues limitées aux boisements qu'elles traversent parfois, et de fenêtres ponctuelles sur des vallons agricoles au détour d'un virage. Au contraire des routes plus rectilignes des vallées de l'Agout et du Dadou, ces routes belvédères ne sont donc pas systématiquement très ouvertes, mais leur configuration très diversifiée permet une découverte animée très valorisante du territoire, parfois pittoresque. L'intérêt de conserver et valoriser de tels itinéraires est évident pour la promotion du territoire de la CCLPA.

La présence d'alignements d'arbres le long de certaines routes est un autre trait particulier de ce territoire. Ce sont essentiellement les alignements implantés sur le domaine public (souvent le domaine public départemental) qui sont représentés sur la carte. Les plus remarquables sont les platanes qui bordent la D 112 le long de la vallée de l'Agout, du fait de leur longueur et de leur relative homogénéité. Ceux bordant la D 83 en contrebas de Lautrec créent une succession de fenêtres mettant en scène le promontoire du village médiéval pour les usagers arrivant depuis Castres. Les alignements d'autres essences (chêne, frêne, érable, mûrier...), souvent implantés sur le domaine privé, méritent tout autant d'attentions.



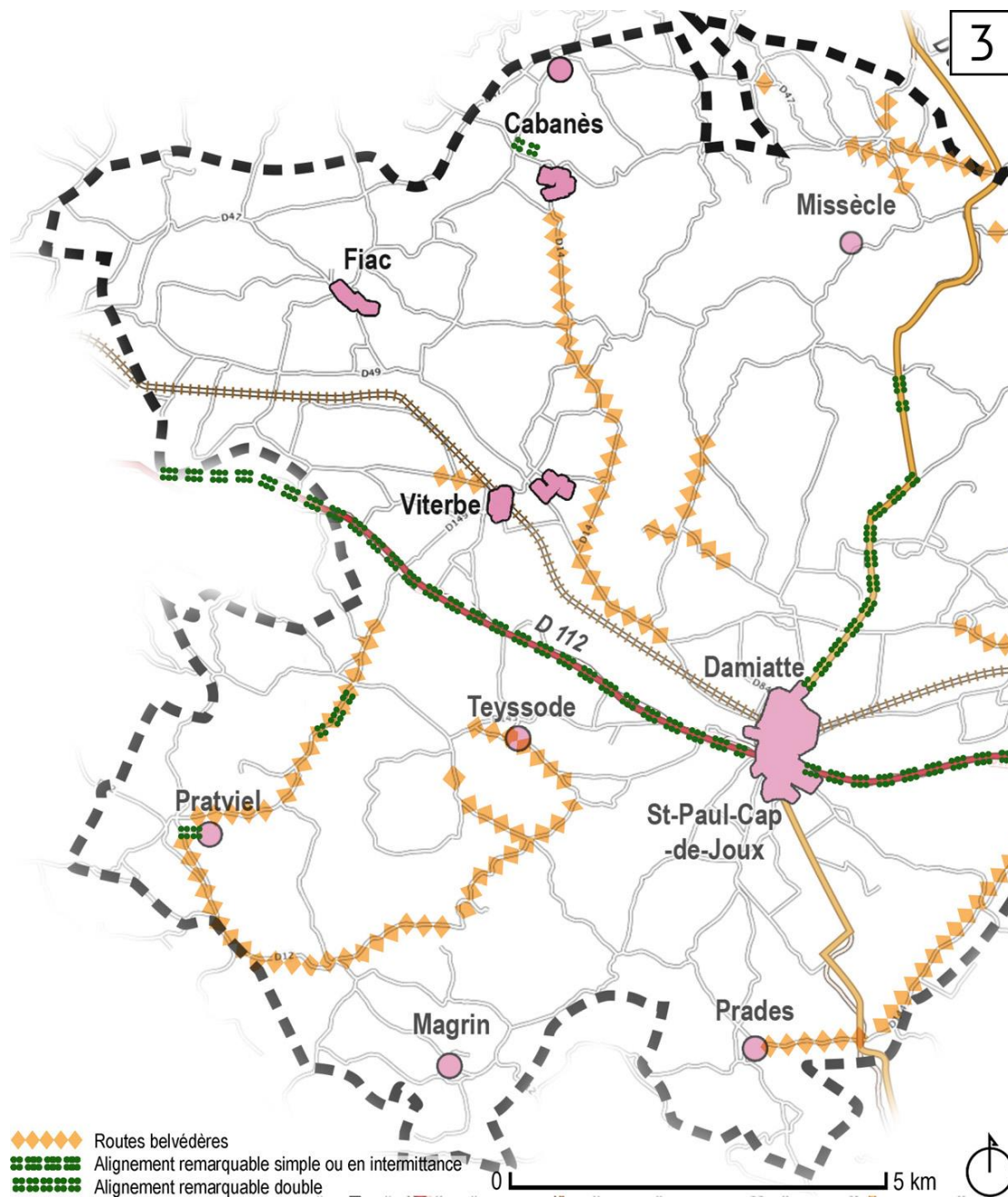


Le secteur nord – est du territoire



Le secteur sud – est du territoire

Le secteur ouest du territoire

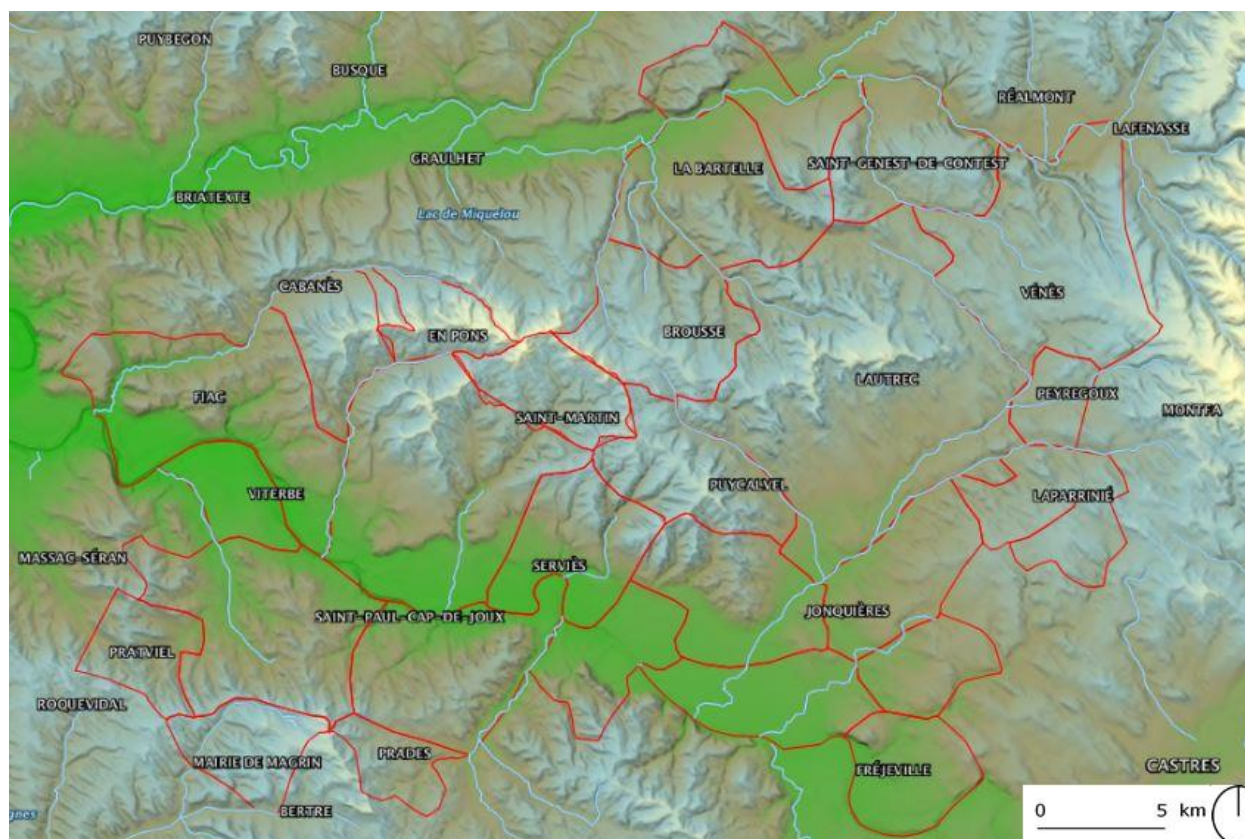


3. Les Risques naturels sur le territoire

3.1 Présentation générale

Les Espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) d'une grande qualité paysagère façonnent la grande majorité du territoire de la CCLPA de façon remarquable. Ils représentent 92 % de la surface du territoire.

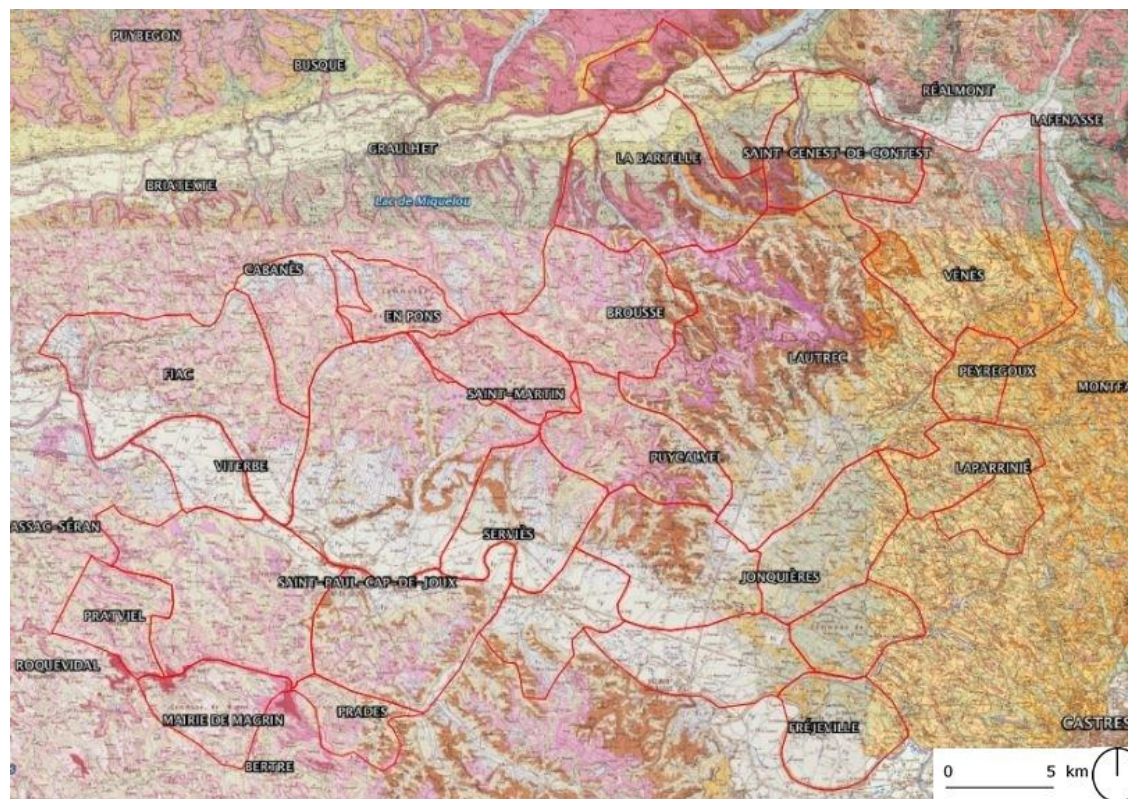
Ces espaces sont composés d'un réseau hydrographique riche et dense creusé dans un sol à la géologie complexe et diverse.



Réseau hydrographique de la CCLPA

Les risques les plus prégnants sur le territoire de la CCLPA sont le risque inondation et le risque gonflement des sols argileux. Les plans de préventions de risque inondation (2 PPRI sur le territoire) et retrait gonflement des sols argileux sont en place sur le territoire.

Nous aborderons plus précisément la problématique risque inondation, car il est nécessaire de mieux l'appréhender afin de faire évoluer sa prise en compte dans le document d'urbanisme du PLUi.



Carte géologique du territoire de la CCLPA (Brgm)

La réalisation du PLUi sur le territoire est une véritable opportunité permettant d'avoir une vision d'ensemble sur la problématique risques majeurs naturels.

S'insérant dans le dispositif actuel de prévention qui vise également l'information des populations et la protection des vies humaines, le Plan de Prévention des Risques majeurs Naturels (PPRN) a pour objectif de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans les zones concernées par les risques, et par incidence de maîtriser l'aménagement et l'urbanisation dans les zones vulnérables.

Le PLUi doit prendre en compte la prévention des risques naturels. Selon l'article R.151-8, les orientations d'aménagement et de programmation des secteurs de zones urbaines ou de zones à urbaniser portent notamment sur la qualité environnementale et la prévention des risques.

Le champ d'application des règles vis-à-vis des risques est toutefois réduit, dans la mesure où il reste limité au domaine de l'urbanisme. Les règles applicables concernent notamment la localisation, la desserte, l'implantation, l'architecture des constructions et les clôtures, mais ne peuvent inclure de dispositions constructives ou de mesures de prévention, de protection et de sauvegarde comme le permet le plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN), approuvé par arrêté préfectoral, est annexé au PLUi, en application des articles L.562-4 du code de l'environnement et L.153-60 du code de l'urbanisme. Ses prescriptions valent servitude d'utilité publique et sont opposables aux tiers.

Un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la préfecture du Tarn – Edition 2006 réunit les informations disponibles, techniques ou historiques, sur les risques majeurs, naturels et technologiques, susceptibles de se produire dans le TARN. Il est destiné aux acteurs départementaux du risque majeur : élus, administrations, associations, etc.

Le DDRM comprend l'atlas Départemental sur les risques majeurs. Cet atlas comporte :

- les cartes des communes à risques, chaque aléa faisant l'objet d'une carte distincte. Les communes considérées comme prioritaires en matière d'information préventive en raison de l'importance de l'aléa, de la population ou d'une vulnérabilité exceptionnelle y sont mises en évidence.
- une carte de synthèse qui indiquera, pour chaque commune, si elle comporte un, deux, trois, quatre...risques,

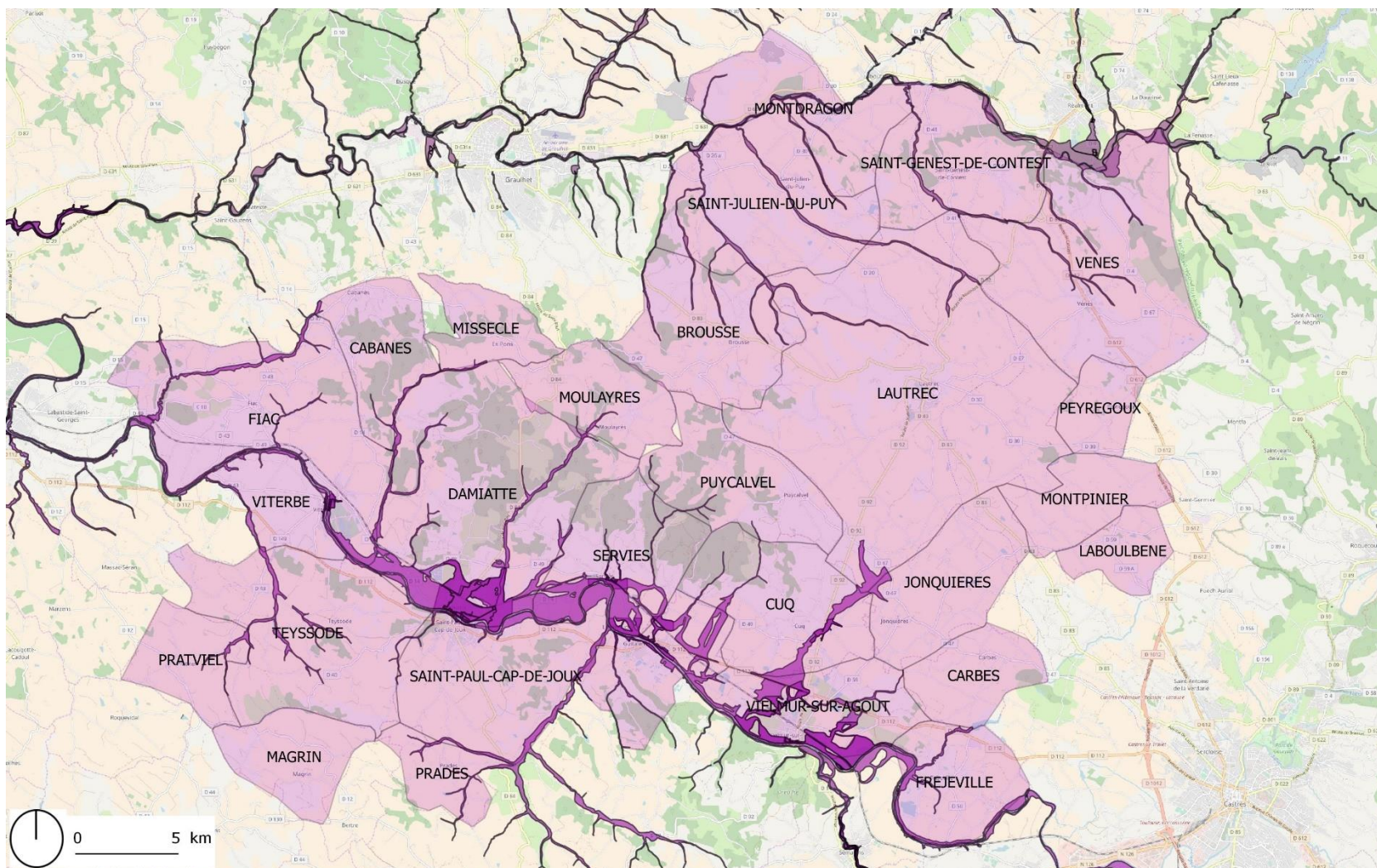
Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs n'est toutefois pas un document réglementaire contraignant mais il est important de le consulter notamment pour les mesures préventives et qui permet d'avoir les informations nécessaires pendant et après les crises.

Le territoire de la communauté de communes est soumis :

- Au risque Inondation : PPRI
- Au risque Mouvement de terrain : PPRMT
- Au risque Feu de Forêt
- Au risque Tempête
- Au risque rupture de barrage
- Au risque sismique
- Au risque Transport de matières dangereuses
- Au risque industriel

3.2 Risque Inondation : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi)

Le territoire est couvert par le PPRi sur le bassin versant du Dadou, arrêté le 30 Mars 2012, et le PPRi sur le bassin de l'Agout en aval de Castres, arrêté le 24 décembre 2002.



PPRi sur la CCLPA

Classification de l'aléa

Sur le territoire de la CCLPA, on distingue 3 types d'inondations, dans l'ordre décroissant du temps que l'enchaînement des phénomènes laisse pour alerter les populations et les activités menacées : les inondations de plaine, les crues torrentielles et les inondations par ruissellement urbain.

- **Les inondations de plaine** sont des inondations lentes. A partir de la pluie qui les déclenche, l'apparition du ruissellement, la propagation de la crue et la montée des eaux jusqu'au niveau de débordement laissent généralement le temps de prévoir l'inondation et d'avertir les riverains.

Elles peuvent néanmoins entraîner la perte de vies humaines par méconnaissance du risque et par le fait qu'elles peuvent comporter localement des hauteurs de submersion et des vitesses de courant non négligeables.

Il faut noter que l'urbanisation des champs d'expansion des crues de plaine a tendance à transformer ces crues lentes en crues à dynamique plus rapide par l'augmentation du ruissellement, la diminution des temps de concentration et l'accélération de la vitesse de propagation.

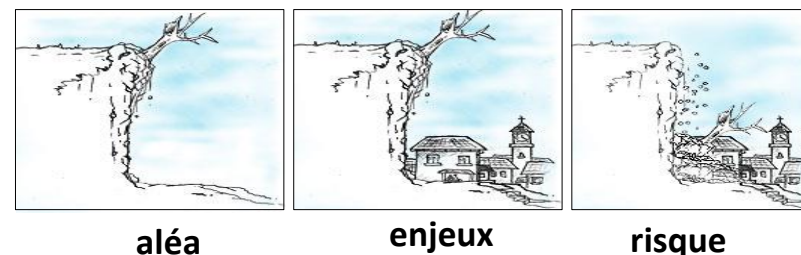
- **Les crues torrentielles** sont des inondations rapides, qui se forment lors d'averses intenses à caractère orageux, lorsque le terrain présente de fortes pentes, ou dans des vallées étroites sans amortissement notable du débit de pointe par laminage. La brièveté du délai entre la pluie génératrice de la crue et le débordement rend quasiment impossible l'avertissement des populations menacées, d'où des risques accrus pour les vies humaines et les biens exposés.

- **Les inondations par ruissellement urbain** sont celles qui se produisent par un écoulement dans les rues de volumes d'eau, ruisselé sur le site ou à proximité, et qui ne sont pas absorbés par le réseau d'assainissement superficiel ou souterrain. La définition, le dimensionnement et la construction de ce réseau et/ou de tout autre dispositif de substitution ou d'amortissement des volumes à écouler, est de la responsabilité des communes, qui doivent ainsi prendre en compte et apprécier le risque d'inondation par ruissellement urbain dans le PLUi, notamment lors de la délimitation des zones constructibles.

Une définition indispensable du risque



Photo Populations devenues vulnérables - Définition du risque



« *Le risque majeur se caractérise par sa faible fréquence, sa gravité et l'incapacité de la société exposée à surpasser l'évènement* » – Haroun Tazieff

Croquis du risque, Définition du risque

Classification des enjeux

La classification des enjeux dans les PPR porte sur les zones non urbanisées et les zones urbanisées.

Classification des enjeux dans le PPR	Catégorie	Description
Zones urbanisées	Zone urbanisée dense	Centre ville, zone bâtie dense, zone d'activité, zone commerciale.
	Zone urbanisée	zone bâtie continue.
	Zone urbanisable (avec projet identifié)	zone non actuellement bâtie mais sur laquelle des projets d'urbanisation sont précisément définis et en cours de réalisation (terrains viabilisés, réseaux et voirie existants etc.).
Zones non-urbanisées	Zone naturelle et/ou de loisirs	Zone non urbanisée laissée à l'état naturel faisant l'objet d'un simple entretien paysager ou à vocation de loisir ou d'activité sportive n'accueillant pas d'infrastructures lourdes.
	Zone agricole	Zone non urbanisée dédiée à l'exploitation agricole.
	Zone bâtie à caractère rural	Zone bâtie non continue tels les hameaux, maisons isolées etc.
	Surface en eau	Emprise des plans d'eau et cours d'eau.

Classification des enjeux – Croisement Enjeux Aléa – Déplacement des personnes selon la hauteur et la vitesse d'eau

		Niveau d'aléa	
		Faible	Fort
Enjeux	Zones urbanisées	bleu	rouge
	Zones non-urbanisées	rouge	rouge

Croisement Enjeux Aléa

Zonage et règlement

Les différentes règles associées au zonage sont précisées dans les différents règlements des 2 PPRI.

Le règlement s'applique au-delà de celui du PLUi (le plan de zonage du PPRN valant servitude d'utilité publique).

Trois zones sont distinguées :

- **La zone rouge** est la zone où le principe d'interdiction prévaut. Ce principe d'interdiction s'applique :

- o dans les zones d'expansion des crues,

- o dans les zones actuellement urbanisées soumises à un aléa fort

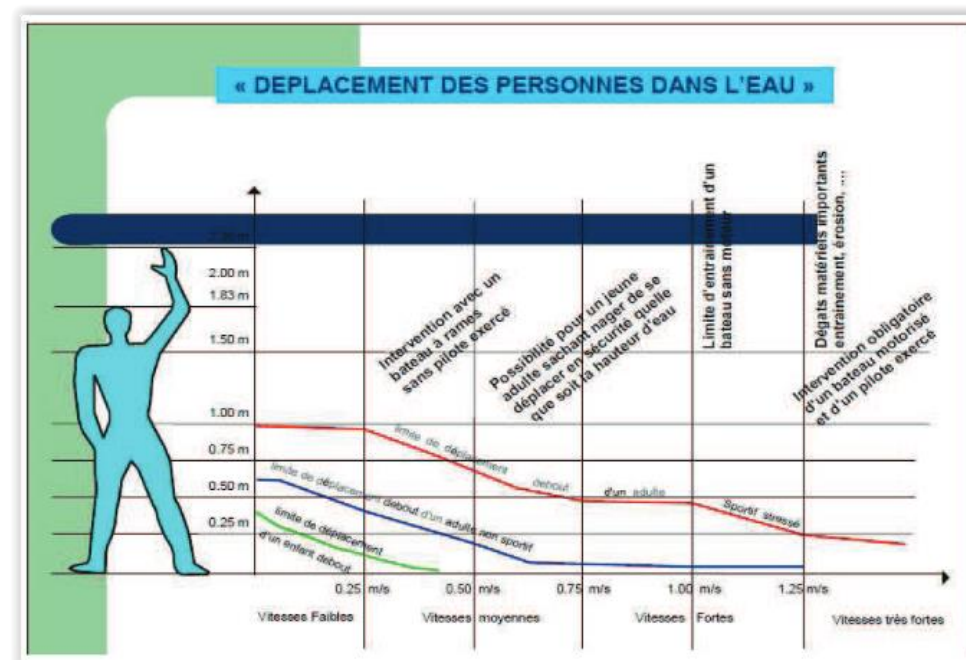
Les phénomènes susceptibles de se produire dans les zones d'aléa fort peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes et les biens. Afin d'améliorer la prévention du risque d'inondation et de ne pas aggraver les phénomènes dans les zones déjà vulnérables ainsi qu'en aval de celles-ci, l'interdiction de construire de nouveaux projets est donc la règle générale.

Les extensions des biens existants restent cependant possibles de manières mesurées sous réserve de ne pas en augmenter la vulnérabilité ou d'aggraver les phénomènes.

- **La zone bleue** est la zone où le principe d'autorisation sous réserves prévaut. Cette réglementation concerne les zones actuellement urbanisées soumises à un aléa faible

. Compte tenu du niveau de risque et de la vocation urbaine de ces zones, les conditions d'aménagements sont définies afin d'assurer la sécurité des personnes, de limiter la vulnérabilité des biens et de ne pas aggraver les phénomènes.

- **La zone jaune** pour le PPRI Agout Aval de Castres est la zone d'enjeux collectifs soumise à un aléa fort lié à l'existence d'une urbanisation historique dense



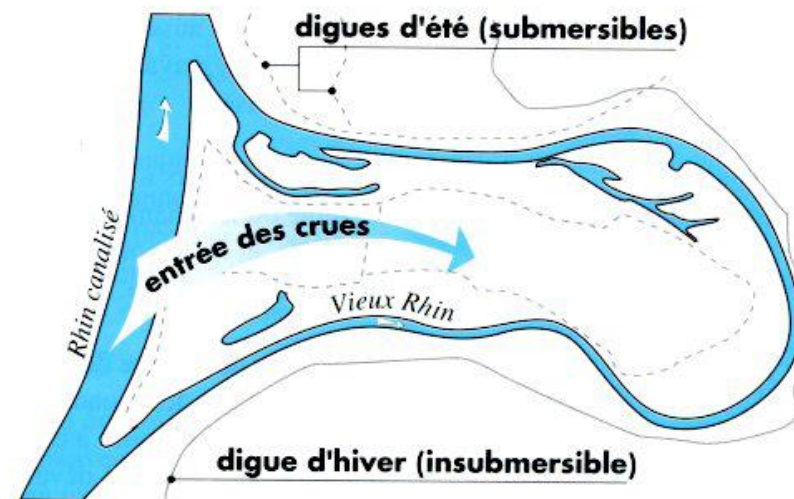
Déplacement des personnes selon la hauteur et la vitesse d'eau

Prise en compte des Hydrosystèmes

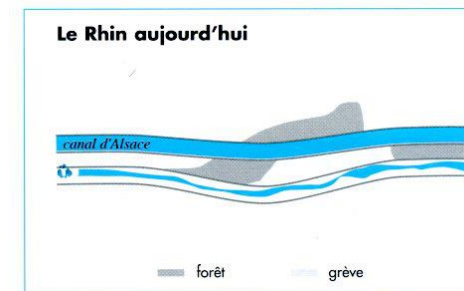
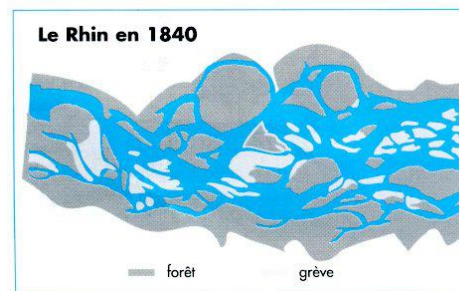
Le réseau hydrographique est dense sur le territoire de la CCLPA. La **préservation et le maintien des ripisylves des cours d'eau du Dadou, de l'Agout et de leurs principaux ruisseaux** doivent s'inscrire dans une démarche de valorisation de la trame bleue le long des cours d'eau et ainsi faire partie des enjeux clefs de préservation de leurs abords. La valorisation des cours d'eau et de leurs abords tant sur le plan paysager et écologique doit participer au maintien des champs d'expansion des crues. Le maintien et /ou la restauration des béals (canaux traditionnels d'irrigation gravitaire), pesquiés (bassin ou réservoir d'eau le plus souvent d'origine artificielle), risbermes (banc ou talus alluvial artificiel) ou canaux contribuera à une meilleure gestion de la retenue et la gestion des eaux de ruissellements, facteurs aggravant en période de crue.



Exemple d'une rivière et de ses méandres

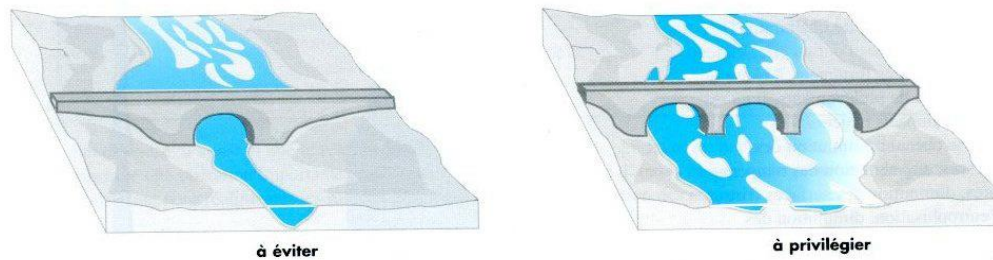


Favoriser le déploiement de l'inondation dans le milieu naturel

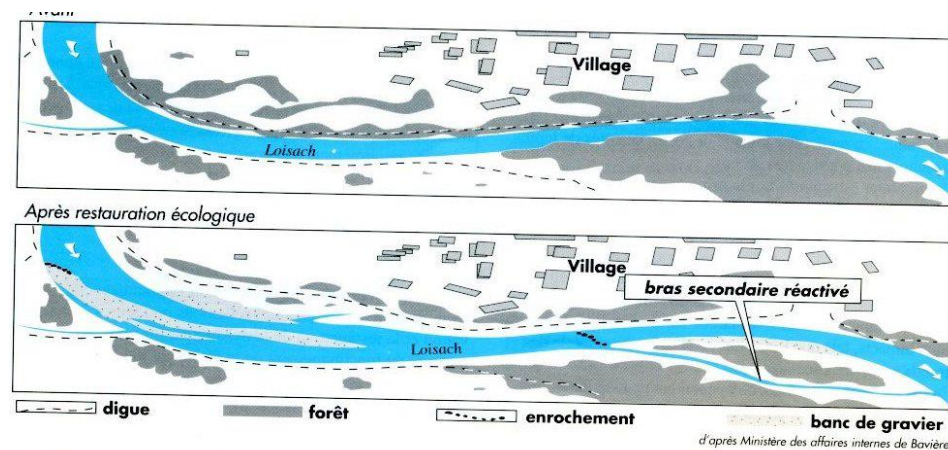


Des milieux convoités et menacés au fil des siècles

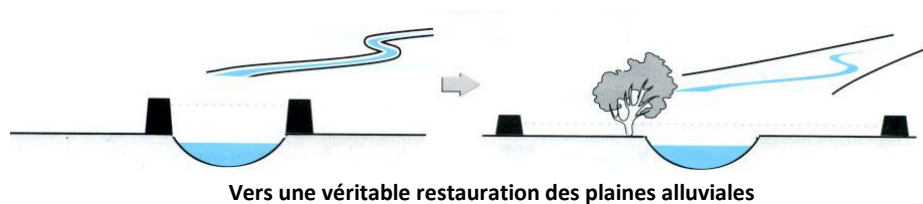
Sources : Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux - J Louis Michelot



Intégrer les ouvrages

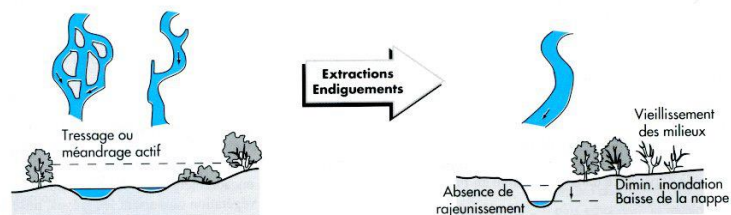


Protéger la dynamique fluviale

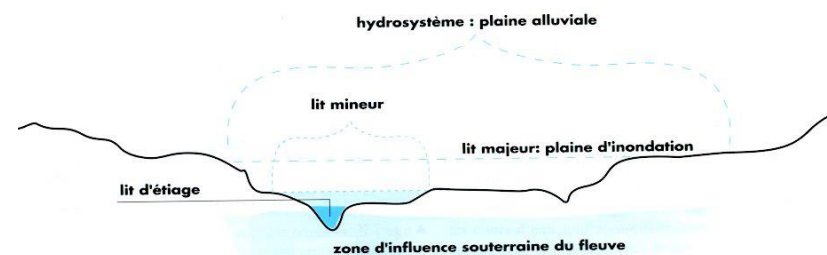


Vers une véritable restauration des plaines alluviales

La métamorphose des rivières rapides



Mosaïque et dynamique des milieux



Vallée et bassin versant

Sources : Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux - J Louis Michelot

Le risque Inondation : Un devoir de mémoire

Deux exemples du développement de l'urbanisation sur les champs d'expansions de crue (ZEC) pour les communes de Damiatte (Agout) et de Vielmur sur Agout (Agout)



DAMIATTE - Carte de Cassini (XVIII^e)



VIELMUR - carte de Cassini (XVIII^e)



DAMIATTE - Carte état-major (XIX^e)



VIELMUR - carte état-major (XIX^e)



DAMIATTE - Photo aérienne 1950



VIELMUR - Photo aérienne 1950



DAMIATTE - Photo aérienne 1979



VIELMUR - Photo aérienne 1979



DAMIATTE 2015



VIELMUR 2015

Damiatte au XIX° : La ville s'est développée le long de la route en limite du champ d'expansion de crue.

Vielmur sur Agout au XIX° : La cité est organisée hors du champ d'expansion de crue et se limite au boulevard à l'Est.

Damiatte au milieu du XX° : La ville se développe déjà au Nord dans le champ d'expansion de crue.

Les champs d'expansion des crues étaient alors libres. Les crues nourricières enrichissaient les terres agricoles d'alluvions en périphérie des villages.

Damiatte au milieu de XX° : Le site de la briqueterie s'étend dans le champ d'expansion de crue.

Vielmur sur Agout au milieu du XX° : Le développement se poursuit dans le champ d'expansion de crue. Au-delà un front bâti ferme maintenant ce boulevard à l'Est.

Damiatte de nos jours : L'extension urbaine sur les champs d'expansion de crue est depuis la fin du XX° bien engagée. La lecture du risque est plus difficile à appréhender. Le zonage du PPRI confirme la dangerosité de la diminution du champ d'expansion de crue. Le passage de l'eau est plus contraint avec des vitesses de transfert accrues.

Vielmur sur Agout de nos jours : Malgré l'instauration du PPRI, l'extension pavillonnaire en RDC se développe en zone inondable. L'instauration de passages d'eau et la mise en place d'espaces refuges devront être instaurés.

Durant l'ère industrielle du XIX^e siècle, la mécanisation agricole, le développement des activités de productions, les minoteries, les moulins et la production hydroélectrique ensuite, ces champs d'expansion des crues sont devenus des moteurs de l'activité économique du territoire et toute une architecture de bâtiments industriels et agricoles s'y sont développés avec une certaine maîtrise de construction (Fondations, soubassements, retenues et aménées d'eau, barrages en pierre et en béton) , qui a fait son apparition à cette époque-là. Ces implantations maîtrisées ont cependant modifié fortement le régime des cours d'eau d'autant que le développement urbain s'est développé en périphérie des centres anciens sur les faubourgs notamment à Damiatte et Vielmur sur Agout.

Le processus de diminution des champs d'expansion des crues est d'ores et déjà engagé.

La crue historique du 2 et 3 mars 1930 (9,98m à Vielmur sur Agout – hauteur d'eau à la station du pont de Vielmur située rive droite) constitue la crue de référence sur la plupart des cours d'eau affluents du Tarn et d'autres comme le Dadou, l'Agout. Les dégâts sont importants et en témoignent. Les crues, après avoir été en règle générale nourricières, sont devenues plus dévastatrices.

On peut citer d'autres crues importantes, au XVII^e et XVIII^e siècle et plus récemment celle du 07 décembre 1996 (4,34m à Vielmur sur Agout) et 12 et 13 novembre 1999 (4,45m à Vielmur sur Agout).



Chateau Bas XIII^e au bord de l'Agout à Guitalens-L'Albarède



Moulin et Chaussée à Saint-Paul-Cap-de-Joux

Les secteurs à risque d'inondation sur les différents bassins

L'étude des cartographies PPRI complétée par un repérage terrain complémentaire permettent de constater que la majeure partie des implantations des activités humaines (habitat, exploitation agricole et technique) se situent en général en dehors des zones rouge et bleu des 2 PPRI, ce qui démontre une certaine connaissance de leur milieu notamment pour les constructions avant la période du XIX^e siècle.

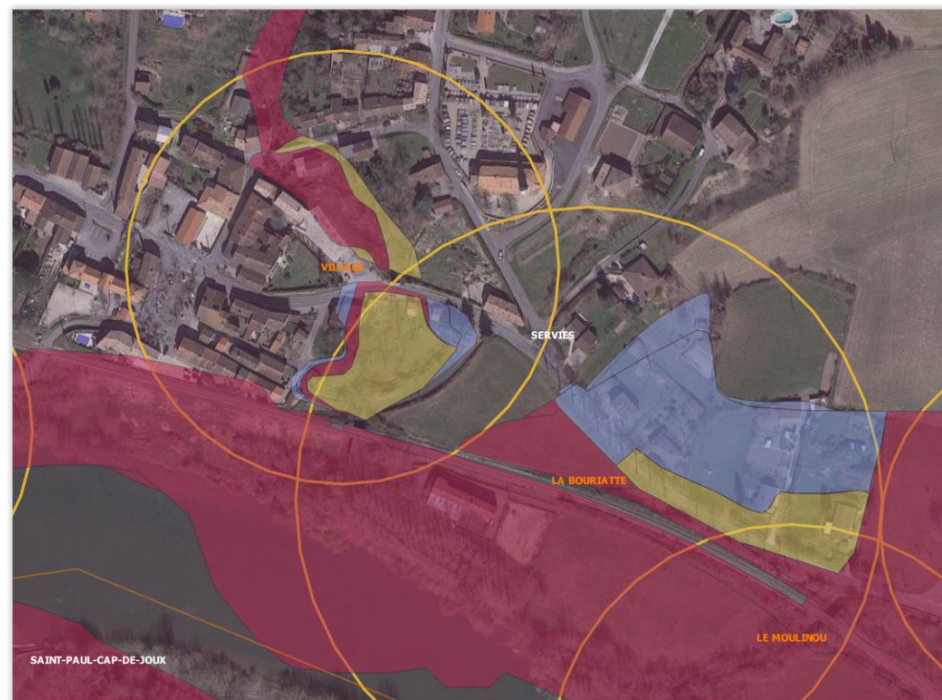
Pour certaines et notamment les constructions type « architecture d'eau » comme les moulins et leurs dépendances se situent de fait en zone inondable. Elles sont bâties en conséquence (Murs épais et bien maçonnés, fondations et soubassements) correctement dimensionnés, espace refuge hors d'eau d'exploitation et bien implanté parallèle au sens du courant. En revanche les extensions, plus contemporaines, ne suivent pas toujours les règles de l'art pour leur construction et sans le recul nécessaire d'une nouvelle approche sensible et historique, transforme ces espaces, pour certains, en zones vulnérables.



Exemple d'un secteur à risque - Dadou - Montdragon

Les anciennes constructions (remises, etc...), par la transformation des usages (Habitabilité RDC) et les modifications des champs d'expansions des crues (Temps de transfert plus rapide et soudain), deviennent des espaces vulnérables.

Pour les extensions et les constructions nouvelles, il faut commencer à réfléchir en profitant des nombreux espaces naturels vierges de la CCLPA pour aller au-delà des zones rouges et intégrer la notion de ZEC (Zone ou champs d'Expansion de Crue) afin de pérenniser l'urbanisation sur des lisières clairement identifiées et pérennes dans le temps en préconisant un retour à une urbanisation raisonnée et durable.



Exemple d'un secteur à risque - Agout - Serviès

Enumération des secteurs à risques inondation

COMMUNE	NOM	RIVIERE
MONTDRAGON	LA CARBONNIERE	DADOU
VENES	ESCOUDARIE 2	DADOU
VENES	ESCOUDARIE 1	DADOU
VENES	MONT SARADIE	MIRAL
VENES	LA VERNIERE	RUISSEAU
VENES	LA MARCHE	LE LEZERT
ST GENEST DE CONTEST	LA MOULINE	LE LEZERT
ST GENEST DE CONTEST	MOULIN DE TROTECO	DADOU
ST GENEST DE CONTEST	BARRAU	DADOU
MONTDRAGON	CERISIER	DADOU
MONTDRAGON	TANUS	DADOU
ST JULIEN DU PUY	LA MOULINE	VIDALES
ST JULIEN DU PUY	LA PAUQUIE	DADOU
FIAC	LA MOULINE	ASSOU
FIAC	LA TUILERIE	ASSOU
FIAC	EN DAYDE	AGOUT
VITERBE	LE VERGNET	AGOUT
FIAC	LE CATHY	EN GARY
VITERBE	PALARET	AGOUT
VITERBE	VILLAGE	AGOUT
VITERBE	MOULIN	AGOUT
FIAC	BRASIS	AGOUT
VITERBE	BELLE RIVE	AGOUT
FIAC	CAMPANS	AGOUT
TEYSSODE	BREILS	AGOUT
DAMIATTE	NAMIEL	AGOUT
DAMIATTE	LE MOULINET	AGOUT
DAMIATTE	LA FAUCHARDIE	AGOUT

DAMIATTE	CAMPING	RUISSEAU
DAMIATTE	LA CAHUZIERE	RUISSEAU
DAMIATTE	ST CHARLES	AGOUT
DAMIATTE	LA NOUGAREDE	AGOUT
DAMIATTE	LA JINOLIE	AGOUT
DAMIATTE	LA PEROUTIE	LES VIELLES MORTES
DAMIATTE	LA PIGEONNIERE	LES VIELLES MORTES
DAMIATTE	LES SOURCES	LES VIELLES MORTES
DAMIATTE	ANNEXE CHATEAU ST MARC	LES VIELLES MORTES
DAMIATTE	LE VERGNET	AGOUT
DAMIATTE	LE RITOU	LE LEZERT
DAMIATTE	BAUZELE	LE LEZERT
DAMIATTE	EN CAUSSE	LE LEZERT
DAMIATTE	LA METAIRIE NEUVE	AGOUT
DAMIATTE	VILLAGE	AGOUT
DAMIATTE	LAVAU	AGOUT
DAMIATTE	CABOURNEL	AGOUT
DAMIATTE	LA GAUBERTIE	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LE RIEU	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LE LAVOIR	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LE CHATEAU	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LA TANNERIE	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LA RIVE	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LA FONTAINE	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LE PONT	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	VARAGNES	LES BARTHES
GUITALENS L'ALBAREDE	LA PINARIE	LA DEVESE
GUITALENS L'ALBAREDE	LE CAYRE	LE CABANAC
GUITALENS L'ALBAREDE	LA LUGANIE	L'OURMET

GUITALENS L'ALBAREDE	LA BRULIO	AGOUT
CUQ	LA METAIRIE NEUVE	LE BAGAS
CUQ	LA MOULINE	LE BAGAS
ST PAUL CAP DE JOUX	LE MOULIN	AGOUT
ST PAUL CAP DE JOUX	CAMP REDON	EN GUIBAUD
ST PAUL CAP DE JOUX	LES GAURELS	AGOUT
FREJEVILLE	LA GASCARIE	AGOUT
FREJEVILLE	SARMES	AGOUT
FREJEVILLE	AUPILLAC	AGOUT
FREJEVILLE	LAVOIR	L'AYBES
FREJEVILLE	MAISON	L'AYBES
VIELMUR SUR AGOUT	ST HUBERT	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	AURIOLE	L'AUQUES
VIELMUR SUR AGOUT	LA LAUZE	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	MONTVOLENS	L'AUQUES
VIELMUR SUR AGOUT	SANS SOUCI	L'AUQUES
VIELMUR SUR AGOUT	LE RELAIS	L'AUQUES
VIELMUR SUR AGOUT	BORIO NOVO	LE BAGAS
VIELMUR SUR AGOUT	EN CAVAYE	LE BAGAS
VIELMUR	LE VILLAGE	AGOUT
VIELMUR	BRUNENC	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	RUINE	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	LA MOULINASSE	LE BAGAS
VIELMUR SUR AGOUT	LES PAULINS	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	LES MASSIPS	AGOUT
SERVIES	LA BAUDONIE	AGOUT
SERVIES	CCLPA	AGOUT
SERVIES	LA BAUDONIE 2	AGOUT
SERVIES	LA SAGUSIE	AGOUT
SERVIES	LAS BOUNDOS	AGOUT

SERVIES	LA GAILLARDE	AGOUT
SERVIES	LA GARDOUCHE	AGOUT
SERVIES	LA METAIRIE NEUVE	LA CALVETIE
SERVIES	LE MOULINO	LA CALVETIE
SERVIES	LA METAIRIE BASSE	LA CALVETIE
SERVIES	BOUISSAC	LA CALVETIE
SERVIES	LA BOURIATTE	LA CALVETIE
SERVIES	VILLAGE	BORIO NOBO
SERVIES	LE MOULIN	AGOUT
SERVIES	LAPAUTARIE	AGOUT
SERVIES	LA RIVIERE	AGOUT
SERVIES	LA GAZARIE	AGOUT
SERVIES	LA FOUREZIE	AGOUT

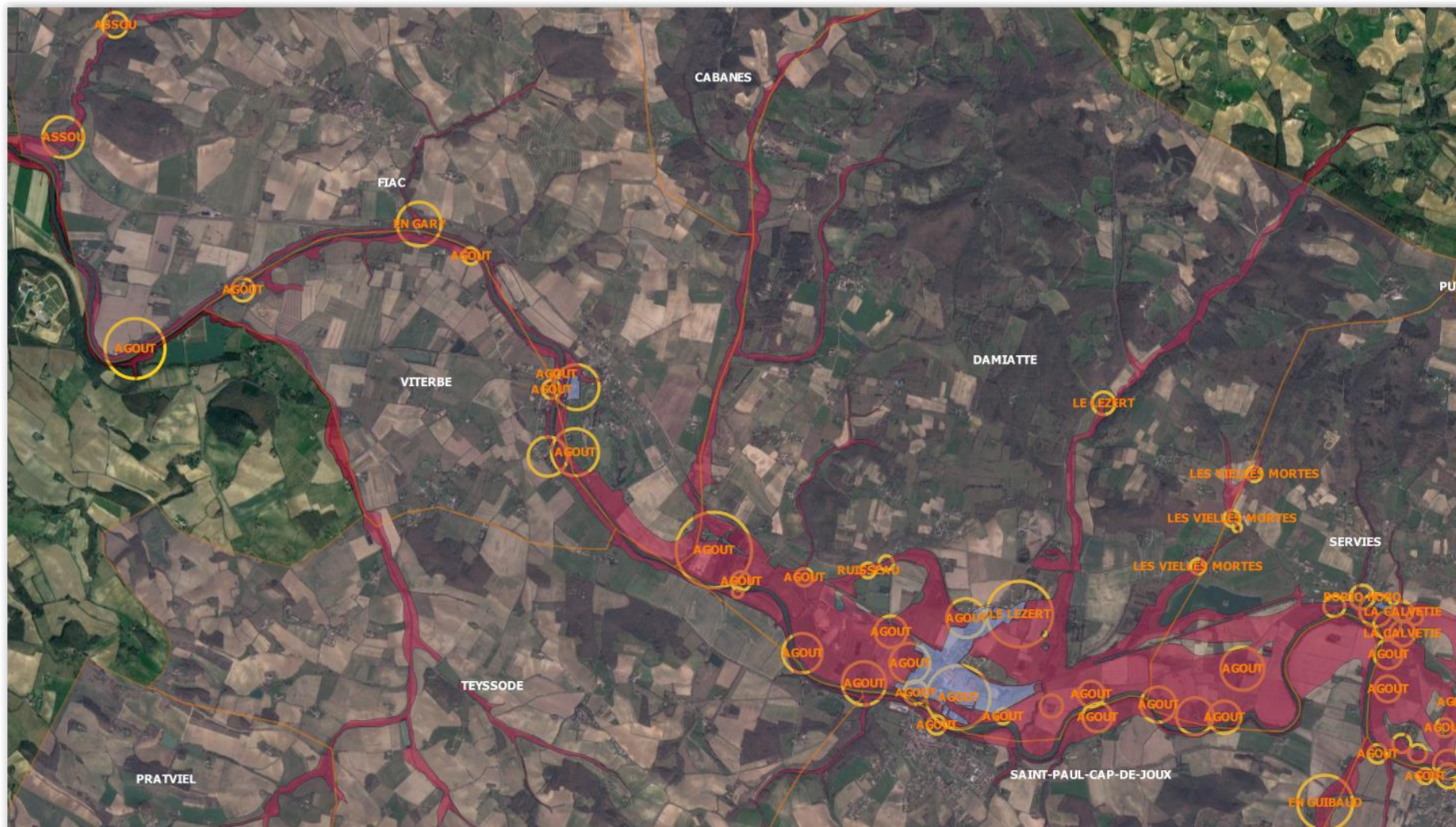
Localisation des secteurs à risque inondation par bassin

Bassin : DADOU – Localisation : au Nord de la CCLPA



PPRI - DADOU : Secteurs à risque

Bassin : AGOUT - Localisation : au Sud-Ouest de la CCLPA



PPRI AGOUT AVAL OUEST : Secteurs à risque

Page 76

Cartographies des zonages réglementaires en secteurs inondables sur les communes à risque fort inondation (Damiatte et Vielmur sur Agout)

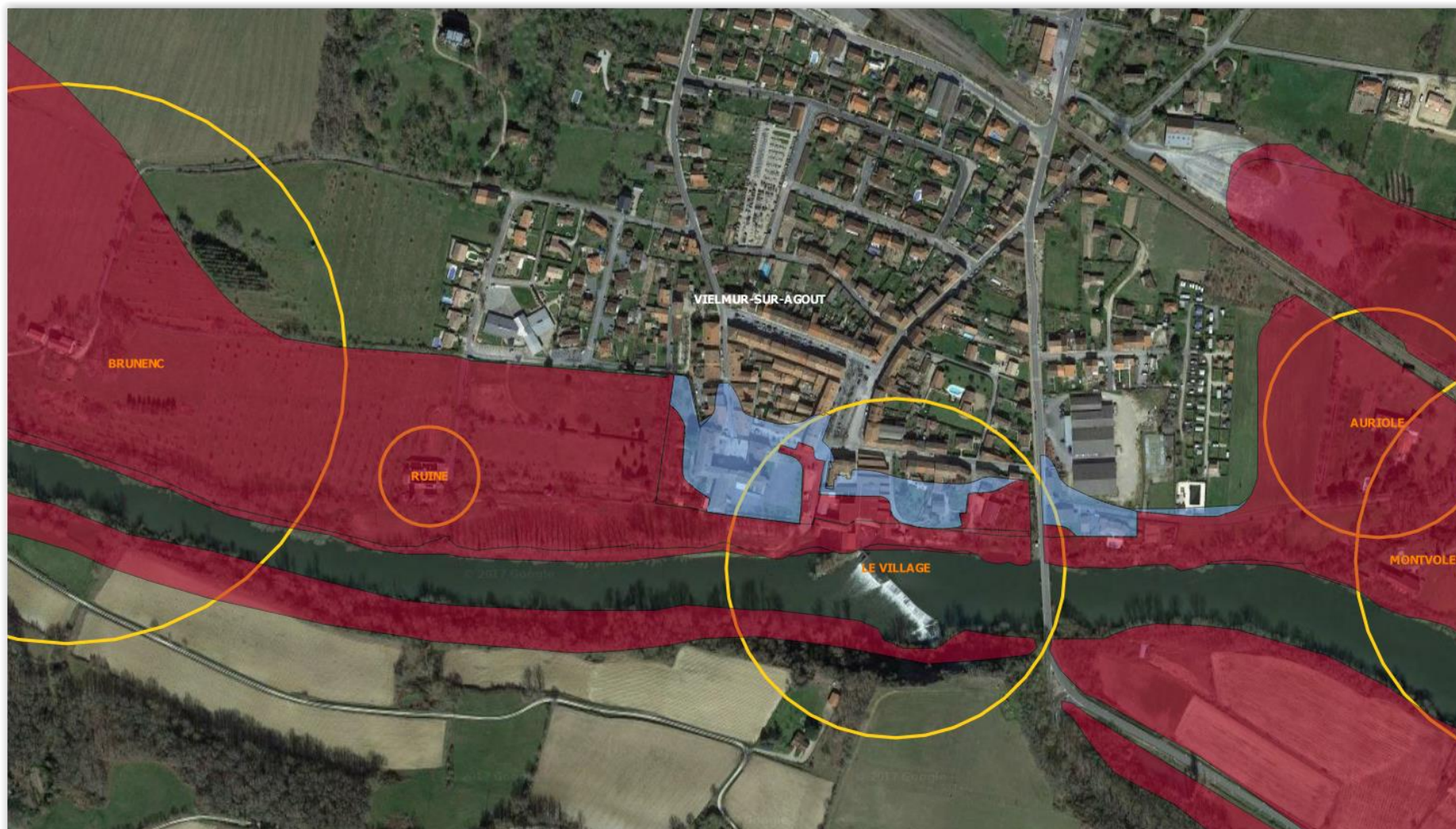
Une extension urbaine au détriment des champs d'expansion de crues

PPRI AGOUT AVAL DAMIATTE – Règlement



Règlement PPRI - 5 Zones – Secteurs à risque : Damiatte

PPRI AGOUT AVAL VIELMUR - Règlement



Règlement PPRI - 2 Zones - Secteurs à risque : Vielmur sur Agout

Synthèse et enjeux par la prise en compte du risque inondation dans le futur
développement du territoire de la CCLPA

Couplés aux espaces agricoles, les espaces naturels représentent 92% de la surface du territoire.

Au cœur de la diversité paysagère, l'architecture traditionnelle des villages, les centres bourg des 28 communes et les nombreux hameaux parsemés sur l'ensemble du territoire, s'est implanté en harmonie sur l'ensemble du territoire.

La pression de la construction neuve de logements sur le secteur Sud-Ouest de l'axe Albi – Castres a engendré une consommation de foncier relativement importante notamment sur Vielmur située en zone à risque inondation.

L'urbanisation s'est réalisée quelques fois au détriment des terres agricoles et des champs d'expansion des crues bien connus des anciens dans la plaine alluviale du Dadou et de l'Agout.

Si en règle générale, l'ensemble du bâti originel comme les bourgs, hameaux, anciennes exploitations, châteaux était implantés hors des champs d'expansion des crues, il apparait que depuis la fin du XIX et début du XX siècle, les extensions se sont faites en partie au détriment de ces zones inondables augmentant d'autant le risque.

Il est indispensable de comprendre d'autre part, que l'architecture et le type de constructions pouvaient résister au passage de l'eau et surtout que la distribution des espaces sensibles, habitations, stockages sensibles étaient organisée aux étages, ce qui n'est plus forcément le cas depuis la deuxième moitié du XX siècle.

Il est urgent de revenir à la notion de « propriété verticale » permettant ainsi de revenir à la notion d'espace refuge aux étages.

En favorisant la reconquête des zones inondables, des zones d'expansion des crues et des zones humides, ainsi qu'en promouvant une intégration adaptée de ces espaces au projet de territoire, celui-ci tire bénéfice d'une culture désormais mieux partagée et d'une ouverture vers un urbanisme plus résilient, qui promeut des formes urbaines, des usages et des méthodes constructives compatibles avec l'aléa.



Crue 1930 au pont de Damiatte (Photo mairie)

Une approche historique et sociale pour mieux aborder les enjeux de développement :

L'approche historique et sociale du développement urbain permet une meilleure compréhension de la répartition des différents espaces urbanisés.

Cette approche essentielle permet d'expliquer aux populations riveraines **les raisons d'un développement qui doit redevenir mesuré et durable.**

La notion de **bon sens**, dans l'aménagement du territoire, doit revenir au 1^{er} plan.

Définition des mesures d'intervention ayant un triple objectif :

- > Limiter les risques pour les personnes.
- > Limiter les dommages aux biens dans la perspective de minimiser les travaux de remise en état.
- > Limiter le délai de reprise de possession des lieux dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Réfléchir globalement :

“Les contraintes durables de préservation des patrimoines naturels et culturels joueront probablement progressivement sur les formes urbaines en favorisant les réaffectations d'usage, une réutilisation plus intensive des zones déjà urbanisées et une maîtrise plus grande de la consommation de l'espace »

François Ascher, Les nouveaux principes de l'urbanisme (2004)

Agir localement :

Lutter contre l'étalement urbain en zone inondable (habitat et zones d'activités) afin de préserver et de restaurer la transparence hydraulique des cours d'eau.

Un premier objectif : Revitalisation des centres anciens et des hameaux

La typologie des centres anciens tenait compte de la topographie du territoire

Les anciens, vivant en parfaite communion avec les fleuves et les rivières, avaient appris à les évaluer. Ils construisaient leur village en dehors de leur espace de mobilité (champs d'expansion des crues).

Dans les plaines la typologie de l'habitat et des exploitations agricoles s'organisait sur plusieurs niveaux (R+2 minimum).

Les caves et les rez-de-chaussée étaient réservés aux matériels et aux enclos des bestiaux. Lors des crues les bêtes étaient envoyées sur les points hauts des propriétés ainsi que le matériel.

Les niveaux refuges étaient organisés aux étages supérieurs voire dans les combles accessibles (Greniers, paniers, etc.).

Un deuxième objectif : Restaurer le fonctionnement naturel des inondations

L'habitat se développe dans un environnement existant qu'il faut mieux appréhender.

Il est nécessaire de protéger et de restaurer le fonctionnement naturel des inondations. Les objectifs d'une telle restauration sont difficiles à établir en raison des mutations des

vallées : développement des activités humaines (habitat, équipements,) dans le lit majeur, incision (creusement des cours d'eau) , constructions d'ouvrages (ponts, remblai).

Les surfaces inondables diminuent, les temps de transferts des crues diminuent aussi (Ex : Rhin de Bale : 65H -> 35H).

Les crues deviennent, moins régulières, plus subites, moins nourricières, plus dévastatrices.

3.3 Risque Mouvement de terrains – tassement différentiels : PPRMT

Le territoire est couvert par : Le PPR Retrait – gonflement des argiles sur l'ensemble du département du Tarn arrêté le 13 janvier 2009



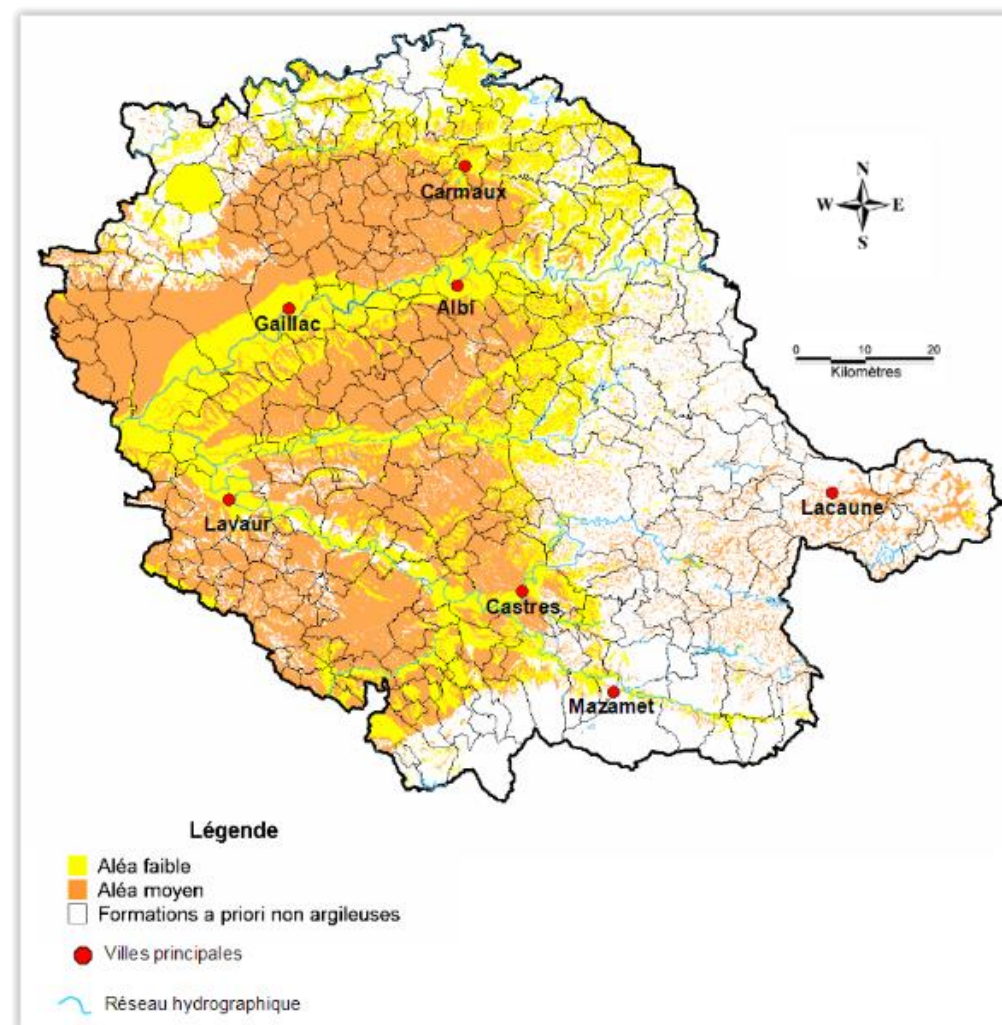
PPRMT sur la CCLPA

L'aléa gonflement des argiles

Le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, qui sous l'effet de l'évaporation, en période de sécheresse, provoque une rétraction de l'argile pouvant induire des risques de fissuration dans les structures des constructions. Le Tarn fait partie des départements qui ont été le plus touchés par des désordres du bâti suite à des périodes de sécheresse exceptionnelle comme en 2003. Les conséquences de ces sinistres pourraient être limitées si certaines dispositions constructives étaient respectées lors de la construction de bâtiments situés en zone sensible.

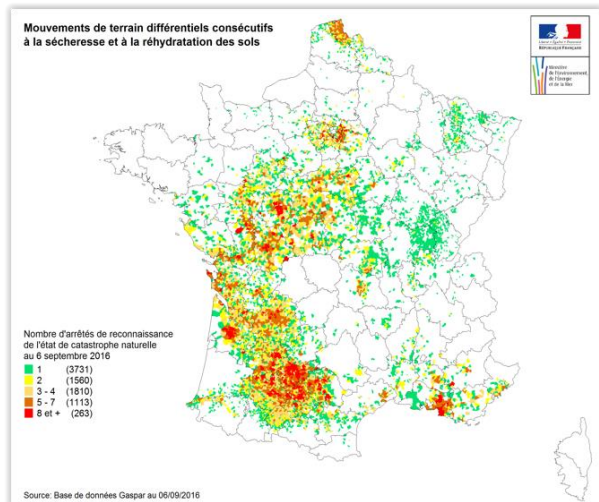
L'établissement d'une carte de l'aléa lié au phénomène de retrait- gonflement des sols argileux dans le département du Tarn, est essentiellement basée sur une interprétation des cartes géologiques existantes, associée à une synthèse d'un nombre d'informations, le plus grand possible.

Cette carte d'aléa retrait-gonflement des terrains argileux du département du Tarn, dont l'échelle de validité est de l'ordre du 1/50 000 et qui est présentée sous format papier à l'échelle 1/125 000, pourra servir de base à des actions d'information préventive dans les communes les plus touchées par le phénomène.

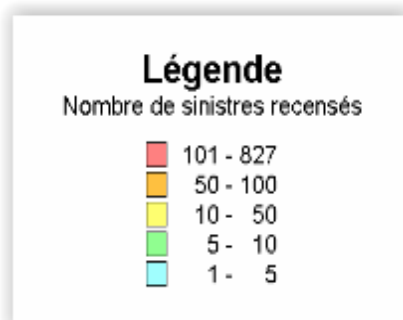
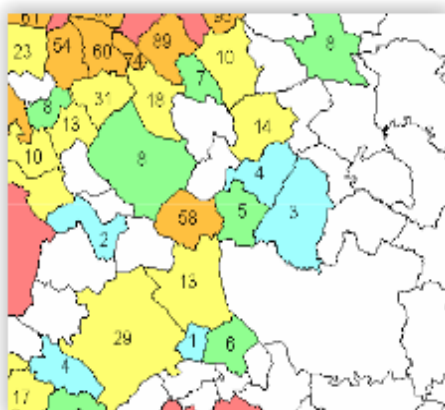


Carte Aléa : gonflement des argiles sr le Tarn

Face à la récurrence prévisible des périodes de sécheresse, la vulnérabilité aux mouvements de terrain différentiels liés au retrait-gonflement des terres argileuses va aller en s'accroissant. Il devient incontournable de prendre en compte les risques de mouvements de terrain différentiels dans l'aménagement et l'organisation de l'espace.



Au total, 4 787 sinistres répartis dans 142 communes du département ont ainsi été recensés et localisés.

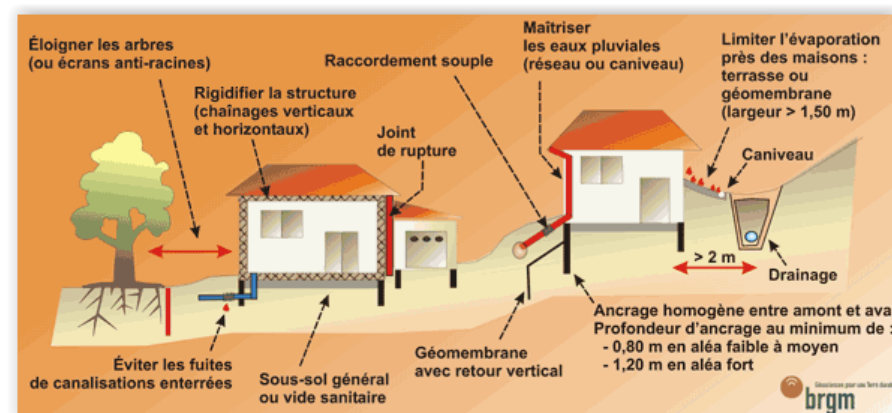


Carte des sinistres recensés - Exemple sur la commune de Lautrec : 8 sinistres

L'objectif est d'attirer l'attention des constructeurs et maîtres d'ouvrages sur la nécessité de respecter certaines règles constructives préventives dans les zones soumises à l'aléa retrait-gonflement, en fonction du niveau de celui-ci.

Cet outil réglementaire devra insister sur l'importance d'une étude géotechnique à la parcelle comme préalable à toute construction nouvelle dans les secteurs concernés par les formations géologiques à aléa jugé moyen ou faible, notamment en raison de la forte hétérogénéité des formations du département. A défaut, il conviendra de mettre en œuvre des règles constructives type par zones d'aléa, visant à réduire le risque de survenance de sinistres.

Un Plan de Prévention des Risques « retrait – gonflement des argiles » prévoit des mesures en matière de construction. Ce document s'applique de plein droit sur le territoire intercommunal et doit être annexé au règlement du PLUi.



Mesure en matière de construction

Source : Brgm

3.4 Le Risque Feu de forêt

Dans le département du Tarn, un arrêté préfectoral permanent daté du 22 février 1999 définit les Espaces Naturels Combustibles. Cette zone est constituée par les « *bois, forêts, reboisements ainsi que les landes, friches, maquis et garrigues* ». Les voies qui traversent ces formations sont également incluses dans la zone à risque.

Du 15 mai au 15 octobre : interdiction de porter ou d'allumer un feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des Espaces Naturels Combustibles.

Des périodes dangereuses mobiles peuvent également être définies par arrêté préfectoral en fonction des conditions météorologiques.

Les communes du territoire de la CCLPA sont concernées par ce risque. Elles ont été classées par risque :

- > Risque moyen : Serviès
- > Risques faibles à moyen : Damiatte, Cabanes, Puycalvel

Le développement urbain doit donc être maîtrisé aux franges des espaces boisés. De la même façon, l'enrichissement potentiel des espaces d'interface entre zones habitées et espaces boisés doit être limité, car susceptible d'accroître considérablement le risque d'incendie. Le réinvestissement économique de ces espaces par l'agriculture ou l'activité forestière sont à ce titre des opportunités à saisir et à développer pour une meilleure gestion du risque de feu de forêts.

Défense extérieure contre l'incendie :

Le département du Tarn ne dispose pas actuellement d'un plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRIF). Quatre des 28 communes de la CCLPA sont concernées.

Le PLUi devra s'appuyer sur le plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) de mai 2006 et sur celui en cours d'élaboration pour la période 2017 – 2026.

Hors des villes et des bourgs principaux, en raison des risques à défendre, en raison du développement de l'urbanisation, les ressources en eau disponibles en cas d'incendie sont souvent insuffisantes et nécessitent des éléments de défense extérieure (source SDIS 81).

Un plan de protection de la forêt contre les risques d'incendie est en cours de réalisation (PDPFCI), il devrait bientôt être finalisé. Une fois approuvé, celui-ci permettra de prendre un arrêté de défense des espaces naturels combustibles qui réglemente l'usage du feu et rend le débroussaillage obligatoire.

3.5 Le Risque Tempête

Les tempêtes les plus fréquentes en Europe sont des tempêtes extra-tropicales.

Elles ont surtout lieu en automne-hiver car les océans sont encore chauds et l'air polaire déjà froid : il y a un important gradient de température entre ces deux masses d'air. Venant de l'atlantique, elles traversent généralement la France en trois jours, du nord-ouest au sud-est, leur vitesse de déplacement étant de l'ordre de 50 km/h.

Les tempêtes peuvent être isolées ou se succéder en dépressions secondaires (famille de tempêtes). Elles peuvent survenir en toute saison, souvent sous l'influence d'un cyclone ayant quitté les régions tropicales. Dans ce cas elles durent de quelques jours à une semaine ;

Ce risque est aléatoire, et peut survenir dans n'importe quelle commune du département.

La tempête des 27 et 28 décembre 1999 a occasionné de nombreux dégâts dans le département : Arbres déracinés, toitures endommagées, coupures d'électricité, ...

Sur nos régions, les vents violents peuvent être générés par des mini-tornades ou des nuages d'orage : les cumulonimbus. Ils apparaissent alors brusquement et concernent en général une zone très limitée à l'échelle du département. Les vents liés à ces orages peuvent s'accompagner de pluies intenses et de grêle.

Le sud du département est assez souvent balayé, par un vent régional de sud-est qui parcourt ensuite la vallée de la moyenne Garonne : il s'agit de l'autan, ou vent d'autan — un vent violent et turbulent, du fait des accélérations qu'il subit en s'engouffrant dans des vallées resserrées, comme c'est le cas à dans la vallée du Thoré ou au pied de la Montagne Noire.

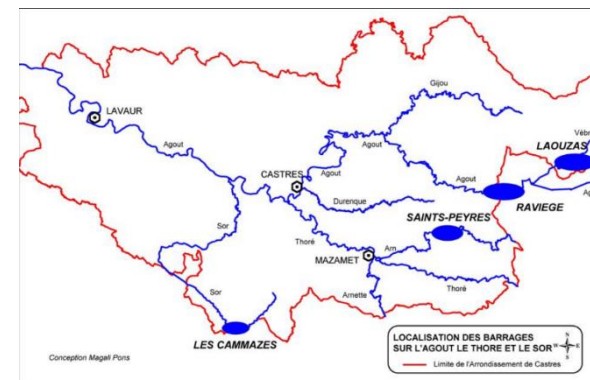
Sa forme de loin la plus fréquente est l'**autan blanc**, qui peut durer jusqu'à une semaine : ayant perdu son humidité sur les versants ascendants des reliefs méditerranéens, ce vent est associé au beau temps ; frais en hiver, chaud en été, il est généré par l'association entre une situation anticyclonique sur l'Europe de la Baltique et une zone dépressionnaire sur le Portugal.

3.6 Le Risque Rupture de barrage

Le territoire de la CCLPA est concerné par 4 grands barrages :

- Barrage de la raviège sur l'Agout
- Barrage de Laouzas sur la Vèbre
- Barrage de Saints Peyres sur l'Arn
- Barrage Les Cammazes sur le Sor

Le territoire est concerné par le risque majeur de rupture des grands barrages donc soumis aux quatre plans particuliers d'intervention (PPI) à ces quatre barrages.



Barrages situés sur le bassin versant de l'Agout

3.7 Le Risque Transport de matières dangereuses

Le département du Tarn connaît un volume important de transports de matières dangereuses.

Le risque d'accident de transport de matières dangereuses peut se produire par la route et concerne principalement le transport de produits chimiques pétroliers.

Le territoire peut être concerné par le risque d'accident de transport de matières dangereuses sur les principaux axes qui le traversent

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre)

Le territoire de la CCLPA est aussi concerné par le risque d'accident de transport de matières dangereuses en raison du trafic dû au passage sur son territoire de la ligne SNCF (Castres Lavour).

3.8 Les Risques Technologiques

> Sites et sols pollués

- BASOL : base de données sur les sites et sols pollués
- BASIAS : Inventaire d'anciens sites industriels et activités de service

> Mines et après mines

> Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

3.9 Etat des catastrophes naturelles

(Source : Primnet)

LOCALISATION			PPRN						CATASTROPHE								
COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
DAMIATTE	81220	971	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	17/09/95	01/01/90		1	X	X	X	
										06/12/95	01/08/98						
										12/11/99	01/07/03						
											01/01/05						
											01/01/07						
											01/01/11						
MONDRAGON	81440	608	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	09/06/92	01/07/03	13/06/92	1	X			X
										23/06/93							
										17/10/93							
ST GENEST DE CONTEST	81440	245	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	24/04/94	01/07/03		1	X			
											01/01/05						
											01/01/11						
ST JULIEN DU PUY	81440	405	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82		01/07/03		1	X			
											01/01/11						

COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
VENES	81440	732	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	09/06/92	01/05/89	09/06/92	1	X			
										24/04/94	01/07/03						
										17/09/95							
LAUTREC	81440	1756	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	17/09/95	01/05/89	07/05/85	1	X			
											01/03/98						
											01/07/03						
											01/01/05						
											01/01/08						
											01/01/11						
											01/01/13						
BROUSSE	81440	369	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	17/09/95	01/07/03		1	X			
											01/01/08						
											01/01/11						
PEYREGOUX	81440	94	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/05/89		1	X			
											01/07/03						

COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
PUYCALVEL	81440	208	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X			
											01/01/11						
											01/01/12						
MONTPINIER	81440	175	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X			
CABANES	81500	223	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X	X		
											28/07/11						
FIAC	81500	865	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	05/06/92	01/05/89	05/06/92	1	X		X	
										09/06/92	01/07/03	09/06/92					
										23/06/92	01/01/11	23/06/92					
										06/12/96							
										01/09/97							
										12/11/99							
										16/06/03							
										30/05/13							

COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
VIITERBE	81220	352	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	05/06/92		09/06/92	1	X		X	
										09/06/92							
										16/12/95							
										06/12/96							
										12/11/99							
										30/05/13							
SERVIES	81220	597	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	09/06/92	01/07/03	09/06/92	1	X	X	X	
										06/12/96							
										12/11/99							
CUQ	81570	479	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	06/12/96	01/01/90	09/06/92	1	X		X	
										27/08/97	01/03/98						
											01/07/03						
											01/01/08						
											12/03/11						
JONQUIERES	81440	471	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82	05/06/03	01/07/03		1	X			

COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
LABOULBENE	81100	138	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X			
CARBES	81570	177	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82	27/08/97			1	X			
										05/06/03							
FREJEVILLE	81570	661	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	16/12/95	01/07/03		1	X		X	
										06/12/96							
VIELMUR SUR AGOUT	81570	1444	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	09/06/92	01/07/03	09/06/92	1	X		X	
										06/12/96	01/01/08						
										02/08/99							
										12/11/99							
										30/05/13							
GUIALENS L'ALBAREDE	81220	816	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	17/09/98	01/07/03		1	X		X	
											01/01/05						
COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel

SAINT PAUL CAP DE JOUX	81220	1071	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	17/09/95	01/03/98		1	X		X	
										12/11/99	01/07/03						
										30/05/13	26/01/11						
PRADES	81220	149	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82				1	X			
MAGRIN	81220	133	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X			
											01/01/05						
TEYSSODE	81220	373	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	06/12/96	01/07/03		1	X		X	
										12/11/99	01/01/11						
PRATVIEL	81500	82	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/01/12		1	X			

3.10 Autres risques

Adaptation au changement climatique

L'enjeu est à la fois de mettre en place des politiques préventives, faire des choix qui réduisent la vulnérabilité des territoires ou des secteurs exposés, et accompagner au mieux les événements extrêmes en :

- > Limitant l'urbanisation des zones à risques (inondations, zones sensibles au retrait gonflement des sols argileux, zones forestières) ;
- > Pérennisant la capacité d'adaptation de la biodiversité par la mise en œuvre de la protection du foncier agricole, forestier et naturel ;
- > Restaurant un cycle naturel en limitant l'imperméabilisation des sols ;
- > Préservant les zones humides.

Santé publique

Pollutions diffuses :

Les communes de l'Ouest de la CCLPA ont été classées dans leur totalité, en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole par les arrêtés des 31/12/2012 et 13/03/2015.



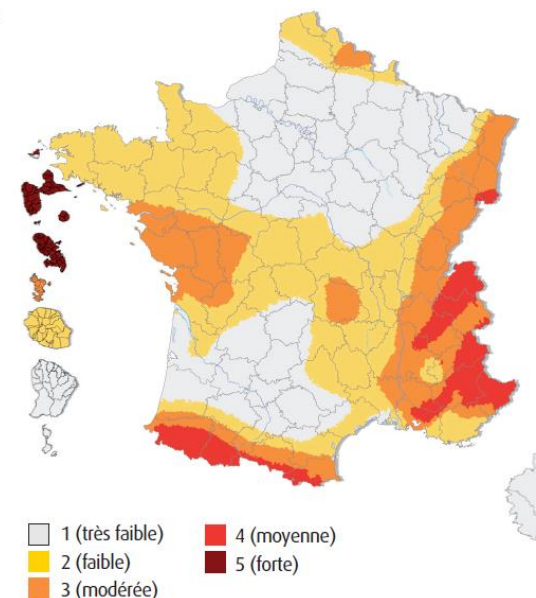
Zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole

3.11 Risque sismique

Les avancées scientifiques et l'arrivée du nouveau code européen de construction parasismique, l'Eurocode 8 (EC8), ont rendu nécessaire une révision du zonage sismique de la France. Le nouveau zonage sismique français, entré en vigueur à compter du 1er mai 2011, est défini dans le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010.

Basé sur un découpage communal, le zonage de 2010 divise la France en cinq zones de sismicité croissante :

- > **Zone 1** : sismicité très faible
- > **Zone 2** : sismicité faible
- > **Zone 3** : sismicité modérée
- > **Zone 4** : sismicité moyenne
- > **Zone 5** : sismicité forte



Zonage sismique en 2011

Sur l'ensemble du territoire classé en zone 1 (sismicité très faible), il n'y a aucune exigence de règle parasismique pour l'ensemble des catégories d'importance des bâtiments (I à IV).

3.12 Synthèse générale sur les risques naturels et enjeux à venir

Développer une cohérence entre urbanisme et réduction de la vulnérabilité

Pour les risques naturels une réduction des risques de crues, d'inondations, de sécheresse des sols, de glissement des sols est nécessaire. Pour atteindre ces objectifs, par :

- > Une prévention des risques intégrée dans les démarches de planification en urbanisme et de projets urbains (notion d'urbanisme « résilient »),
- > La préservation de zones d'expansion des crues,
- > Le redimensionnement, voire le renouvellement, des dispositifs de gestion des eaux pluviales,
- > La mise en œuvre de dispositifs de protection,
- > L'adaptation des procédés constructifs à la sécheresse des sols,
- > La définition partagée de plan de gestion de crise, pouvant intégrer l'évacuation des populations,
- > La gestion adaptée des terres agricoles, le reboisement, pour limiter l'érosion

Limitier la vulnérabilité du territoire, par une adaptation au changement climatique

Les risques de crues, d'inondations, de sécheresse des sols, de glissement des sols sont susceptibles de connaître des occurrences et des amplitudes qui vont aller en s'accroissant.

Il va falloir inclure les démarches de planification en urbanisme et de projets urbains, à travers la préservation de zones d'expansion des crues, le repérage de la nécessité de la mise en œuvre de dispositifs de protection, la promotion d'une adaptation des procédés constructifs à la sécheresse des sols.

Outre le risque d'inondation, tout le territoire de la CCLPA est concerné par un PPRN mouvements de terrains consécutifs au phénomène de retrait gonflement des sols argileux dit « PPR sécheresse ».

L'ensemble de ces dispositifs mettent en évidence un cumul des risques naturels dans la plaine marquée par des risques d'inondation et d'effondrement de berges importants qui peuvent être aggravés par leur concomitance avec des phénomènes de ruissellements liés aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés) peu réglementés.

Une gestion adaptée des terres agricoles et des actions de reboisement afin de **limiter l'érosion des sols** est à préconiser.

Promulguée le 7 août 2015, la *loi* portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (*NOTRe*) a entériné le transfert obligatoire de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018.

Les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

Ces espaces couvrent une importante surface sur le territoire de la CCLPA – Ce patrimoine essentiel est à préserver et à protéger.

Une nouvelle stratégie nationale en cours de déclinaison pour améliorer la prise en compte des inondations

Pour renforcer la politique nationale en matière de gestion des risques d'inondation et dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation, une première Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation a été arrêtée le 7 octobre 2014. Elle impose pour la première fois une approche proactive sur l'ensemble des territoires avec une attention particulière, notamment sur les secteurs les plus exposés. Cette stratégie s'est fixé trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Elle se décline aujourd'hui à l'échelle des grands bassins hydrographiques à travers l'élaboration de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le PGRI du bassin Adour-Garonne a été approuvé le 1er décembre 2015. Il constitue le volet inondation du SDAGE Adour-Garonne avec lequel le PLUi de la CCLPA devra être compatible.

Forces	Faiblesses
Mise en place de Plans de Prévention des Risques Naturels Présence de syndicats de rivières en développement pour mieux communiquer sur la prévention du risque inondation Territoire naturel encore vierge qui peut être encore préservé notamment au niveau des Zone d'Expansion des Crues (ZEC), véritables continuités écologiques Richesse du patrimoine architectural lié à l'eau	Sol favorable au glissement de terrain Un aléa gonflement argile généralisé sur les coteaux Diminution des passages d'eau aux abords des centre urbains
Opportunités	Menaces
Faire cohabiter l'agriculture et les espaces naturels notamment au niveau des ripisylves des cours d'eau Mise en place d'une gestion cohérente de l'espace rivière dans la traversée des zones urbaines et en harmonie avec les terres agricoles. Profiter de la qualité des espaces de la ripisylve pour aménager les traversées des centres urbains Gestion des cours d'eau en faveur de la biodiversité (Favoriser les trames verte et bleue autour du lit mineur).	Erosion des cours d'eau sans gestion d'ensemble Artificialisation et exploitation des forêts favorisant le ruissellement pluvial, facteur aggravant du risque inondation

4. Analyse paysagère

4.1 L'évolution des paysages accompagne l'évolution des pratiques

Parcelles de dimensions petites à moyennes Bois clairsemés Alignement continu de platanes Landes et parcours pâturés



Un changement notable en l'espace d'une soixantaine d'année. Une bonne illustration est donnée par la comparaison des deux photos aériennes (l'une datée 1948, l'autre datée 2013) cadrées sur une portion du territoire de la CCLPA choisie à titre d'exemple, le secteur nord-est de la CCLPA (Vénès et Saint-Genest-de-Contest).

1948

- > Une mosaïque de petites parcelles, très peu de haies bocagères.
- > Des boisements peu denses et peu nombreux, parfois plutôt lande pâturée que bois fermé. Des cours d'eau sans ou avec petite ripisylve.
- > Des alignements de platanes continus et bien formés (la majorité des alignements de platanes en France date d'avant la guerre de 1914)
- > Les exploitations agricoles positionnées au milieu des terres cultivées.

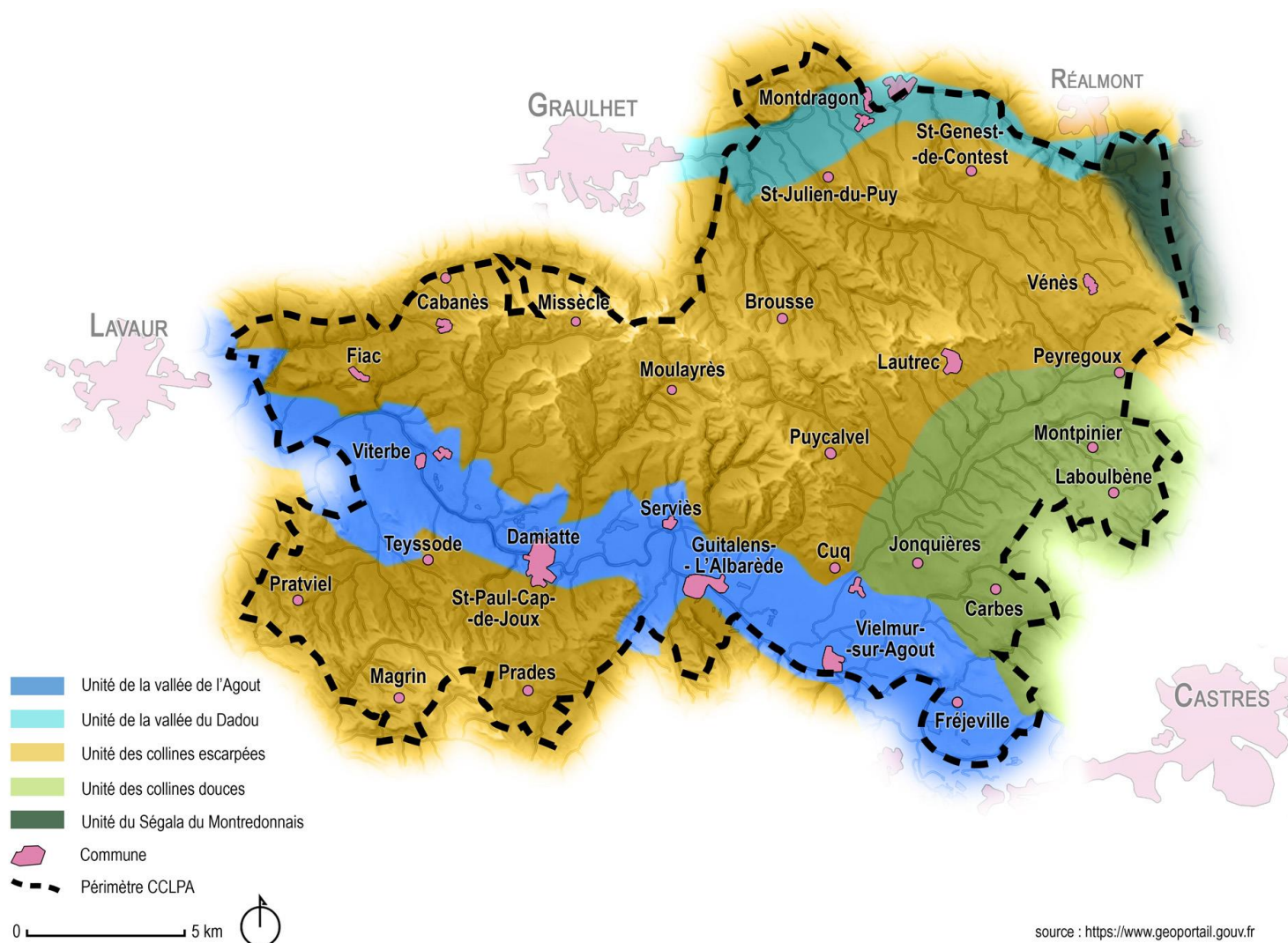
2013



- > De grandes parcelles remembrées aux formes simplifiées (rectangles). Parfois bordées de haies bocagères.
- > Des boisements denses, développés notamment sur les anciennes landes.
- > Des cours d'eau bordés de ripisylves et des fossés agricoles dénudés (ou avec arbres ponctuels). Des retenues d'eau créées.
- > Les alignements de platanes discontinus ; localement, quelques sections replantées (jeunes sujets).
- > La plupart des fermes se sont étendues, parfois par adjonction d'habitations nouvelles. Une entreprise implantée en bord de route à grande circulation.

Bilan : En l'espace de 60 ans, extension des masses boisées, accroissement du linéaire de haies champêtres, déstructuration de l'alignement de platanes le long de la D612, Parallèlement, accroissement de la taille des parcelles générant une simplification du parcellaire agricole (donc de son paysage) ; développement du bâti autour des corps de ferme historiques.

4.2 Les unités du paysage



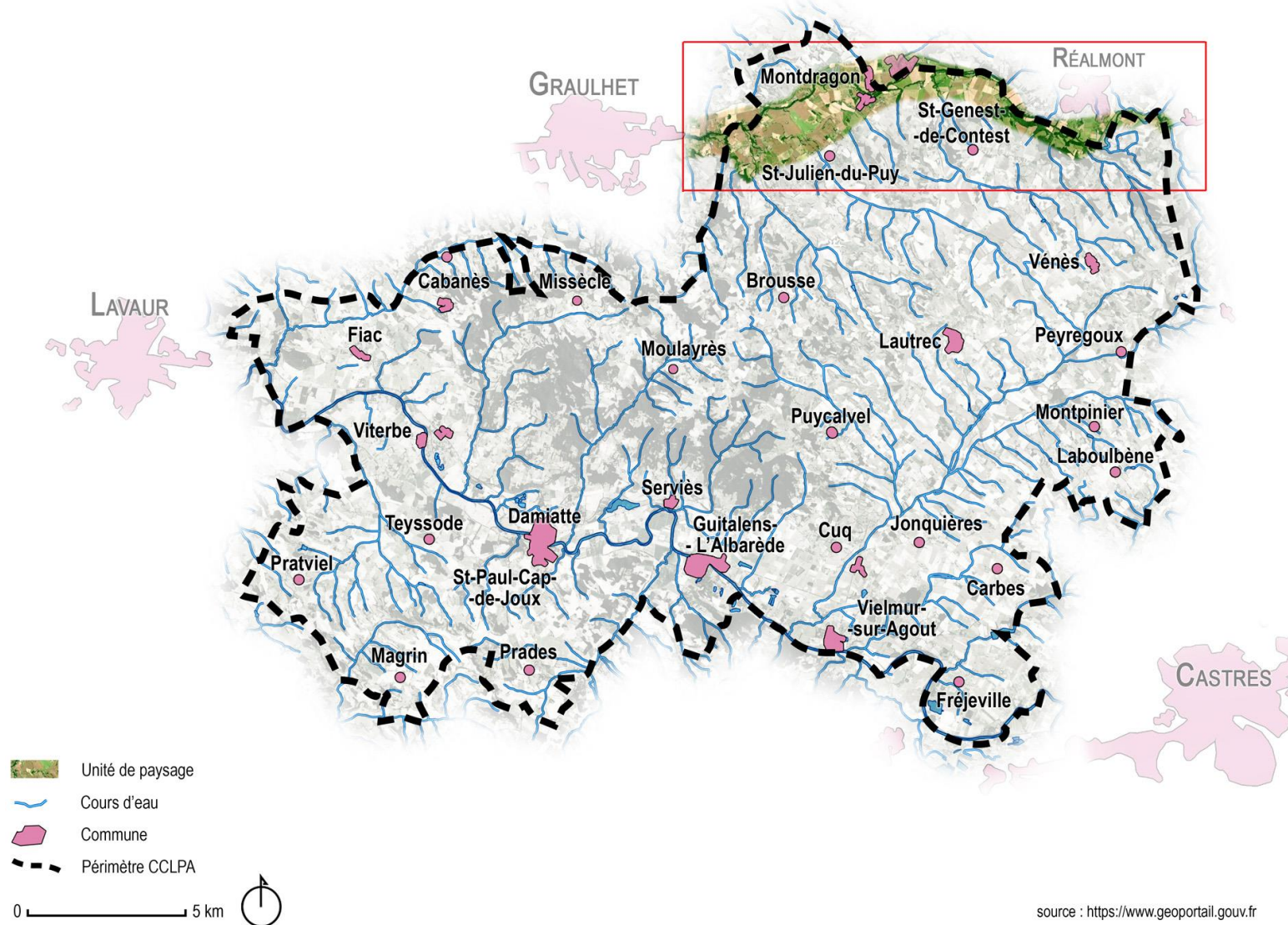
La CCLPA compte plusieurs types de paysages dont les traits singuliers sont générés autant par le relief que du fait de l'activité humaine.

Du découpage proposé par l'Atlas des paysages tarnais n'ont été retenus que la vallée de l'Agout et le Ségala du Montredonnais (ce dernier, très marginal sur la CCLPA est simplement mentionné pour mémoire). La vallée du Dadou et les collines douces sont ici distinguées de la vaste unité des collines du Centre présentée dans l'Atlas, renommée ici Collines escarpées. En revanche, le Lauragais de l'Atlas est ici inclus dans ces Collines escarpées.

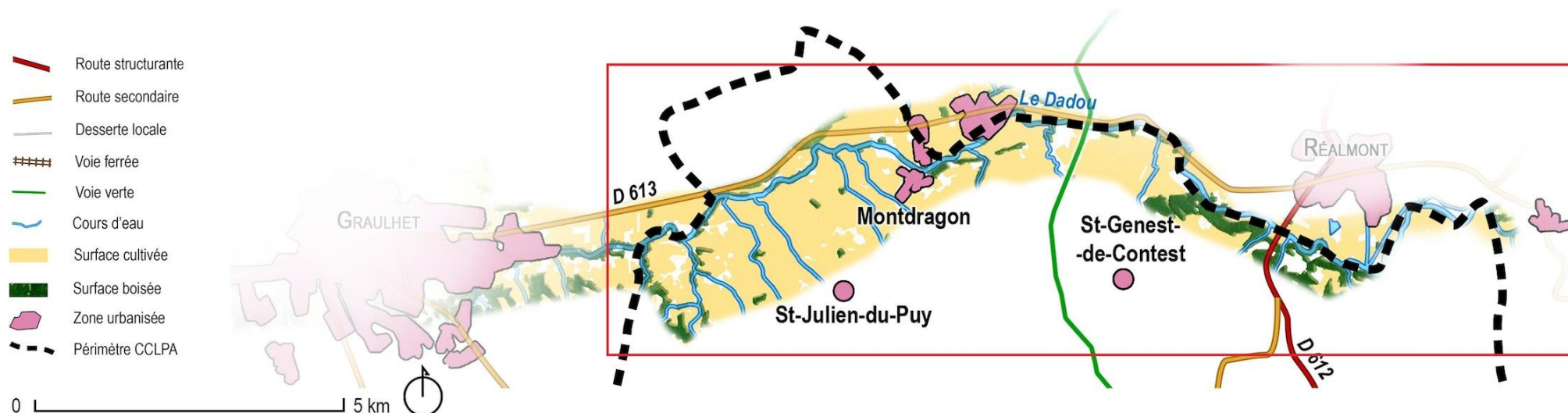
Outre le Ségala du Montredonnais, non analysé car très marginal dans la CCLPA, quatre unités de paysage sont donc distinguées :

- > les deux paysages des vallées alluviales du Dadou et de l'Agout,
- > le paysage des collines douces correspondant à la dépression faisant face à la cuesta de Lautrec (cf. chapitre 2.1.),
- > et le paysage des collines escarpées où se situent les points culminants du territoire communautaire.

4.3 La vallée alluviale du Dadou

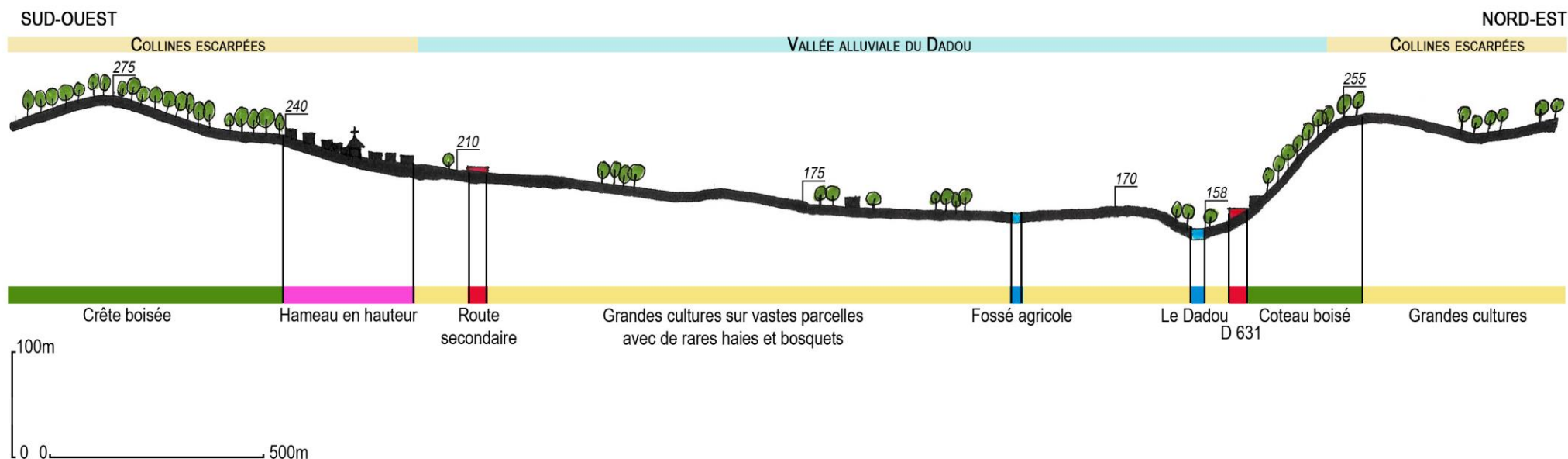


Les structures paysagères de la vallée du Dadou



- > **Plaine encadrée de collines boisées, limites de l'unité de la vallée, s'élargissant en aval vers Saint-Julien-du-Puy.**
- > **Fond de vallée cultivé en vastes champs (principalement prairies et céréales, mais aussi tournesol et maïs fourrager pour ensilage)**
- > **Grand axe de circulation dans le sens de la vallée (D 631) au bord duquel se développe l'urbanisation, y compris implantation de zones d'activités.**
- > **Paysage ouvert /vues larges vers la vallée depuis les collines limitrophes.**
- > **Horizontalité de la plaine et aplats des cultures jouant avec les horizons ondulés et sombres des collines boisées.**
- > **Le Dadou encadré par une épaisse ripisylve.**

L'implantation urbaine et l'organisation de l'unité

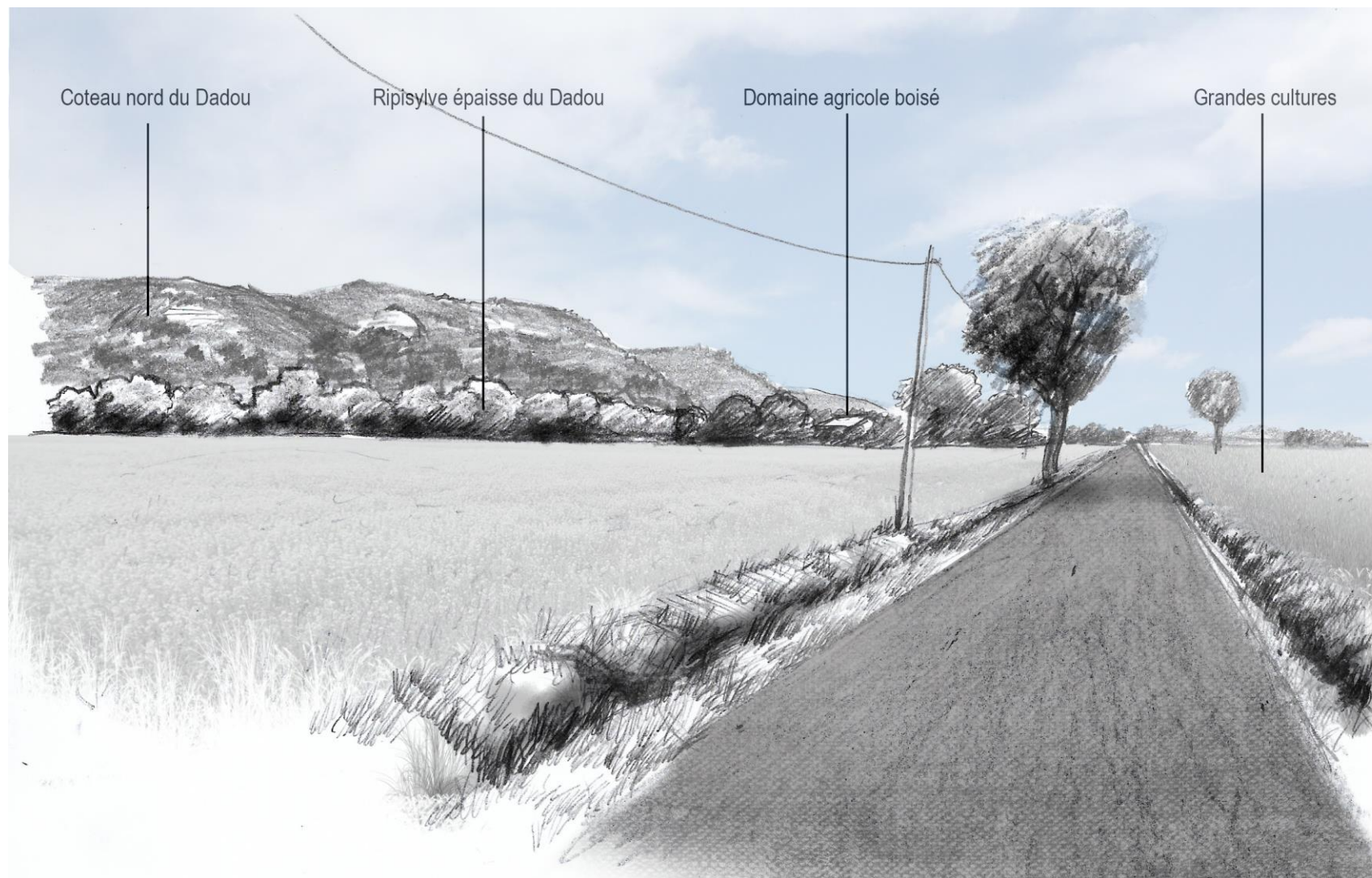


Les éléments du patrimoine paysager remarquable

Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :

- > **L'implantation très structurée en pied de coteau des vergers au Pont Vieux (Montdragon)**
- > **La silhouette du bourg historique de Montdragon en balcon sur le Dadou**
- > **Les maisons de la place Ancienne de Montdragon**
- > **Le hameau du Bruc à Montdragon (RD 631) et son bâti traditionnel avec en arrière-plan les falaises des coteaux nord**
- > **La centrale électrique de la Pauquié à Saint-Julien-du-Puy**

Spécificités paysagères et lecture du paysage de la vallée du Dadou





Paysage de la vallée du Dadou : majoritairement des grandes cultures qui maintiennent ouvertes les vues jusqu'aux limites constituées des coteaux boisés.

Synthèse diagnostic paysage de la vallée du Dadou

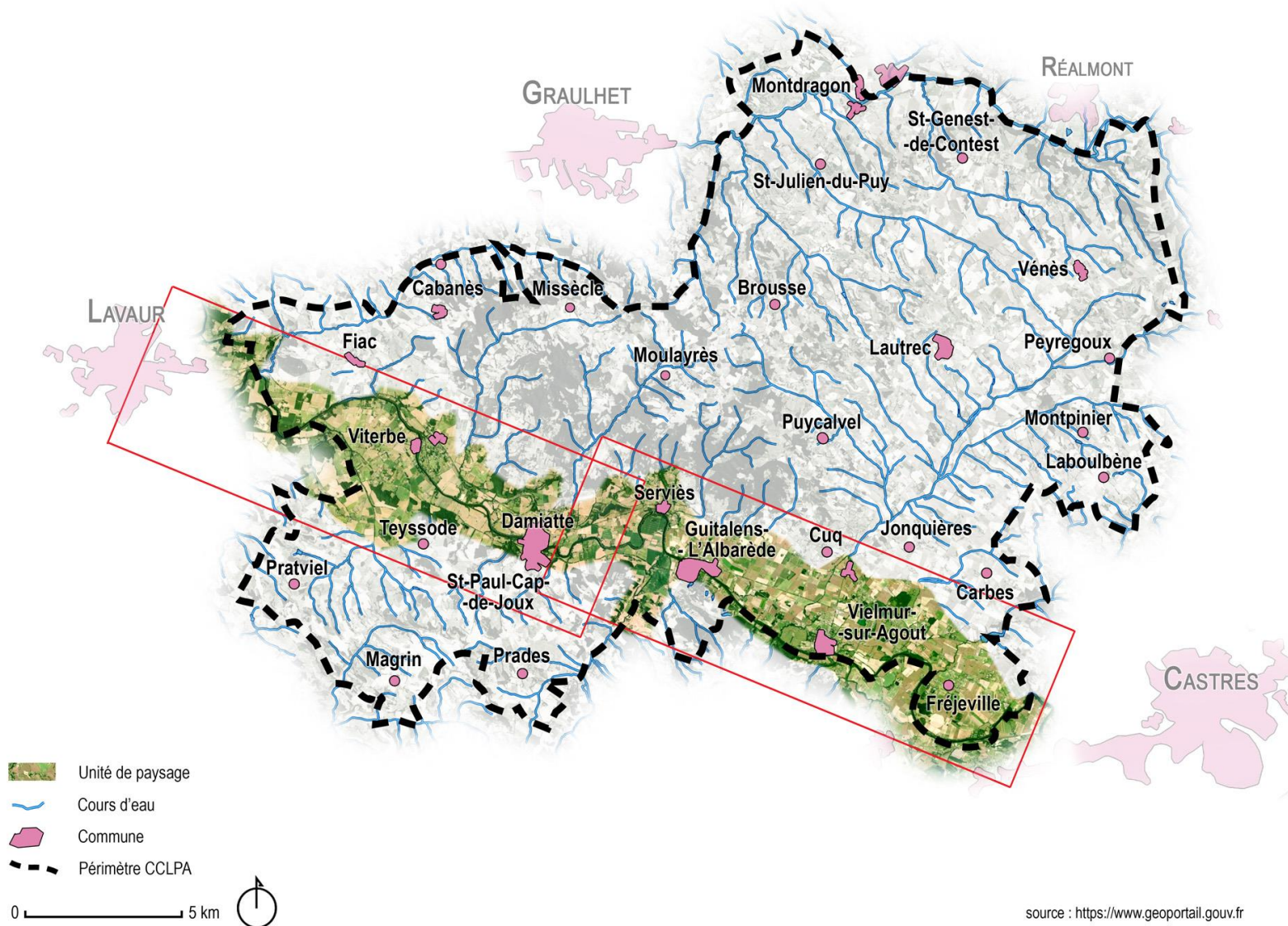
Forces	Faiblesses
Contraste entre le paysage plat du fond de vallée, maintenu ouvert par les cultures, et le paysage des coteaux largement boisés qui l'encadrent. Le village médiéval de Montdragon et son patrimoine architectural de qualité ; toutefois, dans le grand paysage, c'est surtout le clocher qui signale le village. Une présence agricole encore bien active et diversifiée qui maintient un paysage rural ouvert et attrayant parce que varié : élevage, grandes cultures, arboriculture... Quelques bâtiments singuliers (centrale électrique de La Pauquié à Saint-Julien-du-Puy), des bâtiments agricoles bien intégrés dans le paysage (la Fantaisie, la Basse-Cour, certaines constructions du chef-lieu de Saint-Julien).	Les vues sur le principal cours d'eau sont masquées par la ripisylve. Bien que la ripisylve soit un atout écologique, d'un point de vue paysager, ce masque empêche la valorisation directe du cours d'eau. Urbanisation souvent peu qualitative le long de la D 631, notamment les bâtiments d'activité, susceptible de décourager le touriste de faire le détour par le village médiéval de Montdragon. Tendance au mitage du paysage due au développement de l'habitat individuel, parfois avec des constructions à l'architecture déconnectée de leur terroir d'accueil (Les Martys/Barot à St-Julien-du-Puy, habitat isolé ou presque le long des routes départementales, abords du village de Montdragon...)
Opportunités	Menaces
Renforcer la notoriété du village médiéval de Montdragon et accentuer l'effet balcon perceptible depuis la RD 631 en réduisant la masse boisée ³autour du noyau urbain et sur la pente surplombant le Dadou. Favoriser le développement des circuits courts pour pérenniser les activités agricoles, principales actrices des paysages ouverts : cueillette des fruits du verger, vente à la ferme, boutiques de producteurs... Identifier et promouvoir des itinéraires cyclables à raccorder à la Voie Verte Castres-Albi permettant de « sillonner le paysage ». Aménager des liens (visuels, promenades...) entre le bourg de Montdragon et le Dadou.	Un développement de l'urbanisme résidentiel autour du village de Montdragon susceptible de masquer les qualités urbaines et architecturales du bourg médiéval. Un développement de l'habitat résidentiel sans espace public attrayant, incitant aux comportements individualistes et à la rupture des liens sociaux.

³ On se limitera au rabattage périodique de la végétation arborée, sans la dessoucher, car ses racines contribuent à la stabilisation des sols en pente.

4.4 La vallée alluviale de l'Agout

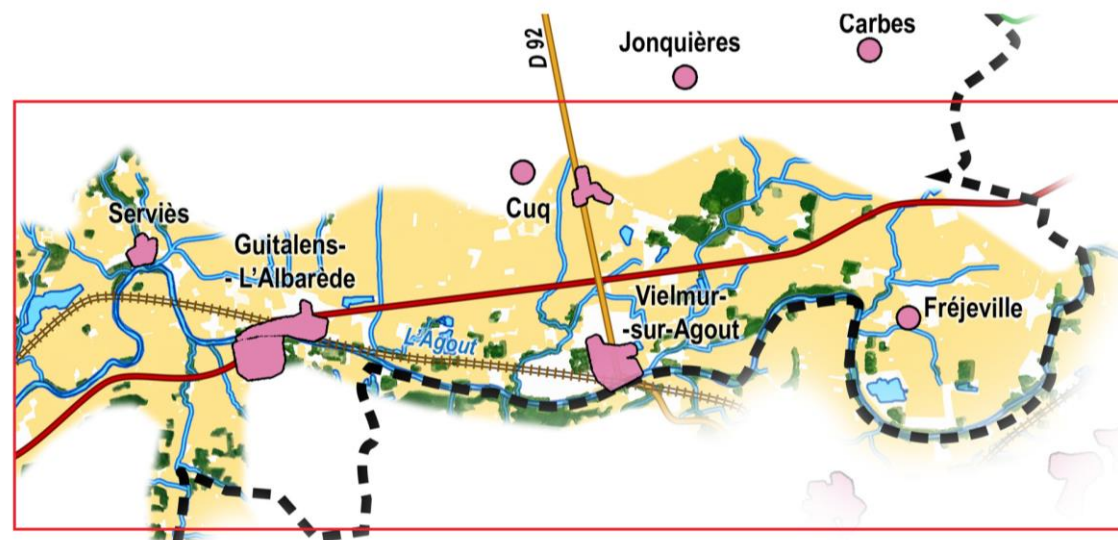
Communes concernées

- > Cuq,
- > Damiatte,
- > Fiac,
- > Fréjeville,
- > Guitalens-L'Albarède,
- > Saint-Paul-Cap-de-Joux,
- > Serviès,
- > Teyssode,
- > Vielmur-sur-Agout,
- > Viterbe.



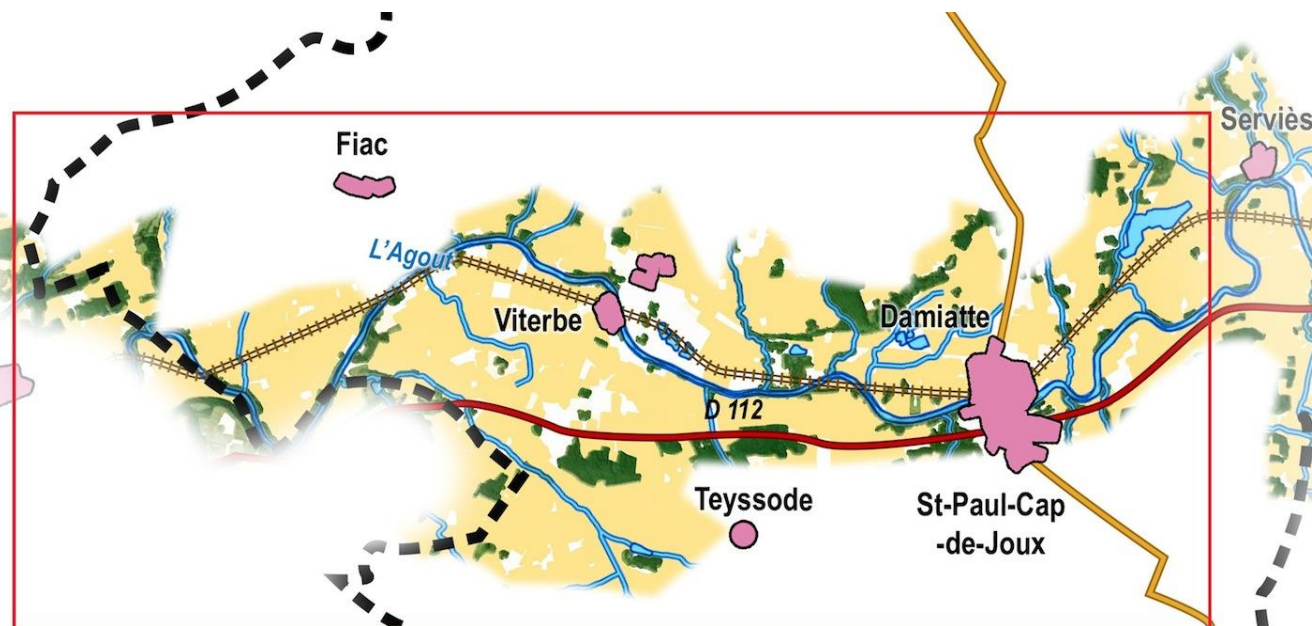
Les structures paysagères de la vallée de l'Agout

Ci-contre secteur est de la vallée
Ci-dessous secteur ouest de la vallée



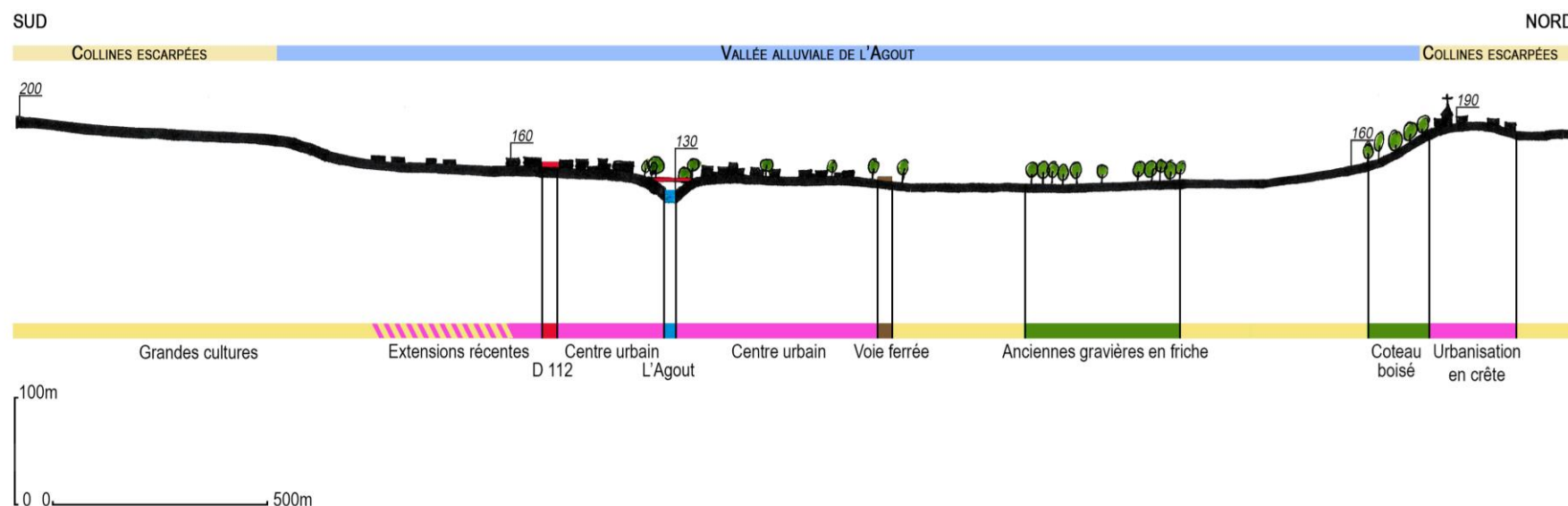
- Route structurante
- Route secondaire
- Desserte locale
- Voie ferrée
- Voie verte
- Cours d'eau
- Surface cultivée
- Surface boisée
- Zone urbanisée
- Périmètre CCLPA

0 5 km

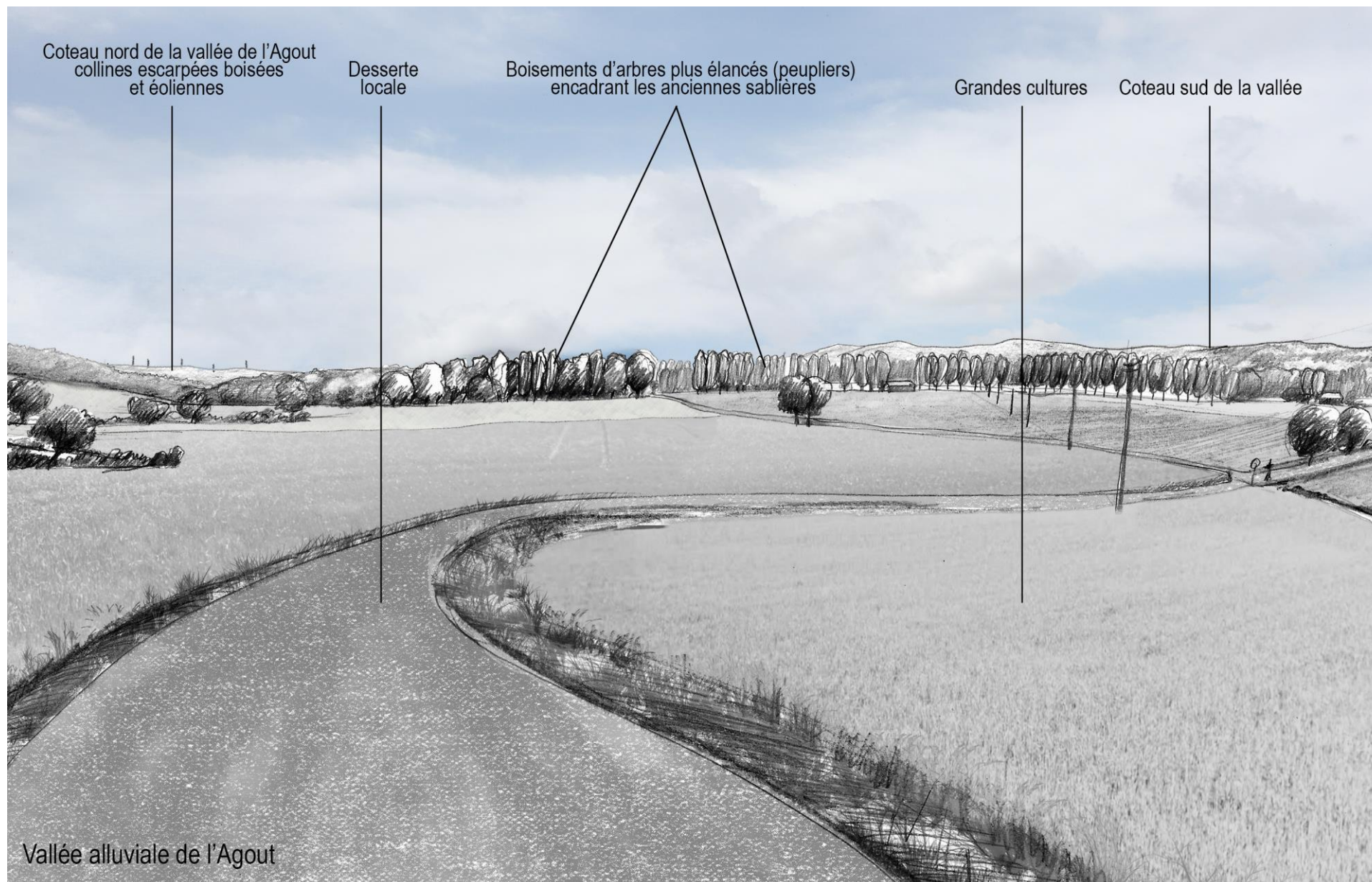


- > Vallée encadrée de coteaux couverts d'une alternance de bosquets et de grandes cultures, finissant l'horizon. À l'ouest à Fiac, les coteaux sont moins hauts et moins perceptibles. A l'extrémité est, à partir de Vielmur-sur-Agout, la vallée s'élargit jusqu'à la plaine de Castres.
- > De nombreux étangs, correspondant à d'anciennes gravières, sont présents, mais les étendues d'eau sont souvent masquées par des épaisseurs boisées à caractère hygrophile (peupliers, saules).
- > Des exploitations isolées et des hameaux agricoles ponctuent les terres cultivées et témoignent du dynamisme agricole dans la vallée alluviale.
- > De nombreux ruisseaux issus des collines escarpées de part et d'autre de la vallée traversent les grandes parcelles avant de rejoindre l'Agout. Leur ripisylve ainsi que les bosquets isolés apportent une composante verticale verdoyante au paysage de la vallée.
- > L'Agout s'écoule au fond d'un lit très encaissé, pratiquement invisible ; l'épaisse ripisylve qui le borde achève de le masquer.
- > Les voies de communication qui se sont développées le long de la vallée (D 112 et voie ferrée) facilitent les déplacements et soutiennent plus qu'ailleurs sur le territoire communautaire le développement économique, dont les signes sont visibles dans le paysage : repères insolites au niveau des silos agricoles (Fréjeville D 112, Vielmur D 49, Fiac D 49...) ou plus intrusifs au niveau des zones d'activités (Vielmur-sur-Agout...), nécessitant alors un resserrement des règles d'urbanisme.
- > La D 112 se repère de loin par ses alignements de platanes, tandis que la voie ferrée, discrète, se manifeste seulement lorsqu'on la croise depuis les routes de desserte locale. L'itinéraire Véloroute de la Vallée de l'Agout emprunte une route à faible trafic permettant d'apprécier tranquillement le paysage alentour.
- > Les agglomérations principales se concentrent à proximité de l'Agout tandis que les petits hameaux agricoles et les fermes isolées sont implantés à l'écart.
- > Les zones pavillonnaires se développent par poches le long des voies principales, souvent sans lien avec l'identité paysagère de la vallée ; elles viennent se greffer au coup par coup sur la voirie existante aboutissant à des dessertes en cul-de-sac et des opérations coupées les unes des autres et mal raccordées au bourg centre (Exemple de Vielmur-sur Agout).

L'implantation urbaine et l'organisation de l'unité



Spécificités paysagères et lecture du paysage de la vallée de l'Agout



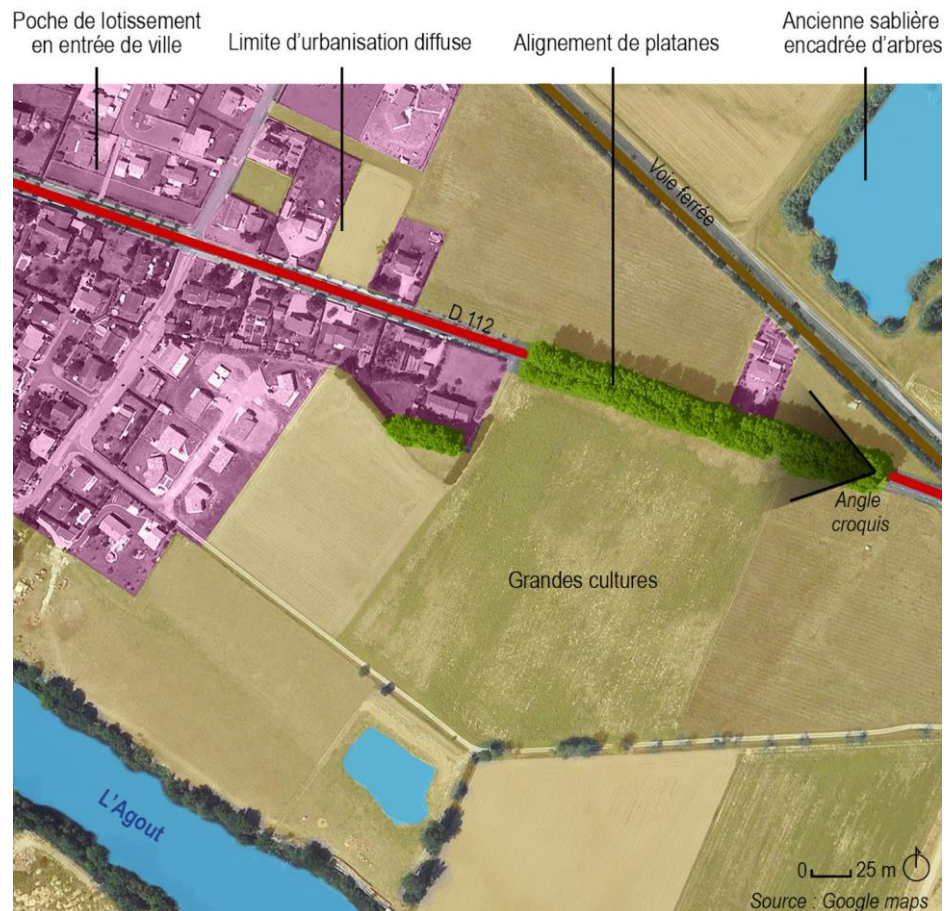


Illustration d'une entrée de ville d'une commune de la vallée de l'Agout



Croquis analysant le paysage de l'entrée de ville

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :

- > Les alignements bilatéraux de platanes, sur de grands linéaires, le long de la D 112
- > Les très nombreux châteaux, maisons de maitres et métairies, entourés de leurs parcs d'agrément arborés, qui s'égrènent entre la D 112 et l'Agout
- > Les pigeonniers, aux silhouettes singulières, souvent mis en scène
- > Les moulins sur l'Agout et leur système hydraulique associé (chaussée, prise d'eau...) : Le Vergnet à Viterbe, Brasis à Viterbe, Serviès, Vielmur-sur-Agout...
- > La silhouette des villages avec leur clocher repère : Viterbe, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout...
- > L'ambiance « de paysage britannique » aux abords du golf de Fiac
- > Les ambiances d'eau aux abords des lacs d'anciennes gravières, lorsque ceux-ci sont accessibles au regard depuis les routes.

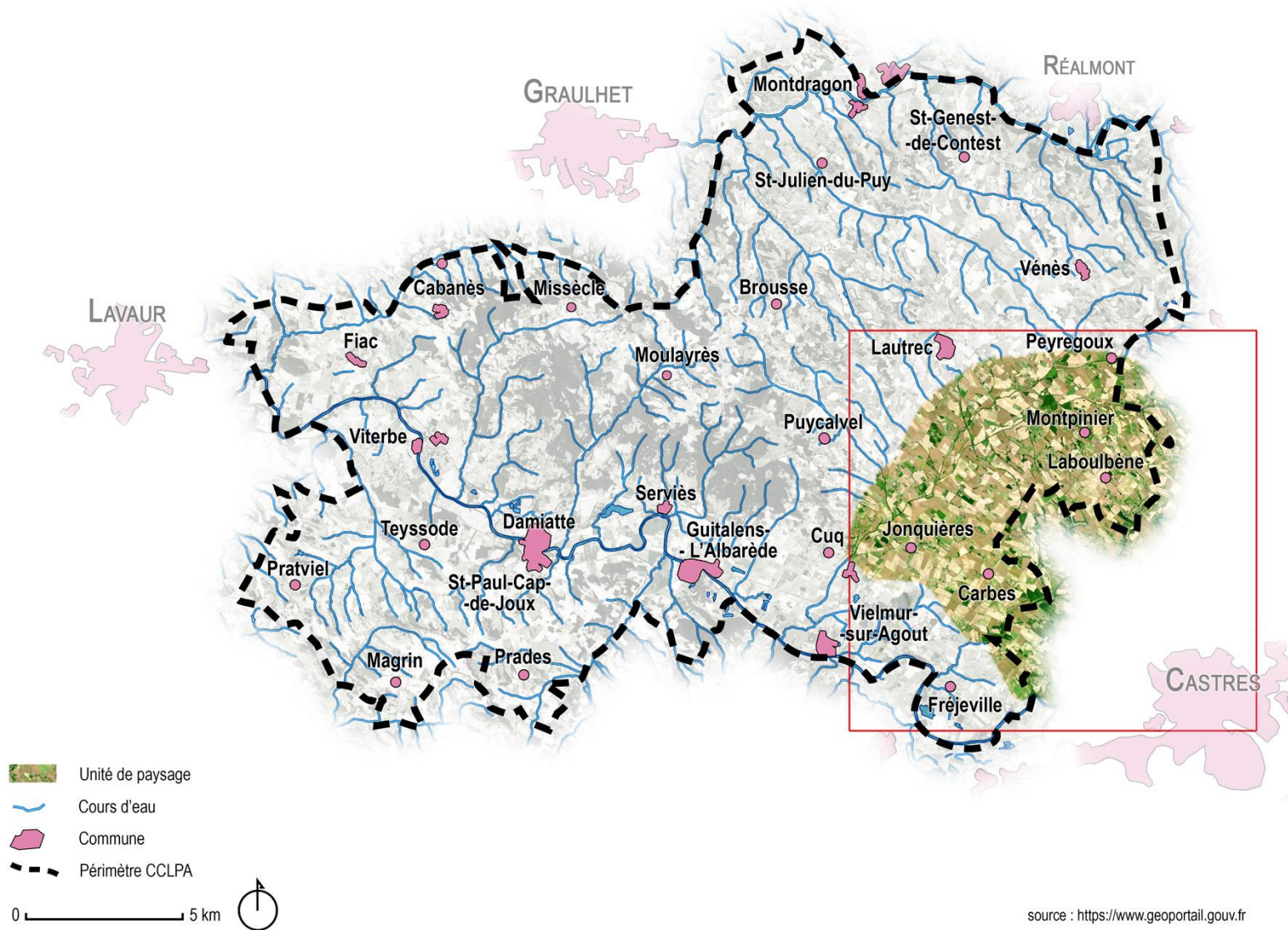


Depuis la vallée cultivée se détachent les repères bâtis sur le haut des coteaux. Les alignements de platanes sont très visibles dans la vallée plane.

Synthèse diagnostic paysage de la vallée de l'Agout

Forces	Faiblesses
Le paysage d'une campagne opulente, renforcé par les vues lointaines sur quelques très grands silos agricoles, par la multiplicité des petits châteaux et l'ampleur des vues à travers les fenêtres paysagères cadrées par les platanes de la D 112. La D 112 et ses alignements de platanes, qui sert de fil conducteur dans la lecture du paysage de la vallée de l'Agout Une présence agricole dynamique qui maintient le paysage agricole ouvert jusqu'aux collines bordant la vallée, ou jusqu'aux masses boisées accompagnant l'Agout. Des éléments de petit patrimoine qui personnalisent le paysage : pigeonniers, puits, moulins et chaussées, jouant souvent sur la combinaison de la brique et de la pierre	Les vues sur l'Agout masquées par la ripisylve (sauf au niveau des ponts). Les vues sur les lacs d'anciennes gravières trop souvent occultées par la végétation. Développement, aux abords de bourgs, d'urbanisation récente sans qualité architecturale (Saint-Paul-Cap-de-Joux, Guitalens-L'Albarède, Vielmur-sur-Agout...). Ce constat s'applique particulièrement aux zones d'activité récentes (Vielmur-sur-Agout...). Tendance au mitage du paysage due au développement de l'habitat individuel, parfois avec des constructions à l'architecture déconnectée de leur terroir d'accueil (Fréjeville, Viterbe, Serviès...)
Opportunités	Menaces
Mettre davantage en valeur l'Agout et ses aménagements (ponts, lavoirs, moulins, chaussées, digues...), établir des liaisons douces entre les lieux habités proches et ces endroits remarquables pour stimuler leur appropriation par les habitants. Affirmer la vocation agricole de la vallée par un accompagnement paysager des plates-formes de silos agricoles Intégrer le paysage généré par le golf de Fiac dans le réseau de promenades Identifier et promouvoir des itinéraires cyclables à raccorder à la Véloroute de la vallée de l'Agout (et à la Voie Verte Castres-Albi) permettant de relier entre eux les différents bourgs, les boucles de promenade pédestre, et de « sillonner tranquillement le paysage et découvrir le patrimoine ». Requalifier les abords de la zone d'activité de Vielmur-sur-Agout pour revaloriser le paysage de la D 112 aux abords du carrefour avec la D 92.	Suppression des alignements de platanes, ou simplement altération de leur homogénéité, pour cause d'urbanisation le long des routes départementales plantées. Suppression des ripisylves bordant les fossés et ruisseaux affluents de l'Agout. Poursuite de l'expansion linéaire de l'urbanisation le long des voies de transit au détriment d'extension « dans l'épaisseur », réduisant les possibilités de vues sur les lointains.

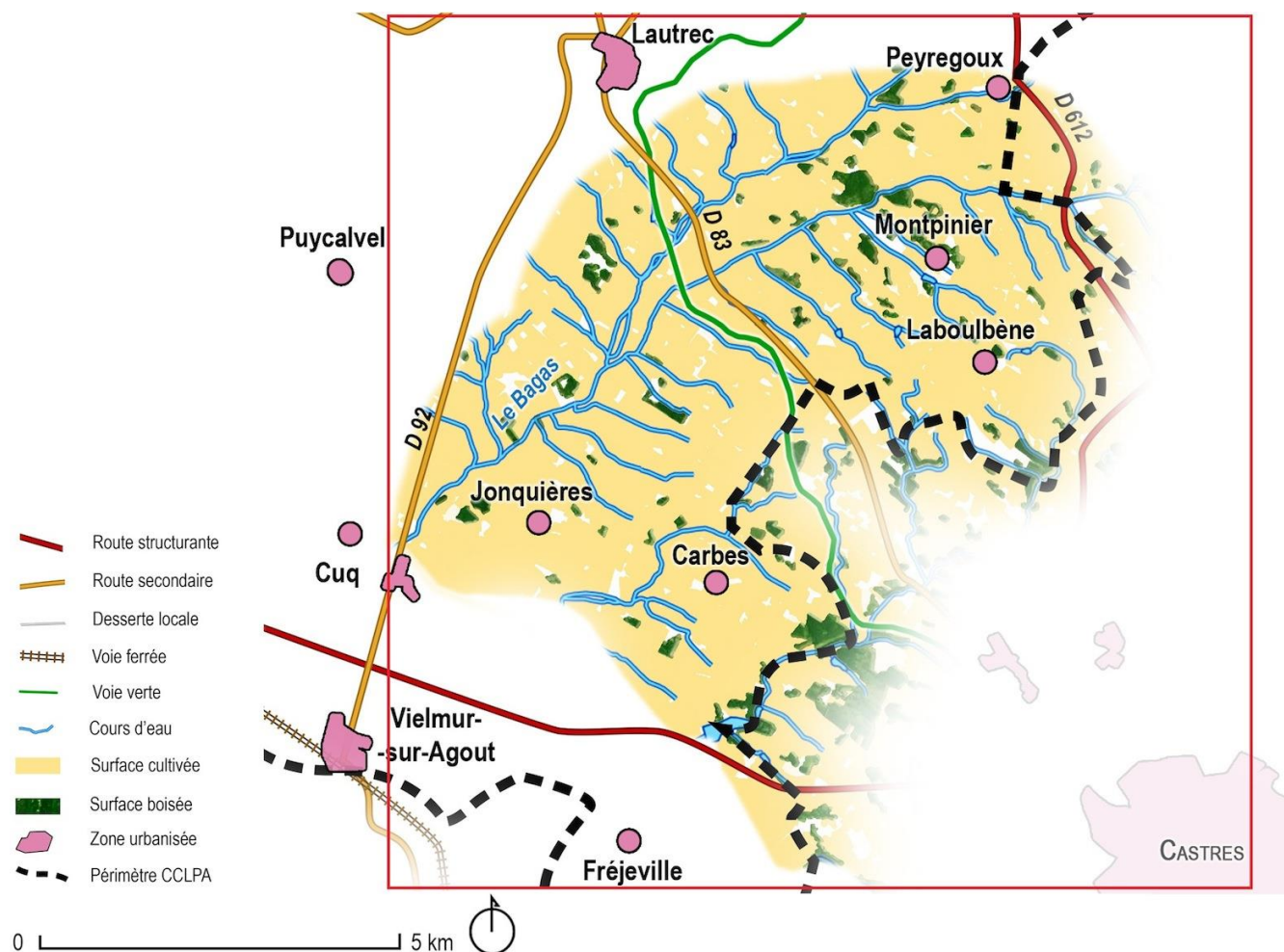
4.5 Les Collines douces



Communes concernées :

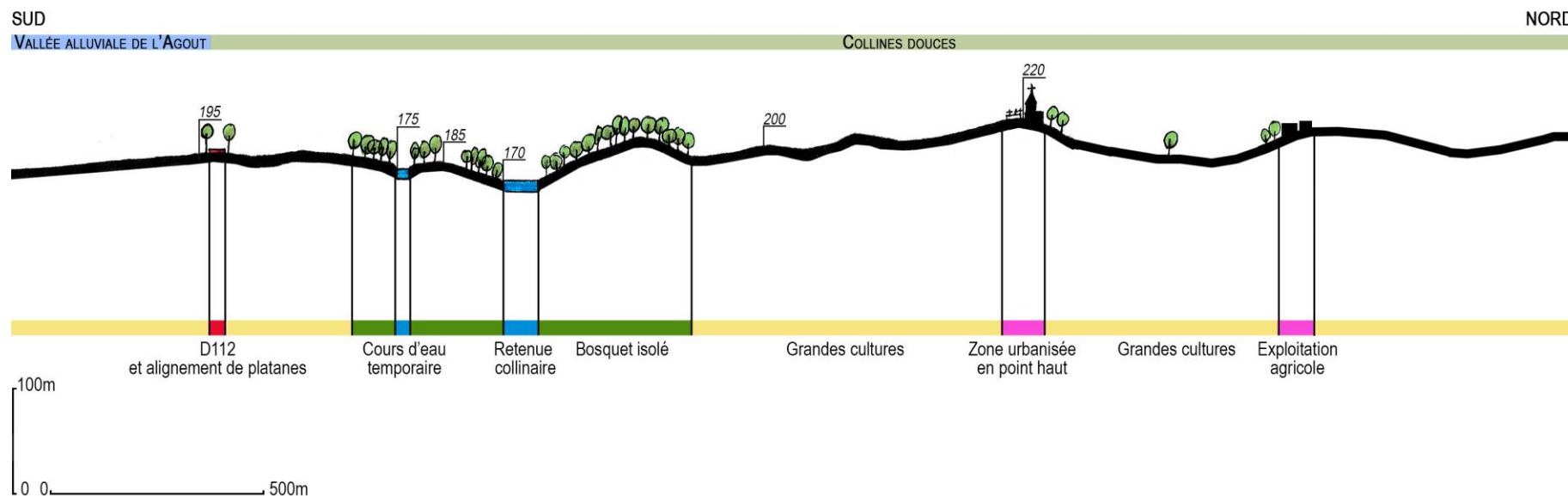
- > Carbes,
- > Cuq,
- > Fréjeville,
- > Jonquières,
- > Laboulbène,
- > Lautrec,
- > Montpinier,
- > Peyregoux.

Les structures paysagères des Collines douces

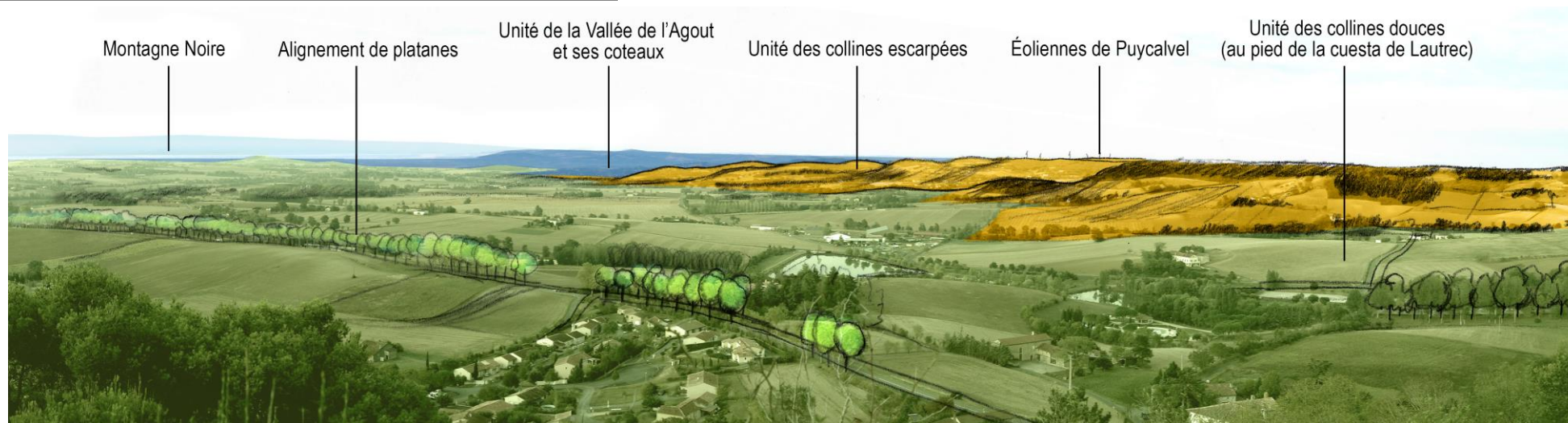


- > Reliefs peu accentués.
- > Vues très larges et très ouvertes facilitant la perception des paysages, notamment depuis la Voie Verte qui les traverse du sud au nord.
- > Collines aux pentes douces permettant aux cultures de s'installer sans contraintes de pente. Quelques terrains plus pentus : ils sont alors maintenus boisés .
- > Quelques cours d'eau, avec une ripisylve étroite qui suggère leur présence. Un chevelu de ruisseaux temporaires et de fossés agricoles alimente les nombreuses retenues collinaires, révélatrices d'une agriculture dynamique.
- > Grandes cultures. Le territoire des collines douces est essentiellement agricole et se compose de fermes et petits hameaux agricoles souvent pittoresques, renforçant alors l'identité rurale.
- > L'urbanisation, composée de petites unités urbaines, s'est implantée sur les points hauts, accompagnée d'une végétation arborée.
- > Quelques toitures singulières de châteaux émergeant au-dessus de bosquets de chênes deviennent des points de repère (château de Braconnac à Jonquières, château de Laboulbène, château Castelpers à Lautrec...).
- > La principale route (D 83) qui traverse l'unité paysagère relie Lautrec à Castres. Bordée de platanes en alignements, cette route de découverte du paysage offre notamment des vues éloignées remarquables sur le village de Lautrec.

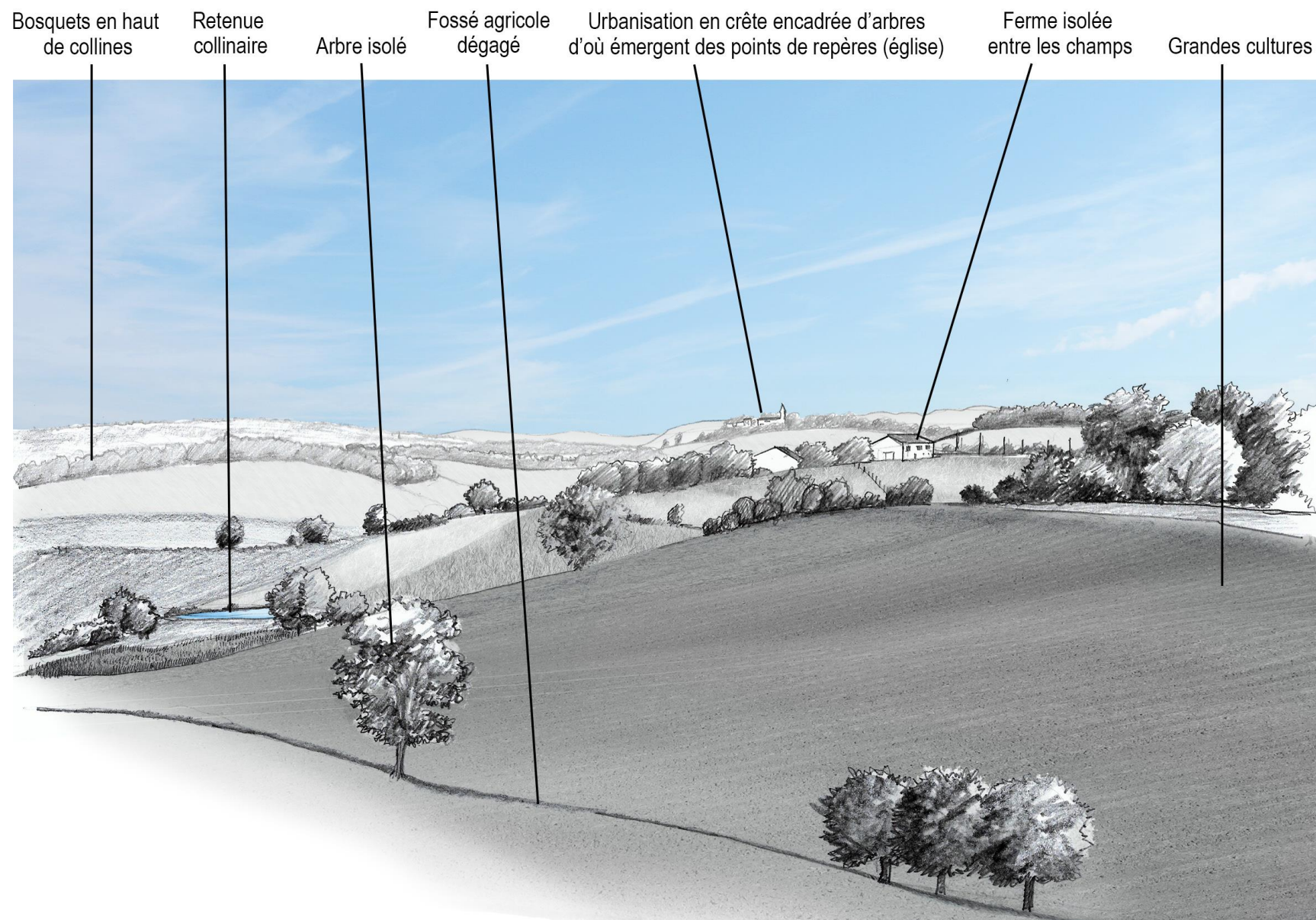
L'implantation urbaine et l'organisation de l'unité



Spécificités paysagères et lecture du paysage des Collines douces



Depuis le belvédère situé au-dessus du moulin de Lautrec (vue vers le sud), les différentes unités de paysage se distinguent. L'unité des collines douces est représentée ici en vert.



Un paysage aux formes arrondies.



Les platanes qui bordent la D 83 en crête, permettent facilement de se repérer dans le paysage des collines douces



Les toits en pointe du château de Braconnac, émergeant au-dessus des bosquets, constituent un repère singulier

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

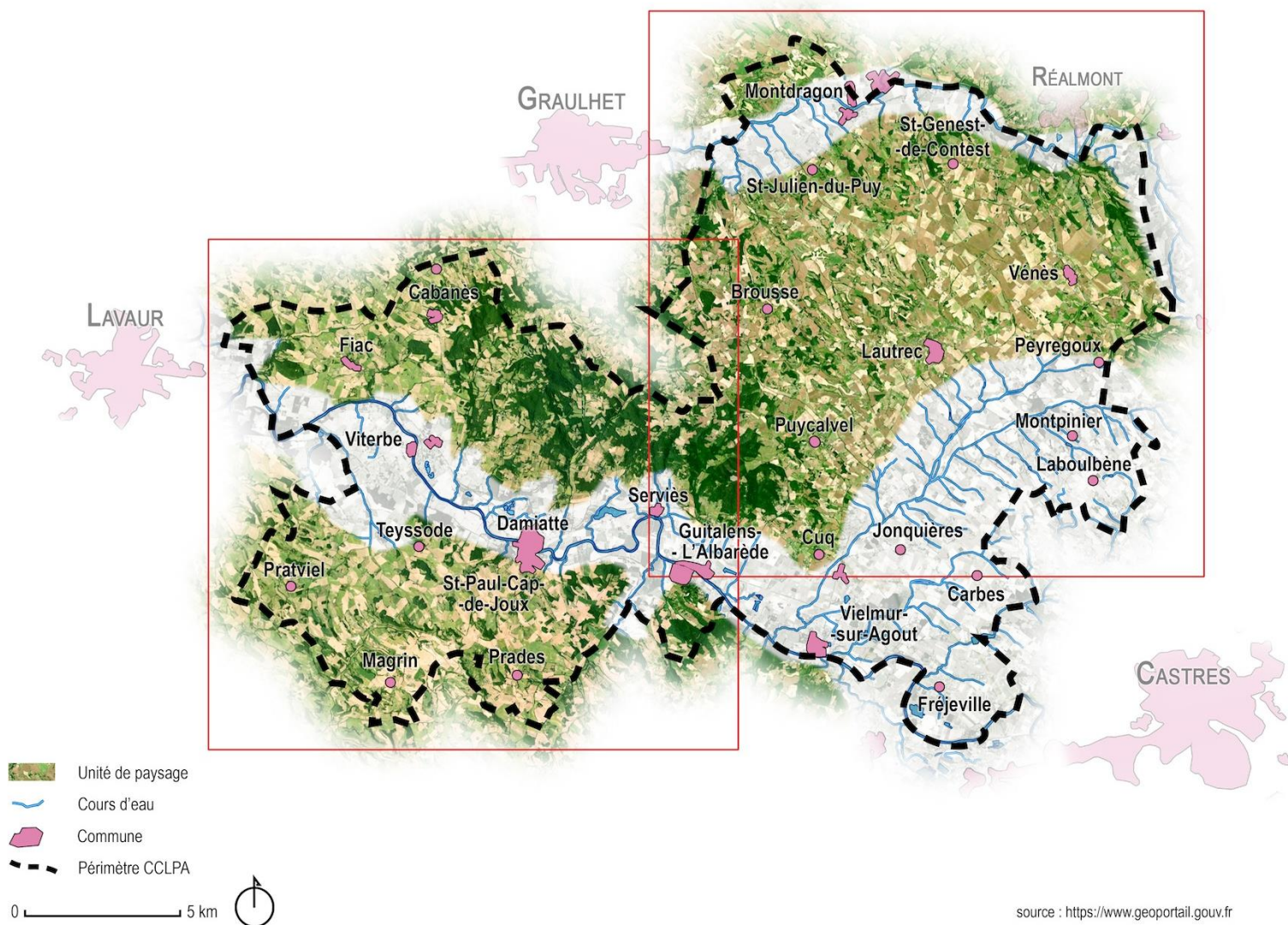
Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :

- > Les arbres en alignement le long de la D 83
- > Les nombreux châteaux, maisons de maitres et métairies, entourés de leurs parcs d'agrément arborés, répartis dans la campagne (château de Braconnac à Jonquières, château de Laboulbène à Laboulbène, domaine de Moulin haut à Peyregoux, château de Montvert à Carbes...),
- > Les clochers pittoresques, repères dans le moutonnement des collines : Montpinier, Jonquières, églises Saint-Martin à Carbes...
- > Les nombreux corps de fermes traditionnels, certains avec leurs séchoirs pour l'ail
- > Un paysage rural globalement pittoresque, pouvant être agréablement découvert depuis la Voie Verte.

Synthèse diagnostic paysage des Collines douces

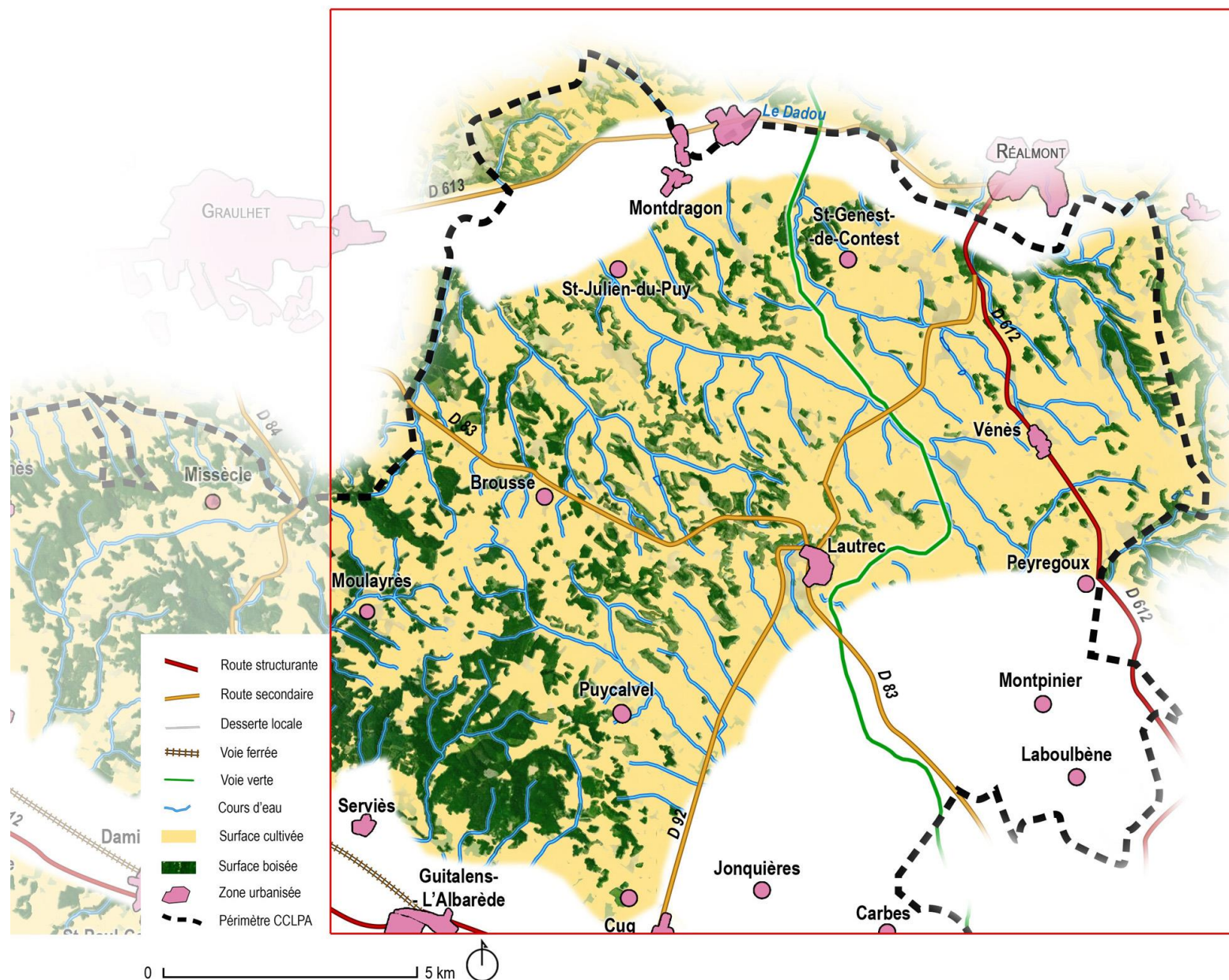
Forces	Faiblesses
Le paysage ouvert, d'une campagne largement cultivée réservant cependant une place bien visible à la strate arborée, en privilégiant les formes individualisées (vieux chênes isolés, accompagnement du bâti...), et linéaires (ripisylves des petits ruisseaux, alignements routiers, allées de châteaux). Les boisements sont peu étendus ou constituent les parcs d'agrément des maisons de maîtres. La multiplicité du bâti pittoresque, susceptible de jouer un rôle repère. Un réseau routier très dense qui permet d'accéder aux nombreux hameaux agricoles et fermes isolées, à l'architecture traditionnelle bien préservée. Un réseau routier départemental proche du terroir, bien intégré au paysage.	Tendance au mitage du paysage par l'habitat individuel, au fur et à mesure qu'on se rapproche de la plaine castraise (Carbes) . Des cœurs de village imperceptibles (Laboulbène, Carbes, Peyregoux...)
Opportunités	Menaces
Préserver le paysage ouvert en favorisant le maintien de l'activité agricole. Améliorer la continuité des alignements d'arbres le long de la D 83 comme fil conducteur d'un itinéraire paysager à travers un territoire à l'identité rurale affirmée. Identifier et promouvoir des itinéraires cyclables à raccorder à la Voie Verte Castres-Albi permettant de relier entre eux les différents bourgs, les boucles de promenade pédestre, et de « sillonner tranquillement le paysage et découvrir le patrimoine ».	« Rationalisation » des pratiques agricoles conduisant à la suppression de haies ou d'arbres isolés. Travaux de recalibrage du réseau routier départemental qui pourrait « lui faire perdre son charme », (élargissements avec déblais/remblais, abattage d'arbres...). Mutation de l'activité agricole à moyen terme, entraînant l'abandon du bâti agricole traditionnel, la multiplication de bâtiments agricoles sans personnalité ou à connotation industrielle, et la dégradation de l'identité rurale du territoire.

4.6 Les Collines escarpées

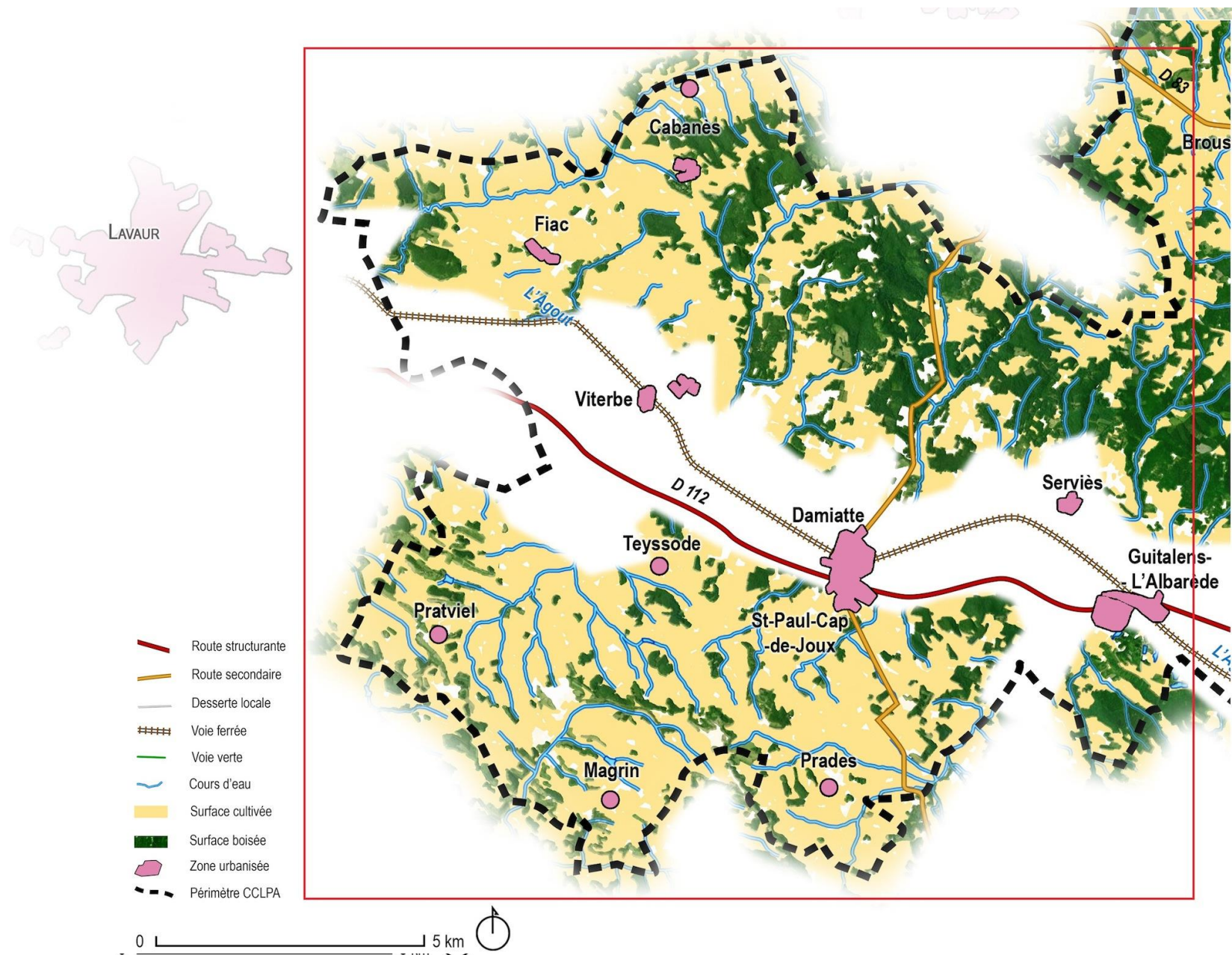


Communes concernées

- > Brousse,
- > Cabanès,
- > Cuq,
- > Damiatte,
- > Guitalens-L'Albarède,
- > Lautrec,
- > Magrin,
- > Missècle,
- > Montdragon,
- > Moulayrès,
- > Peyregoux,
- > Prades,
- > Pratviel,
- > Puycalvel,
- > Saint-Genest-de-Contest,
- > Saint-Julien-du-Puy,
- > Saint-Paul-Cap-de-Joux,
- > Teyssode,
- > Vénès.



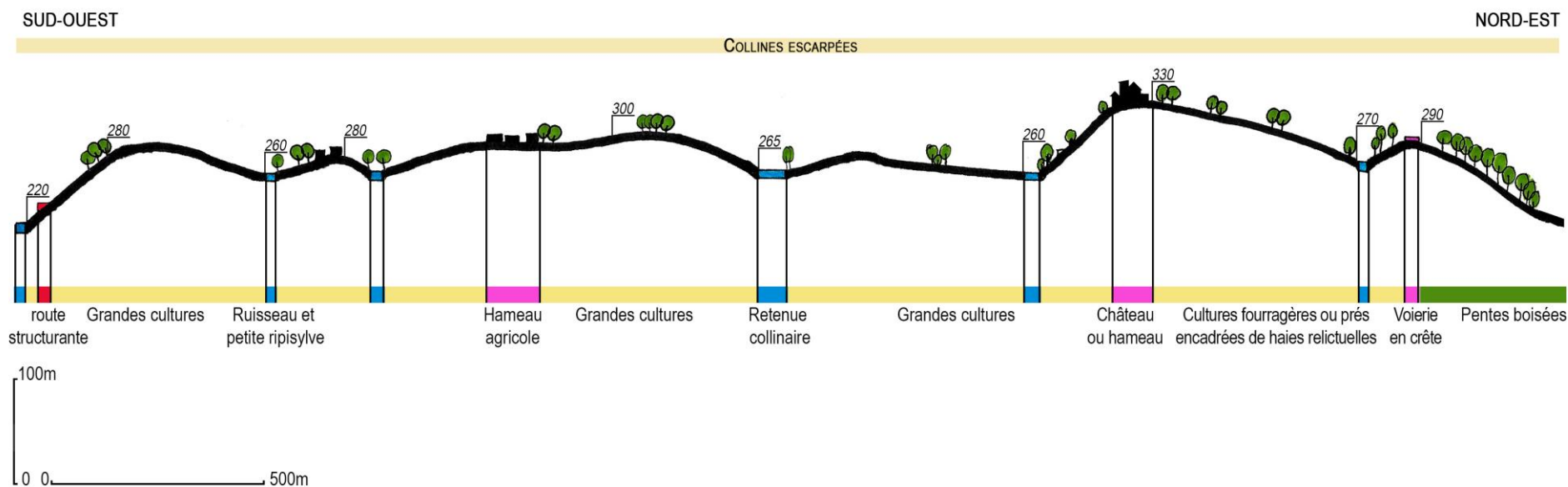
**Partie ouest des Collines
escarpées**



Les structures paysagères des Collines escarpées

- > Les dénivelés et pentes plus prononcés que sur les Collines douces.
- > Les nombreuses vues dégagées depuis les routes en situation de belvédère grâce au relief marqué et aux cultures qui ouvrent les espaces.
- > Partout, les bosquets occupent préférentiellement les hauteurs, moins propices aux cultures. La couverture boisée se développe davantage sur la partie centrale et plus élevée des Collines escarpées de la CCLPA, les forêts sont alors vastes.
- > Les terres cultivées souvent dédiées aux grandes cultures ; les contours des parcelles épousent les contraintes du relief.
- > L'occupation urbaine se matérialise en petits hameaux agricoles et résidentiels, et en fermes isolées au milieu des cultures. Les noyaux urbains historiques restent très modestes, à l'exception de Lautrec, dont l'histoire riche explique l'importance relative, et, dans une moindre mesure, de Vénès le long de la D 612, classée « route à grande circulation ».
- > Les hameaux et monuments remarquables (églises, chapelles, châteaux...) se situent en haut de colline (ou « puech »).
- > Les collines sur lesquelles s'adosse le bourg de Lautrec ont des formes singulières repérables depuis le lointain, contribuant au caractère pittoresque du village.
- > Le territoire de la commune de Vénès constitue une transition avec l'unité du Ségala du Montredonnais à l'est. Les collines bien marquées prennent encore plus de profondeur.

L'implantation urbaine et l'organisation de l'unité



Spécificités paysagères et lecture du paysage des Collines escarpées



Paysage typique des collines escarpées : les cultures remontent des vallons jusqu'aux boisements qui occupent les points hauts.



Village en crête, avec son clocher qui facilite encore son repérage.



Collines boisées dans le centre de la communauté de commune. Les espaces agricoles ont alors majoritairement vocation de prairies de fauche et de pâturage.

Vénès, un village ancien avec son bâti patrimonial (château, fermes traditionnelles...), mais aussi sa zone d'activité sans âme.

- > La suppression des platanes le long de la D 612 lors de la création de la zone, l'absence de végétation d'accompagnement du bâti d'activité, et des règles architecturales timorées aboutissent à un semis aléatoire de bâtiments impersonnels aux façades trop claires, épaulés par un « village témoin » de bungalows parachutés en bordure de la route classée à grande circulation.

Lautrec, « classé parmi les plus beaux villages de France »

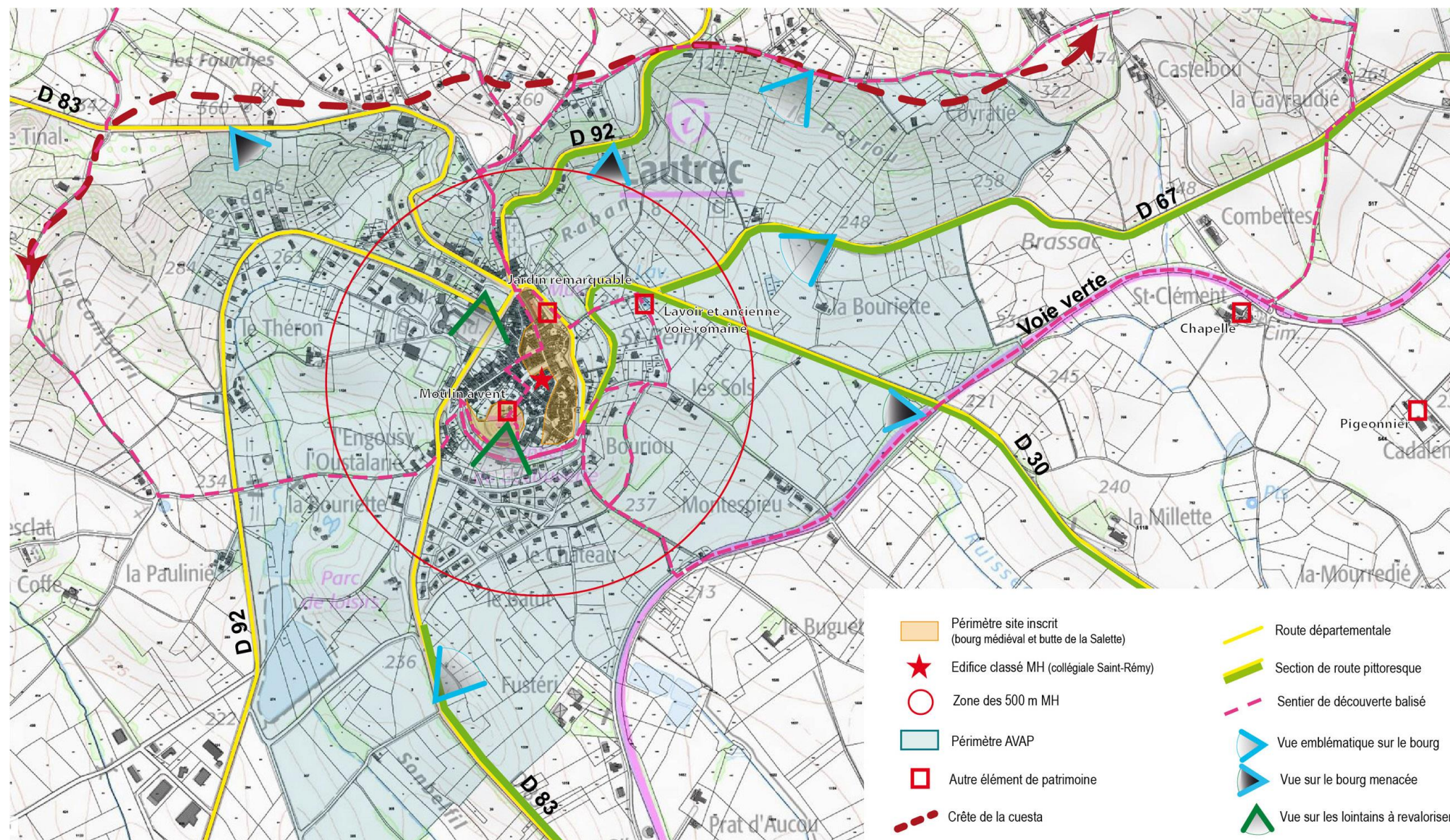
- > La mise en place sur le bourg médiéval de Lautrec et ses abords, dans les années 1990, d'une servitude de type ZPPAUP⁴, transformée depuis en AVAP⁵, a mis un terme aux opérations souvent maladroites de réaménagements urbains, d'extensions urbaines et de restaurations du bâti. Aujourd'hui, le bourg médiéval a encore fière allure lorsqu'on le découvre, surtout en arrivant depuis l'est, soit depuis Peyregoux ou Vénès : le paysage agricole, qui s'achève au pied des remparts avec une palette de jardins potagers, offre au site un bel écrin de verdure, même si les espaces publics longeant les remparts gagneraient à être davantage qualifiés (plantations, traitement des cheminements et des stationnements...). Deux des trois boucles de découverte à pied du site de Lautrec offrent les vues les plus pittoresques, à savoir les vues depuis l'est.
- > En revanche, depuis les autres directions, le charme est altéré par le lotissement pavillonnaire Larénal (quartier du Bougaud), au sud, par les aménagements et constructions réalisés le long de la D 92 à l'ouest. La zone d'activités de Brénas (hors AVAP) et les villas du quartier du Lagas ne sont pas à la mesure d'un « plus beau village de France ». Même les équipements publics (parc de loisirs Aquaval, complexe scolaire...) auraient pu être mieux intégrés sur les plans architectural et paysager. Au nord, ce sont les villas individuelles qui s'égrènent en crête de la cuesta qui, tout en s'appropriant de beaux points de vue sur le village, génèrent un arrière-plan peu valorisant pour le bourg médiéval.
- > Le site la Promenade, au carrefour des D 83 et D 92, offre un belvédère intéressant sur le village avec la plaine en arrière-plan et la Montagne Noire à l'horizon, mais justifierait une opération de remise en valeur en sas d'entrée dans la cité aux abords du rond-point du Mercadial. La maîtrise de friches se développant en contrebas des routes départementales en front de cuesta dégagerait des vues similaires. La vue panoramique sur la plaine depuis le calvaire est, elle aussi, menacée par la végétation proche.
- > La Voie verte présente potentiellement des vues intéressantes sur le bourg ; lorsqu'elle n'est pas en déblai, davantage de trouées dans la végétation l'accompagnant seraient bienvenues ; le chemin du Buguet pourrait constituer l'accès privilégié au bourg.

⁴ ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

⁵ AVAP : Aire de mise en Valeur de l'architecture et du Patrimoine



Le bourg médiéval de Lautrec, « classé parmi les plus beaux villages de France » vaut d’être découvert en arrivant depuis l’est (ici vu depuis chemin du Peyrou, sur le Sentier de l’ail).



Principaux enjeux paysagers autour du bourg médiéval de Lautrec (fond : www.geoportail.fr)

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :

- > Les platanes en alignement bilatéral le long de la D 84 au nord de Damiatte, le long de la D 612 à Vénès et à Peyregoux.
- > Les nombreuses demeures de caractère avec la végétation arborée qui les accompagne, (château de Magrin, château d'En Parayre à Prades, château du Tour à Prades, Domaine d'En Naudet à Teyssode, château de Fiac, château d'En Bouffil à Fiac, château de Puycalvel, château de Malvignol à Lautrec, château de la Tour d'Aragon à Lautrec, château de Vénès, ...).
- > Les villages en promontoire, avec la présence fréquente d'un clocher qui renforce le repère : église de Teyssode, église Saint-Pierre à Fiac, église Saint-Martin à Cuq,...
- > La configuration de Lautrec se distingue des autres villages en promontoire, par la richesse du bâti médiéval patrimonial qui le couvre, la présence d'un calvaire au sommet du puech de la Salette, dominant le bourg historique, d'un moulin à vent parfaitement restauré sur le versant de ce puech, et la crête de la cuesta en arrière-plan. Le paysage agricole qui subsiste à l'est du promontoire est l'écrin de ce patrimoine.
- > Des hameaux, parfois adossés à une chapelle ou une église sur les reliefs (Saint-Germier à Teyssode, Saint-Martin à Damiatte, chef-lieu de Missècle...).
- > Les très nombreux corps de fermes traditionnels disséminés dans la campagne, avec leurs vastes toitures en tuile canal,
- > Les pigeonniers, surtout s'ils sont mis en scène.

Synthèse diagnostic paysage des Collines escarpées

Forces	Faiblesses
Les routes belvédères qui sillonnent le territoire et offrent des vues panoramiques : sur le village de Lautrec, sur la vallée de l'Agout, sur les vallons secondaires (ruisseau de Ganoubre à Saint-Julien-du-Puy et Lautrec, ruisseau d'Assou à Missècle, Cabanès et Fiac, ruisseau de la Mouline à Teyssode et Pratviel, ruisseau du Bagas à Lautrec et Puycalvel, ruisseau de Léou à Missècle, ruisseaux de la Maurié et de Lézert à Moulayrès). Les points de vue panoramiques comme celui de la butte de la Salette à Lautrec, du puech du château de Magrin. Paysage rural très habité dans lequel l'activité agricole imprime fortement sa marque et le structure avec son parcellaire en patchwork souvent détourné par des fossés enherbés le long desquels sont maintenus des arbres isolés ou en haies champêtres. Les coteaux de Damiatte-Missècle-Moulayrès-Serviès-Puycalvel-Brousse, plus abondamment boisés et nettement moins habités, offrent des ambiances plus sauvages où venir se réfugier quand on recherche l'isolement. L'abondant bâti traditionnel parfaitement intégré dans le paysage, qu'il s'agisse de maisons de maîtres, de corps de fermes ou de petit bâti agricole comme les pigeonniers. Un réseau routier très dense qui permet d'accéder aux nombreux hameaux agricoles et fermes isolées, à l'architecture traditionnelle bien préservée. Un réseau routier départemental proche du terroir, bien intégré au paysage.	Dissémination de l'habitat individuel, de bâtiments d'activités et d'équipements collectifs aux abords de la butte de Lautrec. Tendance au mitage du paysage par l'habitat individuel aux abords de Graulhet et Lavar, (Fiac, Viterbe, et surtout Cabanès). Des cœurs de village manquant d'attrait (Brousse, Cabanès, Saint-Genest-de-Contest, Teyssode...) ou imperceptibles (Magrin, Prades, Missècle...). Des entrées de villages dégradées par des bâtiments d'activités mal intégrés (Vénès sur la D612, Lautrec sur la D92 direction sud).
Opportunités	Menaces
Préserver l'ouverture du paysage en favorisant le maintien de l'activité agricole. Repérer les panoramas en belvédère et les points de vue sur les villages pittoresques, et les valoriser. Développer des boucles de randonnée à travers les ambiances sauvages des coteaux les plus boisés. Identifier et promouvoir des itinéraires cyclables à raccorder à la Voie Verte Castres-Albi permettant de relier entre eux les différents bourgs, les boucles de promenade pédestre, et de « sillonner tranquillement le paysage et découvrir le patrimoine ».	Perte de l'identité médiévale de Lautrec du fait de la dissémination autour du village historique du bâti récent mal intégré à son environnement. Multiplication de l'habitat dispersé, hors zone urbanisée, surtout lorsqu'il est en rupture de lien avec le paysage agricole qui l'entoure. Travaux de recalibrage du réseau routier départemental qui pourrait « lui faire perdre son charme », (élargissements avec déblais/remblais, abattage d'arbres...).

5. Le milieu naturel

Les termes scientifiques utilisés ci-après sont définis au sein du glossaire annexé au PLU.

5.1 Rappel du contexte

Le code de l'urbanisme (article L101-2), la loi ALUR et les Lois Grenelle I et II soulignent **l'importance de la prise en compte des milieux naturels** dans les documents d'urbanisme mais également l'enjeu de la **préservation de la biodiversité et des continuités écologiques**. La réglementation n'impose pas les thèmes à traiter dans l'état initial, cependant il doit permettre de dresser un diagnostic complet du territoire permettant d'élaborer un projet d'urbanisme cohérent et prenant en compte les différents enjeux environnementaux.

Nymphalis a choisi de tracer un **portrait global des enjeux naturels à l'échelle de la Communauté de Communes du Lautrécois et Pays d'Agout** par la mise en œuvre d'inventaires sur site et par la compilation de données bibliographiques.

Le territoire étudié se situe sur la bordure orientale du Bassin Aquitain, adossé aux premiers contreforts du Massif Central représentés par les limites actuelles du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Il situe au cœur du fameux Pays de Cocagne (XV^{ème} et XVI^{ème} siècles) qui occupait jadis une partie des collines et des plaines des départements actuels du Tarn, de Haute-Garonne et de l'Aude, au sein desquelles la culture du Pastel *Isatis tinctoria* s'était développée.

D'un point de vue biogéographique, le territoire s'inscrit au cœur de la région eurosibérienne, en son domaine atlantique, de l'étage planitiaire à l'étage collinéen. L'altitude y varie, en effet, de 130 mètres en commune de Fiac, au niveau du lit mineur de l'Agout, à environ 370 m en limite des communes de Brousse et Moulayrès, aux lieux-dits *Croix de Saint Alby* et *Bois des Fontasses*.

Malgré la relative homogénéité géologique du territoire constitué essentiellement d'assises de roches détritiques molassiques d'origine mixte, sédimentaire et métamorphique, deux grands terroirs sont représentés :

- > des sols basiques argileux, sur la majeure partie du territoire, issus de substrats de molasses ou poudingues à matrice calcaïque, de marnes et de calcaires parfois massifs (Lautrec, Mondragon) ;
- > des sols acides argileux à sableux, au niveau du petit massif de collines assez élevées (alt. > 300 m) constitué par les Bois de la Teulière (Cabanès), Bois de la Capelle (Damiette), et Montpourrat (Serviès).

Ainsi, sur le territoire intercommunal, nous retrouvons deux grands ensembles de végétations naturels, l'un lié aux terrains basiques, bien représenté et l'autre lié aux terrains plus acides, d'extension plus limitée.

Au sein de ces deux pôles édaphiques, les communautés singulières dans ce contexte climatique, d'espèces méditerranéennes, en limite d'aire de répartition, sont généralement importantes mais limitées aux « ensoleillats », côtés bien exposés et drainés des collines. En effet, la région méditerranéenne et son cortège biogéographique d'espèces typiques, bien que peu éloignée du site – 50 km au sud, à l'est d'une ligne formée par les villes de Raissac-sur-Lampy/Bram/Fanjeaux, ou à 60 km au sud-est, à l'est du Col de Fenille dans la vallée de la Salesse – perd grandement de son influence au sein de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Ainsi, dans cette dernière, des espèces très communes, à l'est des deux limites citées au-dessus, deviennent rares et sont localisées aux biotopes particuliers qui permettent, en quelque-sort, de recréer des conditions de sécheresse estivale que ces espèces affectionnent. Les coteaux exposés au sud sur substrat calcaire ou marneux sont alors souvent seuls colonisés par des espèces méditerranéennes, en limite d'aire de répartition dans un contexte de climat subméditerranéen. Le site apparaît donc comme un véritable mélange entre deux grandes régions et leurs cortèges d'espèces associées : la région euro-sibérienne de climat tempéré sous influence atlantique et la région méditerranéenne de climat tempéré méditerranéen. Ainsi sur quelques mètres carrés, parfois, nous pouvons observer les espèces appartenant aux deux cortèges qui se mêlent. Il s'inscrit donc parfaitement au sein de ce que les biogéographes appellent un « carrefour biogéographique » et qui a pour particularité de mêler sur des surfaces généralement réduites des ensembles biogéographiques disparates.

L'essentiel du territoire est drainé par l'Agout, cours d'eau d'importance régionale, à l'exception d'une petite partie septentrionale de la commune de Mondragon qui est traversée par le Dadou, cours d'eau d'importance départementale. Ces deux cours

d'eau, ainsi que quelques affluents – *Ruisseaux d'Assou, de Léou, de Lézert, d'Auques, de la Mouline, d'En Guibaud, le Bagas et l'Aybès*, pour les principaux – ont creusé des vallées peu profondes au sein des terrains molassiques. L'Agout s'est notamment encaissé au sein de ses alluvions récentes sur 10-15 mètres (incision naturelle du lit mineur) ce qui y limite très fortement la présence d'une grande diversité d'habitats lié à l'écosystème alluvial (grèves, bras morts, ripisylves, etc.). Cette pauvreté naturelle en habitats a été en partie comblée par les nombreuses fosses d'extractions des carrières alluvionnaires qui hébergent de nombreuses espèces du cortège alluvial d'Europe occidentale (oiseaux d'eau, herbiers, faune piscicole, etc.).

Le paysage local est largement dominé par les grandes cultures annuelles entrecoupées de quelques pentes boisées sèches et parfois des prairies anciennes relictuelles en fond de vallée ; paysage conforme à la vaste région des collines et plaines tarnaises. Les habitats interstitiels spontanés y sont très réduits notamment au niveau des plaines alluviales qui forment de véritables paysages d'openfields (absence de haies ou de bandes herbeuses naturelles) par places.

Cependant, trois ensembles d'habitats plus diversifiés se détachent de cette matrice globale assez peu accueillante pour la faune et la flore sauvages :

- > secteur au nord-ouest du village de Lautrec et jusqu'à Mondragon au sein duquel des collines à topographie plus tourmentée et assises calcaires plus massives, impropres à la culture, ménagent une mosaïque agricole à grain plus fin qui laisse plus d'espace d'expression à la faune et à la flore des agrosystèmes et des pelouses sèches ;
- > secteur un peu équivalent au précédent mais moins étendu sur les communes de Magrin-Teyssode-Prades ;
- > secteur plus bocager au niveau de la chaîne centrale des collines sur les communes de Cabanès, Damiatte et Serviès, essentiellement. La place de la prairie permanente et de la forêt y est beaucoup plus importante. A noter également, sur les revers méridionaux de ces collines couvertes d'argiles à graviers et sables, la présence relictuelle de vignobles qui semblent aujourd'hui, pour la plupart, en déshérence (friches post-viticoles nombreuses). On note également la présence de landes à bruyères, ajoncs et de pinèdes à pin pignon et maritimes, habitats contrastant avec les habitats plus basophiles environnants.

5.2 Méthodes

Méthodes d'investigation de terrain

L'équipe a réalisé **une visite du territoire communal lors de 5 journées**, du 16 au 20 janvier 2017 ainsi qu'une journée complémentaire en avril 2018 pour les communes de Moulayrès et Missècle. Les visites de terrain avaient pour objectif de dresser un portrait écologique global de l'ensemble des communes en se focalisant sur les réservoirs biologiques supposés.

- > Les naturalistes se sont attachés, d'une part, à caractériser les habitats naturels et leur qualité, c'est à dire leur probabilité d'occupation par les diverses espèces patrimoniales de la faune et de la flore régionale, et, d'autre part, à réaliser une expertise par l'observation directe des espèces végétales et animales détectables à cette période de la saison.
- > La recherche de réservoirs biologiques au sein des communes s'est traduite concrètement par :
 - une phase de recherche bibliographique d'espèces indicatrices (les données floristiques sont très utiles dans ce cas),
 - une analyse, préalable à la visite de terrain, par photo-interprétation en examinant les photographies aériennes récentes,
 - une visite de terrain permettant un ajustement et une vérification des données photo-interprétées.
- > Les visites de terrain ont permis incidemment d'inventorier quelques espèces de la faune patrimoniale mais l'essentiel des données provient de recherches bibliographiques.
- > L'analyse des résultats a permis de dresser une **cartographie des habitats naturels et continuités écologiques** composant la zone d'étude, une évaluation de leur état de conservation, et une évaluation des probabilités d'accueil d'espèces faunistiques et floristiques présentant un enjeu notable.

Méthodes d'analyse des enjeux écologiques

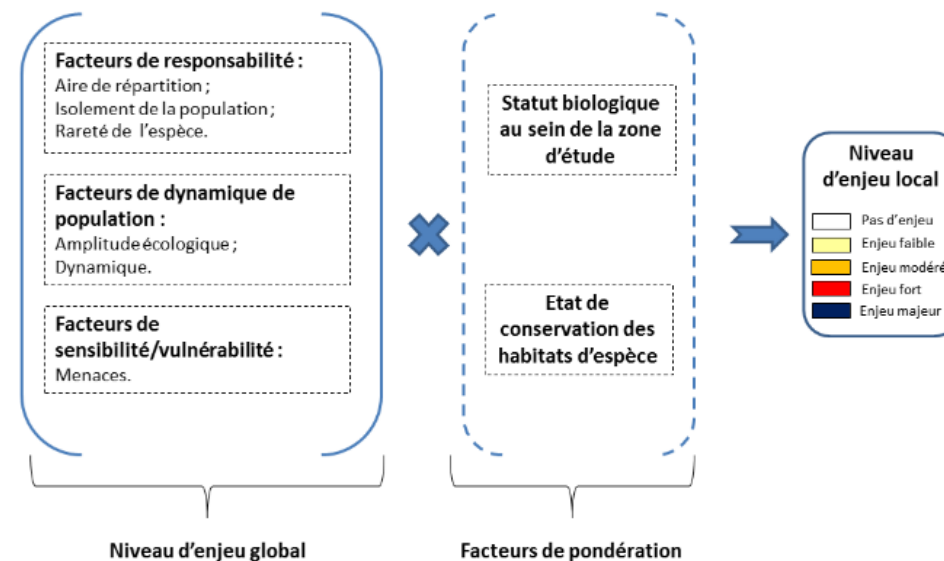
L'équipe a développé une méthode de bioévaluation du niveau d'enjeu se basant sur de nombreuses références documentaires. L'équipe définit ainsi le niveau d'enjeu selon deux échelles spatiales :

- > **Le niveau d'enjeu global**, à une échelle nationale, régionale ou au sein d'une unité biogéographique (exemple : plaine biterroise) ;
- > **Le niveau d'enjeu local**, à l'échelle de la zone d'étude.

Pour l'attribution du **niveau d'enjeu local**, l'équipe utilise des **facteurs de responsabilité, de dynamique de population et de sensibilité/vulnérabilité (enjeu global)** qui sont pondérés par le **statut biologique de l'espèce** et l'**état de conservation de ses habitats** à l'échelle de la zone d'étude.

Cet enjeu est évalué pour chaque habitat et chaque espèce selon la grille qualitative suivante, couramment utilisée notamment dans le cadre d'études réglementaires :

Pas d'enjeu
Niveau d'enjeu local faible
Niveau d'enjeu local modéré
Niveau d'enjeu local fort
Niveau d'enjeu local majeur



Afin de pouvoir mener à bien cette analyse, l'**état de conservation** des habitats naturels et des habitats d'espèces a été évalué. Il se base sur des indicateurs physiques et environnementaux pertinents en fonction du type d'habitat considéré (présence/absence d'espèces rudérales, présence/absence d'espèces nitrophiles, fermeture des habitats...).

Cet état de conservation est ensuite rapporté sur une échelle de gradation suivante :

Nul
Dégradé
Altéré
Bon
Optimal

La démarche proposée par l'équipe est schématisée ci-après :

5.3 Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCLPA

Les grandes entités écologiques

Notre expertise du site met en évidence la présence de **6 grands types physiologiques d'habitats** :

- > les boisements,
- > les habitats semi-ouverts (fourrés, landes),
- > les habitats ouverts herbacés,
- > les cultures,
- > les zones artificialisées (tissus urbains, bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.),
- > les milieux aquatiques et zones humides.

Pratiquement tous sont issus de perturbations anthropiques plus ou moins récentes, même les boisements qui semblent totalement naturels et spontanés mais qui ne sont pas des forêts très anciennes, et donc largement exploitées ou défrichées par le passé. Ainsi, nous avons pu distinguer près d'une quinzaine d'habitats élémentaires appartenant à l'une des six catégories précitées balayant une gamme allant du terrain de tennis, habitat artificialisé à naturalité nulle, à la chênaie et aux pelouses sèches subméditerranéennes, habitats locaux de plus haut degré de naturalité. A l'instar de l'homogénéité géologique relative, la répartition des différents types d'habitats est assez homogène. On retrouve des prairies et des pelouses sèches un peu partout au sein du site. Cependant, se détachent, nettement, deux secteurs plus boisés et plus riches en prairies liés à des substrats géologiques plus acides au niveau, d'une part, du massif de collines central de Cabanès/Damiatte/Serviès et, d'autre part, de quelques collines au nord-est du territoire (Vénès et Saint-Genest-de-Contest).

En revanche, du point de vue de l'intérêt de la biodiversité qu'ils hébergent, les habitats ne sont pas équivalents. Ainsi, les pelouses sèches regroupent l'essentiel de la biodiversité singulière et donc patrimoniales du territoire, avec également les très rares prairies permanentes anciennes qui n'ont pas subi les affres de l'agriculture industrielle chimique. Dans une moindre mesure, citons également les boisements naturels les plus

anciens et peu gérés dont certains groupes biologiques, comptant des espèces patrimoniales intéressantes, pourraient bénéficier (coléoptères, oiseaux, chauves-souris).

Par ailleurs, l'un des points forts du territoire en termes de biodiversité est la présence de secteurs encore assez vastes au sein desquels la mosaïque agricole possède un grain très fin c'est-à-dire une variété d'occupation des sols importante sur de petites surfaces. Ces paysages d'agroécosystèmes riches en diversité biologique sont présents essentiellement au niveau de trois secteurs assez bien circonscrits :

- > secteur central de bocages et forêts de Cabanès/Damiatte/Serviès,
- > secteur de collines au nord-ouest du village de Lautrec,
- > secteur autour du plateau du *Travers de Gamanès* (petite partie des communes de Prades, Magrin et Teyssode).

Secteur central



Paysage typique de prairies bocagères anciennes du secteur central

Les substrats géologiques sédimentaires argileux et sableux dominent au sein des plateaux peu élevés constitués de colluvions et des collines. Les sols sont acides et déterminent une végétation différente avec la présence plus importante de pâturages par rapport aux cultures intensives. Les pentes et sommets sont occupés par des forêts

où dominant différentes espèces suivant l'exposition (chêne pubescent au sud et chêne pédonculé et châtaigner au nord). On y observe également des landes, parfois supplantées par des boisements récents de pins maritimes probablement favorisés par l'Homme. La plupart des prairies cependant n'ont une valeur patrimoniale que très limitée, la révolution fourragère étant passée par là. Il s'agit désormais en effet, soit :

- > de prairies temporaires semées insérées après un cycle cultural ;
- > de prairies artificialisées par amélioration fourragère (retournement ou griffage puis ensemencement).

Ces deux types de prairies ont remplacé, dans toute la France, depuis les années 50, la majorité des prairies semi-naturelles de plaines, habitats anthropozoogènes parfois multi-centenaires, jadis favorable à de nombreuses espèces, aujourd'hui, devenues rares. L'exploitation des prairies a ainsi pu être comparée à une véritable exploitation minière car jugée, à juste titre, non renouvelable. Il est, en effet, certain et reconnu que les prairies anciennes abritent une diversité biologique bien plus riche que les prairies temporaires ou artificielles qui n'ont parfois pas plus d'intérêt pour la biodiversité que des cultures intensives.

Aussi, lors de nos investigations, deux zones exposant des prairies anciennes, semblant particulièrement intéressantes du point de vue de la biodiversité, ont été relevées sur la commune de Damiatte aux lieux-dits *St Hippolyte* et *La Roussié*.

Une autre particularité de ce secteur est liée à la présence de vignobles sur des substrats particuliers (graviers) au niveau des secteurs bien exposés. Les petits parcellaires en mosaïque des vignobles, qui font alterner friches, vignes abandonnées, et vignes encore exploitées, sont également favorables aux espèces vulnérables des agrosystèmes.

Secteurs de Lautrec et Prades

Les substrats géologiques détritiques et sédimentaires calcaires, marneux et molassiques dominant au sein de collines assez élevées et à relief marqué. Les pentes fortes et des bancs de calcaires massifs permettent ainsi aux habitats herbacés des anciens parcours pastoraux de subsister dans ce secteur malgré la rationalisation poussée de l'espace en faveur des cultures annuelles qui se sont développées sur tout terrain mécanisable. Ces secteurs hébergent ainsi des habitats de pelouses sèches de grande valeur, parfois en cours de fermeture avancée par les fourrés et la forêt. Les prairies permanentes y sont plus rares et les prairies humides pratiquement inexistantes. Les massifs de forêt y sont jeunes et représentés par la chênaie pubescente subméditerranéenne. La mosaïque de l'agrosystème est également assez fine (parcelles

petites) et la diversité des cultures assez importante pour ménager un espace agricole encore favorable à de nombreuses espèces vulnérables liées aux agrosystèmes riches en milieux interstitiels spontanés : espèces végétales messicoles, Bruant ortolan, Pie-grièche à tête rousse, Coronelle girondine, etc.



Pelouse sèche subméditerranéenne (commune de Lautrec)

Parmi tous les habitats recensés, les trois types d'habitats les plus étendus rencontrés au sein des différents secteurs étudiés et qui marquent le paysage local sont les cultures (plus de 27 000 ha sur les 39 770 de l'intercommunalité), les forêts (plus de 5 000 ha) et les habitats artificiels (plus de 3 500 ha). Les activités humaines locales sont effectivement plutôt tournées vers les monocultures intensives qu'elles soient céréalières ou fourragères (prairies temporaires ou permanentes fourragères). L'élevage (ovins ou bovins), ainsi que la viticulture et l'arboriculture, sont également présents mais demeure plus confidentiels et limités aux collines centrales (Damiatte/Serviès) et à quelques secteurs du nord-est et du nord de Lautrec.

Les habitats les plus intéressants pour la biodiversité sont en fait ceux qui ne sont pas sous l'emprise d'une gestion anthropique trop intensive : pelouses sèches arides, marais, cours d'eau et ripisylve, etc. Ces habitats qui hébergent l'essentiel des espèces patrimoniales de la faune et de la flore de l'intercommunalité y représentent encore des surfaces non négligeables. Cependant, ils demeurent vulnérables car les facteurs qui

déterminent leur développement soit, n'ont plus cours (absence de gestion, notamment pour les pelouses sèches) soit, sont conduits avec une intensité incompatible avec les espèces patrimoniales qu'ils abritent (surexploitation, surpâturage, artificialisation par retournement de prairies).



Deux habitats aux extrémités de l'échelle du niveau d'enjeu local : une culture intensive (enjeu nul) et une pelouse sèche (enjeu fort)

Analyse diachronique

Trois secteurs ont été choisis afin d'illustrer l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle intercommunale : la mosaïque agricole au nord-ouest de Lautrec, celle au nord de Serviès et la plaine alluviale en amont de Damiatte.

La comparaison de l'occupation des sols entre 1948 et 2013 apporte plusieurs informations qui permettent de relativiser la richesse biologique de ces secteurs en particulier et d'extrapoler l'analyse à l'ensemble de l'intercommunalité. Une observation rapide permet de mettre en évidence les principaux changements dans l'organisation du paysage local. Ces changements sont, à l'instar de ce que l'on observe dans tous les paysages agricoles français depuis le milieu du XX^{ème} siècle :

- > Progression des boisements au détriment de vastes surfaces herbacées issues de l'héritage pastoral séculaire, phénomène particulièrement important au niveau des anciens parcours pastoraux situés sur les pentes et qui sont les plus éloignés au sein de l'unité d'exploitation,
- > Enrésinement volontaire des parcelles abandonnées dans l'espace agricole,
- > Probable changement des types de cultures avec une spécialisation croissante par secteurs ainsi qu'une concentration et une surexploitation de certains

secteurs par abandon des parcelles les plus difficiles à exploiter (pacage, culture) qui se boisent,

- > Conversion des prairies mésophiles, voire xérophiles, en prairies temporaires ou permanentes artificielles après culture et labour ou amélioration par griffage et ensemencement,
- > Accroissement de la superficie moyenne des parcelles de cultures annuelles, diminution du nombre de parcelles par unité de surface d'un facteur 10 (phénomène bien visible sur les photographies des divers secteurs), réduisant d'autant l'emprise des annexes naturelles au sein du paysage agricole (destruction de haies, de fourrières, de bandes enherbées spontanées) supports de la flore et de la faune ordinaires et remarquables locales.

Les changements dans les pratiques d'élevage sont en grande partie responsables de la disparition des parcours pastoraux secs et des prairies : fin du gardiennage (abandon du métier de berger) et regroupement des parcelles près du lieu de vie de l'éleveur qui entraîne l'abandon des pacages éloignés extensifs et une intensification concomitante du pâturage sur les parcelles recentrées restantes. Par ailleurs, certains exploitants ont fait un choix définitif entre la culture et l'élevage tandis qu'autrefois toutes les exploitations étaient mixtes, ne serait-ce que pour nourrir les animaux en dehors des périodes de végétation, améliorer la qualité des rations ou, à l'inverse, utiliser le troupeau pour fertiliser les champs cultivés.

Outre les annexes naturelles qui auront pâti des remembrements nécessaires à la pratique de la culture industrielle chimique, le compartiment paysager agricole (ou l'habitat) qui aura subi la régression la plus importante est celui des prairies permanentes mésophiles à humides qui étaient encore bien présentes en 1948 (voir le secteur au nord-ouest de Damiatte, particulièrement démonstratif à ce sujet). Aujourd'hui, ces prairies (de fauche ou pâturées) semi-naturelles, riches en espèces sauvages autochtones, qui demeurent intactes sont devenues très rares (*St Hippolyte* et *La Roussié* sur Damiatte et secteur au nord de Serviès, etc.). La plupart ont été converties en cultures, d'autres ont été abandonnées à leur sort (boisement) et enfin, une bonne part a subi un labour afin de modifier la composition spécifique et améliorer leur valeur nutritive pour l'ensilage. Cependant, la pratique de l'ensilage du foin qui oblige à une coupe précoce de ce dernier est très néfaste à la plupart des espèces exigeantes qui habitent les prairies de fauche semi-naturelles. Aussi, se retrouve-t-on le plus souvent devant une prairie grasse qui héberge finalement très peu d'espèces de

plantes et d'insectes. Cette artificialisation de prairies héritées de traditions pastorales moins intensives, relativement récente à l'échelle de la constitution de nos paysages ruraux, est probablement responsable en très grande partie de la régression drastique et dramatique que subissent les papillons de jour par exemple, pour ne citer qu'un groupe bien connu des non spécialistes. Ce phénomène est même connu sous l'appellation de « Révolution fourragère » chez les agronomes, qu'ils en aient été les promoteurs ou non à partir des années 50 et 60.

Dans le détail, nous pouvons analyser les évolutions de l'occupation des sols par secteur entre 1942 et aujourd'hui. Cet échantillon est représentatif des évolutions globales au sein du territoire concerné aux exceptions près.

Secteur de Lautrec

Les principaux changements ont affecté les écosystèmes pastoraux dont la superficie s'est considérablement réduite après abandon et boisement naturel, le plus souvent par des boisements de chênes pubescents, ainsi que, parfois, par leur mise en culture facilitée par les progrès du machinisme agricole. Ces écosystèmes pastoraux englobent des pelouses sèches subméditerranéennes qui constituent un habitat à fort enjeu local de préservation. Elles abritent encore un cortège singulier d'espèces typiques de la région biogéographique méditerranéenne, rares dans le Sud-Ouest.

L'Agroécosystème a évolué vers une mosaïque à grain plus grossier (remembrements de parcelles) et au sein de laquelle la distribution des diverses cultures est moins fragmentée et comprend moins de jachères et de prairies. Cette évolution est, par exemple, négative sur des espèces d'oiseaux typiques des agrosystèmes plus extensifs – Pies grièches, Bruants – qui permettent de satisfaire, au sein du territoire vital restreint (quelques hectares) les besoins écologiques (trophiques, structure de végétation, abris) correspondant à chaque phase de leur cycle de développement. La zone au nord-ouest de Lautrec possède encore un caractère en mosaïque bien visible et intéressant ; cependant, les espèces les plus exigeantes sur la diversité aréale de leur habitat (parcelles diversifiées sur une petite surface : fourrage/jachère/céréale/vigne, par exemple) au sein de leur aire vitale y sont peut-être déjà en sursis.



Secteur de Lautrec en 1948

(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)

**Secteur de Lautrec en 2013**

(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)

Secteur au nord de Serviès

Il s'agit d'un secteur plus siliceux au sein duquel la forêt tient aujourd'hui une place dominante tandis qu'en 1948, celle-ci était reléguée au sein de quelques parcelles. La majorité de ces boisements sont donc jeunes et ont progressé au détriment des landes, des cultures (vignes) et des prairies. Aujourd'hui, ne subsiste plus que quelques parcelles de vignobles. Les autres parcelles sont en jachères et porte une végétation de prairie méso-xérophile acidophile hébergeant potentiellement quelques espèces intéressantes pour la plaine tarnaise (espèces végétales acidophiles). Les prairies anciennes (visibles en sombre sur la photographie aérienne de 1948) et les landes ont pratiquement disparu aujourd'hui de ce secteur.

**Secteur au nord de Serviès en 1948**

(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)

**Secteur au nord de Serviès en 2013**

(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)

Secteur au nord-est de Damiatte

Sur ce secteur alluvial, on remarque notamment que les prairies permanentes mésophiles à humides (parcelles foncées circonscrites en bleu sur les photographies aériennes) étaient présentes sur de grandes superficies en 1948. Aujourd'hui, ces prairies (de fauche ou pâturées) semi-naturelles, riches en espèces sauvages autochtones, qui demeurent intactes y sont devenues très rares, cantonnées aux abords immédiats des bâtisses. La plupart ont été converties en cultures, en plantations (peupliers), d'autres ont été abandonnées à leur sort (boisement) et enfin, une bonne part de celles qui subsistent a subi un labour afin de modifier la composition spécifique.

Nous observons également un accroissement de la taille moyenne des unités de gestion (parcelles de cultures) et l'apparition de rond d'irrigation (sans doute pour la culture du maïs).

Une progression de l'urbanisation est également notable sur ce secteur proche de la petite agglomération formée de Damiatte et St Paul.

L'Agout et ses berges ont apparemment peu changé mais il s'agit là d'un cas assez particulier au sein des fleuves et rivières de France qui traversent des contextes agricoles intensifs et dont on voit que leur lit aura été incisé par l'exploitation des gravières ou la construction de digue afin de protéger les cultures. L'Agout s'est en effet incisé naturellement dans son lit, probablement avant l'arrivée des agriculteurs sur ce site...

Concernant les habitats aquatiques, on note l'apparition d'une grande étendue d'eau issue probablement d'une ancienne carrière alluvionnaire. Ces étendues d'eau à marnage important sont utilisées par de nombreux oiseaux d'eau soit sédentaires soit migrateurs.

Un étang est également apparu, à l'instar de ce qui a été réalisé dans beaucoup de vallons pour les besoins de l'irrigation. Ainsi, la plupart de ces petits étangs ou bassins d'irrigation, sont récents et ne présentent, en leur état actuel, aucun enjeu pour la biodiversité exigeante ; et ce, d'autant que la plupart auront été gagnés sur des prairies humides anciennes probablement de plus haute valeur écologique.

En conclusion, ces diverses évolutions des biotopes ont des conséquences différentes selon les populations locales d'espèces considérées. Mais de manière globale, la diversité biologique des communes considérées aura dû se réduire depuis le milieu du

XX^{ème} siècle. Les observations actuelles tendent à valider cette hypothèse dans toutes les régions où ont cours des pratiques agricoles intensives avec une difficulté très importante à observer des espèces autrefois banales.

Il est, en effet, très délicat, sauf exceptions (oiseaux d'eau avec les gravières, espèces synanthropes des jardins, ou d'autres cas particuliers), d'envisager des impacts positifs, sur la biodiversité patrimoniale, émanant de l'évolution de l'exploitation des paysages par l'Homme telle qu'elle s'est déroulée depuis la révolution de l'agriculture chimique et industrielle.



Secteur au nord-est de Damiatte en 1948

(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)



Secteur au nord-est de Damiatte en 2013

(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)

Description synthétique des principaux habitats naturels et semi-naturels rencontrés sur le territoire

> Les cultures

Il s'agit d'habitats habituellement cultivés sous forme de parcelles géométriques. Au sein de notre cartographie, elles comprennent les cultures annuelles, arboriculture, friches, jachères, prairies temporaires, cultures fourragères, certaines prairies considérées comme permanentes mais dont il apparaît manifeste qu'elles sont gérées de manière intensive (ensemencement, griffage, labour, etc.) comme s'il s'agissait d'une culture de « prairie ». Nous avons ainsi réservé la catégorie « Prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées » à des parcelles que nous estimons être occupées par des prairies de manière pérennes (> 10 ans) ou ne présentant pas de signes ostensibles d'intensification des pratiques de gestion.

Ces habitats, souvent très remaniés et très entretenus par l'homme, n'abritent, en général, que peu d'espèces. Il s'agit le plus souvent d'espèces très communes capables de résister aux nombreux traitements chimiques comme mécaniques infligés à ces zones au cours du cycle cultural. Cependant, au sein du site, des populations d'espèces messicoles survivent au sein des marges des parcelles les plus difficiles à cultiver, souvent à l'interface pentue avec les pelouses sèches. Ces espèces affectionnent les cultures extensives annuelles (pas de traitements herbicides), régulièrement perturbées afin d'éliminer la concurrence d'espèces vivaces. Ce sont des espèces commensales des cultures annuelles que l'on qualifie volontiers de « mauvaises herbes » et dont la plupart ont une origine méditerranéenne. En effet, la plupart de leurs ancêtres sauvages sont originaires du Croissant Fertile (Proche-Orient), la zone de domestication des céréales comme le blé, l'orge et l'avoine. Elles ont donc subi une sélection artificielle involontaire, concomitante de la sélection opérée par les premiers cultivateurs sur les céréales, qui les a particulièrement bien adaptées au cycle cultural des céréales d'hiver, des légumineuses annuelles et du Lin. Elles ont suivi les agriculteurs dans leurs migrations et leur aire de répartition est désormais cosmopolite.

Cependant, ces espèces sont actuellement très menacées dans les pays bénéficiant d'une agriculture mécanisée à haut niveau d'intrants. Elles sont surtout menacées par l'uniformisation des cultures et l'emploi de biocides.

Un Plan National d'Action en faveur de la sauvegarde des « messicoles » est actuellement suivi en France.



Adonis d'automne, espèce messicole encore bien représentée au sein des cultures du site

Nous avons créé une catégorie particulière pour les vignobles afin de les faire ressortir au sein de l'occupation des sols. En effet, de nombreuses espèces (passereaux, plantes) notamment d'origine méditerranéenne, sont particulièrement liées à la mosaïque agricole des vignobles surtout quand les espaces de friches ou de jachères y sont bien représentés.

> Les habitats ouverts herbacés

Ils comprennent les prairies qu'elles soient fauchées, pâturées ou à régime mixte, les pelouses sèches subméditerranéennes localisées le plus souvent sur les coteaux.

Les prairies semi-naturelles anciennes riches en espèces végétales sont en très nette régression et il conviendrait notamment d'en réaliser un inventaire afin de préserver des noyaux viables de populations d'espèces patrimoniales qui leur sont inféodées. Ces prairies sont surtout présentes au sein du massif collinéen central de Cabanès/Damiatte/Serviès et comprennent donc des faciès plutôt acidophiles.

Au sein de cette catégorie (notamment sur Serviès), nous avons inclus des parcelles en friche (post-viticole) qui sont particulièrement riches en espèces annuelles acidophiles rares dans le contexte de la plaine tarnaise : tonsures acidophiles à hélianthème à goutte et pelouses pionnières à Sérapias.



Hélianthème à gouttes, espèce annuelle acidophile méditerranéo-atlantique

Les pelouses sèches sont également en régression mais occupent des surfaces encore considérables au sein du territoire. Ce sont des habitats semi-naturels ouverts dominés par des espèces végétales herbacées. Leur physionomie est marquée par l'omniprésence de graminées vivaces des milieux secs. Ces pelouses, d'extension limitée en Europe occidentale avant le néolithique (agriculture, élevage), se sont propagées et maintenues sous l'impulsion d'un pastoralisme extensif persistant sur de longues périodes. Cet habitat est une co-construction entre L'Homme et la Nature, par l'intermédiaire des animaux d'élevage. Ces pelouses revêtent une grande importance pour le maintien de nombreuses espèces méditerranéennes originales dans ce contexte de climat non strictement méditerranéen. Elles sont surtout menacées par la dynamique forestière sur le territoire considéré. Plusieurs faciès de ces habitats (ou habitats élémentaires) peuvent être distingués sur le site : pelouses à Aphyllanthe, pelouses sur dalles riches en plantes grasses (orpins), *Mesobromion*, *Xerobromion*, Tonsures annuelles, etc.).

> Les habitats semi-ouverts

Ils comprennent schématiquement les habitats en cours de mutation vers la forêt à partir des fourrés subméditerranéens sur substrats basiques (habitat en mosaïque avec les pelouses) et des landes à éricacées et cistes sur substrats acides. Les premiers sont en progression notamment au niveau des parcelles de pelouses sèches qu'ils colonisent rapidement grâce à leur stratégie de dispersion ornithochore très efficace. Les secondes sont en nette régression et gagnées par la forêt ou par des plantations (eucalyptus, pins). Les landes les plus oligotrophes, et donc intéressantes du point de vue de la biodiversité potentielle qu'elles hébergent, sont localisées à quelques parcelles sur les communes de Serviès et Damiatte.



Ancienne pelouse acidophile pâturée envahie progressivement par la lande oligotrophe à Bruyère à balais (Damiatte)

> Les boisements

Ils excluent notoirement les plantations. Deux grands ensembles sont distingués, les boisements xérophiles à mésophiles et les boisements humides. Ces derniers sont en position riveraine le plus souvent (ripisylves) et sont rangés dans la catégorie « milieux aquatiques et zones humides ». Les boisements sont pour la majorité d'entre eux assez jeunes et leur composition (espèce dominante) varie surtout avec l'humidité et la profondeur, ainsi que suivant les anciens usages (L'Homme peut favoriser certaines essences sur de grandes surfaces sans réaliser de plantations). Ainsi, schématiquement, sur substrats secs calcaires règne la chênaie blanche avec un contingent important

d'arbustes méditerranéens (Buis, Alaterne, Laurier-tin). Sur substrats acides et secs (collines centrales boisées), nous retrouvons le plus souvent des boisements mixtes spontanés entre chênes blancs et conifères allochtones (pins maritime, parasol et sylvestre), ces derniers issus soit, de plantations voisines, soit d'ensemencements et sélections plus ou moins anciens. Au sein du même secteur, les fonds de vallon, plus humides sont occupés plutôt par la chênaie-charmaie à Chêne pédonculé. A l'inverse, quelques chênaies vertes existent au nord-est du territoire.

> Les milieux aquatiques et zones humides

Ils comprennent :

- les étangs (retenues collinaires le plus souvent assez récentes) ; les anciennes gravières et leurs milieux associés parfois équivalents à ceux normalement présents au sein des écosystèmes alluviaux,
- les rivières, ruisseaux et leurs boisements de feuillus et autres habitats du complexe alluvial (grèves, oseraies, mare d'anciens bras),
- les prairies permanentes humides.

Ces deux derniers habitats, de très loin les plus importants dans la sauvegarde des populations d'espèces patrimoniales de la faune et de la flore des zones humides et aquatiques, sont en nette régression et sont vulnérables car les facteurs qui ont présidé à leur développement et leur maintien n'ont plus cours, du moins concernant les prairies humides naturelles.



Deux habitats issus de la colonisation naturelle d'anciennes gravières mimant des habitats naturels de l'écosystème alluvial : prairie humide inondable (à gauche) et bras mort bordé d'une ripisylve (à droite)

Les anciennes gravières aujourd'hui laissées à leur libre évolution sont intéressantes dans la mesure où :

- elles n'ont pas altéré la physionomie du lit mineur de l'Agout, déjà incisé naturellement,
- elles miment les fonctions de bras morts et grèves que l'Agout ne possède naturellement pas sur cette portion de son cours.

Leur intérêt ornithologique est d'ailleurs reconnu par la circonscription de nombreuses ZNIEFF qui correspondent à certaines de ces anciennes carrières alluvionnaires.

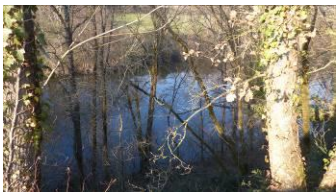
Le tableau en page suivante propose une synthèse de ces habitats et de leurs caractéristiques principales à l'échelle de l'intercommunalité.

Grands types d'habitats présents au sein de l'intercommunalité du Lautrécois et du Pays d'Agout

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
CULTURES	 Cultures ou prairies temporaires (I1.1 ; E2.6)	Espèces cultivées (céréales, oléagineux, fourrage etc.)	Potentielles :  Espèces végétales messicoles : Adonis, Nigelle de France, Orlaya à fruits plats	Très commun (27 045 dont 56 de vignes)	-	Abandon culture (vers fourrés eutrophes)	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU
	 Vignobles (FB.4)								
ARTIFICIALISES	Tissu urbain (J), Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) (J2)	Espèces rudérales, nitrophiles, espèces mésophiles banales	Potentielles :  Chauves-souris (gîtes à rechercher au sein de combles ou caves) : Grand et Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées	Assez commun (3 135)	-	-	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU
	 Plantations d'essences exotiques feuillues ou résineuses (G1.C ; G3.F)								
		Essences plantées : Pin noir, Pin parasol, Pin maritime, Eucalyptus, peupliers hybrides euro-américains, etc.	-	Assez commun (378)	Vers la chênaie pédonculée ou pubescente en l'absence de gestion et suivant les secteurs	- Naturels (senescence, chablis) - Anthropiques (gestion)	DEGRADE	-Habitat artificiel parfois mis en place sur des habitats patrimoniaux (pelouses sèches, landes et prairies extensives)	TRES FAIBLE A NUL

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
BOISES (4 658)	 Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés, Charme et autres essences caduques) (G1.8)	Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i> , Charme <i>Carpinus betulus</i>	Potentielles :  Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc.)  Pic mar.	Assez rare (à l'est surtout) et talwegs (371)	Stable à l'échelle de quelques années	- Naturels (senescence, chablis) - Anthropiques (gestion)	ALTERE (boisements jeunes)	- Coupe - Plan de gestion forestier intensif - Urbanisation, mitage, fragmentation	MODERE
	 Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) (G1.7)	Chêne pubescent <i>Quercus pubescens</i>	Potentielles :  Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc.)	Commun (4 656)	Stable à l'échelle de quelques années	- Naturels (senescence, chablis) - Anthropiques (gestion)	ALTERE (boisements jeunes)	- Coupe - Plan de gestion forestier intensif - Urbanisation, mitage, fragmentation	MODERE
SEMI-OUVERTS	 Landes subméditerranéennes sèches à ericacées et cistes, pinèdes de pins maritimes ou parasols (F4.2 ; H3.1)	Bruyère à balais <i>Erica scoparia</i> Callune <i>Calluna vulgaris</i> , Genêt à balais <i>Cytisus scoparius</i> , Filaire intermédiaire <i>Phillyrea intermedia</i> & Pin maritime <i>Pinus pinaster</i>	 Cortège d'espèces végétales acidophiles : <i>Linaria pelisseriana</i> , <i>Myosotis discolor</i> , ...  busards. Le Pin maritime est probablement issu de plantations ou d'ensemencements dans ce secteur	Rare (collines centrales) (89)	Assez rapide vers la pinède ou chênaie méso-xérophile	- Naturels (mutation vers forêt) - Anthropiques (plantation de résineux) - Anthropiques (pâturage extensif caprin et ovin)	BON	- Evolution vers boisements - Plantation - Remise en culture (vignes)	MODERE

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
HERBACES OUVERTS (3 226)	 Prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées (E2.1, code Natura 2000 6510 pour celles fauchées et mésotrophes)	Avoine élevée <i>Arrhenatherum elatius</i>, Trisetum <i>Trisetum flavescens</i>, Crételle <i>Cynosurus cristatus</i>, Chiendent <i>Cynodon dactylon</i>, Trèfles <i>Trifolium spp.</i>, Centaurée jaccée <i>Centaurea jacea</i>	Grande diversité en flore et insectes pour les plus extensives, plutôt fauchées  Triton marbré  Pie-grièche écorcheur	Assez commun (2 242)	Assez stable si gérées	- Naturels (mutation vers fourrés) - Anthropiques (remise en culture, amélioration)	ALTERE	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) -Remise en culture -« Amélioration » par ensemencement ou amendements -Fauche précoce pour l'ensilage	MODERE
	 Prairies permanentes humides fauchées ou pâturées (E2.2, code Natura 2000 6510 pour celles fauchées et mésotrophes)	Joncs (<i>Juncus effusus</i>, <i>J. acutiflorus</i>, <i>J. inflexus</i>), Laïches (<i>Carex spp.</i>), Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>), Agrostides (<i>Agrostis spp.</i>), Reine des prés <i>Filipendula ulmaria</i> Cet habitat peut être considéré également comme zone humide (ZH)	Grande diversité en flore et insectes pour les plus extensives, plutôt fauchées  Damier de la succise	Très rare (5)	Assez stable si gérées	- Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) - Anthropiques (plantation, drainage et mise en culture)	ALTERE	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) -Remise en culture -Drainage -« Amélioration » par ensemencement ou amendements -Plantation -Conversion en mares ou étangs -Surpâturage	FORT

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens (E1.5 ; F3.1 ; code Natura 2000 6210)	Brome dressé <i>Bromopsis erecta</i> , Koélerie du Valais <i>Koeleria vallesiana</i> , Fétuques <i>Festuca spp.</i> , Brachypode à deux épis <i>Brachypodium distachyon</i>	 Cortège d'espèces végétales méditerranéennes : Aphyllanthe, Lin de Narbonne, Stéhéline, etc.  Azuré du Serpolet, Nacré de la filipendule, Zygène cendrée, etc.  Coronelle girondine  Pie-grièche à tête rousse, Bruant ortolan	Assez commun (1 088)	Lente vers fourrés D'autant plus stable que l'habitat est aride	- Naturels (mutation vers fourrés) - Anthropiques (remise en culture, disparition du pastoralisme)	ALTERE (Fermeture des biotopes)	-Fermeture par les fourrés (absence de gestion) ; -Mise en culture (vigne) -Conversion en pâtures intensives. -Aménagements pour la production d'énergie renouvelable	FORT
MILIEUX AQUATIQUES & ZONES HUMIDES (>756)	 Boisements de feuillus hygrophiles (aulnes, saules, peupliers, etc.) et autres habitats du complexe alluvial (grèves, fourrés à osiers, friches, prairies à chiendent, etc.) (G1.1, code Natura 2000 91E0)	Aulne <i>Alnus glutinosa</i> , Saule blanc <i>Salix alba</i> , Saule roux <i>Salix acuminata</i> , Peuplier noir <i>Populus nigra</i>	Diversité importante pour les habitats les mieux développés et les plus anciens en lien avec un cours d'eau aux eaux claires non polluées	Assez rare et très ténu (392)	Stable à l'échelle de quelques années mais lié à la dynamique du cours d'eau pour son maintien	- Naturels (crues, senescence, chablis) - Anthropiques (gestion)	ALTERE (Incision, Dynamique gelée)	-Modification des conditions hydro-morphologiques, -Exploitation des carrières alluvionnaires -Absence de crues -Canalisation et incision des cours d'eau -Coupes -Populiculture -Envahissement par les espèces exotiques	FORT
		Espèces amphibies et aquatiques de plantes supérieures, de mousses et algues	 Gomphe de Graslin, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure Potentielles :  Anguille, Sofie	Agout, Dadou, Bagas, Ruisseau de Lézer pour les principales rivières	Dynamique entraînée par les crues ou par les variations de la nappe d'eau	- Naturels (déplacements latéraux du lit mineur en zone de plaine par des cycles atterrissement/érosion) - Anthropiques	ALTERE (Incision, Dynamique gelée, pollution des eaux)	-Modification des conditions hydro-morphologiques -Canalisation et incision des cours d'eau réduisant la palette des habitats humides -Eutrophisation par	MODERE

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	Ruisseaux et rivières aux eaux méso- à eutrophes		 Loutre, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique			(qualité des eaux, et structure de l'habitat)		l'agriculture -Réchauffement et eutrophisation des eaux accentués par les barrages -Prélèvements excessifs pour l'irrigation (Maïs) -Pollution par les pesticides	
	 Etang aux eaux eutrophes (C1.3)	Lentille d'eau <i>Lemna spp.</i> Grands hélophytes en ceinture (Massettes <i>Typha spp.</i>), algues filamenteuses, Potamots <i>Potamogeton spp.</i>	 Triton marbré, Pélodyte ponctué et Crapaud calamite pour les temporaires	Assez commun mais ponctuel (156)	Stabilité dépendant de la profondeur initiale : de quelques années à plusieurs dizaines	- Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) - Anthropiques (plantation, drainage et mise en culture, création de novo au sein des pâtures, irrigation)	ALTERE (Réservoirs d'irrigation récents, eutrophisation)	-Comblement naturel (matière organique s'accumulent au fil des ans) ou volontaire (détritus)	MODERE A FAIBLE
	 Anciennes gravières avec végétation spontanée de l'éco-complexe alluvial (G1.1)	Espèces amphibies et aquatiques de plantes	 Massette à feuilles étroites, Utrriculaire australe  Bihoreau gris, Sterne pierregarin, Héron pourpré	Assez commun (214)	-	- Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) - Anthropiques (gestion des eaux, plantations, gestion pour l'agrément)	ALTERE (Réservoirs d'irrigation récents, eutrophisation)	-Habitat artificiel mimant pour certains des habitats patrimoniaux préexistants d'un écosystème alluvial dynamique	MODERE A FAIBLE

Typologie des habitats - Code EUNIS

-  Anciennes gravières avec végétation spontanée de l'écocomplexe alluvial - G1.1
-  Boisements de feuillus hygrophiles (aulnes, frênes, saules, peupliers, etc.) et autres habitats du complexe alluvial (grèves, fourrés à osiers, friches, prairies à chiendent, etc.) - G1.1
-  Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques) - G1.8
-  Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques ou sempervirentes) - G1.7
-  Cultures ou prairies temporaires - I1.1, E2.6
-  Etangs aux eaux eutrophes - C1.3
-  Landes subméditerranéennes sèches à éricacées et cistes, pinèdes de pins maritimes ou parasols - F4.2, H3.1
-  Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens - E1.5, F3.1
-  Plantations d'essences exotiques feuillues ou résineuses - G1.C, G3.F
-  Prairies permanentes humides fauchées ou pâturées - E2.2
-  Prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées - E2.1
-  Vignobles - FB.4
-  Tissu urbain dense - J2
-  Tissu urbain lâche - J2
-  Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2
-  Cours d'eau



Cartographie des habitats naturels de la Communauté de Communes du Lautrécois – Pays d'Agout

Source et réalisation : Nymphalis

Les espèces remarquables et leurs habitats

Les espèces de flore patrimoniale

La flore globale et patrimoniale (voir tableau en page suivante) du site se répartit selon quatre ensembles qui partagent une écologie similaire :

- > Un contingent important d'espèces est lié à des substrats basophiles arides déterminant la présence, aux fronts méridionaux des cuestas, d'habitats de pelouses sèches subméditerranéennes riches en espèces méditerranéennes,
- > Un ensemble lié aux moissons extensives (peu d'intrants et pesticides) ou aux mosaïques fines de parcelles qui permettent la subsistance de marges délaissées par les traitements chimiques. Ces habitats cultivés hébergent des espèces végétales messicoles dont certaines sont protégées en France,
- > Un ensemble lié aux prairies et friches post-viticoles acidophiles des substrats argilo-sableux des collines centrales (Cabanès/Damiatte/Serviès),
- > Un ensemble, modeste, lié aux habitats aquatiques (anciennes gravières ou carrières).

Entre ces quatre pôles – habitats aquatiques, pelouses sèches, tonsures acidophiles et cultures en petit parcellaire ou extensives – on rencontre une flore beaucoup plus banale mésophile à méso-xérophile et typique du domaine atlantique ou domaine aquitain de la région euro-sibérienne. Ainsi, l'originalité et la richesse du site lui sont pratiquement exclusivement conférées par deux habitats : les pelouses sèches et les prairies anciennes et tonsures acidophiles.

Nous avons ainsi considéré la présence récente (données d'observation à partir de 1990) de 26 espèces végétales patrimoniales qui se développent spontanément au sein du territoire étudié, dont la moitié aura été observées en 2017 lors de nos investigations. Parmi ces espèces, 17 se développent exclusivement au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes.

Les données bibliographiques (Base de données « SILENE Flore » du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Base de données « Baznat » de l'association Nature Midi-Pyrénées, ...) ne livrent qu'une vision assez parcellaire de la flore et se focalisent le plus souvent sur les espèces patrimoniales. Aussi, il est délicat

d'avancer des chiffres concernant la diversité floristique actuelle ou passée du territoire et d'en éprouver la constance. Tout au plus, nous pouvons évoquer la diminution très probable des populations d'espèces végétales patrimoniales du fait de la réduction continue de leurs habitats.

Aussi, les menaces de disparition, ou, à tout le moins, de régression des populations d'espèces végétales patrimoniales de l'intercommunalité sont bien réelles et, pour la plupart, ont déjà cours depuis de nombreuses années :

- > la révolution agricole (ou changement et intensification des pratiques agricoles) opérée durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Si durant des siècles, l'agriculture (culture, élevage) a été, en partie, pourvoyeuse de diversité biologique au sein d'un territoire donné, aujourd'hui, les habitats agropastoraux subissent une réduction drastique de leurs potentialités d'accueil pour la faune et la flore sous l'impulsion de pratiques incompatibles avec les besoins mêmes d'espèces autrefois considérées comme très communes,
- > l'intensification des cultures annuelles et disparition des espèces messicoles (Adonis, Nigelle de France, Caucalis, etc.),
- > la destruction directe d'habitats naturels à fort potentiel d'accueil de biodiversité par les plantations d'essences exotiques,
- > l'urbanisation au détriment de prairies ou bocages anciens,
- > l'intensification du trafic routier qui tronque la pyramide des âges de populations de vertébrés, notamment comme les reptiles dont l'espérance de vie moyenne diminue, comme la taille des individus rencontrés...

Ce changement des pratiques agricoles est un phénomène complexe qui provoque (ou a provoqué) schématiquement :

- > diminution, voire disparition locale, de la pression de pâturage de type « extensif sur parcours ». Ceci provoque une remontée biologique des forêts de chênes blancs qui annihile une bonne part de la diversité des pelouses sèches.
- > la disparition des prairies de fauche anciennes et de leur riche cortège d'espèces qui ont été, pour la plupart, détruites entre 1970 et 1990 pour être

converties en prairies artificielles plus grasses. Ce phénomène est le corollaire direct du remembrement des parcelles pâturées au sein du système d'élevage : diminution des distances de parcours, augmentation de la pression de pâturage et augmentation de la productivité sur les parcelles qui restent, obligeant souvent l'éleveur à compléter l'alimentation des animaux avec du foin ensilé,

- > eutrophisation globale des eaux de surface qui provoque la disparition des espèces oligotrophiles exigeantes. Les eaux devraient être de très bonne qualité au sein de ces secteurs ruraux préservés de toute activité normalement polluante,
- > abandon de parcours de peu de valeur qui ont été rapidement valorisés par des plantations et reboisements (enrésinement) très néfastes à la biodiversité locale liée aux milieux ouverts,
- > conversion de prairies mésophiles ou hygrophiles en cultures de maïs dont la culture nécessite un niveau d'intrants et notamment en azote, incompatibles avec le retour d'habitats intéressants en phase post-culturelle,
- > conversion de marais en réserve d'eau pour l'irrigation des cultures exigeantes.

Aussi, aujourd'hui, toutes les espèces citées dans le tableau ci-dessous demeurent assez rares, voire très rares, sur le territoire intercommunal. Leurs populations apparaissent vulnérables et un effort de compréhension des facteurs qui les mettent en danger peut seul permettre de les préserver à moyen terme (horizon moitié du XXI^{ème} siècle).

Liste des espèces de flore patrimoniale présentes et potentielles

Espèce		Ecologie sur le territoire	Statut*	Enjeu local	Source
Nom scientifique	Nom français				
<i>Adonis annua</i>	Adonis d'automne	Cultures annuelles	ZNIEFF	Faible	SILENE ¹
<i>Aegilops geniculata</i>	Egiloïpe ovale	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	CPIE81
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère lys	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Modéré	CPIE81
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>	Aphyllanthe de Montpellier	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Arenaria controversa</i>	Sabline des chaumes	Pelouses sèches basophiles	PN, ZNIEFF	Fort	NYMPHALIS
<i>Asphodelus macrocarpus</i>	Asphodèle à gros fruits	Pelouses sèches basophiles	-	Modéré	NYMPHALIS
<i>Brachypodium distachyon</i>	Brachypode à deux épis	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Caucalis platycarpus</i>	Caucalis à feuilles de carotte	Cultures annuelles	ZNIEFF	Faible	SILENE
<i>Cephalaria leucantha</i>	Céphalaire à têtes blanches	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Helianthemum salicifolium</i>	Hélianthème à feuilles de saule	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Iberis amara</i>	Ibéris amer	Pelouses sèches et cultures	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Jasminum fruticans</i>	Jasmin buissonnant	Fourrés subméditerranéens	ZNIEFF	Modéré	SILENE
<i>Lavandula latifolia</i>	Lavande aspic	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Linaria pelisseriana</i>	Linaire de Pélissier	Tonsures acidophiles	ZNIEFF	Modéré	CPIE81
<i>Linum narbonense</i>	Lin de Narbonne	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	Tonsures acidophiles	ZNIEFF	Faible	CPIE81
<i>Nigella hispanica var. parviflora</i>	Nigelle de France	Cultures annuelles	PN, VU, ZNIEFF	Modéré	NYMPHALIS
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressée	Tonsures acidophiles	ZNIEFF	Faible	CPIE81
<i>Rhaponticum coniferum</i>	Leuzée	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Stachys heraclea</i>	Epiaire d'Heraclee	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Modéré	CPIE81
<i>Staehelina dubia</i>	Stéhéline	Pelouses sèches basophiles)	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée de montagne	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Thymelaea passerina</i>	Passerine des champs	Pelouses sèches et cultures	ZNIEFF	Modéré	CPIE81
<i>Tulipa agenensis</i>	Tulipe d'Agen	Cultures sarclées, anciens jardins	PN, EN, ZNIEFF	Modéré	SILENE
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	Mares, étangs	ZNIEFF	Faible	CPIE81
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire australe	Etangs mésotrophes à eutrophes	ZNIEFF	Modéré	CPIE81

*voir tableau de légende en annexe

¹ : SILENE : Base de données Silene Flore des Conservatoires botaniques méditerranéens et pyrénéens ; CPIE81 : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays tarnais ; NMPHLS : observation récente par Nymphalis (2016 et 2017).

Planche photographique Flore

Aphyllanthe de Montpellier



Leuzée



Myosotis bicolore



Sabline des chaumes



Potentille dressée



Epiaire d'Héraclée



Adonis d'automne



Lin de Narbonne



Hélianthème à feuilles de saule



Céphalaire blanche



Nigelle de France



Stéhéline



Les espèces d'arbres et d'arbustes autochtones

Le patrimoine en espèces ligneuses est assez important au sein des communes avec pratiquement des essences adaptées à toutes les situations de pH et d'humidité du sol. Le tableau ci-dessous liste les espèces ligneuses indigènes (liste non exhaustive) qui se développent spontanément au sein du territoire étudié :

Type	Espèce	Type d'habitat
Arbres (h>5 m)	Aulne <i>Alnus glutinosa</i>	Bord des eaux
	Charme <i>Carpinus betulus</i>	Terrains neutres à calcaires mésophiles
	Châtaigner <i>Castanea sativa</i>	Terrains acides mésophiles
	Chêne blanc <i>Quercus pubescens</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	Terrains acides à neutres mésophiles
	Chêne vert <i>Quercus ilex</i>	Terrains calcaires xérophiles
	Chêne rouvre <i>Quercus petraea</i>	Terrains acides mésoxérophiles et rocheux
	Cormier <i>Sorbus domestica</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Erable plane <i>Acer platanooides</i>	Terrains mésophiles
	Frêne <i>Fraxinus excelsior</i>	Terrains mésophiles à méso-hygrophiles d'altitude
	Frêne à feuille étroites <i>Fraxinus angustifolia</i>	Terrains mésophiles à hygrophiles de basse altitude
	Hêtre <i>Fagus sylvatica</i>	Terrains d'altitude (>600 mètres)
	Noisetier <i>Corylus avellana</i>	Terrains mésophiles
	Ormeau <i>Ulmus minor</i>	Terrains mésophiles
	Pin sylvestre <i>Pinus sylvestris</i>	Terrains xérophiles à mésoxérophiles
	Peuplier noir <i>Populus nigra</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Saule blanc <i>Salix alba</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Tremble <i>Populus tremula</i>	Terrains mésophiles à méso-hygrophiles
	Tilleul à feuilles en cœur <i>Tilia cordata</i>	Terrains mésophiles
	Tilleul à grandes feuilles <i>Tilia platyphyllos</i>	Terrains mésophiles
Arbustes (h entre 1 et 5 m)	Alaterne <i>Rhamnus alaternus</i>	Terrains calcaires xérophiles
	Alisier torminal <i>Sorbus torminalis</i>	Terrains mésophiles
	Ajonc d'Europe <i>Ulex europaeus</i>	Terrains acides mésoxérophiles
	Bois de Sainte-Lucie <i>Prunus mahaleb</i>	Terrains calcaires xérophiles
	Buis <i>Buxus sempervirens</i>	Terrains calcaires xérophiles
	Filaire intermédiaire <i>Phillyrea intermedia</i>	Terrains xérophiles
	Houx <i>Ilex aquifolium</i>	Terrains acides mésophiles

Type	Espèce	Type d'habitat
Buissons (h<1 m)	Saule roux <i>Salix acuminata</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Aubépine <i>Crataegus monogyna</i>	Terrains méso-xérophiles
	Bruyère à balais <i>Erica scoparia</i>	Terrains méso-xérophiles neutres et pauvres
	Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Prunellier <i>Prunus spinosa</i>	Terrains calcaires arides
	Genévrier commun <i>Juniperus communis</i>	Terrains calcaires arides
	Troène <i>Ligustrum vulgare</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Laurier-tin <i>Viburnum tinus</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Viorne lantane <i>Viburnum lantana</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles

A l'instar de la flore patrimoniale, deux grands pools d'espèces s'opposent avec, respectivement, le cortège acidophile mésophile à méso-hygrophile de la chênaie pédonculée et le cortège xérophile à méso-xérophile de la chênaie blanche.

Les espèces de faune patrimoniale

La faune est, à l'image de la flore, plus diversifiée et originale au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes et des zones bocagères ou cultivées au sein desquelles subsistent des prairies naturelles et des haies (Zone centrale de collines et nord-ouest de Lautrec).

Nous avons considéré la présence récente confirmée ou potentielle de 41 espèces considérées comme patrimoniales. La majorité des données proviennent d'observations postérieures à 1990.

Concernant les **insectes**, et plus particulièrement des papillons, le site abrite des raretés pour la région comme l'Azuré de la badasse, espèce méditerranéenne qui est en limite d'aire de répartition ici. Plusieurs autres espèces, rares en France et en régression, possède sur le site des populations notables : Grand Nègre des bois, Petit Sylvandre, Nacré des filipendules, Azuré du serpolet, etc. Toutes sont liées aux pelouses sèches ou aux boisements clairs.

Le groupe des odonates (libellules et demoiselles) possède potentiellement quelques représentants prestigieux sur le site, notamment au sein des habitats favorables offerts par l'Agout et le Dadou. C'est le cas de :

- > la Cordulie à corps fin, espèce à enjeu modéré, ouest-européenne, qui est présente sur les principaux cours d'eau ;
- > de l'Agrion de Mercure, espèce à enjeu modéré, au niveau de cours d'eau mineurs, sources, fossés, etc. Cette espèce a besoin d'eaux claires courantes au sein desquelles des cressonnières se développent ;
- > du Gomphe de Graslin, espèce à enjeu fort, endémique ibéro-française, qui est présente au niveau des vallées du Dadou et de l'Agout.

Azuré de la badasse



Cordulie à corps fin



Concernant les **poissons** et les autres vertébrés liés au milieu aquatique, peu de données sont disponibles. Nous pouvons citer 2 espèces de poissons qui sont potentielles au niveau des principaux cours d'eau :

- > le Toxostome (ou Sofie), espèce proche du Hotu mais moins répandue puisque de répartition ibéro-française. Elle habite les eaux courantes de bonne qualité et à fond graveleux ;
- > l'Anguille est une espèce à biologie singulière. L'espèce se reproduit exclusivement dans la Mer des Sargasses, entre les Bahamas et les Açores. Entre-temps, les juvéniles et subadultes (anguilles jaunes) vivent durant des années (6 à 20 ans) au sein d'eaux saumâtres ou douces des pays d'Europe de l'Ouest et de Méditerranée. La migration cause de profondes modifications physiologiques qui transforment l'Anguille jaune en Anguille argentée adulte. Cette dernière ne se nourrit pas. L'espèce est classée en danger critique d'extinction car l'estimation des stocks de cette espèce exploitée montre une diminution drastique des effectifs d'environ 95% depuis les années 1970.

Concernant les **amphibiens**, le site abrite un nombre important d'habitats aquatiques bien distribués sur le territoire et susceptibles d'abriter la reproduction de populations importantes d'amphibiens : anciennes gravières le long de l'Agout, nombreuses retenues à usage agricole en fond de vallon, mares pastorales, etc. Cependant, la majorité de ces habitats sont des pièces d'eau permanentes défavorables aux espèces d'amphibiens les plus exigeantes car apparaissant souvent colonisées par des poissons,

des écrevisses exotiques ou des grenouilles rieuses. Ces deux dernières espèces, en effet, sont envahissantes et concurrencent beaucoup les petites espèces indigènes pionnières d'amphibiens telles que le Crapaud calamite ou le Pélodyte ponctué. Cependant, ces deux espèces, qui représentent, avec le Triton marbré, un enjeu local notable sont encore bien répertoriées sur quelques communes du territoire. Pour le Triton marbré, au vu des habitats recensés et des exigences écologiques de l'espèce, notamment pour sa reproduction (mares temporaires), certaines mares permanentes pourraient aussi lui convenir dans la mesure où les écrevisses et poissons en sont absents. D'autres espèces d'amphibiens moins exigeantes quant à leur habitat de reproduction ou de chasse sont bien présentes sur le territoire mais n'y représentent pas un enjeu local significatif : Crapaud commun, Alyte, Rainette méridionale, Grenouille agile, Grenouilles vertes, Salamandre tachetée et Triton palmé. Le Crapaud commun, qui porte encore bien son nom, peut, en effet, se reproduire dans tout type de biotopes aquatiques et résiste bien à la prédation par les poissons car leurs têtards sont réputés toxiques pour ceux-ci.

Pour les **reptiles**, les espèces recensées sont encore parmi les plus communes sur le territoire national : lézards des murailles et vert, couleuvres verte-et-jaune et à collier, Vipère aspic. En effet, même si l'intensification de l'agriculture aura réduit la taille des populations de ces espèces, leur dynamisme démographique suffit à maintenir des populations viables même dans des paysages très dégradés d'openfields, par exemple. Les populations de ces espèces doivent être encore importantes localement au sein des secteurs bocagers et les agrosystèmes à maillages parcellaires diversifiés et fins qui occupent encore des surfaces notables au sein du territoire (Damiatte, Lautrec). Cependant, une espèce de ce groupe peut être mise en exergue car représentant un enjeu local de préservation notable :

- > la Coronelle girondine, espèce méditerranéenne ibéro-maghrébine qui occupe surtout la moitié sud de la France et qui se raréfie à mesure que l'on s'éloigne des côtes méditerranéennes.

Concernant les **oiseaux**, la mosaïque d'habitats permet la présence d'une avifaune assez diversifiée, aussi bien inféodée aux milieux ouverts, semi-ouverts qu'aux boisements mais aussi aux habitats humides. En dehors des espèces banales inféodées aux paysages agricoles et forestiers locaux (et sans compter les espèces de passage, sur les gravières

notamment), plusieurs espèces se démarquent car plus exigeantes et en nette régression à l'échelle locale et/ou nationale.

L'alternance de pelouses sèches, friches et fourrés des coteaux permet à des espèces comme le Bruant ortolan, la Pie-grièche à tête rousse ou encore le Pipit rousseline et l'Alouette lulu, de se maintenir. La répartition de ces espèces apparaît très morcelée à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Elles vont rechercher des mosaïques d'habitats « entretenus » par des activités agricoles dites extensives (pastoralisme ovin, maintien d'une mosaïque parcellaire avec alternance de jachères, friches et cultures). Ces espaces de coteaux, riches en écotones, sont appréciés du Circaète Jean-le-Blanc, espèce de rapace dont le régime alimentaire est centré sur les reptiles de grande taille (couleuvres notamment).

La Pie-grièche écorcheur va quant à elle préférer les milieux bocagers de plaine mêlant prairies mésophiles ceinturées de haies. Le territoire intercommunal est une zone de vicariance avec la Pie-grièche à tête rousse, qui trouve son optimum en zone méso-méditerranéenne et la Pie-grièche écorcheur son optimum en zone supra et sub-méditerranéenne.

Les poches de boisements accueillent la nidification du Pic mar mais aussi du Circaète Jean-le-Blanc et d'autres espèces de rapaces comme l'Autour des palombes ou l'Epervier d'Europe.

Au sein de la plaine agricole, nous retrouvons des espèces comme le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, la Chouette chevêche ou encore l'Alouette lulu.

Enfin, les gravières peuvent accueillir des espèces d'ardéidés (famille d'oiseaux) intéressantes comme le Héron pourpré, le Bihoreau gris et la Sterne pierregarin avec l'observation de parades et d'offrandes sur la commune de Fréjeville en 2008. Les talus érosifs des gravières mais aussi les berges de l'Agout peuvent accueillir la nidification du Guêpier d'Europe et de l'Hirondelle de rivage.

Concernant les **mammifères**, huit espèces ont été distinguées dont 5 espèces de chauves-souris. Le Campagnol amphibie, un rongeur menacé ibéro-français inféodé aux biotopes aquatiques et rivulaires, au sein desquels il s'abrite et recherche sa nourriture (grandes herbes des zones humides), est signalé sur quelques communes. De même que la discrète Musaraigne aquatique qui chasse les invertébrés et s'abrite également sur les

rives des cours d'eau qu'elle fréquente assidument. Une évaluation de la répartition actuelle de ces deux espèces patrimoniales serait à réaliser sur le territoire intercommunal car les données d'observations les concernant sont assez anciennes. A signaler également, la présence d'observations de Loutre, petit carnivore amphibie qui continue sa progression sur ses anciens territoires d'élection avant sa quasi-éradication à la fin du XIX^{ème} siècle.

Des espèces menacées de chauve-souris forestières et bocagères, dont les habitats sont encore bien représentés sur le territoire, sont signalées comme les petit et grand rhinolophes, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. L'importance des populations de ces espèces et l'existence de colonies de mise bas nous est inconnu. Il semble qu'un effort puisse être fait pour mieux connaître l'état des populations de ces espèces au sein du territoire d'étude et notamment dans sa partie centrale (Cabanès/Damiatte/Serviès) plus favorable à ces espèces. Une autre espèce est signalée, le Minioptère de Schreibers, il s'agit d'une espèce cavernicole qui chasse au sein des lisières de la mosaïque agro-pastorale de manière opportune. Sur le site, il n'y a pas de gîtes de reproduction connu ni potentiel, elle est répertoriée seulement en chasse.

Ainsi, les types d'habitats et secteurs abritant la majorité des espèces patrimoniales, dont la présence est avérée ou suspectée, que compte le territoire intercommunal sont :

- > Les pelouses et fourrés secs, ainsi que les mosaïques proches auxquelles elles participent lorsque friches, cultures annuelles et fourragères sont mélangées sur des surfaces restreintes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse de chauves-souris) ;
- > Le secteur de collines centrales plus boisées (Cabanès/Damiatte/Serviès) et abritant des superficies non négligeables de prairies naturelles permanentes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse et de chauves-souris) ;
- > La vallée de l'Agout et les autres ruisseaux du site (Gomphe de Graslin, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique, territoire de chasse de gîte de chauves-souris) ;

- > Les boisements plus anciens, notamment ceux situés sur les pentes les plus fortes (nidification du Circaète, gîtes et territoire de chasse de Chauves-souris, entomofaune saproxylique à évaluer mais potentiellement intéressante) ;
- > Les mares temporaires ou exemptes de poissons et d'écrevisses (habitat de reproduction des amphibiens patrimoniaux).

La liste des espèces patrimoniales et les principales informations importantes les concernant (leur statut particulier, leur écologie et leur niveau d'enjeu local) sont présentées au sein du tableau suivant :

Liste des espèces de faune patrimoniale présentes et potentielles

Groupe	Espèce		Ecologie sur la commune	Statut*	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
INSECTES ODONATES	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Ruisseaux avec hélophytes	PN, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81 ¹
	<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	Dadou, Agout et rives	PNH, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Fort	NYMPHALIS
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Dadou, Agout et rives	PNH, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81
	<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional	Mares, gravières	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
INSECTES LEPIDOPTERES	<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
	<i>Brenthis hecate</i>	Nacré de la filipendule	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	NYMPHALIS
	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Pelouses sèches et prairies humides	PN, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81
	<i>Glaucopsyche melanops</i>	Azuré de la badasse	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
	<i>Hipparchia alcyone</i>	Petit Sylvandre	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Faible	CPIE81
	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	PNH, LC, DH4, ZNIEFF, BE2, TVB, PNA	Modéré	CPIE81
	<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois	Pelouses semi-sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Zygène cendrée	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	PN	Modéré	CPIE81
POISSONS	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	Agout, Dadou, Bagas	CR, ZNIEFF	Modéré	A rechercher
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Sofie	Agout, Dadou, Bagas	DH2, NT, ZNIEFF	Modéré	A rechercher
AMPHIBIENS	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Mares temporaires et permanentes	PNH, NT, DH4, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Mares temporaires	PNH, LC, DH4, BE2	Faible	BazNat
	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	Mares temporaires	PN, LC, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
REPTILES	<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	Pelouses sèches, rocaillies	PN, LC, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
OISEAUX	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, VU, ZNIEFF, BE2	Faible	ZNIEFF
	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Agout, gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	ZNIEFF
	<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	Mosaïques de l'agrosystème	PNH, LC, ZNIEFF	Faible	BazNat
	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Œdicnème criard	Cultures annuelles (Maïs-tournesol)	PN, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	ZNIEFF
	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Boisements et milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF

Groupe	Espèce		Ecologie sur la commune	Statut*	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Landes et prairies	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat
	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Cultures et landes	PNH, DO1, ZNIEFF, VU, BE2	Modéré	A rechercher
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Forêts mûres, ripisylves	PNH, LC, ZNIEFF	Modéré	ZNIEFF
	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, DO1, ZNIEFF, EN, BE2	Fort	ZNIEFF
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Landes et prairies bocagères	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF
	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, ZNIEFF, NT, BE2	Fort	ZNIEFF
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Agrosystèmes secs avec haies	PNH, DO1, NT, ZNIEFF, BE3	Faible	BazNat
	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, LC, ZNIEFF, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Agout, gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, NT, BE2	Modéré	Atlas MP
	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, Atlas MP
MAMMIFERES	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	Prairies humides, bords des eaux	PN, NT	Modéré	BazNat
	<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Dadou, Agout	PNH, DH2, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	A rechercher
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, VU, ZNIEFF, DH2, DH4, BE2	Modéré	BazNat
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	BazNat
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	A rechercher
	<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique	Bords des eaux	PN, LC, BE3	Modéré	A rechercher
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, NT, ZNIEFF, CMS, BE2	Fort	BazNat
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	A rechercher

*voir tableau de légende en en annexe ;

1 à rechercher : espèces non inventoriées, à notre connaissance, dans les limites de la commune mais présentes localement et dont la probabilité de présence paraît significative dans certains biotopes de la commune ; **CPIE81** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays tarnais ; **BazNat** : consultation de la base de données communales de l'association Nature Midi-Pyrénées ; **NYMPHALIS** : observation récente par Nymphalis (2016 et 2017).

Quelques photographies Faune

Agrion de Mercure



Mercure



Azuré du serpolet



Nacré des filipendules



Zygène cendrée



Triton marbré



Pélodyte ponctué



Coronelle girondine



Pie-grièche à tête rousse



Guêpier d'Europe



Pie-grièche



écorcheur

Œdicnème criard



Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

La CCLPA est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires ou de protection dont la liste, ainsi qu'une représentation cartographique, sont proposées ci-après.

Les sites Natura 2000

Le territoire intercommunal **est directement concerné par un site Natura 2000**. Il s'agit de la **Zone Spéciale de Conservation FR7301631 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou »**. Cet espace de plus de 17 100 ha englobe les trois vallées encaissées sur granite et schistes de l'Agout, du Gijou et du Viaur, ainsi que leurs affleurements rocheux, les ripisylves, boisements, landes, prairies et cultures les bordant. Ce vaste réseau de cours d'eau et de gorges abrite une grande diversité d'habitats et d'espèces avec un intérêt majeur pour la Loutre d'Europe et la Moule perlière d'eau douce. Néanmoins, ce site présente également des vulnérabilités du fait du remplacement progressif des habitats forestiers d'origine par des résineux exotiques



plantés pour leur exploitation.

A 11 km des limites de la Communauté de communes du Lautrécois – Pays d'Agout on retrouve la **Zone Spéciale de Conservation « Basse vallée du Lignon »** (FR7300949), d'une superficie de 56 ha. Ce site enclavé abrite la vallée encaissée du Lignon. L'absence de fréquentation a permis l'installation d'une végétation arborée de fond de vallée. Le secteur est particulièrement intéressant pour sa diversité en Ptéridophytes (groupe de végétaux comportant les fougères notamment).

Enfin, à plus de 13 km, s'étend la **Zone Spéciale de Conservation « Causse de Caucalières et Labruguière »** (FR7300945), d'une superficie de 2 000 ha. Ce plateau sédimentaire calcaire est exceptionnel dans le Tarn par la forte pénétration d'influences méditerranéennes, lui apportant, grâce au vent d'Autan, des pelouses sèches favorables aux orchidées ou aux reptiles patrimoniaux.

Les ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La CCLPA est directement concernée par treize ZNIEFF de type I et par deux ZNIEFF de type II. Leurs principales caractéristiques écologiques sont décrites au sein des paragraphes suivants. D'autres ZNIEFF de type I et II se situent à proximité du territoire étudié mais ne seront pas développées ici par souci de concision. Leur localisation et leur nom peuvent être retrouvés sur la carte ci-après.

La ZNIEFF « **Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle** » - 730010116 englobe près de 790 hectares de coteau calcaire dominant la basse vallée du Dadou entre Laboutarié et Graulhet. Il s'agit d'une zone diversifiée tant sur le plan des habitats que des espèces.

Elle abrite des pelouses sèches et des habitats déterminants tels que les fruticées à Buis, les landes à genévriers et les pelouses à Aphyllanthes, mais également des habitats plus communs tels que les cultures de céréales et des bosquets de chêne pubescent.

La ZNIEFF « **Coteaux secs du Travers de Gamanel, du Château d'Arpelle et de la butte Saint-Loup** » - 730010110 englobe 187 hectares de pelouses sèches et fourrés thermophiles sur des coteaux et les plateaux des collines calcaires. Ils suivent l'ancienne voie romaine. Leur intérêt connu réside dans la présence de l'avifaune des agrosystèmes secs traditionnels et d'espèces végétales méditerranéennes.

La ZNIEFF « **Bois Grand et Bois de Caudeval** » - 730030008 englobe 228 hectares de boisements, fourrés et friches qui permettent la nidification de rapaces sensibles comme l'Autour des palombes ou encore le Circaète Jean-le-Blanc.

La ZNIEFF « **Gravières de Caudeval** » - 730010129 englobe 67 hectares d'anciennes gravières intéressantes pour la nidification ou le stationnement des oiseaux d'eau, notamment des ardéidés (Blongios, Bihoreau gris, Hérons garde-bœufs, cendré et pourpré, Aigrette garzette), des anatidés, rallidés (Râle des eaux), limicoles et passereaux paludicoles.

La ZNIEFF « **Gravières de la Ginestière et bords de l'Agout** » - 730011232 englobe 89 hectares d'anciennes gravières intéressantes pour la nidification ou le stationnement des oiseaux d'eau, notamment des ardéidés, des anatidés, rallidés, limicoles et passereaux paludicoles. Des habitats favorables – falaises et talus argilo-sableux – à la nidification de colonies d'Hirondelles de rivage et de Guépriers d'Europe sont également bien représentés.

La ZNIEFF « **Bois de la Teulière et de la Capelle** » - 730030014 englobe 375 hectares de boisements, fourrés et landes qui permettent la nidification de rapaces comme l'Autour des palombes ou encore le Circaète Jean-le-Blanc et d'espèces forestière comme le Pic Mar.

La ZNIEFF « **Bois des Fontasses** » - 730010108 englobe 93 hectares de boisements, landes et pelouses sèches. Ces dernières hébergent des espèces végétales méditerranéennes rares régionalement ainsi que des oiseaux caractéristiques de l'agrosystème traditionnel : Pipit rousseline, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, etc. Les boisements anciens permettent la nidification de rapaces comme l'Autour des palombes.

La ZNIEFF « **Bois de Rousieux et de Cabanac** » - 730010107 s'étend sur 747 ha sur les coteaux boisés dominant la basse vallée de l'Agoût. Essentiellement boisée, cette ZNIEFF accueille également des zones ouvertes ou semi-ouvertes, la rendant particulièrement attractive pour la nidification de plusieurs espèces de rapaces : Circaète Jean-le-Blanc, Autour des palombes, Busards cendré et Saint-Martin.

La ZNIEFF « **Butte des Abeillous et travers de Saint-Julien-du-Puy** » - 730010115 couvre 164 hectares de coteaux secs calcaires bien exposés. Elle abrite ainsi des pelouses sèches subméditerranéennes riches en espèces d'affinités méditerranéennes rares régionalement : Lavande, Stéhéline, Lin de Narbonne, Pie-grièche à tête rousse, etc.

Les ZNIEFF « **Côteau sec de Rayssac** » - 730030013 (67 hectares), « **Côteaux secs du Pioch** » - 730030012 (68 hectares), « **Côteaux secs de Malvignol** » - 730030010 (52 hectares) et « **Côteau sec du Puech Salvan** » - 730010114 (44 hectares) sont composés de coteaux secs calcaires bien exposés. Elles abritent ainsi des pelouses sèches et garides subméditerranéennes riches en espèces d'affinités méditerranéennes rares régionalement : Lavande, Stéhéline, Lin de Narbonne, etc.

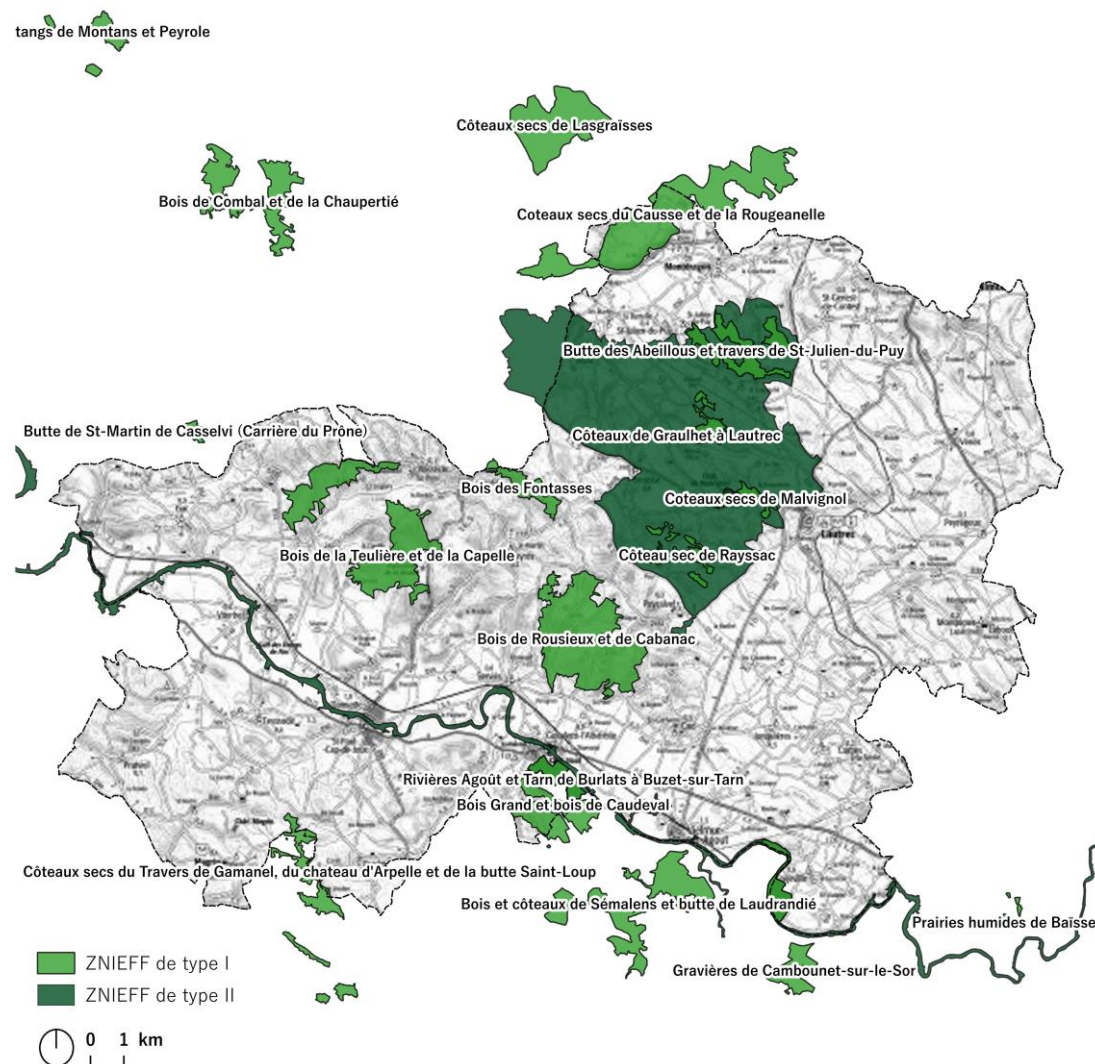
Une partie de deux ZNIEFF de type II est présente au sein du territoire de la CCLPA, la ZNIEFF « Coteaux de Graulhet à Lautrec » - 730030136 et la ZNIEFF « Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn » - 730030113.

La ZNIEFF « **Côteaux de Graulhet à Lautrec** » - 730030136 couvre 4 695 ha de collines occupées par la mosaïque agro-sylvo-pastorale plus resserrée et moins dégradée de la plaine tarnaise. Les pelouses sèches subméditerranéennes y constituent le principal habitat d'intérêt. La mosaïque à grain fin de l'agrosystème permet également à un riche cortège d'oiseaux lié aux agrosystèmes de se maintenir : Petit-duc scops, Pipit rousseline, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna, Oedicnème criard, Alouette lulu, Pies-grièches écorcheur et à tête rousse. Les cultures et friches du site abritent également plusieurs espèces végétales messicoles vulnérables comme l'Adonis d'été *Adonis aestivalis* et la Nigelle de France.

La ZNIEFF « **Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn** » - 730030113 couvre une superficie de plus de 1 300 ha. Elle correspond essentiellement au lit mineur et aux berges de l'Agoût et à quelques kilomètres de la rivière Tarn. Elle peut être séparée en deux secteurs : un en amont de Castres, peu urbanisé où l'occupation de sol est fortement forestière avec des faciès d'écoulement diversifiés, mais qui s'étend seulement sur 6 km (6% du linéaire) ; le second, en aval de Castres, est constitué d'une vaste plaine agricole majoritairement céréalière, la ripisylve est limitée à une frange arborée. On note la présence de gravières qui constituent des sites favorables pour un important cortège d'oiseaux d'eau en transit.

Les autres sites de protection

La CC du Lautrécois – Pays d'Agout n'est pas directement concerné par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc puisqu'il est situé en bordure des limites communales de Vénès. Le parc s'étend sur plus de 300 000 ha, et s'échelonne de 56 m d'altitude à plus de 1 200 m. Il a été créé en 1973. Il s'agit d'un territoire rural habité, à la confluence des climats océanique et méditerranéen. Le parc est reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère. En ce qui concerne les milieux naturels, le parc dispose d'une diversité biologique exceptionnelle, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.





 Parc Naturel Régional

 0 1 km

Source : DREAL Occitanie/ Fond : IGN Scan 2

Les zones humides

Les données du pôle Zones humides du Conseil Département du Tarn ont permis de dresser la carte ci-après.

Cet inventaire est non exhaustif et non réglementaire, il ne présage pas de la présence d'autres zones humides sur le territoire de la Communauté de communes ni de leur disparition suite à des aménagements ou des modifications de pratiques.

Aucun inventaire récent n'a été réalisé sur le territoire.

Ainsi, le lecteur est invité à se reporter à la cartographie des habitats naturels ou à la carte de la sous-trame zone humide pour une vision plus proche de la réalité. Néanmoins, l'étude menée ici n'est pas non plus un inventaire exhaustif des zones humides de la CCLPA.



Les continuités écologiques de la CCLPA

La nécessité d'enrayer l'érosion de la biodiversité et de prendre en compte les besoins de déplacement des espèces pour la réalisation de leur cycle de vie, par la caractérisation des continuités écologiques, a largement été étayée dans la bibliographie récente et reprise dans les textes de lois, notamment les Lois Grenelle I et II.

Au-delà de la gestion et de la protection de périmètres à forte richesse écologique, il convient de préserver les réservoirs de la biodiversité ordinaire au cœur des villes et d'assurer la continuité entre ceux-ci, soit en protégeant des corridors existants, soit en en restaurant.

Ainsi dès l'échelle du PLUi, l'intercommunalité se doit d'étudier les continuités écologiques à l'échelle de son territoire et de les prendre en compte dans la construction de son projet d'urbanisme.

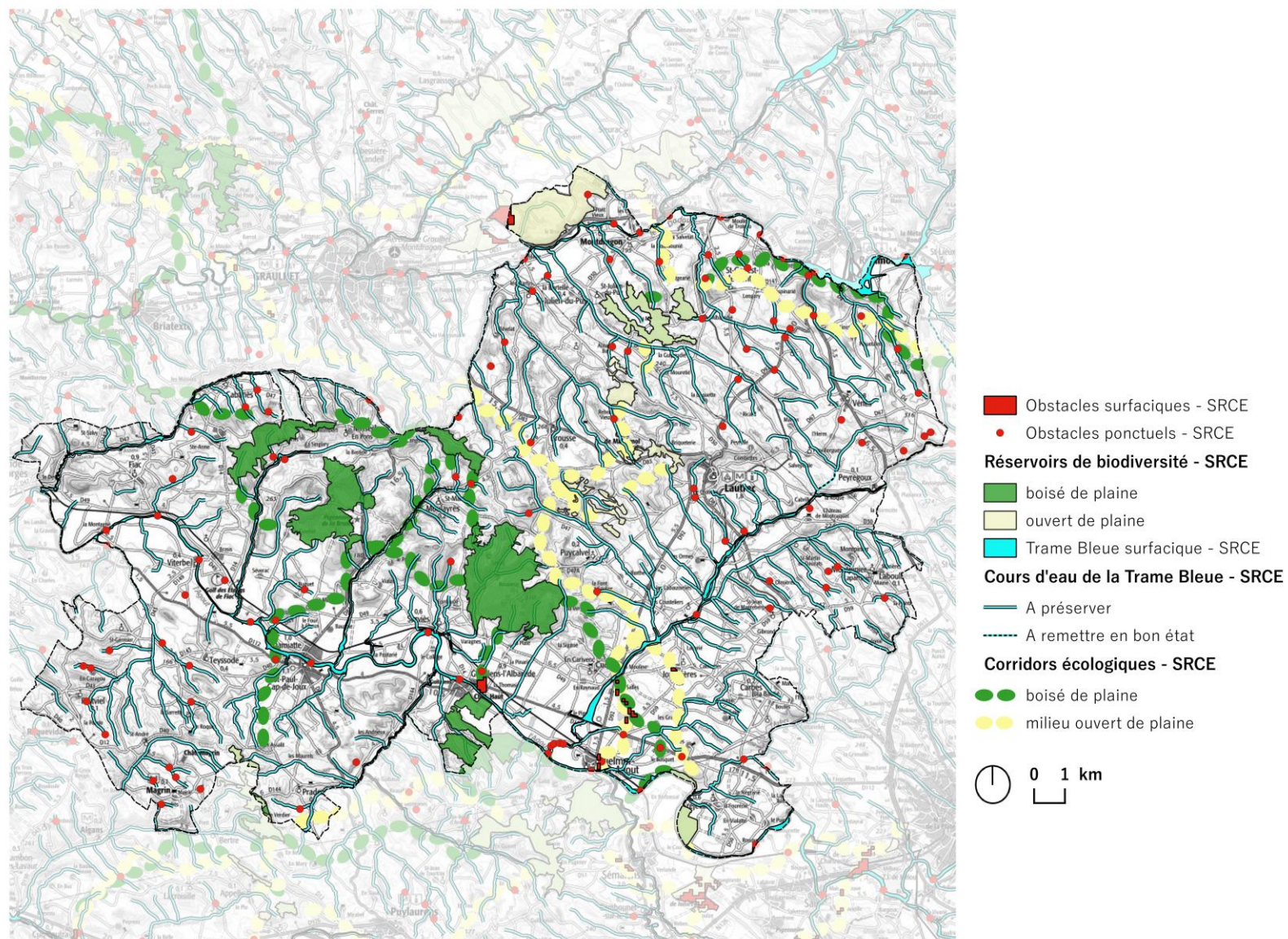
A l'échelle du SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Midi-Pyrénées a été publié en 2015, notamment les cartes de la Trame Verte et Bleue.

Celles-ci ont été consultées afin de dresser un premier portrait des continuités à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Lautrécois - Pays d'Agout. Néanmoins, à cette échelle, seuls les réservoirs les plus importants sont identifiés à savoir essentiellement les ZNIEFF de type I et les sites Natura 2000 qui ont d'office été identifiés comme réservoirs de biodiversité de milieux boisés (en vert foncé) ou de milieux ouverts à semi-ouverts (en vert clair sur la carte). Plusieurs grands corridors, en bon état, traversent le territoire et relient les boisements classés en ZNIEFF au centre du territoire. Un corridor à remettre en bon état (pointillés vert foncé) relie les boisements au centre à ceux du sud du territoire. Un corridor des milieux ouverts à semi-ouverts est également présent à l'est du territoire reliant les Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle aux coteaux au sud de l'Agout, notamment de Semalens.

La trame bleue est bien fournie avec de nombreux cours d'eau surfaciques à préserver (en bleu cyan), avec leurs nombreux affluents identifiés comme corridors, essentiellement à remettre en bon état, ainsi qu'un réservoir d'importance, l'Agout. En

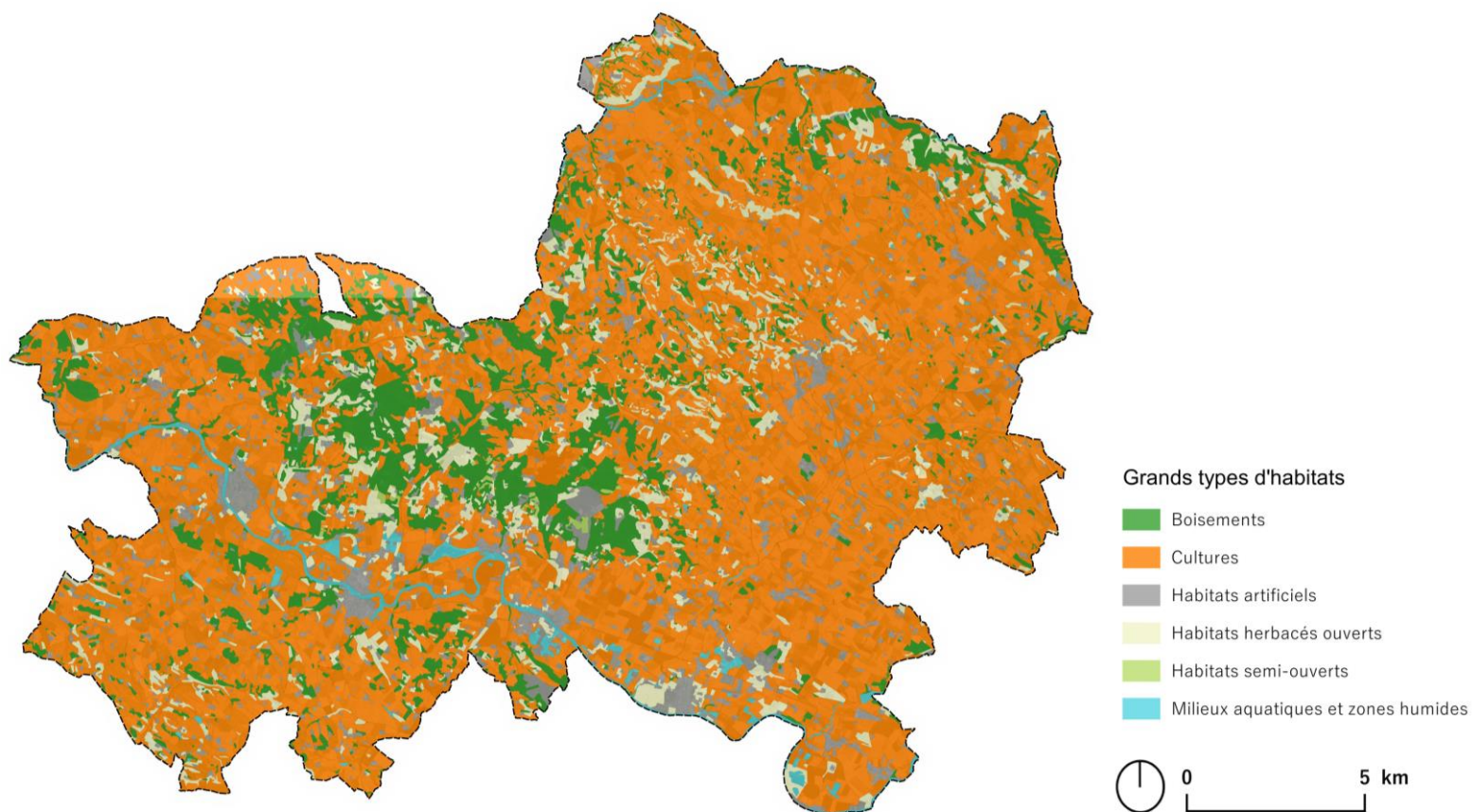
effet, la grande majorité des obstacles aux continuités identifiés concernent des obstacles à l'écoulement (triangle rouge sur la carte). Quelques obstacles surfaciques sont également identifiés, il semble qu'ils s'agissent soit des limites de l'urbanisation soit de cours d'eau en bordure de réservoir terrestre. Ceux-ci sont figurés sur la carte ci-après, directement extraites du SRCE.



L'intercommunalité n'étant pas couverte par un SCoT, celui-ci n'a pas pu être consulté en vue d'affiner les continuités écologiques du territoire.

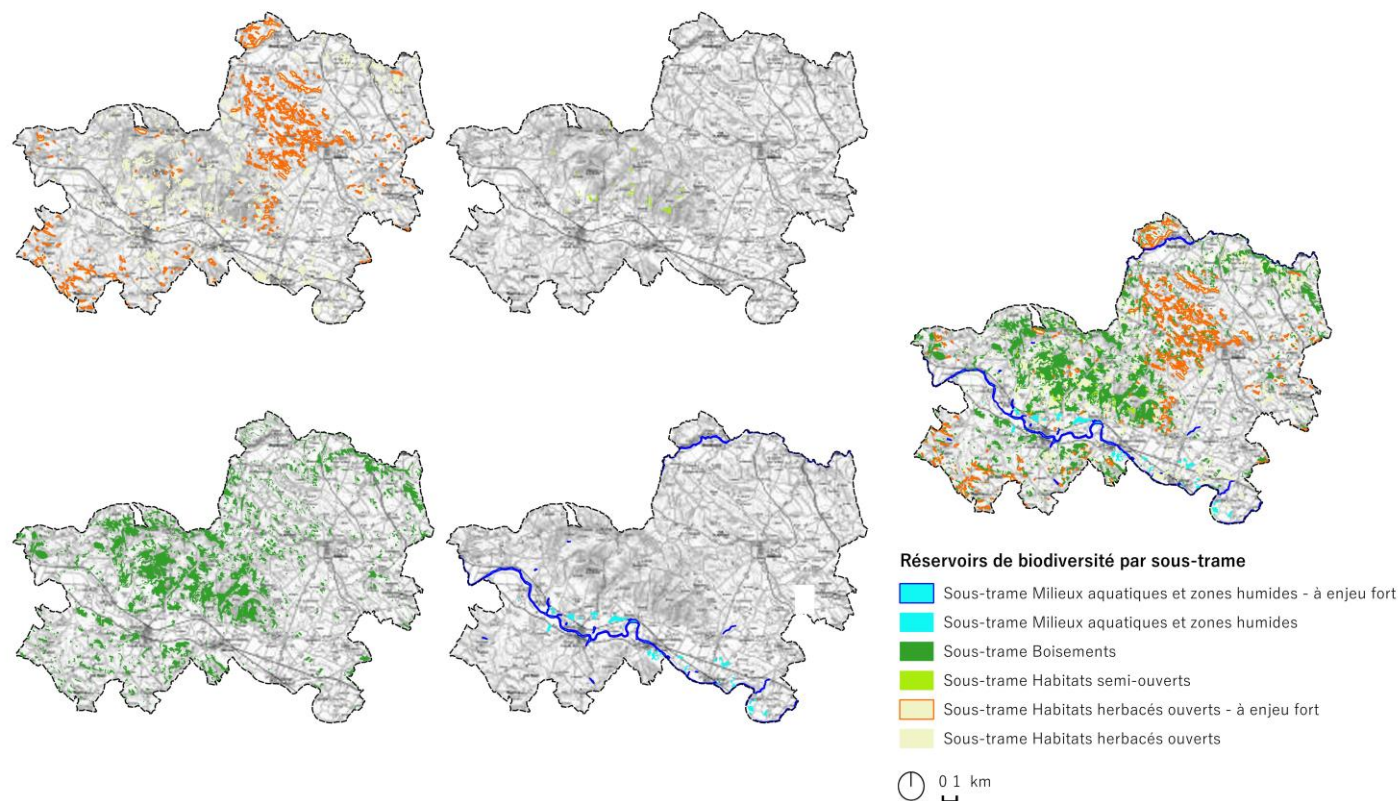
A l'échelle de la CCLPA

Afin d'élaborer une carte des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques plus précise, à l'échelle de la CCLPA, l'équipe s'est basée sur la cartographie de la physionomie des habitats naturels de l'intercommunalité, réalisée dans le cadre de cet état initial. Ainsi la quinzaine d'habitats élémentaires et leurs complexes recensés dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ont été regroupés en 6 grands habitats globaux, ou sous-trames : les boisements, les cultures, les habitats artificiels, les habitats herbacés ouverts, les habitats semi-ouverts et les milieux aquatiques et zones humides. La carte proposée ci-après (Grands types d'habitats) permet d'appréhender la répartition des habitats, naturels, semi-naturels et artificiels, sur le territoire communal.



En parallèle, chaque type d'habitat s'est vu attribué un niveau d'enjeu local tel que défini par la méthode développée à la page 122. Cet enjeu local nous permet de déterminer les habitats ayant les plus forts potentiels d'accueil pour la biodiversité. Ainsi la carte ci-après présente la localisation des habitats selon leur enjeu, du qualificatif de nul (pas d'enjeu notable) à fort.

Ainsi, en ne considérant que les « polygones-habitat » ayant un enjeu local modéré à fort et pouvant, en conséquence, être considérés comme réservoirs de biodiversité (mais également comme corridor, tout réservoir étant a minima un corridor) et en les classant par grands types d'habitats (ou sous-trame), nous pouvons obtenir une représentation des réservoirs de biodiversité de la CCLPA par sous-trame.



Nous avons regroupé ces réservoirs, auxquels nous avons ajouté les éléments du SRCE. Les cours d'eau ont également été matérialisés sur la carte et sont d'office considérés comme éléments de la Trame Bleue bien que leur qualité ne permette pas vraiment d'entrevoir des possibilités d'accueil importantes pour les faunes et flores locales vulnérables liés à ces milieux.

De l'analyse de ces cartes et des données qu'elles synthétisent, ressortent les principales entités qui englobent l'essentiel de la diversité biologique intercommunale :

La matrice principale étant constituée par des cultures intensives, les réservoirs de biodiversité ressortent de manière patente. Ainsi, les principaux **réservoirs de biodiversité** se concentrent essentiellement sur la partie centrale et nord du territoire où l'on retrouve les habitats semi-naturels les moins perturbés : principalement les

boisements et milieux semi-ouverts et herbacés ouverts (pelouses et prairies). Quelques habitats ouverts ou semi-ouverts constituent encore des réservoirs de biodiversité – notamment des pelouses sèches – au sud-ouest, mais ils y sont plus fragmentés.

Les principaux sont ainsi répertoriés :

- > au niveau des cours d'eau qui serpentent au sein des vallons encaissés et qui y déterminent la présence de zones humides non gérées (Boisement riverain) ou utilisées (prairies de fauche ou pâture mésophiles à hygrophiles). Ils constituent des habitats singuliers et riches au sein du contexte plutôt xérique des collines et plateaux environnants. Cependant, la mise en culture et le drainage des prairies provoque des discontinuités au sein de cette trame bleue et ainsi qu'une baisse de leur qualité par eutrophisation globale.
- > au niveau des coteaux calcaires et marneux des collines au sein desquelles subsistent les plus beaux exemplaires de pelouses sèches subméditerranéennes. Ces habitats se fragmentent depuis le milieu du XX^{ème} siècle, d'abord par mise en culture d'une partie grâce à la possibilité offerte par les machines de cultiver sur certaines pentes, et d'autre part, par boisement suite à la déprise pastorale ;
- > au niveau des landes, prairies permanentes semi-naturelles non améliorées du massif des collines centrales plus élevés et aux sols plus acides. Ces habitats, issus des paysages traditionnels d'élevage sont en régression importante du fait des nouvelles pratiques d'élevage : abandon de certaines parcelles, amélioration d'autres, boisements volontaires de landes ou prairies, drainage ou surpâturage, etc. Par exemple, les secteurs de *St Hippolyte* et de *La Roussié*, encore pâturés par des ovins de manière raisonnée semblent particulièrement intéressants et riches en espèces des landes et pelouses acidophiles, habitats rares dans la plaine tarnaise. D'autres secteurs de prairies anciennes riches sont à rechercher dans cette partie centrale couvrant schématiquement Cabanès-Damiatte- Serviès.
- > enfin, dans une moindre mesure, au niveau des boisements naturels et spontanés de chênes blancs, à l'ouest, et de chênes pédonculés, à l'est. Bien qu'ils soient souvent jeunes ou exploités avec une révolution courte, ces

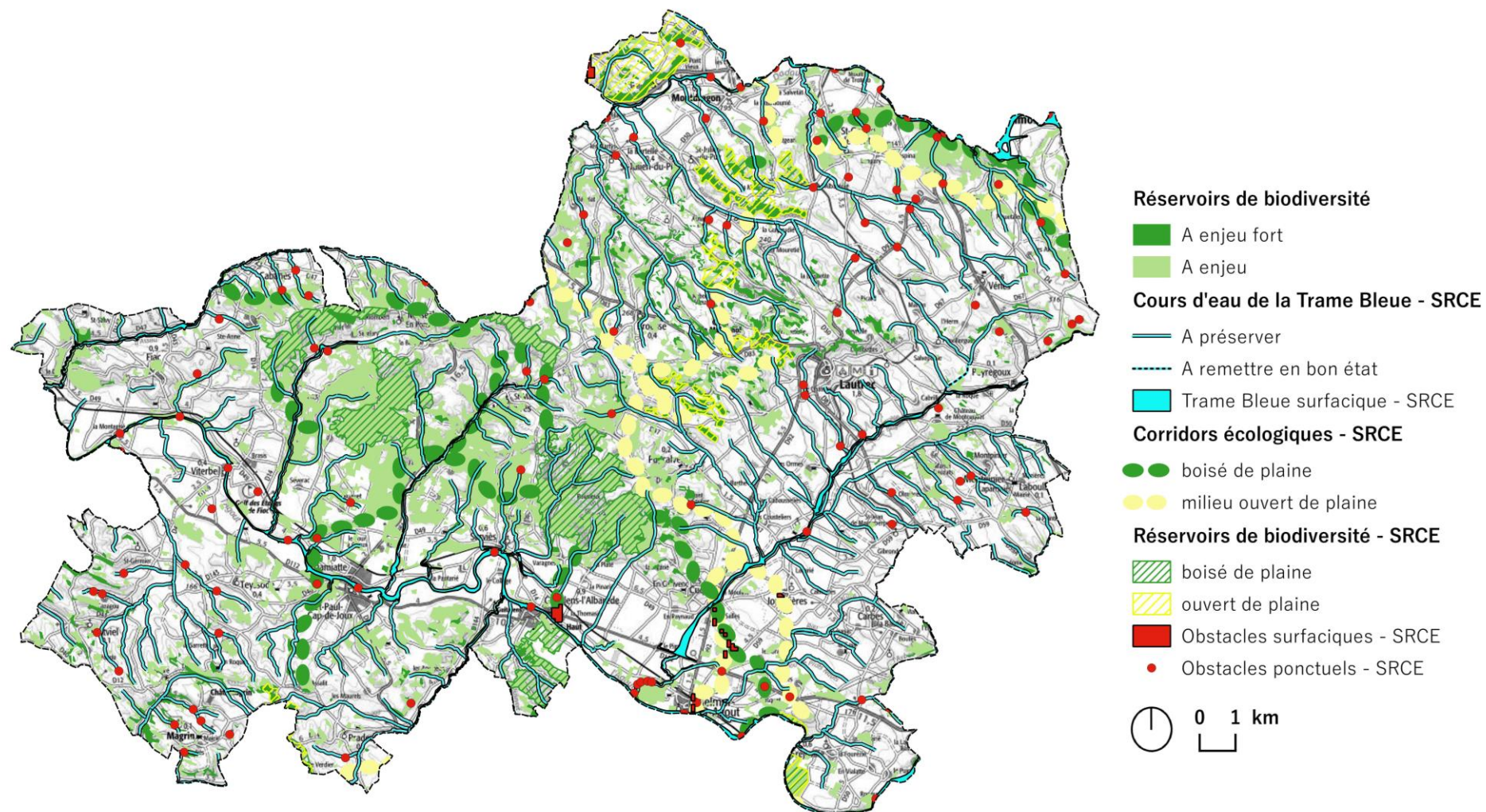
habitats sont importants pour nombre d'espèces forestières et leur intérêt biologique ne pourra qu'aller croissant avec l'âge.

Les autres types d'habitats, et notamment ceux liés à l'exploitation agricole (pâturages intensifs, prairies artificielles, cultures, etc.) ne peuvent guère plus être considérés comme des réservoirs biologiques au vu des pratiques qui y ont cours, incompatibles avec l'accueil d'espèces exigeantes et, parfois même, d'espèce que l'on pouvait qualifier de banales encore dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

Sur cette dernière carte, nous avons également fait figurer l'état global des continuités écologiques à l'échelle de la communauté de communes. Les continuités semblent fonctionnelles du fait de la présence importante de réservoirs de biodiversité contigus au nord-ouest de Lautrec ou encore au niveau des boisements centraux. Néanmoins, ces zones peuvent être améliorées, notamment en renforçant la présence des haies et prairies permanentes naturelles, également en évitant les plantations et les enrésinements trop massifs.

L'effort le plus important, car il concerne la majeure partie du territoire, doit être fourni au niveau de la matrice agricole désormais non favorable à l'accueil des espèces les plus vulnérables qui subsistent encore sur quelques poches plus diversifiées du territoire (Nord-ouest de Lautrec). Le développement d'un réseau, même assez mince (2 mètres de large) d'habitats naturels spontanés (pas de plantations) – haies, fourrières, bandes enherbées – au niveau de l'inter-champ permettrait d'accroître grandement la fonctionnalité des réservoirs, parfois ténus (pelouses sèches, bois) et de prévenir leur disparition.

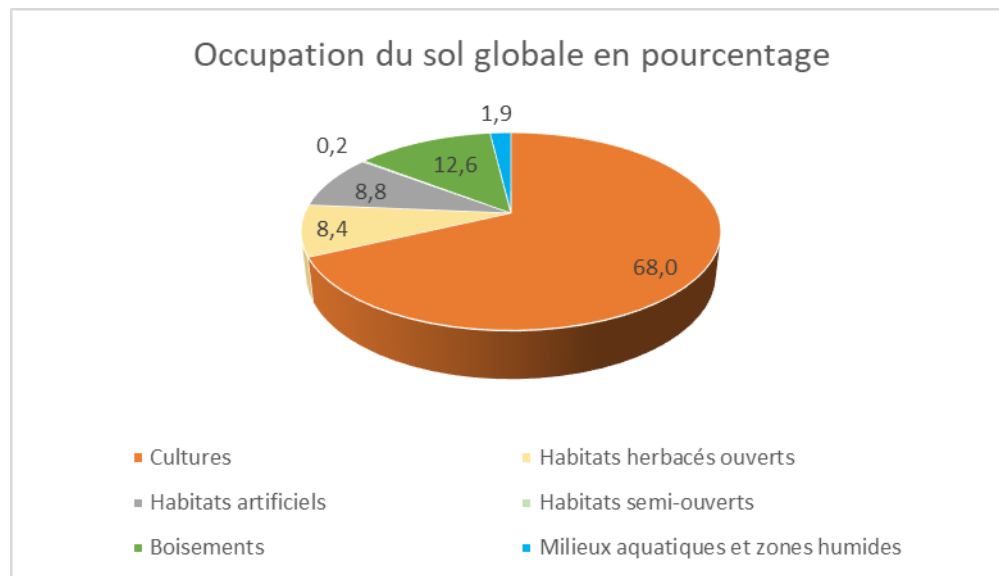
Concernant les ruptures des continuités, matérialisées essentiellement par les routes départementales et les taches urbaines, elles ne semblent pas infranchissables pour la faune locale. Néanmoins, d'après le SRCE, le problème essentiel des ruptures de continuités se situe au niveau des continuités aquatiques. En effet, sur la carte du SRCE on constate la présence d'un grand nombre d'obstacles à l'écoulement au sein du réseau de cours d'eau du territoire. Une politique volontariste de destruction des guets et micro-barrages non utilisés ou dont l'utilité n'est pas avérée, permettrait probablement le retour d'une faune piscicole à enjeu. A noter que les chaussées de Guitalens et de Saint-Paul font l'objet actuellement d'une mise en place de passe à poissons.



Représentation des continuités écologiques de la CCLPA

Utilisation et gestion des espaces naturels de la CCLPA

Les habitats naturels de la CCLPA occupent à peine 23 % du territoire. Ce chiffre est largement au-dessus de la moyenne nationale puisque d'après Corine Land Cover, en 2006, 34 % du territoire métropolitain était couvert de forêts ou autres espaces semi-naturels.



Répartition de l'occupation du sol en pourcentage

Source : Nymphalis

Ces milieux naturels sont essentiellement constitués de boisements (plus de 12 %), suivis des habitats herbacés ouverts (essentiellement prairies et pelouses), reflétant la part importante de l'élevage et de l'agriculture sur le territoire. Certains secteurs présentent un enjeu notable et une richesse faunistique et floristique importante, notamment les pelouses sèches et les prairies permanentes.

Les espaces cultivés occupent plus de 68% du territoire, sans compter les espaces en jachères depuis quelques années. L'agriculture constitue ainsi un enjeu important, tant au niveau économique, paysager ou de biodiversité.

Enfin, concernant les zones humides et milieux aquatiques, la surface semble faible avec ses moins de 2% mais est deux fois supérieure à la moyenne nationale qui est inférieure à 1 %.

Les superficies d'habitats remarquables, telles que les pelouses sèches, et, dans une moindre mesure, des boisements naturels, sont très importantes au sein du contexte local de la plaine tarnaise. La responsabilité de l'intercommunalité dans la sauvegarde de ces habitats est donc importante.

5.4 Synthèse de l'analyse du milieu naturel

Les enjeux du PLUi vis-à-vis des espaces naturels

Le PLUi constitue un levier d'actions important pour la protection des espaces naturels et la mise en place d'une politique volontariste en matière de préservation de la biodiversité.

Le constat montrant la richesse patrimoniale de la CCLPA et les milieux remarquables qu'elle abrite, bien que menacés, étant posé, le PLUi devrait permettre la prise en compte de ce riche patrimoine en :

- > Préservant les continuités écologiques à l'échelle du territoire par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue avec protection des réservoirs de biodiversité existants, maintien des corridors, restauration des secteurs aux connectivités altérées ou à surveiller, etc.
- > Mettant en valeur et protégeant au sein du PLUi les espaces naturels à enjeu écologique (les pelouses sèches, les prairies naturelles, etc.) en limitant les pressions urbaines ou anthropiques – agriculture, exploitation sylvicole – sur ces espaces ;
- > Favorisant le retour d'espèces inféodées aux cultures et restaurant les inter-champs et les haies, incitant les agriculteurs à gérer notre territoire en pratiquant une agriculture raisonnée limitant les pesticides. Lutter contre la déprise agricole et l'abandon des pâturages dans le secteur. Prôner une agriculture en mosaïque à grain fin, comme dans les secteurs présentés plus haut (Serviès, Missècle, Damiatte, Cabanès).

Forces	Faiblesses
Présence d'espèces patrimoniales et protégées. Présence d'habitats et d'espaces remarquables (zones humides, ripisylves, anciennes gravières, pelouses sèches etc.), dont certains occupant des surfaces conséquentes (pelouses pastorales). Présence de boisements naturels massifs dans le contexte local de la plaine tarnaise peu boisée. Territoire essentiellement rural, préservé de ruptures avérées concernant les continuités écologiques, à l'échelle globale.	Prééminence des prairies artificielles ou de cultures intensives défavorables pour les espèces menacées patrimoniales. Présence de boisements exploités, trop artificiels et trop jeunes pour permettre d'accueillir des espèces exigeantes. Forte exploitation des milieux semi-naturels : élevage, sylviculture, gestion des annexes des cultures, etc. Progression de la forêt au détriment des habitats semi-naturels herbacés.
Opportunités	Menaces
La matrice majoritaire de l'agrosystème peut redevenir un support adéquat pour la biodiversité locale, moyennant une politique volontariste d'un retour à des pratiques raisonnées (rénovation du maillage d'inter-champs, implantation de haies, limitation des pesticides, retour à des prairies naturelles). L'élaboration du PLUi peut être l'occasion de mettre en œuvre la protection des réservoirs de biodiversité, la préservation et la valorisation des continuités écologiques et la mise en place d'un maillage écologique fonctionnel.	Diminution de l'élevage et du pacage sur parcours ; Absence de gestion d'habitats pastoraux en complète déshérence (pelouses sèches). Intensification des pratiques agricoles sur un pas de temps très court (cultures annuelles très intensives et artificialisation de prairies anciennes). Forte régression, voire disparition des habitats les plus remarquables de l'agrosystème extensif (prairies humides, pelouses sèches) due aux changements des pratiques agricoles. Artificialisation et exploitation des forêts.

6. La trame urbaine intercommunale

6.1 Le développement urbain de la CCLPA depuis 2005

Analyse de l'évolution de la trame urbaine : méthodologie employée

Afin d'analyser l'évolution de la trame urbaine (entre 2005 et 2015), les données issues de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ont été utilisées (données MAJIC). Pour analyser la consommation d'espace de la manière la plus exhaustive possible mais surtout cohérente avec la réalité, certains points de contrôle ont été réalisés. La méthodologie suivante a été appliquée :

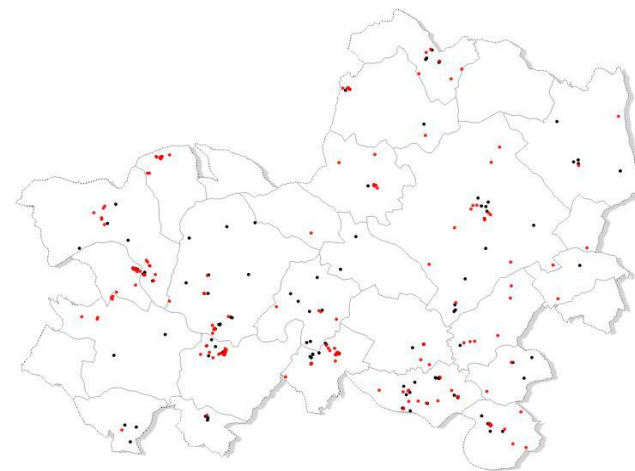
- > **Identification des constructions édifiées sur la période analysée à vocation de logements (hors réhabilitation) et quantification des parcelles concernées par les projets,**
- > **Contrôle des éléments mis en exergue afin de s'assurer :**
 - Que les surfaces de parcelles importantes correspondent bien à une surface consommée. Dans le cas contraire une actualisation de la surface réellement consommée est faite (Exemple : une construction édifiée en bordure de voirie est identifiée sous un même numéro cadastral qu'un boisement de 55 ha mais seuls 3000 m² sont réellement consommés).
 - Que les constructions correspondent bien à des logements (la source déclarative des données peut contenir des erreurs),
 - Que les constructions identifiées ne correspondent pas à des projets de réhabilitation.
- > **Actualisation des données et quantification de la consommation sur le territoire.**

Dans les cartes des pages suivantes, **les ronds rouges** correspondent aux nouvelles constructions édifiées par rapport à celles de la période précédente (**ronds noirs**).

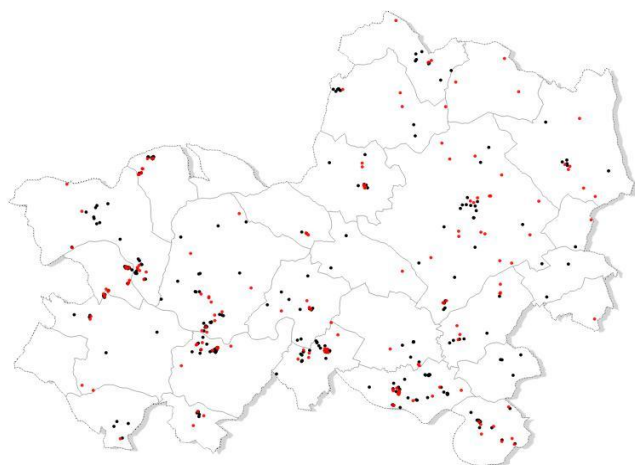
Les 3 pôles urbains majeurs sont confirmés : Lautrec, Vielmur-sur-Agout et Damiatte/Saint-Paul-Cap-de-Joux



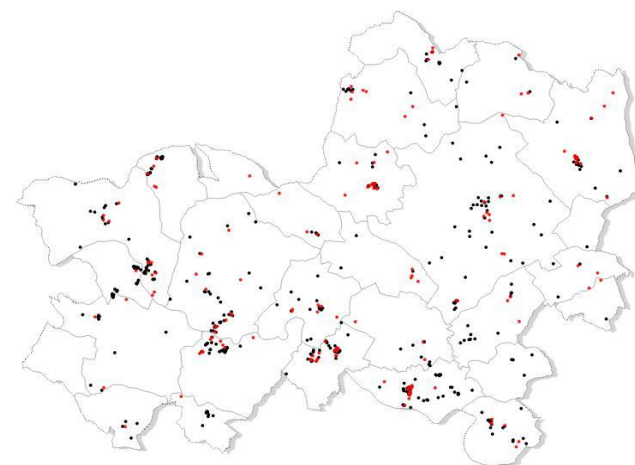
2005



2006

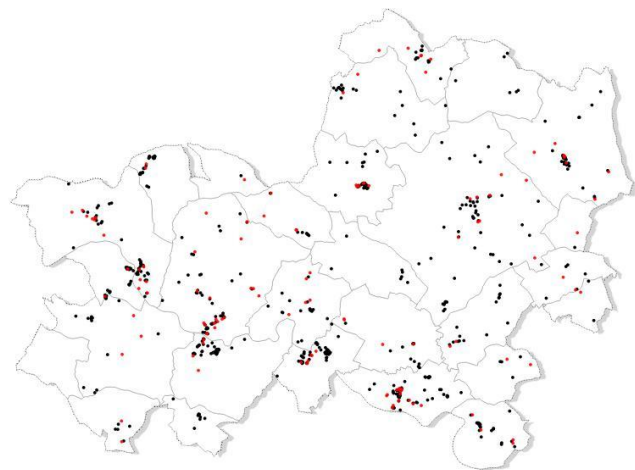


2007

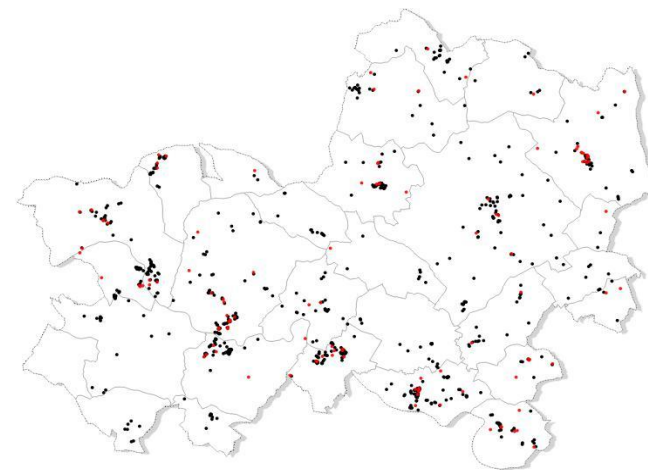


2008

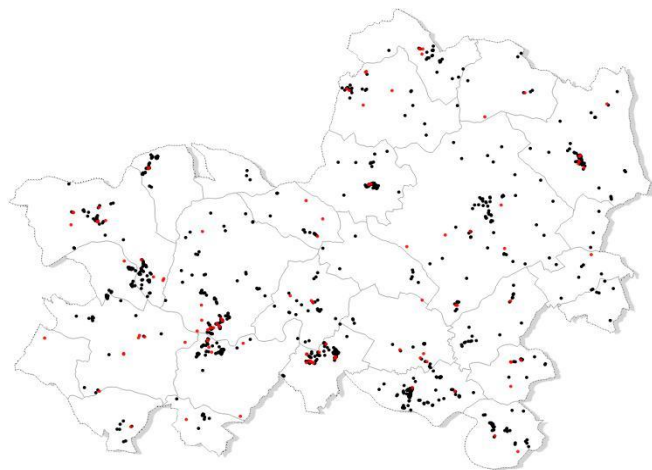
L'urbanisation dans les plus petites communes est davantage dispersée de même qu'à Lautrec et Damiatte



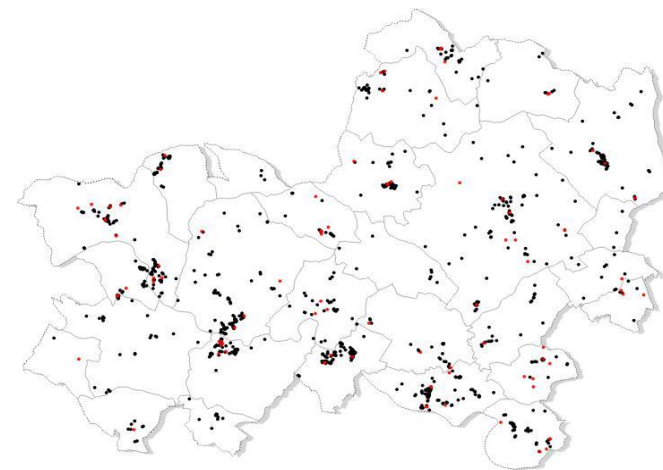
2009



2010

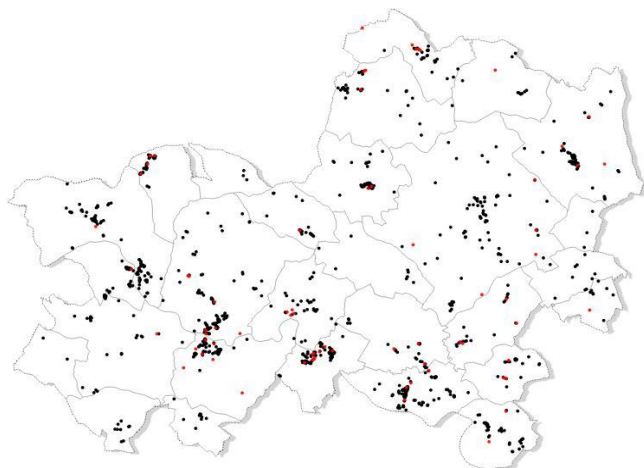


2011

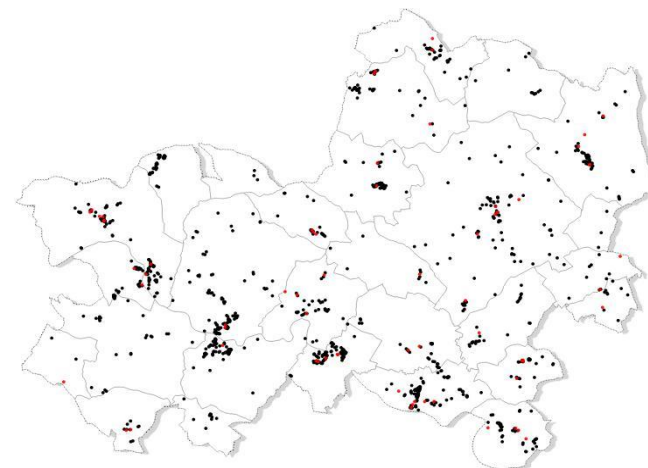


2012

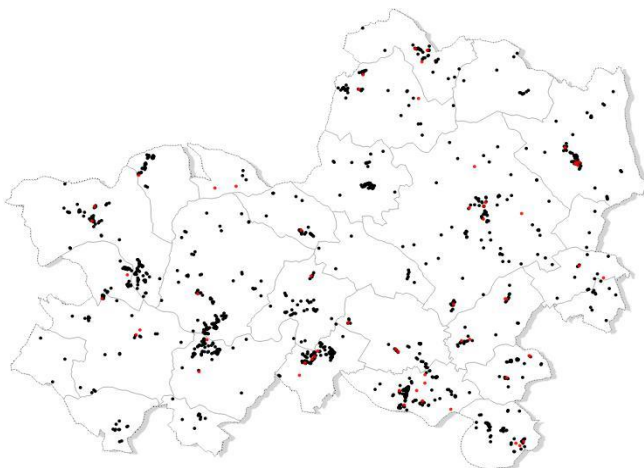
Ralentissement de l'urbanisation ces dernières années, intensification autour de l'existant



2013



2014



2015

L'urbanisation de la CCPLA est marquée par quatre phénomènes :

- > **3 pôles majeurs apparaissent sur le territoire,**
- > **Le mitage du territoire par l'urbanisation s'est poursuivi ces dernières années avec un phénomène davantage marqué sur les plus petites communes rurales mais également à Lautrec et Damiatte,**
- > **Des communes se développent par endroit de manière linéaire : Vielmur-sur-Agout, Cuq, Cabanès, Fiac, Viterbe, Montdragon, Saint-Julien-du-Puy et Brousse.**
- > **Le développement au coup par coup ou le recours aux opérations de type lotissements sont les deux principales actions de développement urbain (Cf. 5.4 Caractéristiques de la trame urbaine).**

Une consommation moyenne par logement cohérente avec le caractère rural du territoire, quelques exemples de communes denses

L'analyse de la consommation moyenne par commune sur la base des données MAJIC de la DGFIP (actualisée selon la méthodologie présentée) met en avant une consommation moyenne sur la CCLPA de 1713 m² par logement. La densité moyenne est de 5,8 logts./ha ce qui est faible mais globalement dans la moyenne des territoires ruraux.

Comme le précise la table ci-dessous, les densités sont variables d'une commune à l'autre sans réelles règles générales. Quatre grandes typologies de communes par densités bâties sont néanmoins observées :

- > Communes ayant une densité moyenne inférieure à 4 logements par hectare (parcelles supérieures à 2500 m² en moyenne) : **29%**.
- > Communes ayant une densité moyenne comprise entre 4 et 5 logements par hectare (parcelles de 2000 à 2500 m²) : **11%**.
- > Communes ayant une densité moyenne comprise entre 5 et 6,5 logements par hectare (parcelles de 1500 à 2000 m²) : **25%**.
- > Communes ayant une densité supérieure à 6,5 logements par hectare (parcelles inférieures à 1500 m²) : **35%**.

Communes	Nombre de logements (2005-2015)	Surface consommée (ha)	Taille moyenne par logement (m ²)
BROUSSE	52	7,27	1398,08
CABANES	38	5,59	1471,05
CARBES	31	10,37	3345,16
CUQ	27	2,79	1033,33
DAMIATTE	115	19,82	1723,48
FIAC	104	19,95	1918,27
FREJEVILLE	52	13,48	2592,31
JONQUIERES	22	3,01	1368,18

LABOULBENE	8	1,99	2487,50
GUITALENS-LALBAREDE	117	12,46	1064,96
LAUTREC	99	12,65	1277,78
MAGRIN	8	1,52	1900,00
MISSECLE*	5	1,48	2 960
MONTDRAGON	41	7,54	1839,02
MONTPINIER	11	2,97	2700,00
MOULAYRES	24	3,53	1470,83
PEYREGOUX	2	0,73	3650,00
PRADES	10	4,19	4190,00
PRATVIEL	3	0,72	2400,00
PUYCALVEL	9	1,3	1444,44
SAINT-GENEST-DE-CONTEST	11	3,59	3263,64
SAINT-JULIEN-DU-PUY	38	6,85	1802,63
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOIX	83	11,84	1426,51
SERVIES	33	6,8	2060,61
TEYSSODE	26	9,35	3596,15
VENES	70	11,76	1680,00
VIELMUR-SUR-AGOUT	120	14,18	1181,67
VITERBE	34	6,72	1976,47
TOTAL	1193	204,45	1713,74

*données issues de la DGFIP, la commune, quant à elle, ne recense qu'une seule construction neuve sur les dix années passées.

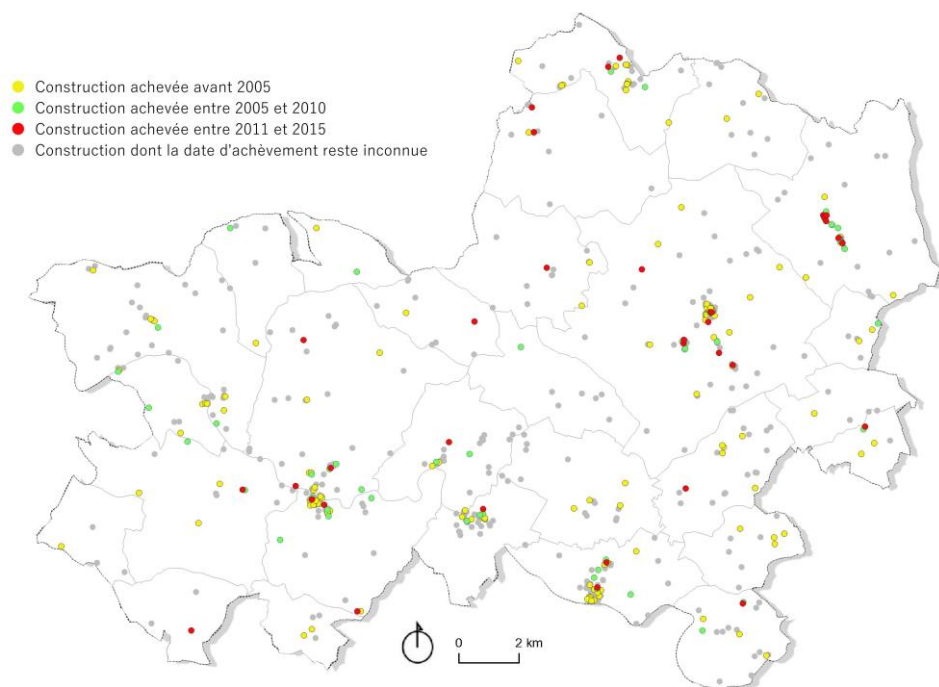
Notons une densité approchant les 10 logements par hectare pour les communes de Cuq, Guitalens-L'Albarède et Vielmur-sur-Agout.

La consommation globale liée à la construction de logements ces 10 dernières années s'élève à 204,45 ha pour une moyenne de près de 120 logements construits par an.

L'analyse des données SITADEL (Cf. diagnostic socio-économique) met en avant pour 2006-2015 une production de 90 logements/an. Cette donnée sur une période récente met bien en exergue le ralentissement de la construction depuis 2013.

La consommation d'espace liée à l'activité économique

Le développement de l'activité économique de la CCLPA se concentre naturellement au niveau des pôles de proximité (Vielmur-sur-Agout, Guitalens-L'Albarède, Lautrec, Vénès et le pôle Damiatte - Saint-Paul-Cap-de-Joux). La carte ci-dessous illustre cependant un dynamisme général du territoire. Malgré la concentration d'établissements dans les secteurs stratégiques, le reste du territoire témoigne d'une certaine activité avec de nombreuses constructions essaimées dans les différentes communes. Ces constructions peuvent concerner des activités commerciales et artisanales, l'amélioration de l'offre d'équipement, comme c'est notamment le cas dans la commune de Montdragon avec le projet d'agrandissement de l'entreprise Trifyl, ou encore des activités industrielles, telles que c'est le cas à Fréjeville et Guitalens-L'Albarède, où se sont en cours des projets d'implantation de parcs photovoltaïques.



Constructions d'établissements d'entreprise sur la période 2005-2015		
Communes	Nombre d'entreprises	Surface consommée (ha)
BROUSSE	1	0,55
CABANES	1	1,62
DAMIATTE	8	1,65
FIAC	2	0,52
FREJEVILLE	3	1
JONQUIERES	1	0,13
LABOULBENE	2	0,94
GUIALENS-LALBAREDE	5	2,26
LAUTREC	15	3,78
MAGRIN	1	0,08
MISSECLE	1	0,28
MONTDRAGON	5	0,75
MOULAYRES	1	0,23
PEYREGOUX	1	0,22
PUYCALVEL	1	1,11
SAINT-JULIEN-DU-PUY	2	0,15
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	8	1,74
SERVIES	3	0,84
TEYSSODE	3	2,24
VENES	18	3,37
VIELMUR-SUR-AGOUT	12	5,30
VITERBE	3	0,53
TOTAL	97	29,32

Au cours des dix dernières années, la CCLPA a consommé pas moins de 29 hectares afin de développer son dynamisme économique et de garantir un cadre de vie répondant au besoin de ses habitants.

6.2 Un résiduel de densification important à prendre en compte dans le projet de PLUi

Afin de déterminer le potentiel de densification existant sur le territoire de la CCLPA la méthodologie suivante a été appliquée :

- > Pré-identification par le cabinet d'études de zones potentielles de densification,
- > Transmission aux élus afin de valider ces espaces et de retirer le cas échéant :
 - Les espaces aujourd'hui construits ou faisant l'objet de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager,
 - Les terrains constructibles à la vente fortement susceptibles d'être vendus pendant l'élaboration du PLUi (en fonction des tendances communales),
 - Les espaces accueillant des systèmes d'assainissement autonome, des jardins, des potagers ou des espaces cultivés,
 - Les espaces faisant l'objet d'une rétention foncière connue (il conviendra d'évaluer pour chacun le zonage à définir dans le cadre du PLUi).
- > Localisation finale des espaces de densification et quantification des espaces concernés sur le cadastre sous forme SIG,
- > Extraction des données et mise en place d'une table intercommunale des possibilités de densification.

Dans le cadre du travail d'identification ont donc été inscrits les espaces libres au sein des trames urbaines de la CCLPA y compris ceux entraînant le cas échéant des divisions parcellaires (jardins). Tout a été validé au préalable par les Maires qui connaissent leur territoire et leurs administrés.

Le travail réalisé a permis de mettre en avant deux types de zones :

Cas n°1 : Le potentiel de densification : ces espaces sont compris dans la trame urbaine et ne consomment pas d'espace agricole (identifié au Recensement Parcellaire Graphique (RPG) de 2017 – données graphiques numérisées les plus récentes à disposition),

Cas n°2 : Le potentiel de densification consommateur d'espace agricole : ces espaces sont au cœur de la trame urbaine et le développement de l'agriculture y semble compromis (enclave) ; ces espaces sont néanmoins identifiés au RPG 2017. Ces espaces seront à intégrer dans la consommation foncière liée au projet de PLUi,

Au total, **40,9 hectares** peuvent potentiellement faire l'objet d'un projet de densification au sein de la trame urbaine existante. Cette estimation comprend 19,3 hectares qui seraient consommateur d'espace agricole, soit 47 % de la surface totale.

Au cours de l'élaboration du PLUi, la CCLPA décidera si les espaces de dents creuses aujourd'hui identifiés au RPG (cas n°2) doivent être inscrits au projet de développement urbain au même titre que les extensions urbaines que souhaiteront les élus.

Par ailleurs, une réévaluation sera faite lors de l'élaboration du PADD et du zonage graphique du PLUi avec la prise en compte des dents creuses comblées entre la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement et l'élaboration du projet intercommunal.

Un atlas en annexe du rapport de présentation répertorie l'ensemble des dents creuses identifiées sur le territoire intercommunal.

	SURFACE (en m²)
	Potential de densification
BROUSSE	18 113
CABANÈS	5 070
CARBES	-
CUQ	7 074
DAMIATTE	21 661
FIAC	28 491
FRÉJEVILLE	77 493
GUIALENS-L'ALBARÈDE	31 797
JONQUIÈRES	16 000
LABOULBÈNE	10 117
LAUTREC	27 853
MAGRIN	-
MISSÈCLE	4772
MONTDRAGON	17 207
MONTPINIER	1 948
MOULAYRÈS	1 327
PEYREGOUX	-
PRADES	-
PRATVIEL	-
PUYCALVEL	2020
SAINT-GENEST-DE-CONSTEST	10681
SAINT-JULIEN-DU-PUY	9568
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	36371
SERVIÈS	16307
TEYSSODES	-
VÈNÈS	36682
VIELMUR-SUR-AGOUT	23648
VITERBE	4867

	Potential de densification	Potential de densification consommateur d'espace agricole
TOTAL	40,9 ha	19,3 ha

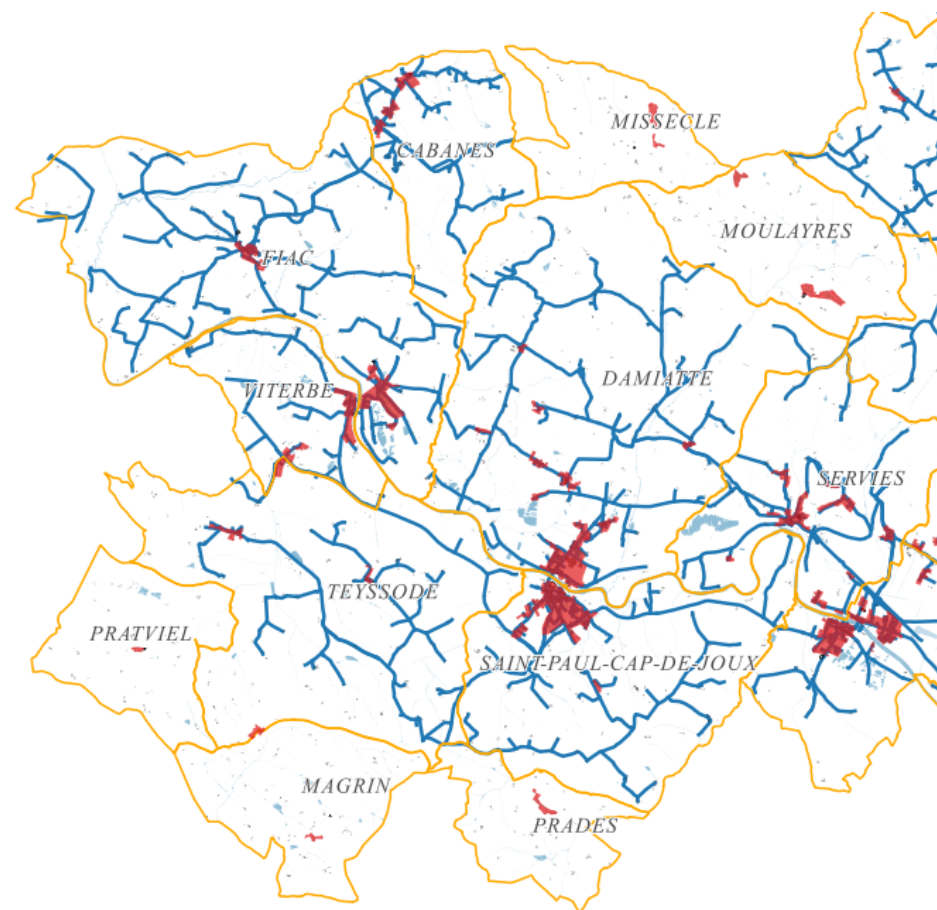
6.3 Equipements publics existants

Adduction en eau potable

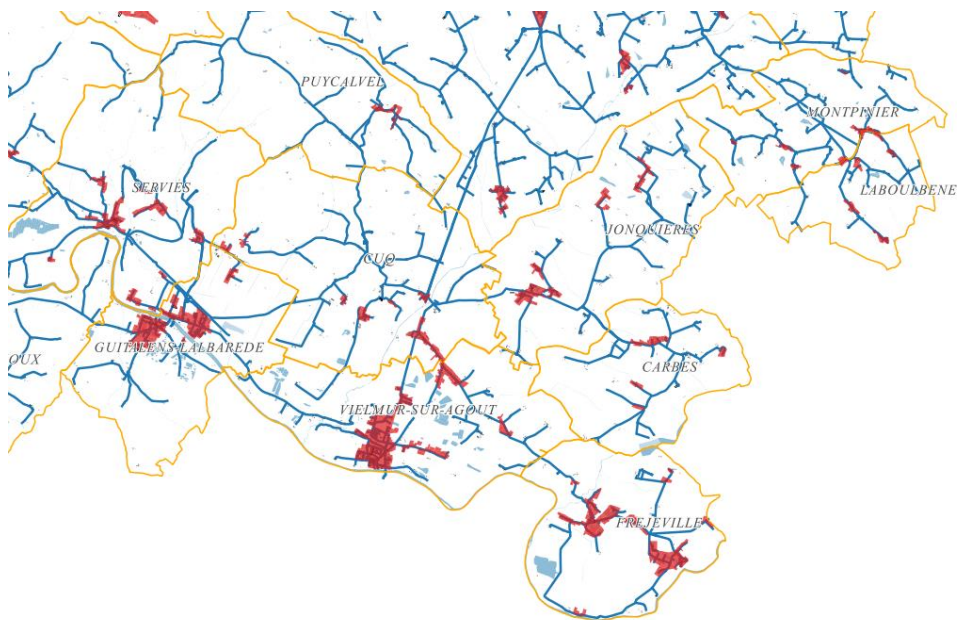
L'adduction en eau potable est organisée autour de trois syndicats (www.services.eaufrance.fr) :

SYNDICAT	DISTRIBUTION ET RESSOURCE (2017)	COMMUNES CONCERNEES
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vielmur Saint Paul (SIAEP)	9 008 hbts. Sans anomalie apparente sur la qualité de l'eau et sur le réseau Forage (081000212) Fonctionnement en régie	Cabanès, Brousse, Saint-Julien-du-Puy, Lautrec, Montpinier, Laboulbène, Peyregoux, Venés, Saint-Genest-de-Contest, Montdragon.
Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Dadou (SIAHD)	45 940 hbts. Sans anomalie apparente sur la qualité de l'eau et sur le réseau Prises d'eau dans les plans d'eau de la Bancalié et de Rassisse (081000376-081000398) Fonctionnement en délégation	Teyssode, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Guitalens-L'Albarède, Vielmur-sur-Agout, Fréjeville, Carbes, Jonquières, Cuq, Puycalvel, Serviès, Damiatte, Viterbe, Fiac., Missècle, Moulayrès.
Syndicat intercommunal des eaux de la Montagne Noire (SIEMN)	39 150 hbts. Sans anomalie apparente sur la qualité de l'eau et sur le réseau Fonctionnement en régie	Prades, Magrin, Pratviel, Teyssode.

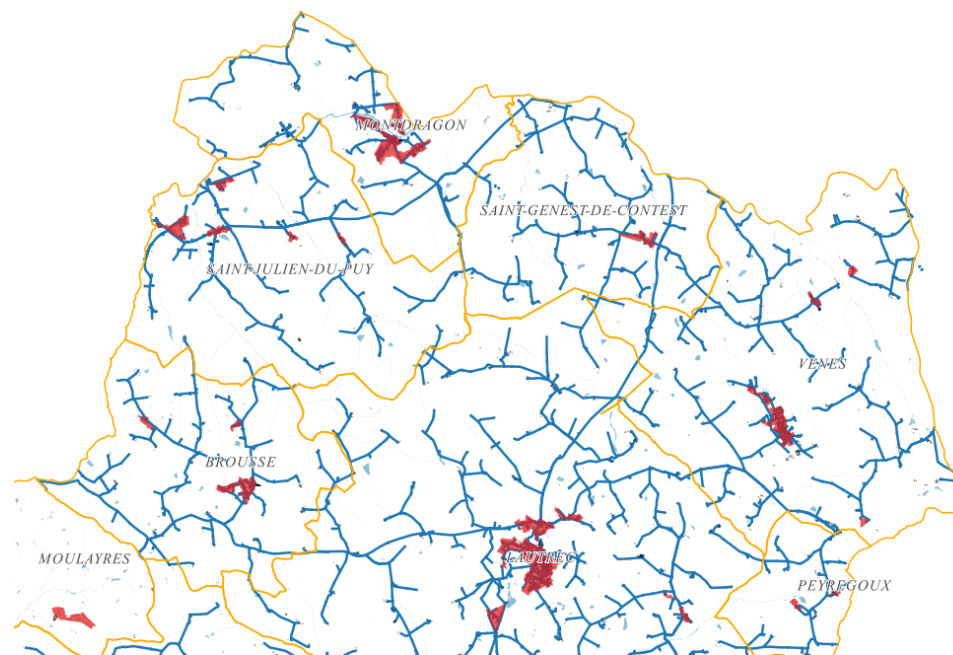
Toutes les communes et précisément les trames urbaines de ces dernières sont desservies par les différents réseaux déployés sur la CCLPA.



Adduction en eau potable – partie ouest du territoire



Adduction en eau potable – partie sud-est du territoire



Adduction en eau potable – partie nord du territoire

6.4 Caractéristiques de la trame urbaine

Deux grandes typologies de trame urbaine

L'analyse des formes urbaines sur le territoire de la CCLPA permet de repérer 2 typologies principales ayant des caractéristiques bien distinctes. Les villages importants en termes de population feront partie d'une analyse à part.

Les communes au « village dense »

Cette typologie définit les communes caractérisées par la présence d'un village principal structurant avec un nombre plus ou moins important de constructions isolées. On y retrouve également parfois quelques hameaux secondaires cependant le village reste l'élément identifiable de la commune qui marque le paysage lors de la traversée de son territoire.

On remarque dans cette typologie deux cas de villages denses : ceux développés linéairement et ceux développés concentriquement. La catégorisation de ces communes ne permet pourtant pas de fixer des règles générales et certaines font exception à la règle.

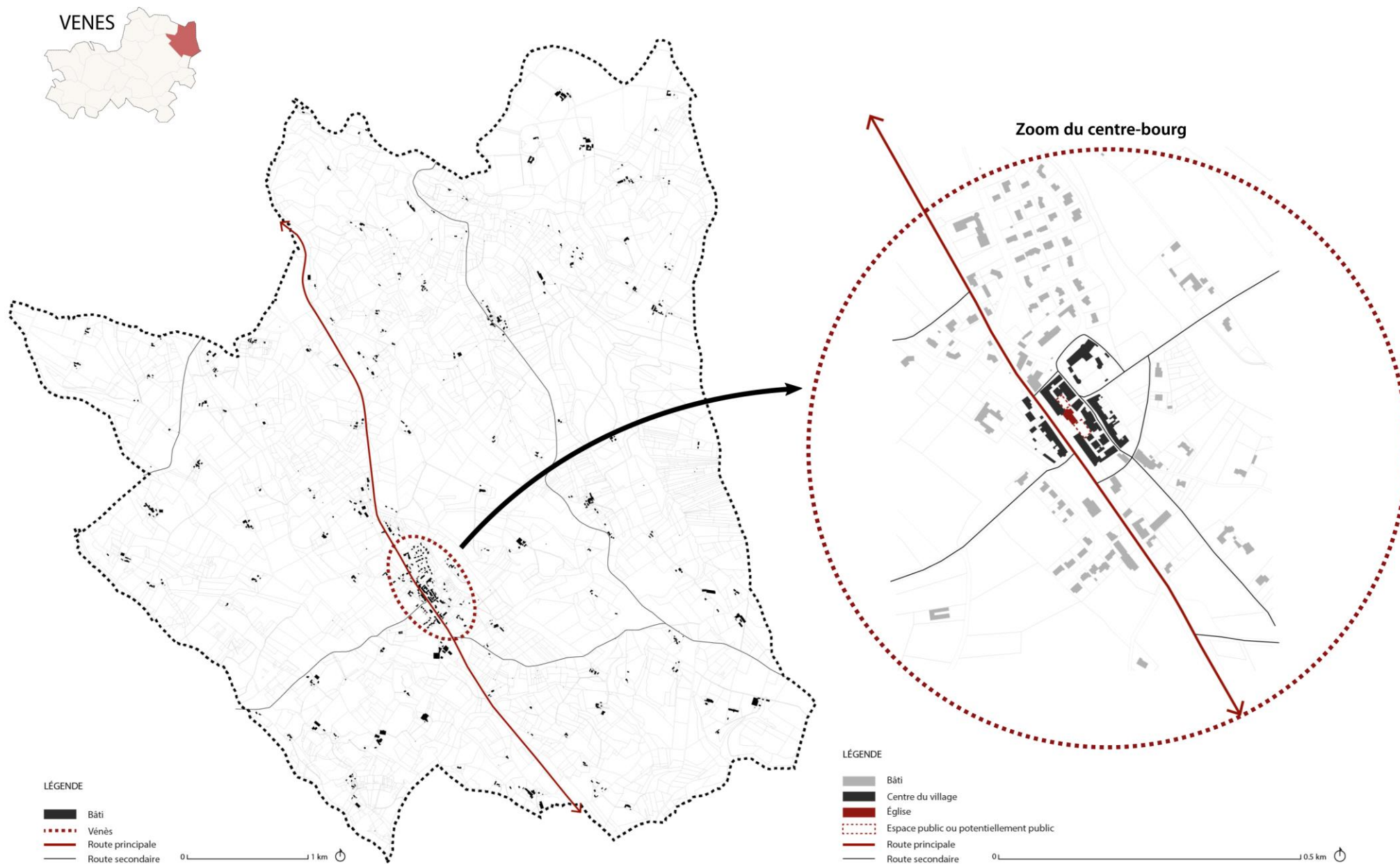
Le premier cas des villages denses concerne les villages organisés linéairement comme Viterbe, Prades et Vénès. Leur urbanisation est articulée autour d'un axe routier, les espaces et lieux publics sont généralement construits à proximité de cette route et le bâti principalement aligné le long de celle-ci.

Dans le deuxième cas des villages denses, dont font partie Puycalvel, Brousse, Montdragon, Jonquières, Serviès, l'urbanisation est principalement articulée autour de l'espace public ou d'un lieu significatif tel que l'église ou la mairie.

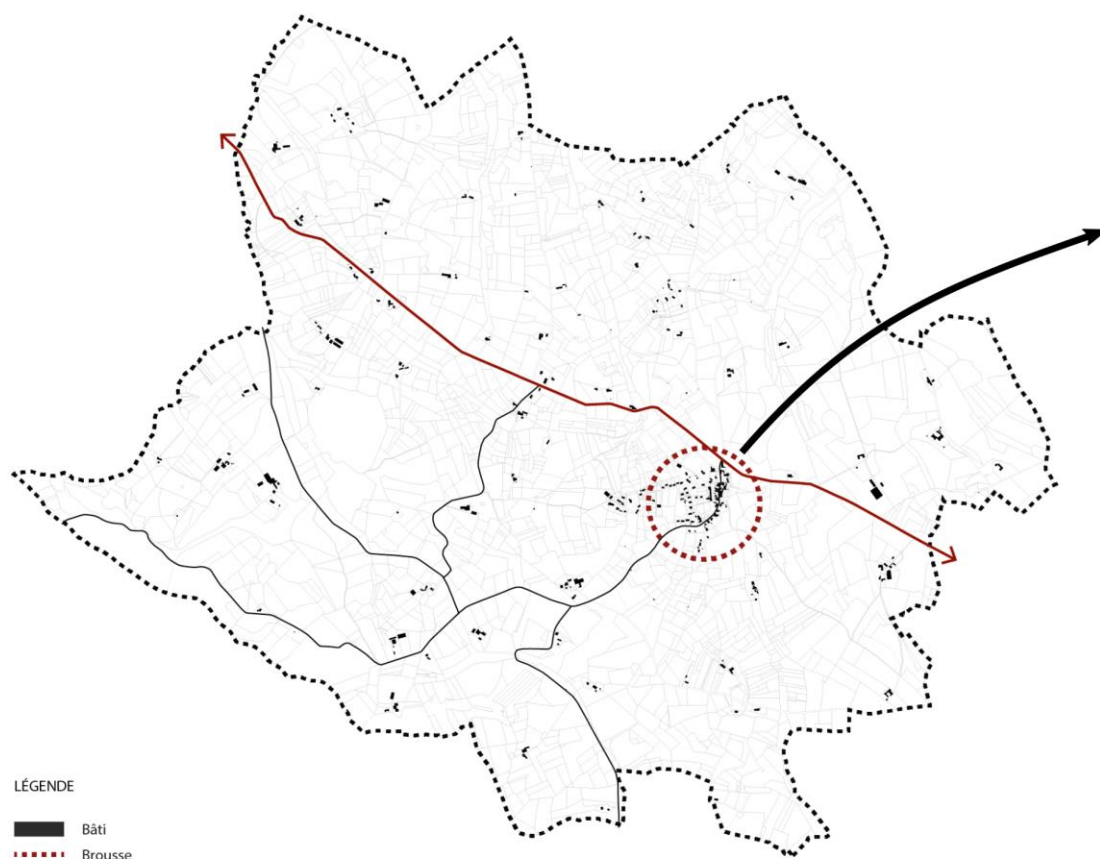


Vénès et Brousse

Source : google street



BROUSSE

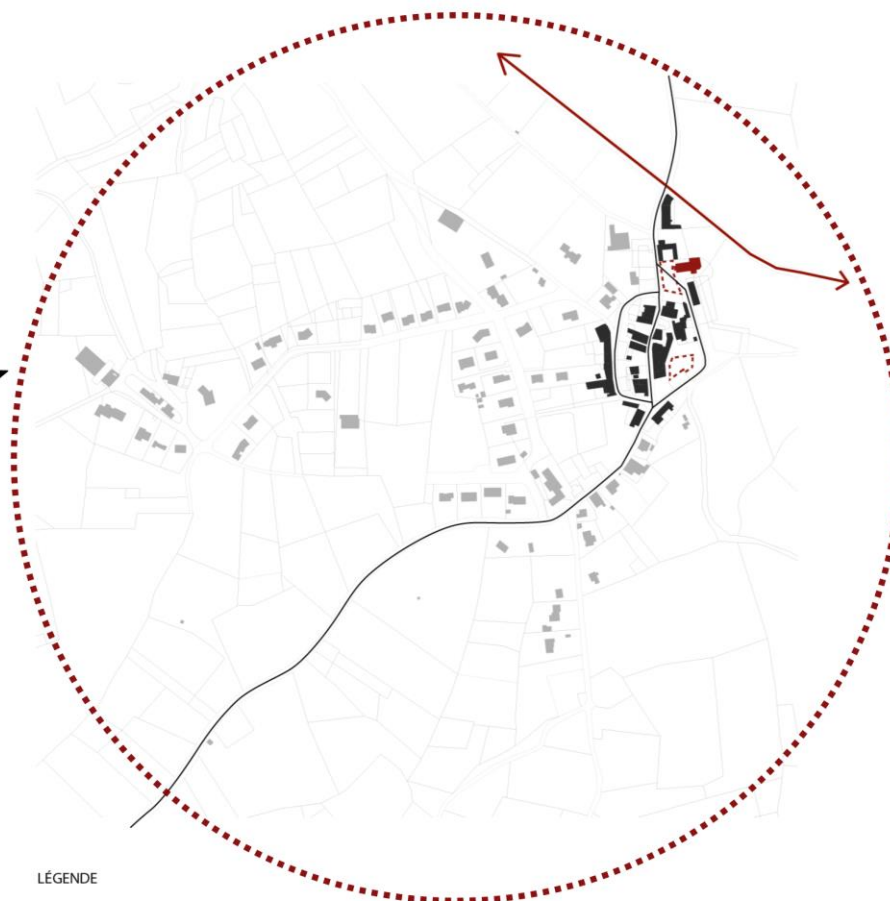


LÉGENDE

- Bâti
- Brousse
- Route principale
- Route secondaire

0 1 km

Zoom du centre-bourg



LÉGENDE

- Bâti
- Centre du village
- Église
- Espace public ou potentiellement public
- Route principale
- Route secondaire

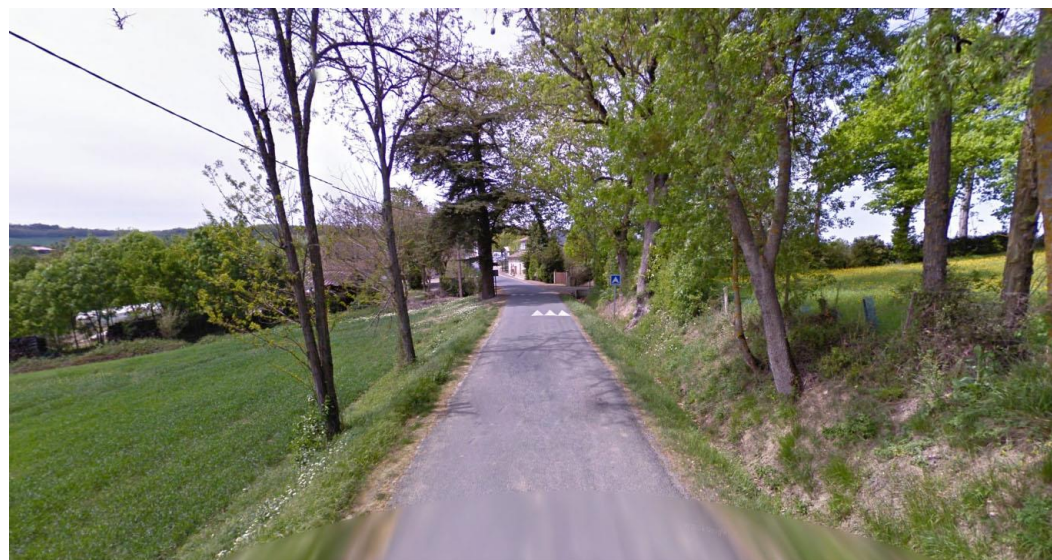
0 0.5 km

La transition urbaine / rurale est assez nette dans ces villages, le paysage se retire pour laisser place à une densité bâtie plus importante. Certaines transitions sont néanmoins plus qualitatives que d'autres : dans ces espaces le traitement urbain et paysager à apporter est important et ne doit pas être négligé. Par exemple, la transition à Prades est plus progressive et harmonieuse qu'à Vénès, notamment grâce à l'environnement des communes et à l'existence d'une trame végétale dense apportant un traitement paysager naturel.

Comme précisé en amont, certaines communes ne sont pas strictement catégorisables. C'est le cas pour Fiac et Fréjeville qui ne possèdent pas (plus) un village principal mais deux ensembles très éloignés géographiquement et urbanistiquement parlant. Le premier village assez dense et composé principalement de constructions anciennes. Il est articulé autour de l'espace public ou d'un lieu significatif tel que l'église ou la mairie. Le second, lui, ne possède pas vraiment de trame urbaine. Lorsqu'il s'agit du premier village, on retrouve une transition urbaine / rural assez nette, en revanche c'est beaucoup moins le cas dans le second, le bâti étant beaucoup plus éparé. Le village principal subsiste grâce aux équipements communaux et à la densité globale plus importante : ce sont les seuls aspects permettant de l'identifier comme tel.

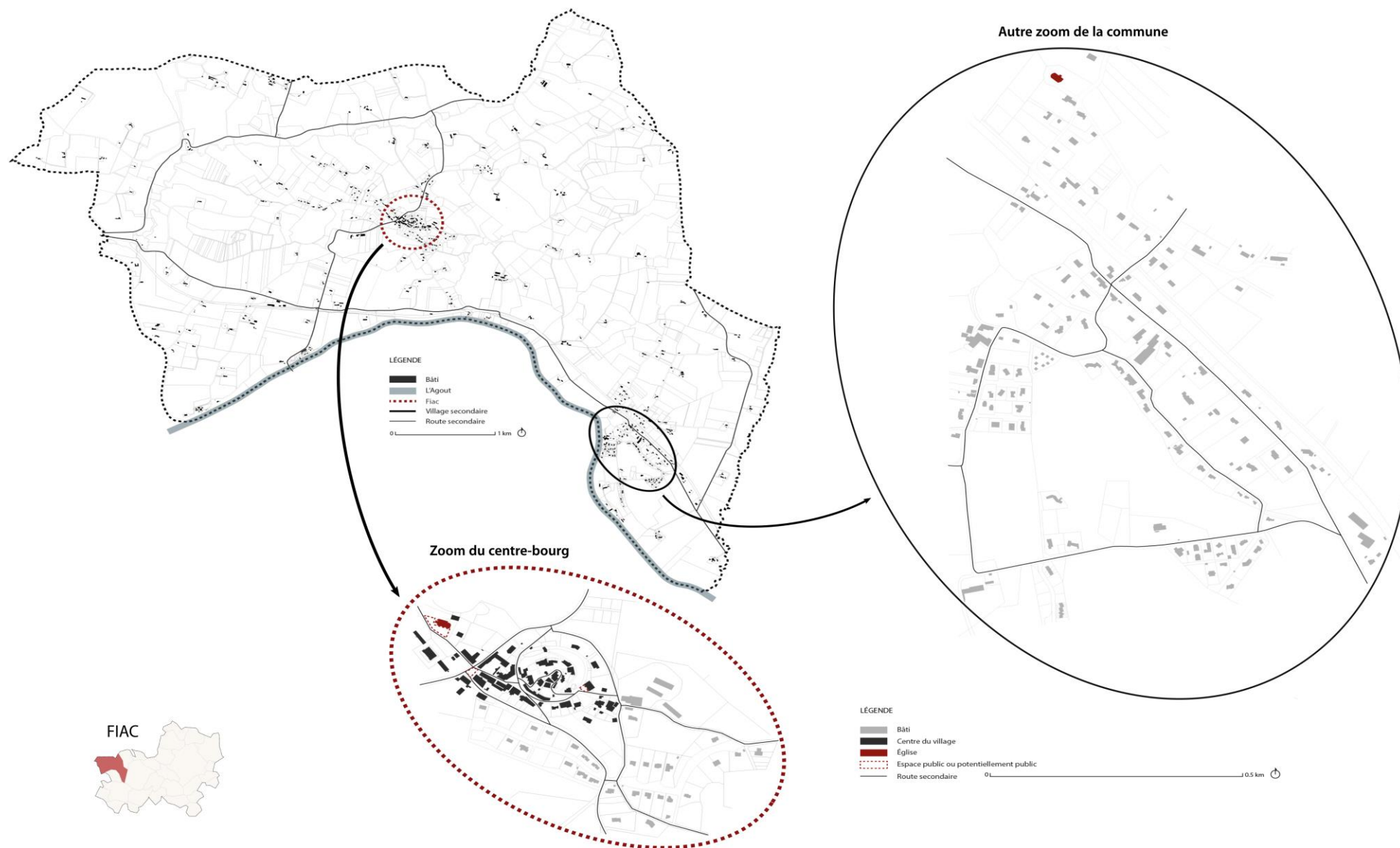
Une autre commune fait exception dans cette catégorie, celle de Guitalens-L'Albarède. L'urbanisation de cette commune scindée en deux par l'Agout est difficilement qualifiable. On retrouve d'une part sur la rive gauche, une partie concentrique organisée autour de l'église ainsi qu'une partie se développant de long de l'axe routier. Par ailleurs, sur la rive droite, une trame du village peu organisé se développe le long de la RD. La réunion des deux communes historiques explique cette situation actuelle.

D'une manière générale, la trame bâtie de cette typologie se caractérise majoritairement par un cœur de constructions anciennes avec, sur le reste du territoire, un nombre important d'extensions urbaines développées sans cohérence globale. Comme nous le verrons par la suite, les formes urbaines de ces extensions ne favorisent pas une intégration qualitative dans le paysage et permet peu de lien entre l'ancien et le récent.



Vénès (haut) et Prades (bas)

Source : google street





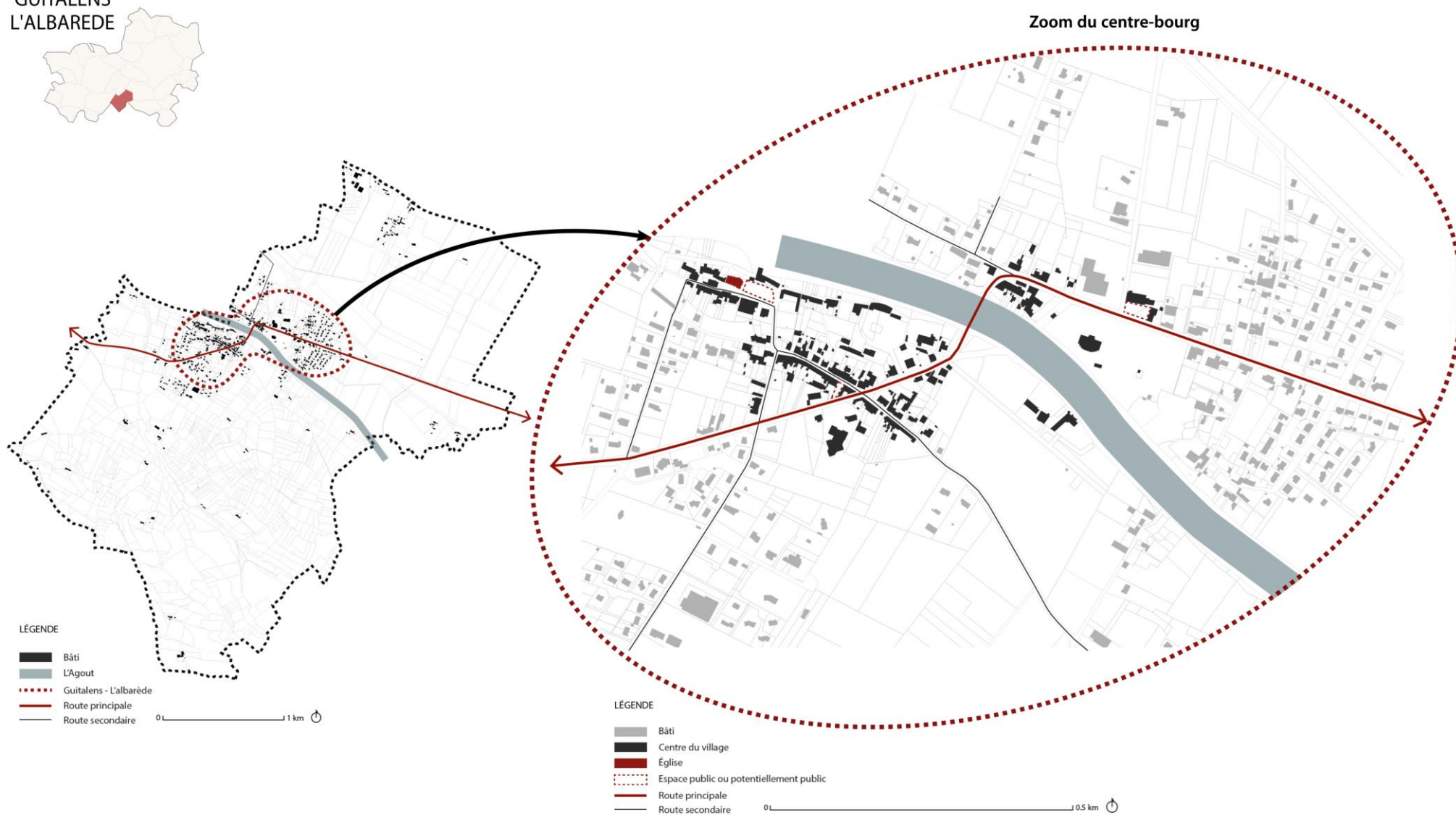
Fiac : village ancien (haut) et village nouveau (bas)

Source : google street

Guitalens-L'Albarède : village rive droite (haut) et rive gauche (bas)

Source : google street

GUITALENS
L'ALBAREDE



Communes « décousues » aux multiples villages et hameaux

La trame urbaine de cette typologie fait l'objet d'un étalement prononcé. Même si ces communes possèdent des caractéristiques urbaines et architecturales similaires aux « villages denses » avec un cœur de constructions anciennes (très réduit ici), la présence d'un village principal structurant n'est pas évidente.

Le territoire se donne à lire plutôt comme une multitude de petits bourgs et hameaux de tailles assez similaires, avec une présence de constructions isolées moins importante. Le village supposé principal n'est plus l'unique élément identifiable de la commune, il fait partie d'un ensemble.

La trame urbaine de ces communes étant très éparse, la transition urbaine / rurale est beaucoup moins nette.

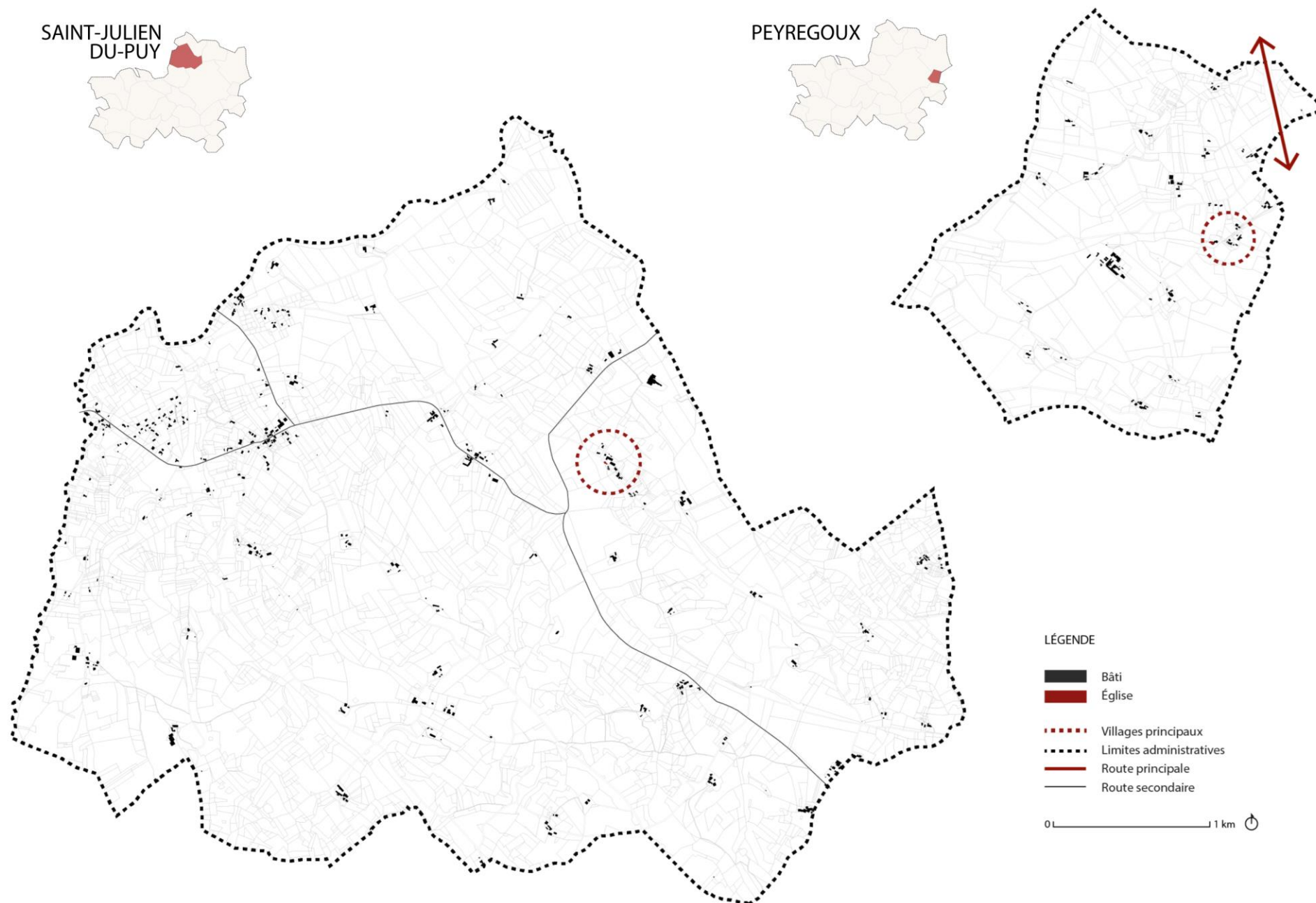
A titre d'exemple on retrouve dans cette typologie les communes de Pratviel, Cabanès, Magrin, Cuq, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Genest-de-Contest, Peyregoux, Montpinier, Carbes, Laboulbène.

Dans le cas où un développement serait envisagé, renforcer (ou parfois créer) l'espace public rassembleur doit être le centre de la réflexion, afin de redonner au village la qualité qu'il mérite au sein de sa commune et ainsi renforcer la vie locale.



Saint-Julien-du-Puy et Peyregoux

Source : google street



Les communes importantes

Les quatre communes suivantes font partie de la catégorie des typologies « villages denses » caractérisées également par l'existence d'un village principal. La présence sur ces communes de constructions isolées et d'hameaux est également constatable.

On retrouve dans ces communes des caractéristiques urbaines similaires comme : une trame bâtie dense, des constructions en R+1 voir R+2, un alignement général à l'emprise publique ainsi qu'une importante présence de commerces et équipements nécessaires.

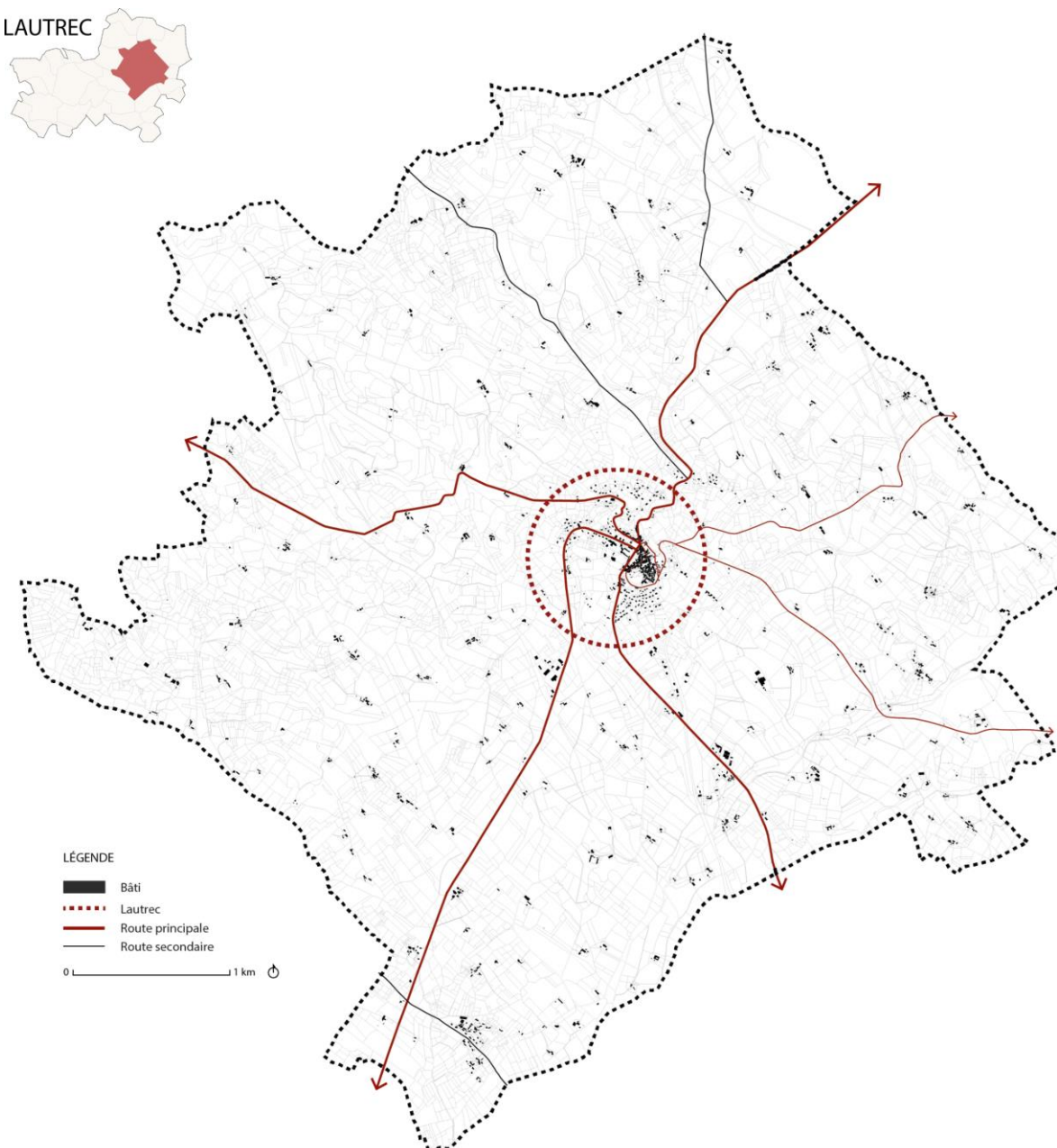
Néanmoins, Saint-Paul-Cap-de-Joux et Damiatte divergent des deux autres par leur trame urbaine. L'articulation de celle-ci se construit autour d'un axe viaire alors qu'elle se fait autour d'espaces publics ou lieux significatifs pour Vielmur-sur-Agout et Lautrec.

Lautrec (1 776 hab. en 2015)

Dans le cas du village de Lautrec, la vie est en partie concentrée au sein de son castrum, c'est-à-dire de l'espace fortifié. Sa trame urbaine et localisation géographique dominante s'apparente à celle de Fiac, à une échelle plus importante. Le village semble s'organiser autour de son église et sa place.

On retrouve au cœur de ce castrum un nombre très important de véhicules motorisés entraînant une perte certaine de la qualité du cadre de vie. Les places publiques pourtant de qualité sont utilisées au profit d'espace de stationnement, limitant ainsi les espaces de rassemblement déjà très restreints par la trame urbaine et la fortification du village. Il semble important de repenser cet équilibre entre espace de stationnement/espace public pour renforcer la qualité de ce village.

LAUTREC





Lautrec

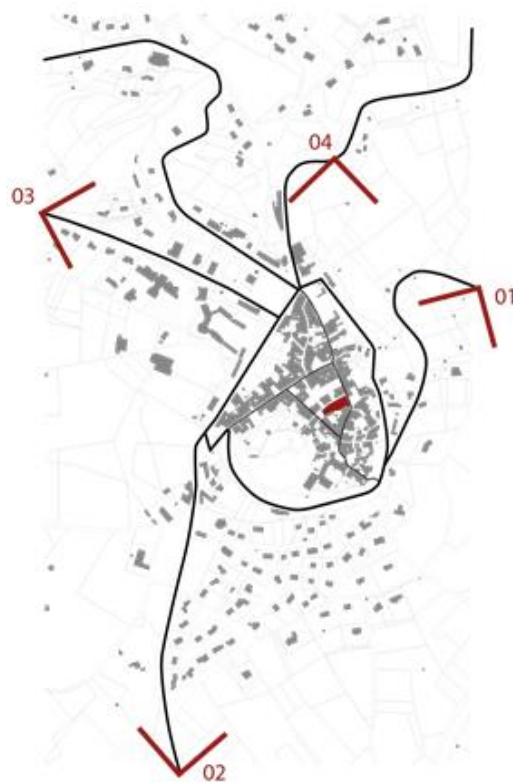


L'évolution de la trame urbaine de ce type de village (fortifié) est une question difficile qui mérite réflexion. Comment est-il possible de continuer à développer Lautrec en créant un lien cohérent entre l'histoire passée et celle du futur ? Le problème ne semble pas avoir été résolu ici car il existe une rupture marquée entre une démarche passéiste consistant à figer ce castrum et celle d'un développement actuel non qualitatif et éparé en dehors de celui-ci. Lautrec échappe à la qualification de « village muséifié » uniquement grâce aux activités et commerces présentes en son sein fortifié.

La transition urbaine / rurale est traitée de différentes manières à Lautrec. Les routes d'accès localisées au Nord sont les plus qualitatives.

L'entrée dans le village se fait de façon progressive et harmonieuse. Le paysage laisse place à une densité bâtie de plus en plus importante et qualitative. L'entrée sud par la départementale 83 est, quant à elle, beaucoup moins intéressante alors que cet accès possède pourtant une vue dégagée sur le village. Le développement très peu qualitatif de lotissements en dehors du castrum sur ce versant gâche le potentiel de cette entrée qui aurait pu être l'une des plus belles.

Un village est un ensemble d'éléments combinés et organisés, ils doivent tous être traités qualitativement et en cohérence. Du fait de son importance et sa qualité urbaine et architecturale la ville de Lautrec doit y prêter une attention particulière : c'est aujourd'hui la vitrine de la CCLPA.



VIELMUR-SUR-AGOUT

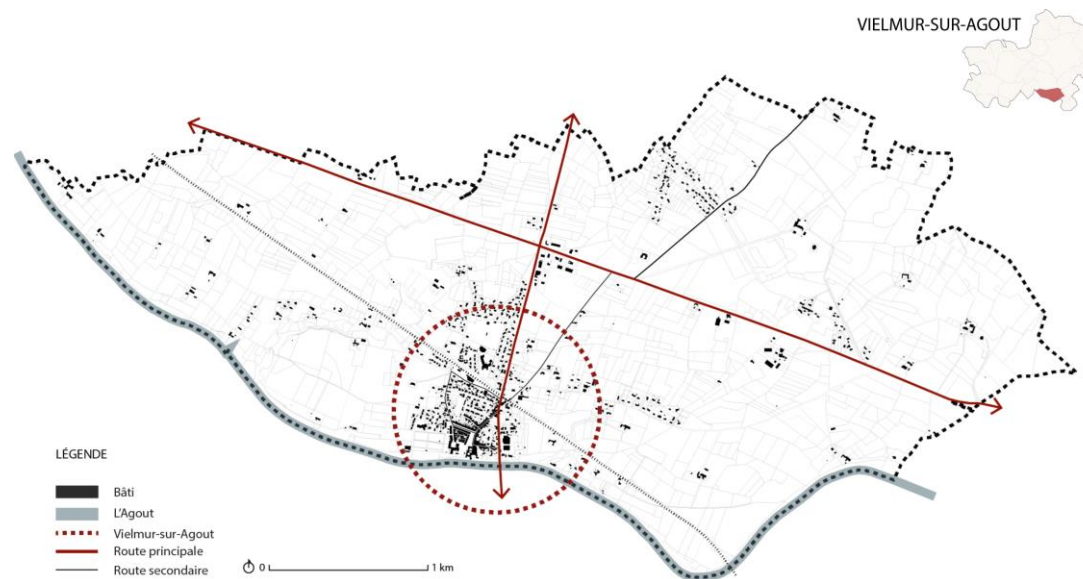
Vielmur-sur-Agout (1 512 hab. en 2015)

Le bourg du village est implanté entre l'Agout et la RD92, et est traversé par la voie ferrée. Comme pour Lautrec on retrouve au cœur du village l'église et sa petite place avec des îlots bâtis denses en arrière-plan. Ceux-ci sont construits directement à proximité de l'Agout. La majorité des commerces sont localisés autour de ce cœur de village, le long de la RD92 et autour de l'esplanade construite dans le prolongement de la mairie : c'est un véritable atout à conforter.

Le développement du village semble contraint par la RD à l'est, l'Agout au sud et la voie ferrée au nord. Comme dit précédemment, on retrouve un îlot central au cœur du village, hyper dense, avec des constructions majoritairement en R+2. En second plan, plus principalement autour des axes RD59a/RD92a, se développe une trame dite en « lanière » composée d'étroites constructions en R+1 et parfois R+2 alignées sur rue possédant de longs jardins en arrière. Cette configuration confère toujours au village une impression de densité et de qualité urbaine. En revanche, derrière la rue de la Carrierade, les opérations de lotissements commencent à émerger. C'est beaucoup plus flagrant après la voie ferrée et de part et d'autre de la RD92 et RD92a.

L'entrée du village au nord se fait par une zone commerciale ainsi qu'un étalement de lotissement, alors que l'entrée sud est beaucoup plus qualitative même si trop préservée et peu développée. Il serait pourtant intéressant de prendre en compte l'atout que représente l'Agout pour le village et de penser à l'aménager en lien avec les éléments naturels environnants. Si le développement du village tend vers cela, le développement au-delà de la voie ferrée ne semble pas incontournable et n'est pas qualitatif.

Les espaces publics dans le village sont supports d'un potentiel incroyable mais ils sont sous exploités. L'esplanade devrait retrouver sa qualité propre sans stationnement ; pour cela des espaces de stationnements doivent être créés parallèlement.



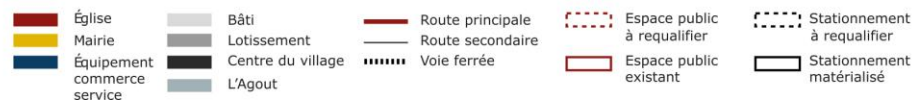
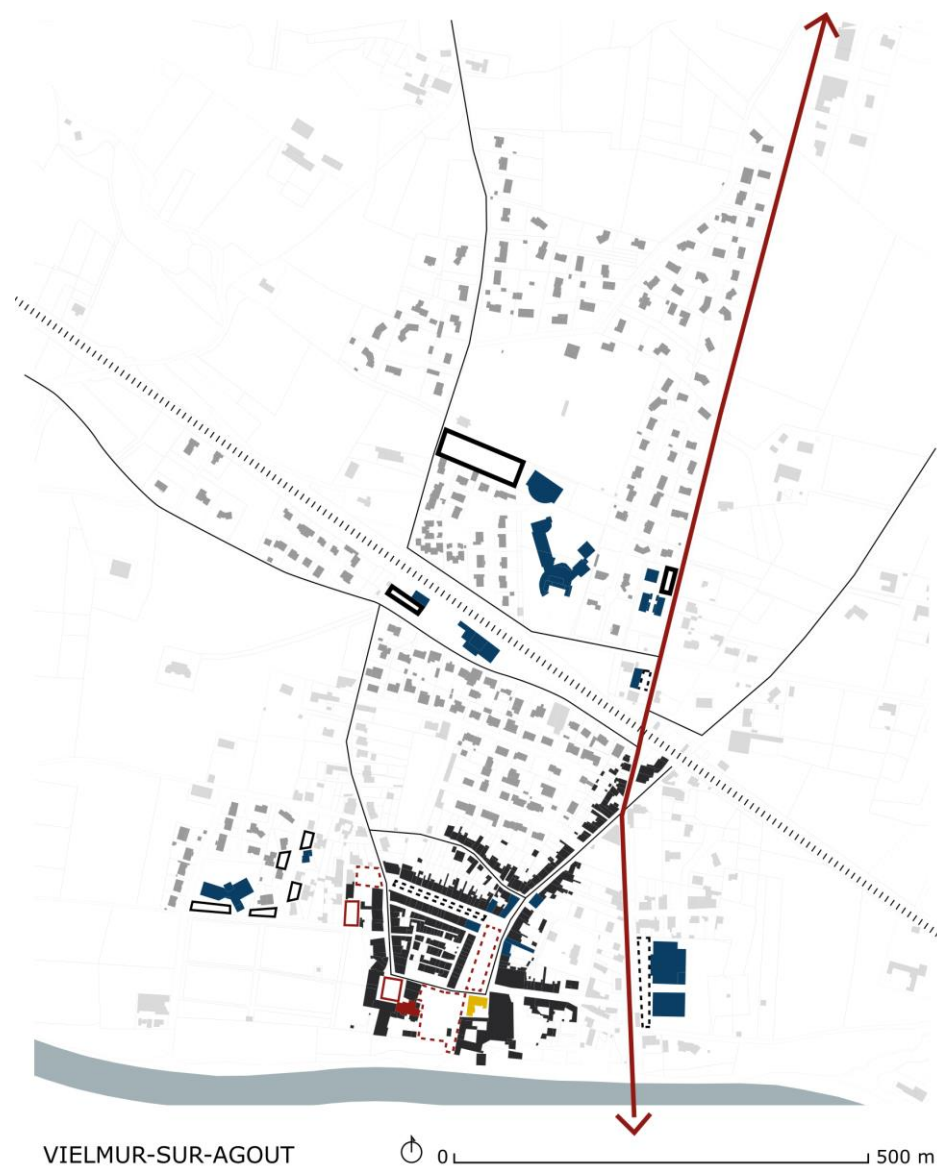
Vielmur-sur-Agout : mairie et place commerçante

Source : google street



Vielmur-sur-Agout : entrées dans le village

Source : google street et www.panoramio.com



**DAMIATTE ET
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX**

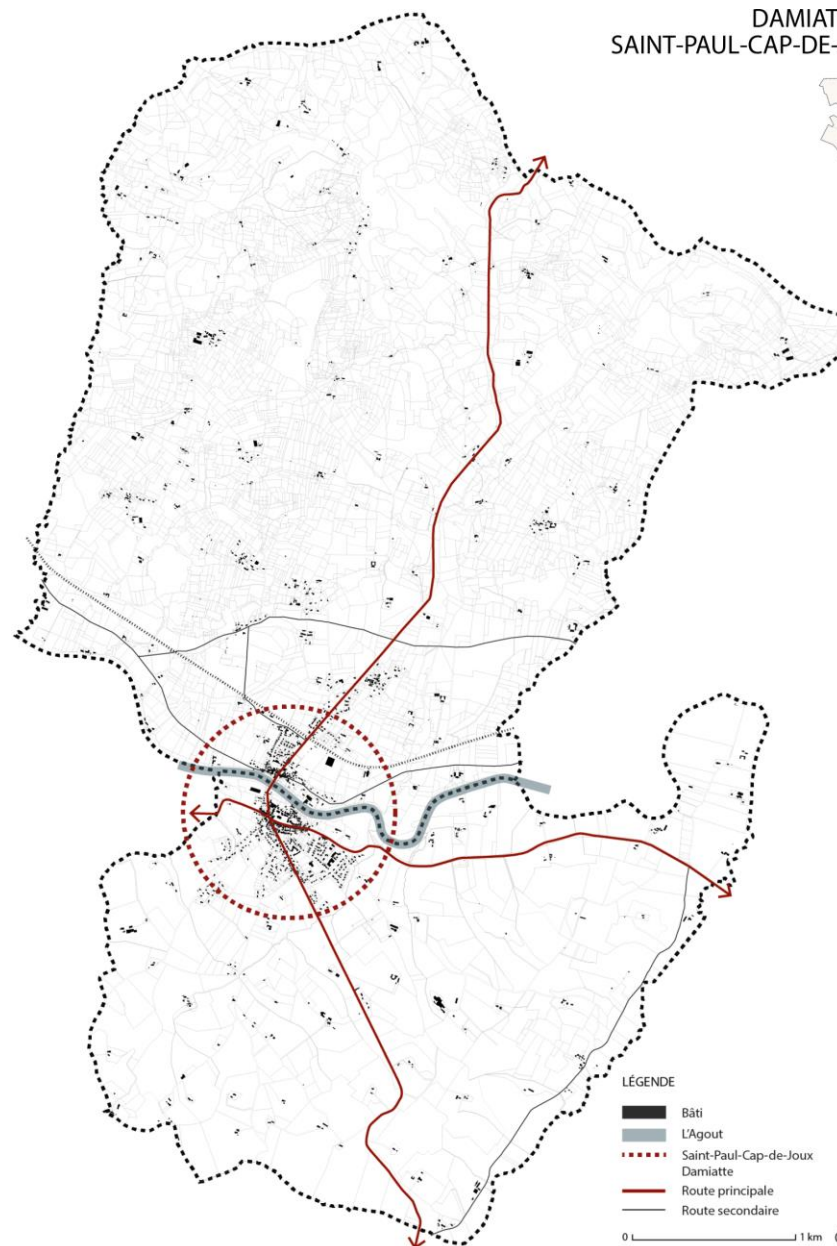
Saint-Paul-Cap-de-Joux (1 110 hab. en 2015) **et Damiatte** (1 022 hab. en 2015)

Ces deux villages, malgré une typologie « village dense », sont, contrairement au deux précédents, caractérisés par une organisation linéaire. Ils se développent principalement le long de la départementale 112 et 84. On y retrouve un trafic beaucoup plus impactant qu'à Lautrec et Vielmur-sur-Agout. Bien que ces deux villages soient construits en continuité et avec comme point de rencontre l'Agout, ils diffèrent sur bien des critères.

A Saint-Paul-Cap-de-Joux, la sensation urbaine est très marquée. En dehors des deux axes principaux très fréquentés et fournis, les rues traversées sont assez étroites avec une trame bâtie dense, alignée sur rue, édifiée en R+1 et parfois R+2. Malgré une hauteur de constructions assez similaire, cette sensation urbaine est moins prononcée à Damiatte. Les alignements sur rue ne sont pas systématiques et la trame bâtie paraît beaucoup moins dense.

Les villages ne divergent pas uniquement sur ce point, les espaces publics et le stationnement, par exemple sont traités différemment. A Saint-Paul-Cap-de-Joux, on retrouve le long de la RD112, la majorité de l'offre locale avec en face un large espace public organisé autour de l'église, constituant un vaste espace de vie locale apaisé, avec la présence de bâti dense en arrière-plan. Cette organisation confère au village une qualité qui manque à Damiatte. Ce dernier est beaucoup plus ressenti comme traversé car l'axe sur lequel se développent le village est moins fourni en commerces et les uniques espaces publics, potentiels lieux de vie et de rassemblement, servent uniquement au stationnement.

Les entrées / sorties de village sud de Saint-Paul-Cap-de-Joux et nord de Damiatte, en revanche, se ressemblent en tout point, marquées par un étalement de lotissements. Alors que ces villages sont construits en continuité l'un de l'autre avec comme point rassembleur un élément important tel que l'Agout, ils ont choisi de se développer de la même manière, c'est-à-dire à l'opposé l'un de l'autre par de larges opérations de lotissements : la perte de cohérence et malheureusement de qualité est avérée. Une réflexion autour d'un projet urbain commun mérite d'être approfondie.





Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, axes principaux

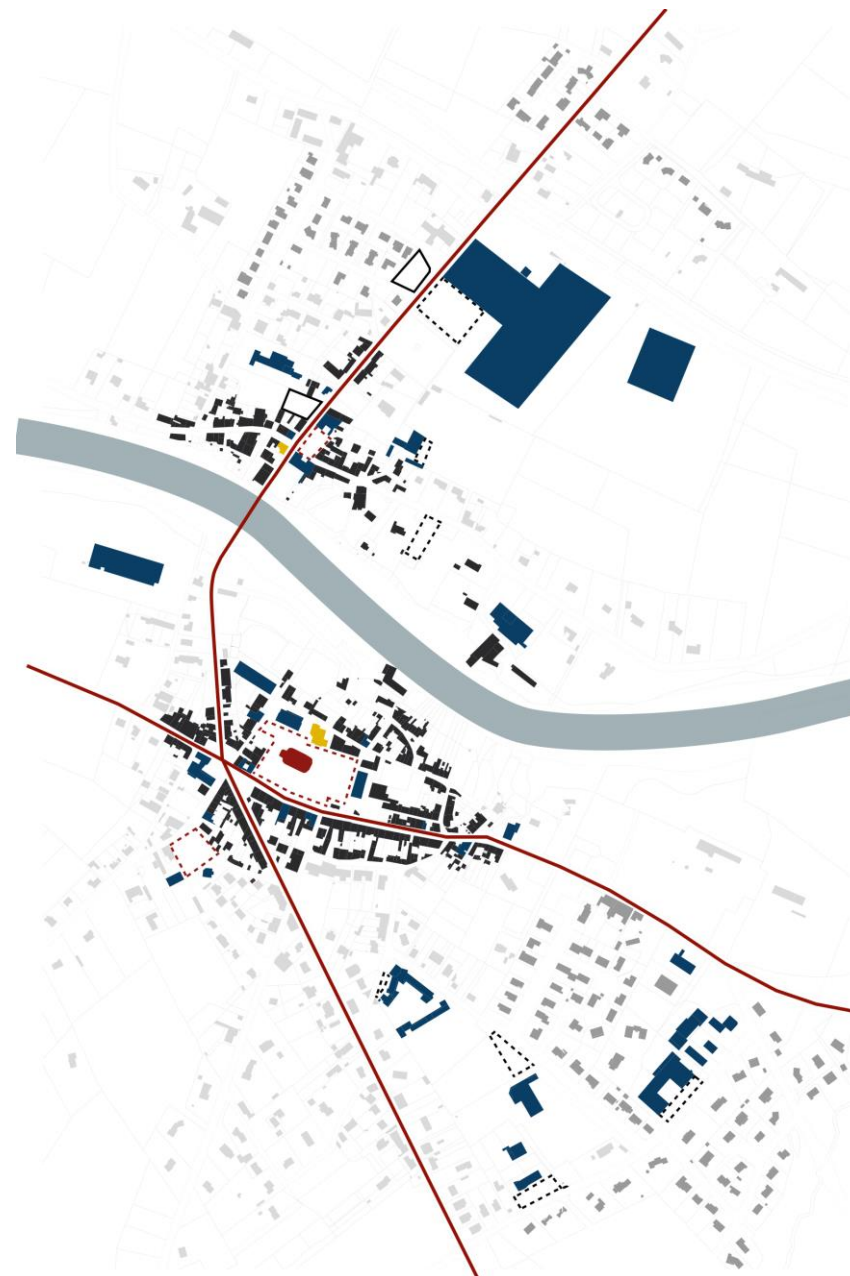
Source : google street

SAINT-PAUL-CAP-DE-JOIX / DAMIATTE

0 500 m

LÉGENDE

 Église	 Bâti	 Route principale	 Espace public à requalifier	 Stationnement à requalifier
 Mairie	 Lotissement	 Route secondaire	 Espace public existant	 Stationnement matérialisé
 Équipement commerce service	 Centre du village	 Voie ferrée		
	 L'Agout			





Damiette, entrées dans le village

Source : google street



Saint-Paul-Cap-de-Joux, entrées dans le village

Source : google street



Formes de développement de l'urbanisation

D'une manière générale la plupart des communes de la CCLPA se développent en urbanisant un secteur de leur territoire en ayant recours à la construction de lotissements. Cette opération consiste selon l'article L442-1 du Code de l'Urbanisme en une « division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contiguës ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis ».

Ce constat est sans appel sur le territoire qui possède pourtant de grandes qualités, mises en péril par ce type de développement urbain. Il est important de prendre en compte cet enjeu fort pour développer la trame urbaine de demain.

Les communes rurales excentrées de la CCLPA ont échappé à ce type d'opérations comme Pratviel, Peyregoux, Prades, Magrin, Puycalvel ou encore Montpinier (cf. ci-contre). Il est important de faire attention à leur future urbanisation afin de ne pas dénaturer le paysage rural de ces territoires. Il convient alors d'éviter un développement anarchique des constructions individuelles sur de très grandes parcelles.

Sur le papier cet outil d'aménagement ne présente pas d'inconvénient mais sur le territoire ces opérations représentent des surfaces importantes nécessitant une viabilisation en conséquence. Autre conséquence, les secteurs développés sont souvent vierges, métamorphosés et rarement en lien avec le village ancien. De plus, ces opérations sont rarement mises en œuvre par la Collectivité et la cohésion architecturale, urbaine et paysagère est souvent délaissée au profit... du profit.



Le développement récent revêt plusieurs formes selon les communes :

On le retrouve à une petite échelle sous forme d'opérations spontanées (de lotissements ou d'un développement au coup par coup) comme à Laboulbène, Carbes, Jonquières. **Sur ces communes l'urbanisation est parfois très dispersée.**

Dans des communes à la trame urbaine dispersée comme à Cuq, **le développement linéaire est marqué.**

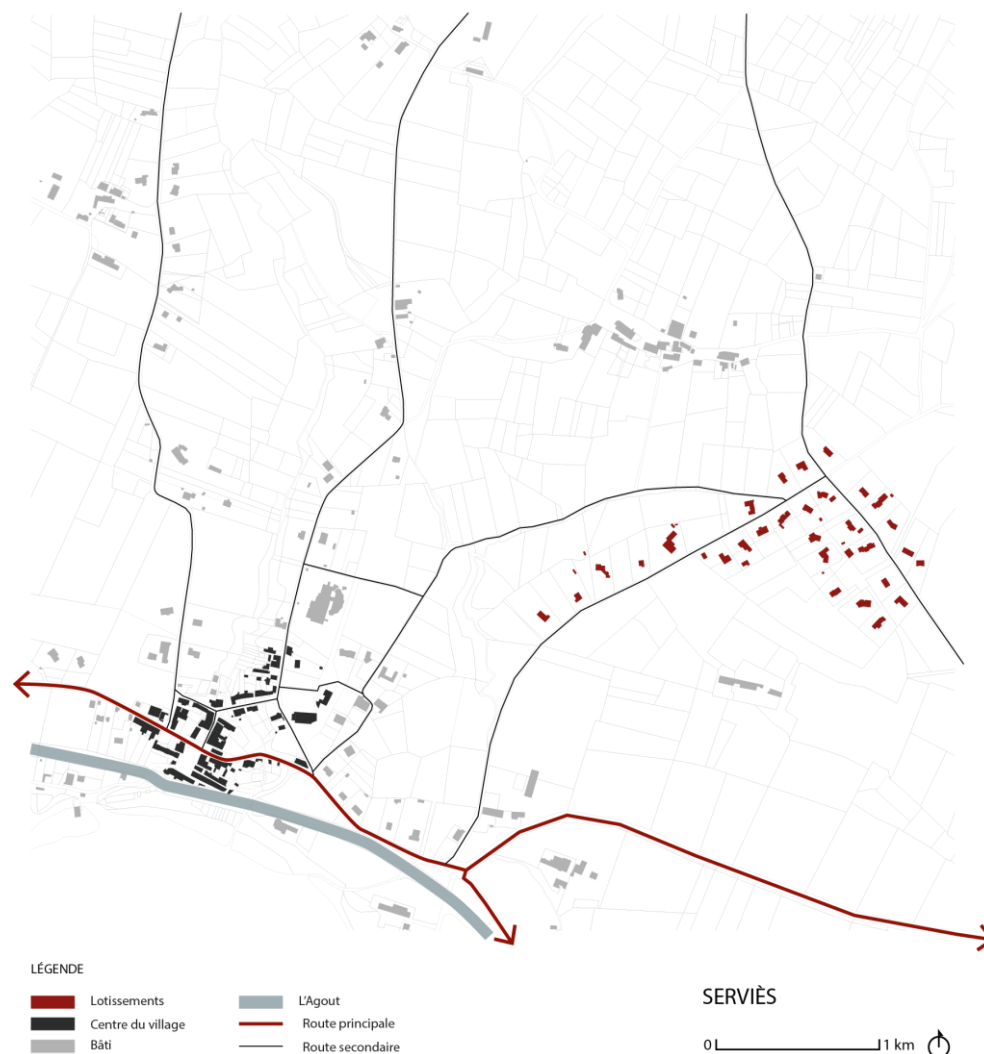
Enfin, dans certains cas comme à Teyssode, ces opérations sont davantage représentées par le nombre que par leur surface. **La dispersion urbaine est ici importante.**

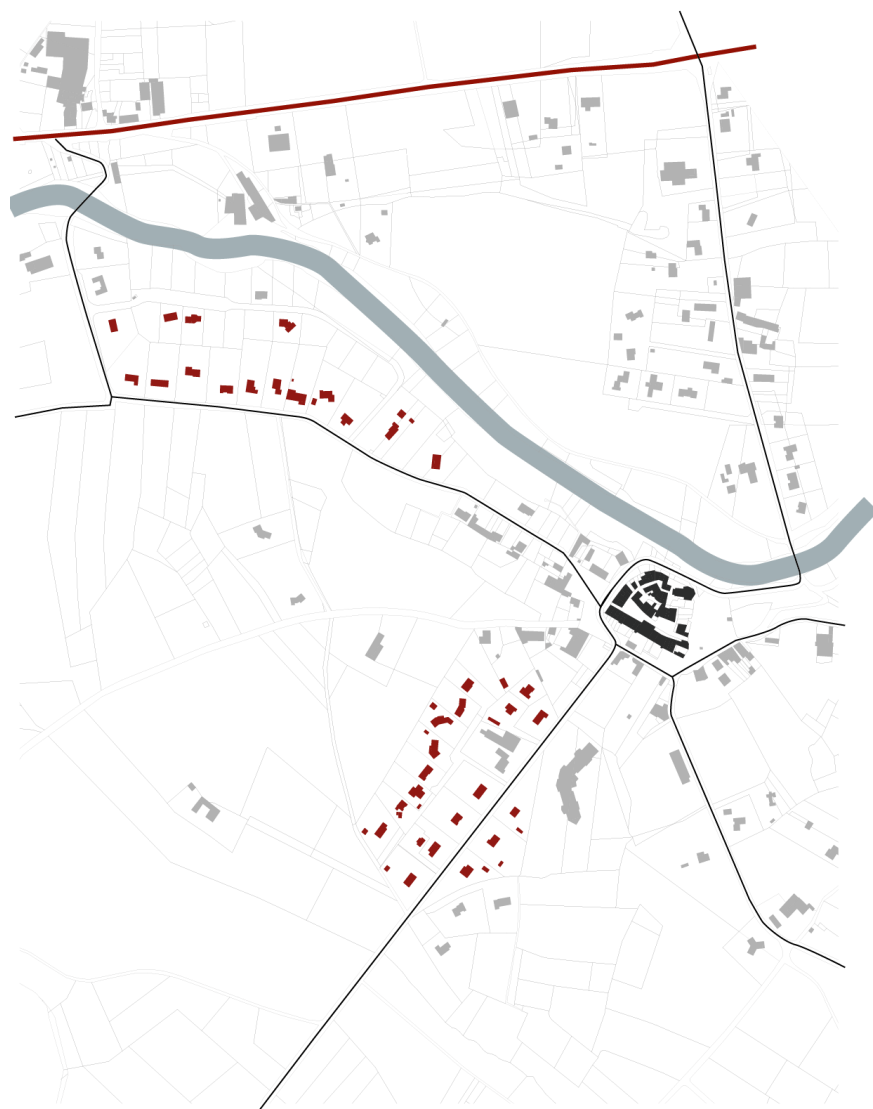
Une autre typologie du développement urbain regroupe les communes où le développement s'est fait sous forme d'opérations de type lotissements. Ce développement peut prendre deux apparences différentes :

- > Soit l'une en « continuité avec le village » comme à Montdragon, Brousse et Fréjeville où les constructions viennent se développer dans la continuité du village (dans le sens de continuité bâtie),
- > Soit en discontinuité, souvent sur un territoire vierge, sans réelle cohérence comme à Vénès ou Serviès ci-contre. **La cohérence urbaine et sociale sont ici mises à mal.**

Des communes comme Viterbe sont des cas particuliers avec une partie du développement en continuité du village et l'autre discontinuée dans une direction opposée.

Telle que développée sur le territoire l'opération de lotissement est généralement peu respectueuse du tracé urbain du village ancien et de sa qualité architecturale. Il semble important de retrouver des implantations et des formes urbaines respectueuses de l'existant afin de renforcer la structure urbaine et architecturale et les liens sociaux. Cela permettrait par ailleurs de retrouver une cohésion d'ensemble mais également conserver et mettre en valeur un patrimoine parfois de qualité.



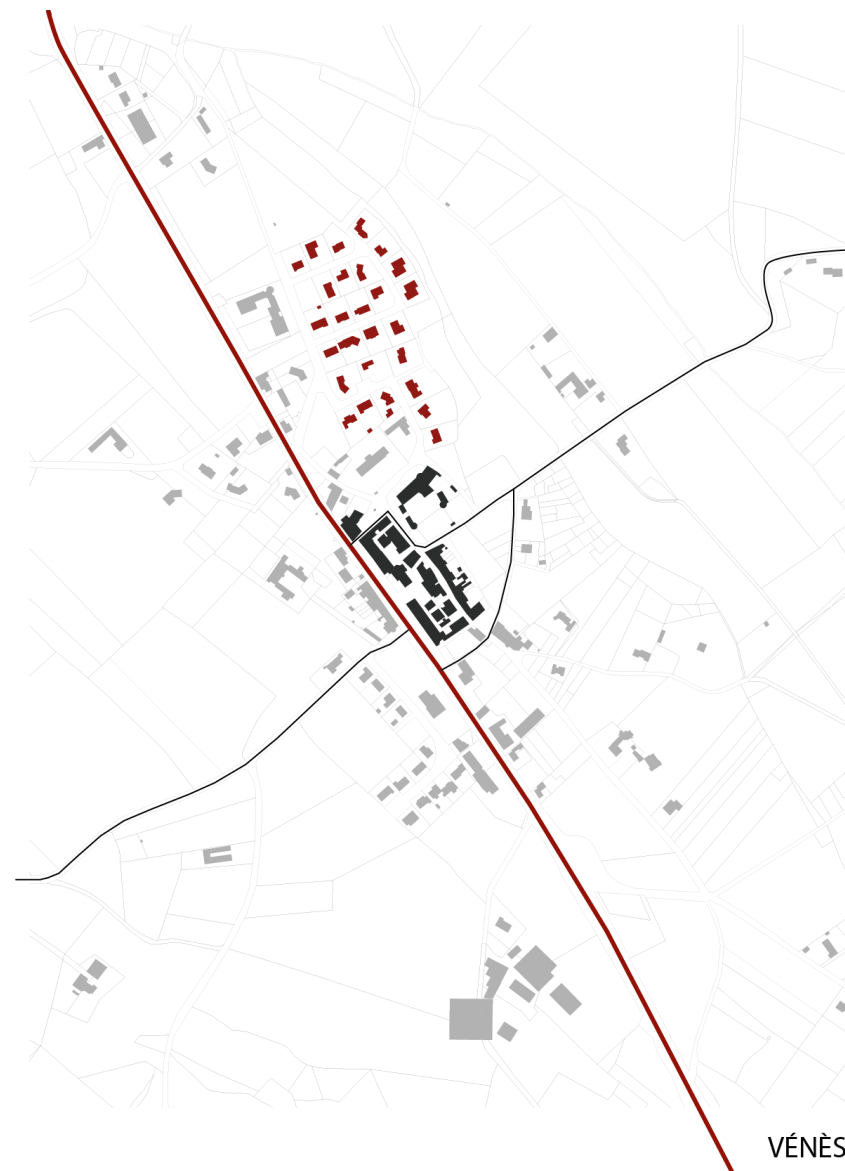


MONTDRAGON

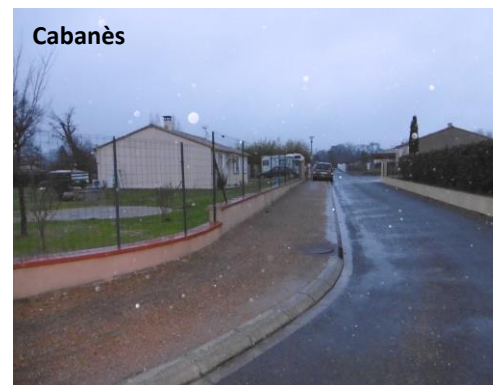
LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| Lotissements | Le Dadou |
| Centre du village | Route principale |
| Bâti | Route secondaire |

0 1 km



VÉNÈS



D'une manière générale, la CCLPA est un territoire très étalé et dispersé. Analyser son développement revient également à prendre en compte les constructions isolées très présentes sur le territoire au même titre que les lotissements précédemment vus.

On peut noter trois types et qualités différentes du bâti isolé :

- > Les plus anciens dont l'intégration dans la trame rurale et paysagère du territoire est respectée, avec une implantation architecturale adaptée à l'environnement et une utilisation de matériaux durables et de qualité. Par ailleurs, on retrouve souvent une végétation abondante apportant de la qualité à la construction isolée et à son environnement.
- > Les constructions isolées plus récentes (pas toute, nous allons le voir) sont clairement plus impactantes sur le paysage de la Collectivité. Pour beaucoup de ces constructions, l'implantation du bâtiment manque de réflexion, le choix des matériaux est souvent adapté au contexte territorial et la végétation est souvent inadaptée voire inexistante. Tout cela ne permet pas une intégration urbaine et paysagère de qualité et dénature indéniablement l'espace concerné.

- > Cependant les constructions isolées récentes ne sont pas toutes à bannir. Il existe sur le territoire des bâtiments très contemporains qui - parce qu'une attention particulière est apportée à l'implantation, à la forme architecturale, aux choix des matériaux et à l'intégration de végétation - sont tout comme les constructions isolées anciennes globalement bien intégrées dans le paysage environnant.

Le patrimoine architectural, qu'il soit isolé ou localisé au cœur d'un village doit être réinvesti dans la mesure du possible puisqu'il existe déjà. Quand bien même des constructions neuves seraient à édifier, une attention particulière doit être apportée à leur implantation urbaine et paysagère mais également à la qualité des matériaux employés.



Fiac : trois types de constructions isolées

Source : google street et sortie de terrain

Etat de l'espace public et des stationnements

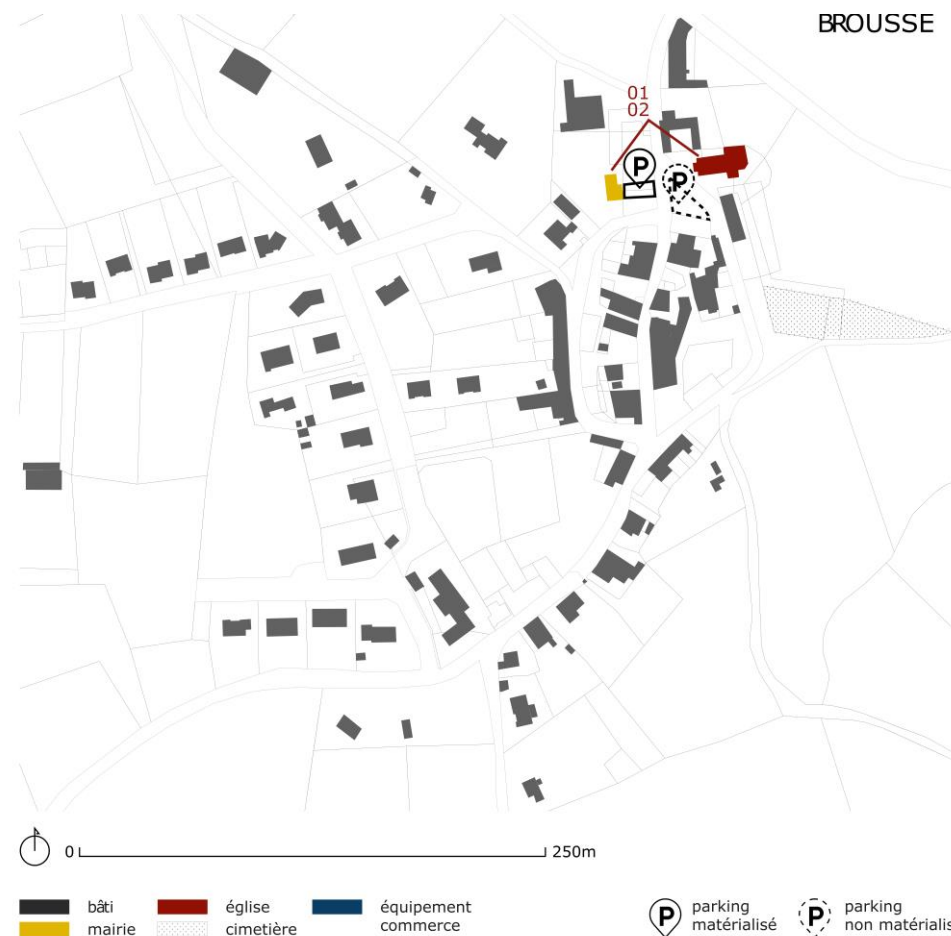
Il est impossible de parler du tissu urbain en laissant de côté l'analyse du stationnement et des espaces publics. Leur existence et qualité est primordiale afin de valoriser la vie locale et le développement d'une commune.

Dans la CCLPA, contrairement au traitement réservé au développement de la trame urbaine, l'organisation de ces espaces en termes de qualité et de quantité est globalement bien gérée. Quelques exceptions subsistent cependant et certains espaces pourraient être requalifiés, voire même créés. Dans certaines communes, la mutualisation des espaces de stationnement selon les usages (loisirs, logements, activités économiques, mutualisation entre communes, etc.) permettrait d'assurer un meilleur fonctionnement local et d'éviter le stationnement sauvage ou abusif.

La CCLPA compte une majorité de communes, de petite ou moyenne taille, dont les espaces collectifs de stationnement sont liés à un ou deux lieux significatifs (l'église et la mairie). C'est notamment le cas pour les communes de Pratviel, Peyregoux, Magrin, Prades, Laboulbène, Montpinier, Carbes, Puycalvel, Cabanès, Teyssode, Brousse, Missècle, Moulayrès, etc.

Dans ces petites communes rurales, les centres-bourgs sont généralement aménagés, ce qui permet de limiter le stationnement sauvage. Cependant, une organisation de l'espace plus marquée permettrait d'optimiser le nombre de places de stationnement et mieux de séparer l'espace piéton des espaces de stationnement. C'est notamment le cas du centre-bourg de Brousse, ci-contre, où l'on retrouve deux espaces de stationnement en lien avec l'église et la mairie. L'aménagement de cet espace pourrait être amélioré afin de faciliter la distinction entre la place publique et les espaces de stationnement. A l'inverse à Laboulbène et Montpinier (cf. page 190), l'aménagement réalisé magnifie l'espace et les équipements publics environnants.

Globalement, la taille des espaces de stationnement est proportionnelle à celle des villages et ils semblent suffisants. Dans l'optique du développement urbain intercommunal, les espaces de stationnement mutualisables ont été identifiés afin d'optimiser au mieux l'espace public selon les usages des habitants (cf. tableau en page 201).



01

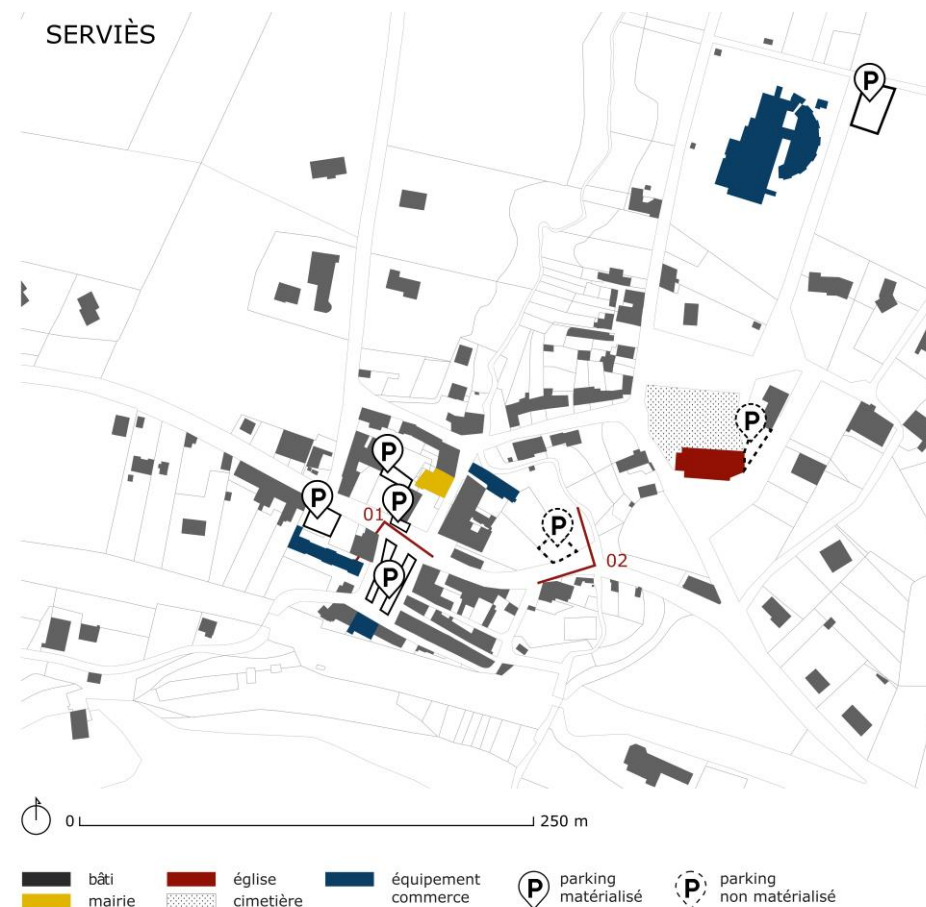


02

Dans certaines communes, et notamment les plus peuplées du territoire, telles que Vénès, Montdragon, Serviès, Guitalens-L'Albarède, Lautrec, etc. on retrouve une autre typologie d'espaces de stationnement, souvent plus petits, mais plus nombreux, notamment en lien avec une trame urbaine ancienne et dense.

Dans ces cas-là, les espaces mutualisables apparaissent peu nombreux, chaque espace de stationnement étant utilisé pour répondre aux besoins d'un équipement ou d'un lieu clé de la vie communale (mairie, église, etc.). Ces espaces, souvent au cœur de la trame urbaine, ont une double vocation : places publiques et espaces voués au stationnement.

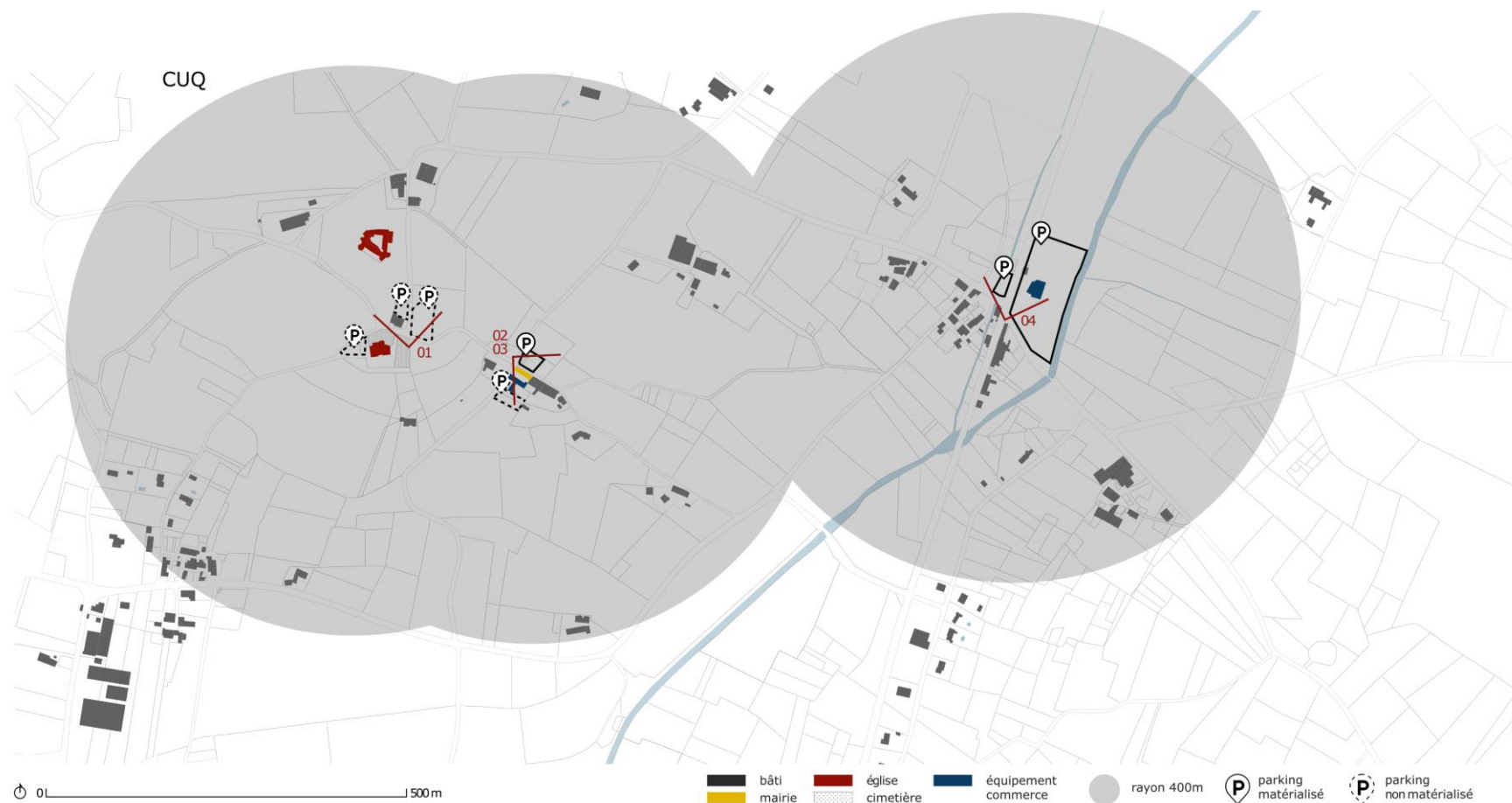
On retrouve également une démultiplication des espaces de stationnement dans des communes moins importantes mais beaucoup plus éparse, telles que Cuq, Fiac, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Genest-de-Contest... Ici, le développement de ce type de stationnement est lié à la typologie même des communes : ces espaces sont multiples et dispersés car la trame urbaine de ces communes l'est également. La distance entre les différents parcs de stationnement permet d'estimer l'ampleur de l'étalement urbain des bourgs en question (cf. carte : rayon de 400 mètres autour des espaces de stationnement).



01



02



FIAC



0 100 m



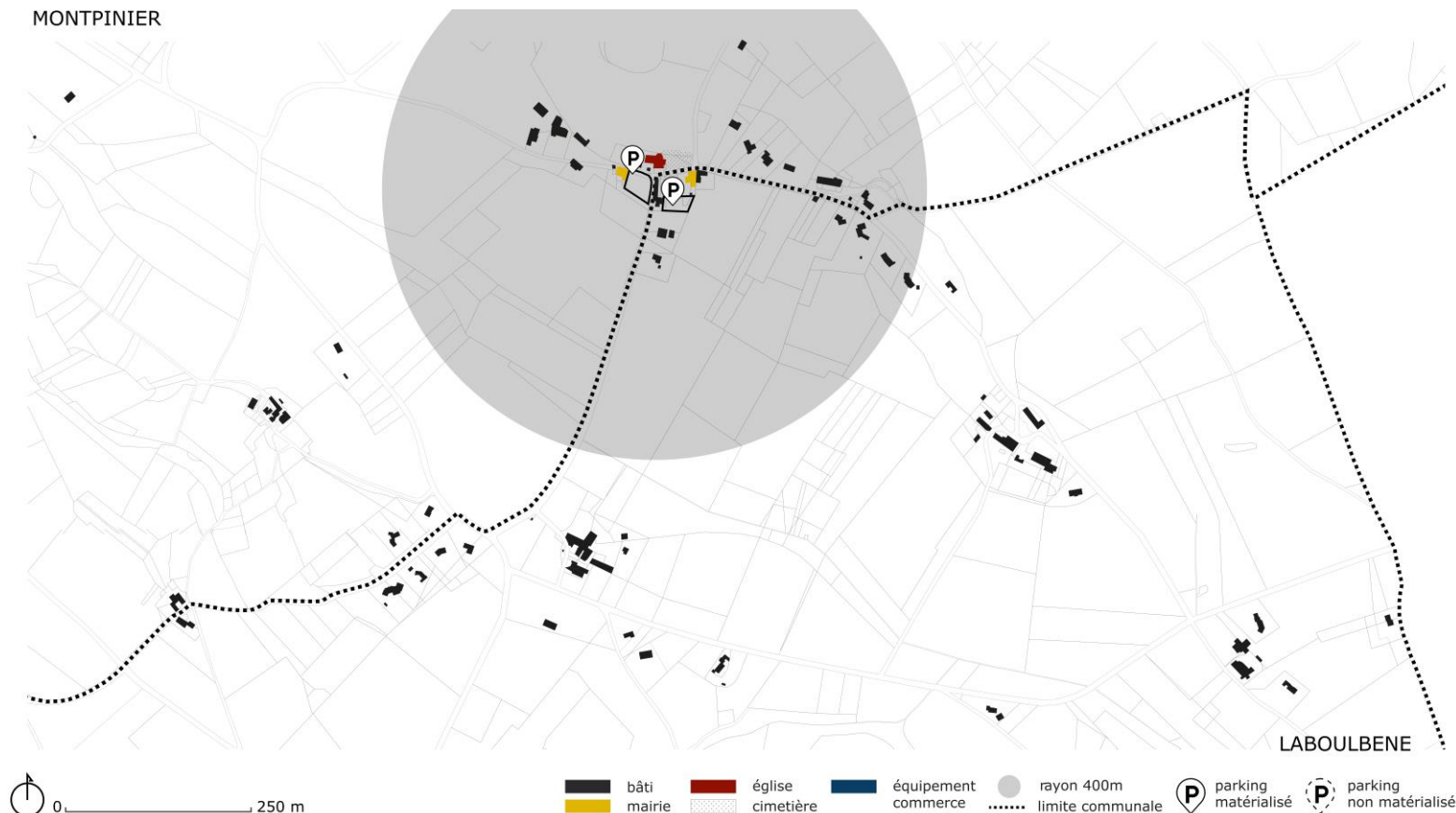
VITERBE



bâti
 mairie
 église
 équipement commerce
 cimetière
 parking matérialisé
 parking non matérialisé



Enfin, on trouve sur le territoire de la CCLPA des possibilités de mutualisation de l'espace liée à une proximité entre deux territoires. Comme vu précédemment avec l'analyse de Saint-Paul-Cap-de-Joux et Damiatte des réflexions globales en matière de fonctionnement urbain et d'aménagement de l'espace pourrait vraisemblablement permettre une amélioration de la cohésion urbaine (des pistes de mutualisation semblent importantes entre ces deux communes ; au-delà de la mutualisation de l'offre en stationnement). C'est également le cas pour des communes de plus petite taille telles que Montpinier et Laboulbène (cf. ci-contre).



L'analyse du territoire démontre que les communes les plus peuplées disposent d'un nombre plus important de parcs de stationnement, cependant, chacun de ces territoires comprend ses propres spécificités et un fonctionnement local différent. Il est donc important de prendre en compte l'organisation urbaine pour comprendre les pratiques des usagers, et ainsi anticiper les enjeux de ces territoires.

Lautrec : entre vie locale et vie touristique

Il s'agit de la commune la plus peuplée et ayant la plus grande offre de services au sein de la CCLPA. Elle est fortement pourvue en place de stationnement (plus de 600) mais celles-ci sont majoritairement tournée vers l'accueil touristique. En effet, bien que le nombre de stationnements semble élevé, sur les 640 places disponibles, 400 se situent au sein de la structure de loisirs Aquaval. De nombreux stationnements sont également situés en entrée de ville (exemple du parc de stationnement « Les Promenades ») ce qui est indubitablement corrélé à la fréquentation touristique. Le reste des stationnements se situe dans le centre-bourg, permettant l'accueil des populations sédentaires (parc de stationnement du Monuments aux morts) tel que les habitants, commerçants, artisans. Les quelques espaces de stationnement à proximité de la mairie et de la route de Castres bénéficient aussi bien à l'attraction des laurécois que des communes ou hameaux environnants.

Saint-Paul-Cap-de-Joux : la place centrale comme lieu fédérateur et partagé

La commune possède une vie locale importante axée autour de la place centrale du bourg (bordée par l'église, la mairie, la salle des fêtes et l'office de tourisme), ainsi que le long de l'axe routier D112 (où sont implantés des services de proximité (Poste, presse, tabac, boulangerie, etc.).

Bien qu'il existe de nombreux espaces de stationnement disséminés dans la trame urbaine, la place centrale concentre la grande majorité du stationnement communal. Cet espace public permet, par ailleurs, l'accueil des populations sédentaires à toute heure de la journée. Il s'agit de l'espace de rencontre majeur de la commune. En répondant à de nombreux usages, la place centrale de Saint-Paul-Cap-de-Joux constitue un espace de mutualisation modèle.

Vielmur-sur-Agout : la dispersion des services au sein de la trame urbaine

La commune possède une trame urbaine dense mais spécialisée dans l'habitat pavillonnaire ce qui a un impact direct sur la forme que prennent les stationnements. En dehors du parc de stationnement de la place de la mairie, la majorité des places sont agencées en linéaires en bordure de voirie ou à proximité des îlots pavillonnaires.

À cela s'ajoute l'éclatement des services de proximité, dispersés au sein de la trame urbaine.

Un inventaire des places de stationnement et des possibilités de mutualisation a été réalisé sur les 28 communes du territoire afin de donner une vision globale de l'offre et des potentialités de la CCLPA.



Parc de stationnement « Les Promenades » à Lautrec



Place centrale de Saint-Paul-Cap-de-Joux



Gare de Vielmur-sur-Agout

Tableau récapitulatif du nombre de stationnements au sein des communes membres de la CCLPA et des possibilités de mutualisation de ces espaces

Communes	Localisation	Nombres de places	Mutualisation possibles
Brousse (≈ 45)	Mairie et La Poste	Véhicules motorisés : 22 Vélo : 0	O
	Église Saint Sauveur	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	O
	Terrains de tennis	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	O
	École primaire	Véhicules motorisés : 3 Vélo : 0	O
	Cimetière	Véhicules motorisés : 3 Vélo : 0	-
Cabanès (≈ 30)	Mairie et église	Véhicules motorisés : 28 Vélo : 0	O
Carbes (≈ 20)	Mairie	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	O
	Église Saint Martin	Véhicules motorisés : 8 Vélo : 0	-
Cuq (≈ 40)	Église Saint Étienne et cimetière	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	-
	Mairie	Véhicules motorisés : 30 Vélo : 0	O
Damiatte (≈ 75)	Mairie	Véhicules motorisés : 20 Vélo : 0	O
	École primaire Claude Nougaro	Véhicules motorisés : 14 Vélo : 0	O
	Gare de Damiatte-Saint Paul	Véhicules motorisés : 41 Vélo : 10	O
Fiac (≈ 100)	Mairie	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	-
	École primaire du figuier	Véhicules motorisés : 25 Vélo : 0	O
	Place du four	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	O
	La Poste	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	-
	Château d'eau	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	O
	Salle des fêtes	Véhicules motorisés : 8 Vélo : 0	O
	Linéaire dans la rue de l'école	Véhicules motorisés : 4 Vélo : 0	-
	Église Saint Ferréol	Véhicules motorisés : 8	O

Fréjeville (≈ 40)		Vélo : 0	
	Golf des étangs de Fiac	Véhicules motorisés : 30 Vélo : 0	-
	Église Saint Hilaire	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	-
Guitalens-L'Albarède (≈ 90)	Mairie	Véhicules motorisés : 30 Vélo : 0	O
	Église Saint Pierre	Véhicules motorisés : 23 Vélo : 0	-
	Mairie et commerces	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	O
	Boulangerie Fernandes – avenue de Cocagne	Véhicules motorisés : 7 Vélo : 0	O
	Supermarché Vival	Véhicules motorisés : 8 Vélo : 0	-
	La Poste	Véhicules motorisés : 20 Vélo : 0	O
	École primaire	Véhicules motorisés : 18 Vélo : 0	-
	Salle des fêtes	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	O
Jonquières (≈ 35)	Complexe sportif	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	-
	Église Notre Dame	Véhicules motorisés : 23 Vélo : 0	-
Laboulbène (≈ 15)	Mairie	Véhicules motorisés : 14 Vélo : 0	-
	Mairie	Véhicules motorisés : 17 Vélo : 0	O
Lautrec (≈ 640)	Pharmacie	Véhicules motorisés : 31 Vélo : 0	O
	Complexe sportif (terrain de tennis)	Véhicules motorisés : 20 Vélo : 0	-
	Collège Les Portanelles	Véhicules motorisés : 15 Vélo : 0	-
	Gendarmerie	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	-
	Place du monument aux morts	Véhicules motorisés : 35 Vélo : 0	O
	Place du prieuré	Véhicules motorisés : 8 Vélo : 0	-
	Parking « Les promenades »	Véhicules motorisés : 32 Vélo : 0	O
		Véhicules électriques : 2	
	Complexe Aquaval	Véhicules motorisés : 400 Vélo : 0	-
	Église Saint Pierre	Véhicules motorisés : 11	-

	d'Expertens	Vélo : 0	
	Collégiale Saint Rémy	Véhicules motorisés : 11 Vélo : 0	-
	Mairie	Véhicules motorisés : 21 Vélo : 0	0
	Rue de la Caussade	Véhicules motorisés : 9 Vélo : 0	0
	Aire de jeux et boudodrome	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	0
	Linéaire D83	Véhicules motorisés : 30 Vélo : 0	0
Magrin (≈15)	Mairie	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	-
	Église Saint André	Véhicules motorisés : 4 Vélo : 0	-
Missècle (≈ 35)	Salle des fêtes	Véhicules motorisés : 39 Vélo : 0	-
Montdragon (≈ 70)	Église Saint Pierre	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	-
	Monument aux morts et cimetière	Véhicules motorisés : 6 Vélo : 0	0
	Stade de football	Véhicules motorisés : 16 Vélo : 0	-
	École primaire	Véhicules motorisés : 11 Vélo : 0	-
	Mairie	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	0
	Parc de stationnement Costa dal cerisier	Véhicules motorisés : 18 Vélo : 0	0
	Place Auguste d'Hostingue	Véhicules motorisés : 6 Vélo : 0	0
	La Poste	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 1	0
Montpinier (≈ 15)	Mairie	Véhicules motorisés : 15 Vélo : 0	0
Moulayrès (≈ 10)	Mairie	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	-
	Église Saint Martin	Véhicules motorisés : 3 Vélo : 0	-
Peyregoux (≈ 15)	Mairie	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	-
	Église Saint Pierre	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	-
Prades (≈ 15)	Mairie	Véhicules motorisés : 15 Vélo : 0	-
	Église Saint Alain	Véhicules motorisés : 2 Vélo : 0	-

Pratviel (≈ 20)	Église Saint Hilaire	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	-
	Mairie	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	-
Puycalvel (≈ 10)	Mairie et école maternelle	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	0
Saint Genest de Contest (≈ 60)	Église Saint Genest et Mairie	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	-
	Salle des fêtes	Véhicules motorisés : 55 Vélo : 0	-
Saint Julien du Puy (≈ 20)	Mairie et école	Véhicules motorisés : 18 Vélo : 0	-
	Église	Véhicules motorisés : 2 Vélo : 0	-
Saint Paul Cap de Joux (≈ 190)	Église Saint Marie et Mairie	Véhicules motorisés : 75 Vélo : 0 Véhicules électriques : 1	0
	La Poste	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	0
	Office de tourisme	Véhicules motorisés : 7 Vélo : 0	0
	Crèche	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	-
	Centre des finances publiques et cabinet médical	Véhicules motorisés : 20 Vélo : 0	0
	Linéaire rue Pinel	Véhicules motorisés : 7 Vélo : 0	-
	Linéaire route de Prades	Véhicules motorisés : 15 Vélo : 0	-
	École primaire	Véhicules motorisés : 5 Vélo : 0	0
	Magasin Spar	Véhicules motorisés : 8 Vélo : 0	-
	Stade de football	Véhicules motorisés : 35 Vélo : 0	-
	Église Saint Jean Baptiste	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	-
Serviès (≈ 70)	Mairie et La Poste	Véhicules motorisés : 8 Vélo : 0	-
	Place du Poids Public	Véhicules motorisés : 9 Vélo : 0	0
	Complexe sportif	Véhicules motorisés : 16 Vélo : 0	-
	Place des Platanes	Véhicules motorisés : 6 Vélo : 0	0
	Siège de la CCLPA	Véhicules motorisés : 18 Vélo : 0	-

Teyssode (≈ 20)	École primaire	Véhicules motorisés : 4 Vélo : 0	-
	Mairie et école	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	-
	Église Saint Pierre	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	-
Vénès (≈ 95)	Parc de stationnement rue du Poids Public	Véhicules motorisés : 21 Vélo : 0	-
	Église Saint Jean Baptiste	Véhicules motorisés : 15 Vélo : 0	-
	La Poste et rue de la forge	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	O
	Rue des bons enfants (3 parcs de stationnement)	Véhicules motorisés : 32 Vélo : 0	O
	Mairie – Place de l'amitié	Véhicules électriques : 1 Véhicules motorisés : 40 Vélo : 0	O
Vielmur-sur-Agout (≈ 260)	Église Saint Géminien	Véhicules motorisés : 15 Vélo : 0	-
	Mairie et cinéma	Véhicules motorisés : 7 Vélo : 0	O
	La Poste	Véhicules motorisés : 38 Vélo : 0	-
	Collège René Cassin	Véhicules motorisés : 9 Vélo : 0	-
	Gare de Vielmur sur Agout	Véhicules motorisés : 23 Vélo : 6	O
	École primaire	Véhicules motorisés : 27 Vélo : 0	O
	Restaurant scolaire	Véhicules motorisés : 4 Vélo : 0	-
	Parc de stationnement rue des acacias	Véhicules motorisés : 11 Vélo : 0	O
	Commerces route de Lautrec	Véhicules motorisés : 21 Vélo : 0	O
		Véhicules électriques : 2	

	Linéaire rue du Barry	Véhicules motorisés : 23 Vélo : 0	O
	Linéaire boulevard des Platanes	Véhicules motorisés : 48 Vélo : 0	O
	Linéaire rue Saint Germaine	Véhicules motorisés : 4 Vélo : 0	O
	Linéaire boulevard de l'Esplanade	Véhicules motorisés : 12 Vélo : 0	O
	Linéaire avenue Saint Germinien	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	O
	Église Saint Jean	Véhicules motorisés : 4 Vélo : 0	-
Viterbe (≈ 55)	Mairie	Véhicules motorisés : 10 Vélo : 0	O
	Boulangerie	Véhicules motorisés : 4 Vélo : 0	-
	Restaurant « Les Marronniers »	Véhicules motorisés : 14 Vélo : 0	O
	Rue d'Al Pount	Véhicules motorisés : 3 Vélo : 0	O
	Cimetière	Véhicules motorisés : 3 Vélo : 0	-
	École	Véhicules motorisés : 15 Vélo : 0	O

O = possibilité de mutualisation

- = pas de possibilité de mutualisation

Au total, la CCLPA compte 2 120 places de stationnement pour véhicules motorisés (dont 43 places handicapées), 6 pour véhicules électriques, ainsi que 41 places de stationnement vélo.

L'inventaire des places de stationnement confirme une corrélation entre le nombre de stationnement et l'offre en commerces et services des communes. Cela permet de définir une typologie en trois catégories des communes de la CCLPA :

- **Les communes rurales proposant plusieurs services, commerces de proximité comptant entre 75 et 640 places de stationnement** : Damiatte, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux et Vielmur-sur-Agout ;
- **Les communes rurales disposants d'au moins un service, commerce de proximité comptant entre 50 et 100 places de stationnement** : Vénès, Fiac, Guitalens-L'Albarède, Montdragon, Serviès et Viterbe ;

- **Les communes rurales isolées dépourvues de service, commerce de proximité comptant entre 10 et 60 places de stationnement** : Saint-Genest-de-Contest, Carbes, Laboulbène, Magrin, Montpinier, Moulayrès, Peyregoux, Prades, Pratviel, Puycalvel, Saint Julien du Puy, Teyssode, Brousse, Cabanès, Cuq, Fréjeville, Jonquières et Missècle.

La présence de salles des fêtes explique que certaines communes profitent d'un nombre de stationnements plus élevé. C'est notamment le cas pour Missècle et Saint Genest-de-Contest. Dans la grande majorité des cas, leurs espaces de stationnement ne sont pas mutualisables. Ils se concentrent dans le centre bourg et ne répondent pas à d'autres besoins que ceux pour lesquelles ils ont été créés.

Ce constat permet de comprendre pourquoi les communes de proximité offrent plus de possibilités quant à la mutualisation de leurs espaces de stationnement.

Si les espaces de stationnement des communes rurales dépourvues de services semblent disponibles à la mutualisation (due à la faible occupation des parcs de stationnement), ils ne répondent pas à un besoin identifié. En revanche, les communes plus urbanisées disposent d'un plus grand nombre de parcs de stationnement dans leur bourg. Bien que ces derniers répondent à un usage particulier (école, commerce, habitation, église...), leur proximité les uns aux autres facilite les déplacements piétons. La rotation des pratiques permet donc une mutualisation de ces espaces de stationnement.

Concernant les **places de stationnements pour véhicules électriques**, le territoire de la CCLPA en compte six. Elles sont implantées dans les communes disposant de commerces et de services de proximité (Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout, Vénès et Lautrec). Ce sont donc les pôles de proximité qui disposent de ce type d'équipement.

De la même façon, les quelques **stationnements vélos** recensés dans le territoire se situent dans les communes les plus peuplées, à savoir au niveau des gares de Vielmur-sur-Agout et de Damiatte et des équipements sportifs et scolaires de Saint-Paul-Cap-de-Joux.

Comme dit en amont, l'aménagement des espaces publics et de stationnement sur le territoire est, à quelques exceptions près, globalement bien géré. Aujourd'hui les besoins et possibilités en matière de mutualisations d'espaces de stationnement sont

faibles au regard du développement urbain observé (coup par coup ou opérations de type lotissement).

Le développement du territoire, parallèlement à la valorisation et à la réappropriation des centres anciens, doit se faire de concert avec la gestion adaptée du stationnement sur les différentes communes de la CCLPA.

6.5 Synthèse de l'analyse urbaine

Forces	Faiblesses
Le centre historique de Lautrec, une vitrine pour la CCLPA. Gestion des espaces publics et des espaces de stationnement globalement bonnes (en quantité et qualité) dans la plupart des villages de petite et moyenne taille. Traversée du territoire par l'Agout et de Dadou. Traversée du territoire par la voie ferroviaire. Fort potentiel urbain et architectural pour une majorité des villages de la CCLPA. Quelques communes de la CCLPA se développent avec une densité moyenne élevée. 35% des communes ont une densité bâtie moyenne supérieure à 6,5 logts./ha. Les possibilités en densification sont réelles sur le territoire communautaire.	Potentiel urbain et architectural ancien non exploité pour une majorité des villages de la CCLPA. Des centres bourgs délaissés, peu développés avec une quasi-omniprésence d'urbanisation sans cohérence d'ensemble et impactante pour le paysage (au détriment de la qualité de certains centres). Une absence ou un manque d'appropriation de certains espaces publics sans réelle vocation (espaces publics/stationnement) pour certaines communes. Entrées/sorties de village à retravailler, perte de qualité pour certains villages. 29% des communes ont une densité bâtie moyenne inférieure à 4 logts./ha. Le rythme de la construction a diminué depuis 2013. Un mitage prononcé dans certaines communes ainsi que de l'étalement urbain linéaire.
Opportunités	Menaces
Se réapproprier les logements/espaces vacants dans les centres anciens. S'appuyer sur des interactions entre communes pour mutualiser des espaces de stationnement et dégager des lieux pour la vie locale. Faire reculer la place de la voiture dans les centres bourgs. Développement urbain en relation avec l'Agout. Possibilité de mutualisation et développement d'un projet commun pour les villages de Montpinier et Laboulbène, Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux. Utiliser l'armature urbaine actuelle pour densifier le tissu urbain et ce, en fonction de la typologie des communes.	Accentuation des opérations sans cohérence de type lotissement, entraînant un étalement urbain sans réflexion d'ensemble avec un abandon de certains centres de villages. Perdre l'identité rurale et urbaine et accentuation des communes d'ortoirs périurbaines. Muséification des centres de villages anciens. Continuer un développement peu dense de certaines communes du territoire en privilégiant le développement de maisons individuelles sur de grandes parcelles.

7. Architecture et Patrimoine

7.1 Bâti traditionnel et paysage



Ce mélange de matériaux se traduit dans l'architecture traditionnelle du territoire de la CCLPA.

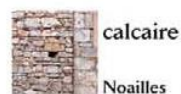
Au-delà des couleurs et des matériaux l'organisation du bâti et les formes urbaines qui en découlent, l'implantation et la typologie du bâti sont autant d'éléments qui dessinent et caractérisent le paysage.

Au cœur de la diversité paysagère l'architecture traditionnelle s'inspire de la mosaïque de paysages, de couleurs, de matériaux, de cultures, de climats et d'organisations humaines.

Beaucoup de matériaux sont employés dans les constructions traditionnelles allant de la terre, la brique à la pierre (grès calcaire, galet) et au bois.

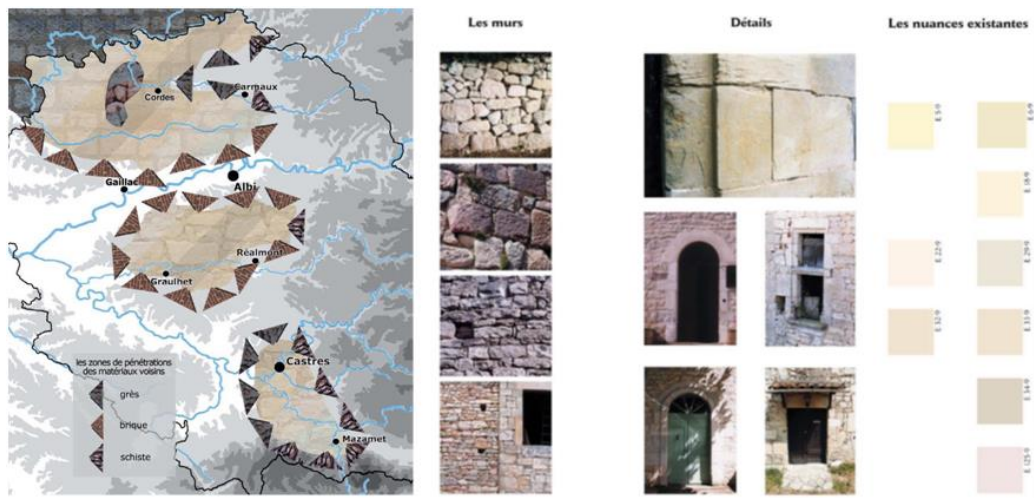
Les limites géographiques d'emploi de ces matériaux ne sont pas toujours franches suivant ainsi le croisement progressif des paysages. Le glissement entre les entités est souvent très progressif entre les paysages de collines (Les collines du Centre) et ceux de la plaine de l'Agout et du Lauragais.

Trois matériaux se retrouvent dans l'architecture traditionnelle : La brique très majoritaire, le calcaire et le grès.



7.2 Matériaux et couleurs

L'architecture traditionnelle s'est construite en utilisant les matériaux de proximité offrant une palette de couleurs s'inscrivant à l'identité du lieu :



Terre de calcaire

Les collines du centre sont composées de ces roches sédimentaires organiques mélangées à d'autres matières, argile, magnésie, silice influant sur les couleurs plus claires. Les constructions de ce territoire sont souvent jointoyées par des terres plus jaunes donnant à l'ensemble des tonalités ocre jaune.

Zone de prédominance du calcaire

Source Atlas des paysages tarnais



Zone de prédominance de la brique

Source Atlas des paysages tarnais

Terre de brique

Autour de Lautrec sur les terrasses alluvionnaires et sur les coteaux mollassiques et argilo calcaire, l'argile est utilisée majoritairement en brique cuite variant du rosé et jaune paille au rouge.

L'argile cuite est utilisée pour les toitures comme tuile canal ou plate en rive, pour les murs en brique aux multiples formats : foraine, violette, barrot, ...

L'argile crue est utilisée en brique (Adobe), en pleine masse (pisé) ou en remplissage entre colombage (torchis) mélangée pour ce dernier de paille ou de fibres végétales et d'eau.



Zone de prédominance du grès

Source Atlas des paysages tarnais

Terre de grès

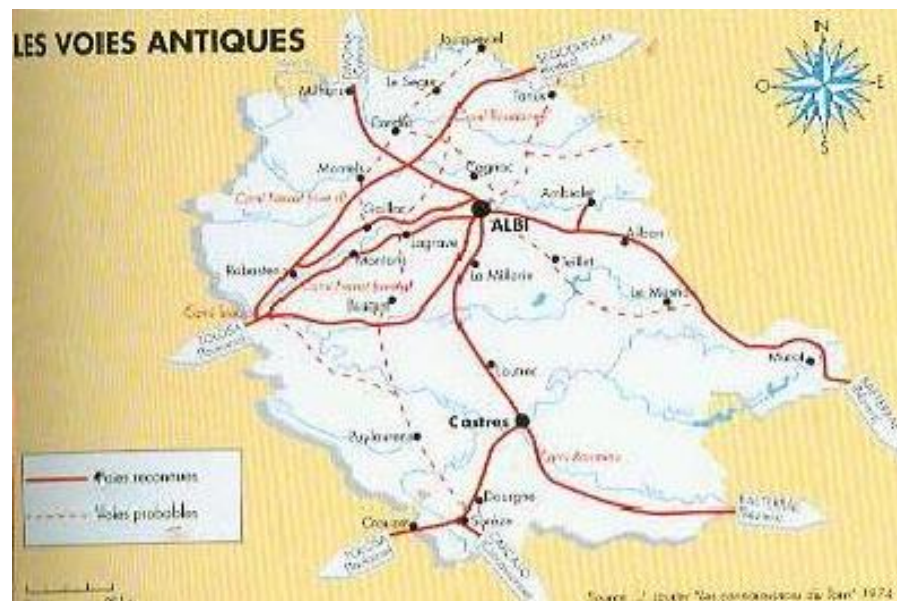
Utilisés sur quelques bâtisses comme chainage d'angle harpé dans le sud du territoire non loin des gisements de la plaine castraise, le grès est une pierre peu poreuse qui résiste au gel. La couleur du grès peut aller de l'ocre en passant par l'ocre jaune.

7.3 Histoire et évolution urbaine

A la croisée des chemins entre Narbonne, Toulouse et le Pays Arverne, le département du Tarn occupait un espace stratégique.

Le territoire de la CCLPA était traversé par la voie romaine reliant Castres à Albi, en passant par Lautrec.

Édifié près de la source de Saint Rémy, en direction de la route de Roquecourbe, sur le site où s'élevaient les constructions des premiers habitants de Lautrec, des vestiges de maisons gallo-romaine y sont répertoriés.



Carte des voies antiques

Au début du XIII^e siècle alors que les villes d'Albi et de Castres comptaient respectivement 5000 et 4000 habitants, le village médiéval de Lautrec se développe.

La porte de la Caussade est un des vestiges des fortifications et d'une des huit portes fortifiées qui contrôlaient les entrées de Lautrec au Moyen-âge.



Porte de la Caussade (XIII^e)

Vers 1338 une halle en pierre un four banal de magnifiques couverts en bois abritent le marché de la place centrale, les halles sont construites au XV^e siècle.



Cadastre napoléonien de Lautrec

Le Dadou a longtemps été la frontière entre le diocèse de Castres plutôt protestant et celui d'Albi plutôt catholique. Les témoins de cette époque sont quelques châteaux forteresse du X^e siècle, situés de part et d'autre du Dadou.

Les guerres de religions ont transformé ensuite les villes et leurs accès. Les remparts ont été ensuite démolis et les silhouettes sont celles que nous connaissons actuellement.

7.4 Organisation du bâti traditionnel et typologie

L'identification et la préservation des éléments caractéristiques de l'architecture traditionnelle, par ses formes, ses matériaux, ses techniques de constructions, dont la diversité tient à l'influence climatique qu'à la géologie est à promouvoir. Une attention particulière portée à la caractérisation des constructions et des savoir-faire permet de mieux les préserver. Les éléments architecturaux et la morphologie du bâti traditionnel dans les cœurs de village, certains hameaux et bâtisses anciennes participent à la mise en valeur des pratiques architecturales locales et identitaires.

L'habitat groupé

Le Bourg

Au cœur de l'espace vécu au quotidien, les centres-bourgs et centres-villes proposent des paysages urbains où se forge l'identité des communes.

La ville prend également forme dans des centralités historiques qu'il convient de valoriser. Au-delà des dispositions de protection, les opérations de renouvellement urbain, de (ré)aménagement d'espaces publics au bénéfice de la convivialité et des modes actifs sont à considérer comme des opportunités pour réhabiliter et mettre en valeur les constructions anciennes des bourgs et préserver les ambiances paysagères et patrimoniales locales. Ce trait d'union avec l'histoire des lieux doit inspirer les nouveaux projets architecturaux pour les extensions de villages ou quartiers.



Une rue du XV^e / XVI^e siècle

(Illustration de Robert FORT,
ancien directeur du CAUE)

Source : CAUE 81



Une rue du XIX^e siècle

(Illustration de Robert FORT,
ancien directeur du CAUE)

Source : CAUE 81

Le village médiéval de Lautrec

Les Romains, avaient su tirer profit de la situation dominante agrémentée d'une importante réserve d'eau souterraine et d'une belle douceur climatique.

Le village lui-même s'organisa vers l'an mille (en 940), autour d'une forteresse en son point le plus élevé (le Montlausin) juste au-dessus du moulin de la Salette.

Au 12^e siècle, un mur d'enceinte comprenant 8 portes fortifiées s'élevait autour du village. Quelques beaux vestiges subsistent encore aujourd'hui, avec notamment la porte « de la Caussade ».

Lautrec offre des rues de caractères avec ses maisons à colombages, ses passages étroits, son théâtre en plein-air ; sa Collégiale Saint Rémy (14^e siècle) ; sa halle couverte (15^e siècle).

La hauteur des maisons est en R+2, composant un tissu dense, Le centre du village a fait l'objet d'une AVAP (Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine).



Le centre du village de Lautrec vue du moulin



La place centrale de Lautrec (Photos office de tourisme)



Venelle et rue du village de Lautrec

Les villages ruraux

Les villages ruraux ont souvent un cœur de bourg très ancien organisé autour d'une église où l'on trouve encore quelques maisons du XV^e et XVI^e siècle à pans de bois. Les autres rues sont essentiellement constituées de maisons du XIX^e siècle dont la typologie varie peu.

Les villages qui se sont développés à la fin du XIX^e siècle avec l'ère industrielle sont essentiellement des villages rues comme Damiatte, St Paul Cap de Joux et Vielmur-sur-Agout. Les maisons ouvrent leurs façades principales sur la voie « drainante ». Elles sont généralement composées d'un étage et de combles.



Maison à pans de bois centre bourg à Lautrec



Centre Bourg à Vielmur-sur-Agout



Maison en centre bourg à Venès

Les faubourgs et l'extension des faubourgs

Maisons en bandes continues et discontinues le long de la route, souvent implantées en limite de l'espace public avec parfois des retraits pour l'installation de jardins.

Des maisons de maîtres s'organisent autour de la place de l'hôtel de ville, très souvent en retrait de la route dans un parc arboré.



Maison à Teyssode



Place et Mairie Saint-Paul-Cap-de-Joux



Mairie à Serviès



Maison à Pan de bois à Serviès

Les hameaux

Des groupes d'habitations autour d'anciennes exploitations agricoles se sont développées sur l'ensemble du territoire après la construction de routes au XVIII^e. Construits très souvent sur les coteaux ou en tête de crêtes, ils sont implantés au milieu de plantations structurantes et confèrent jusqu'au début du XX^e une grande qualité au paysage bâti.



Hameau agricole à Jonquières



Serviès

L'habitat dispersé

Les fermes isolées

Les fermes dispersées existent depuis le XVII^e avec un essor important depuis la révolution industrielle au XIX^e. La taille des exploitations et l'ensemble des corps de fermes (habitations et dépendances) forment un bâti traditionnel dont le rapport au paysage reste singulier et riche.

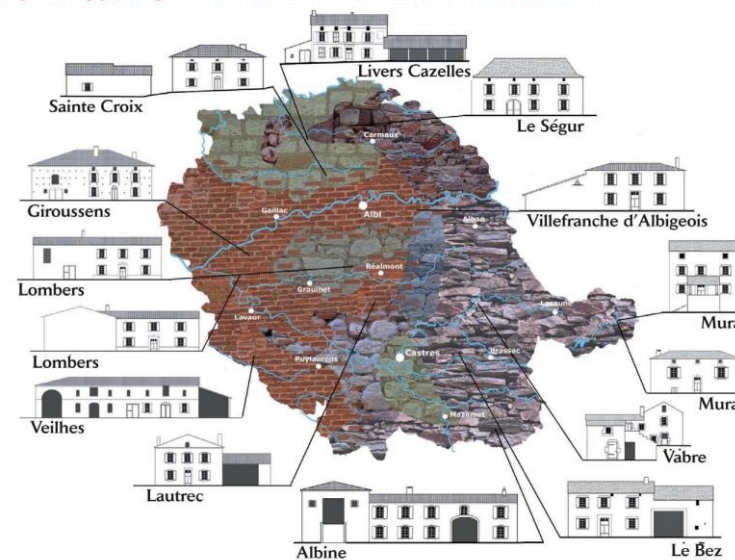


Ferme à Fiac

On distingue sur le territoire essentiellement des fermes de type allongé ou Habitat linéaire où les différentes fonctions sont organisées cote à cote sous le même toit.

Certaines sont de forme carrée de type ferme bloc, en U ou en L, organisées autour d'une cour.

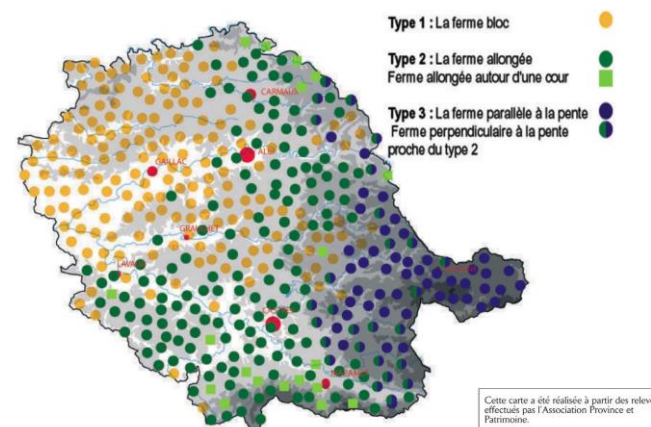
Quelques typologies architecturales du bâti traditionnel



Typologie du bâti traditionnel

Source Atlas des paysages tarnais

Répartition des principales typologies du bâti traditionnel



Les différents types de fermes

Source : Atlas des paysages tarnais



Ferme à Magrin



Corps de ferme à Saint-Genest-de-Contest



Corps de ferme à Saint-Julien-du-Puy



Ferme et espace public à Magrin

Les châteaux et édifices religieux

Des châteaux ou résidences de maîtres occupent pour certains les sommets de puech ou se sont implantés sur des endroits stratégiques.



Château Médiéval à Magrin



Eglises à Teyssode et à Viterbe



Eglise à Saint-Paul-Cap-de-Joux



Eglise et Village à Lautrec

Éléments architecturaux et petits patrimoines architecturaux de qualité

Le petit patrimoine et des paysages ordinaires, facteurs d'identité du territoire épargnés par les différentes phases d'urbanisation doit être épargné et protégé.

De petits édifices et petites constructions (pigeonniers, anciennes cabanes de vignes, ponts et ponceaux, fontaines, croix, etc...) sont parsemés sur l'ensemble du territoire et rythment la lecture de ce paysage rural de qualité comme autant de signaux et de repères visuels.

Ce petit patrimoine riche, souvent méconnu mais digne d'un réel intérêt identitaire et esthétique, témoigne du quotidien passé sur tout le territoire.



Pigeonnier à Montdragon et Moulin à Lautrec



Lavoir à Lautrec



Petit abri à Carbes



Abri agricole à Serviès

Architecture agricole et industrielle traditionnelle

Hangar agricole patrimonial

Ces bâtiments de bonne facture contribuent à la qualité des espaces en centre bourgs (ci-dessous) et sur les paysages agricoles (à droite).



Hangar agricole à Jonquières



Séchoir à ail et hangar agricole à Jonquières

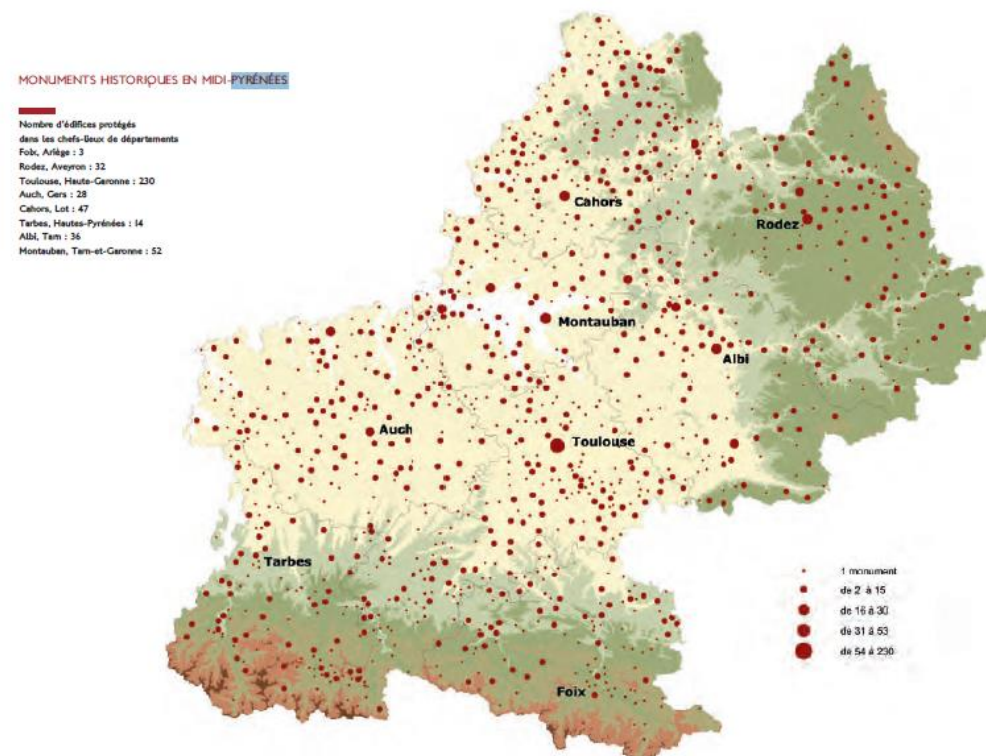
Un patrimoine local de qualité et leur servitude

La protection des immeubles de la CCLPA au titre des Monuments historiques

Damiatte	Pigeonnier de la Brunié	17e s.
Guitalens-L'Albarède	Château-Haut	19e s.
Lautrec	Eglise Saint-Rémy	14e s. - 16e s.
Lautrec	Ancienne croix du cimetière de Graissac	
Lautrec	Château de Malvignol	16e s. - 17e s.
Magrin	Eglise Saint-André	
Magrin	Château de Magrin	16e s. - 17e s.
Saint-Paul-Cap-de-Joux	Eglise paroissiale	19e s.

Sites classés

Peyregoux	Eglise paroissiale Saint-Pierre à Peyregoux	Inscription par arrêté du 20 août 2008	XII, XIV, XIX°
Lautrec	Eglise Saint-Rémy à Lautrec	Classement par arrêté du 20 décembre 1999	XIV, XVI°
Vielmur-sur-Agout	Ancienne abbaye bénédictine Notre-Dame de la Sagne à Vielmur-sur-Agout	Classement par arrêté du 28 novembre 1996	XVII, XVIII°



Recensement des MH en Midi Pyrénées

7.5 Synthèse, enjeux et orientations à venir

Le territoire dispose de nombreux atouts en matière de patrimoines (naturel, paysager, vernaculaire...), enrichissant et accompagnant les différentes fonctions de l'espace urbain. A ce titre, ils jouent un rôle important dans la perception de l'espace urbain vert et doivent ainsi être valorisés. Connectés autant que possible avec les espaces agricoles ou naturels préservés, les marqueurs naturels contribuent au maintien et au renforcement des continuités écologiques maillant l'ensemble du territoire.

Les éléments architecturaux et la morphologie du bâti dans les cœurs de villages, certains hameaux et bâtisses anciennes participent à la mise en valeur des pratiques architecturales locales et identitaires.

Un patrimoine local à identifier et à préserver

Enjeu N°1 : Protéger et valoriser les paysages et patrimoines majeurs

Le patrimoine urbain

Plusieurs bourgs et villages se distinguent au sein du territoire en raison de leur qualité architecturale et/ou de leur environnement naturel immédiat leur offrant des perspectives lointaines de grandes qualités. C'est alors la qualité d'ensemble de ces sites qui crée l'intérêt et la particularité de ces bourgs. Or ces ensembles sont parfois détachés d'une identification particulière ayant amené à un classement en tant que monument historique. Si certains éléments de protection et de mise en valeur ont parfois été mis en place à l'image de l'AVAP de Lautrec la plupart de ces bourgs ne bénéficient pas aujourd'hui d'une approche globale apte à en garantir leur devenir.

Enjeu N°2 : Accompagner la valorisation du petit patrimoine et des paysages ordinaires, facteurs d'identité du territoire

Le patrimoine vernaculaire

Le petit patrimoine riche, souvent méconnu mais digne d'un réel intérêt identitaire et esthétique, témoigne du quotidien passé sur le territoire.

L'élaboration du PLUI est l'occasion d'informer et de sensibiliser les habitants du territoire sur une architecture durable en harmonie avec le paysage et l'architecture locale. Cela concerne l'implantation des constructions sur les pentes, l'adaptation au terrain, les palettes de couleurs et de matériaux, la gestion des lisières urbaines (en ménageant des espaces

Ces éléments du patrimoine tels, lavoirs, fontaines, croix, moulins, fontaines, pigeonniers, chapelles, ponts, haies, édicules, dolmens, arbres isolés, alignement d'arbres, canaux d'irrigation, terrasses, mur en pierre sèches, clôtures en pierres plantées, etc. sont nombreux, notamment au sein des villages et des bourgs. Ils ont souvent été épargnés par les différentes phases d'urbanisation.

Ce patrimoine local, souvent méconnu, fait rarement l'objet d'un recensement ou d'une protection si ce n'est, parfois, par l'intermédiaire des documents d'urbanisme. Ces éléments du « petit patrimoine » peuvent être identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme et préservés grâce à la mise en place de préconisations.

Orientations

Sur la base des valeurs identitaires, culturelles et patrimoniales partagées à l'échelle du territoire de la CCLPA, protection du patrimoine, innovation technique (nécessaire, par exemple, pour la réhabilitation des logements vacants et/ou dégradés ou liée à des préoccupations bioclimatiques), voire création plus contemporaine, doivent pouvoir être conciliées intelligemment. Se référant au bâti traditionnel et emblématique, ainsi qu'aux éléments naturels préexistants (cours d'eau, espaces boisés, espaces verts plus urbains, arbres isolés ...), les nouveaux aménagements de quartier, de bâtiment ou d'espace public auront pour objectif de valoriser qualitativement ces éléments socles, tout en contribuant à créer un nouvel espace à vivre, une nouvelle ambiance urbaine ou villageoise, propice à être investie facilement par les habitants.

Au cœur de l'espace vécu au quotidien, les centres-bourgs et centres-villes proposent ainsi des paysages urbains où se forge l'identité des communes. Au-delà des dispositions de protection, les opérations de renouvellement urbain, de (ré)aménagement d'espaces publics au bénéfice de la convivialité et des modes actifs sont à considérer comme des opportunités pour réhabiliter et mettre en valeur les constructions anciennes des bourgs et préserver les ambiances paysagères et patrimoniales locales. Ce trait d'union avec l'histoire des lieux doit inspirer les nouveaux projets architecturaux pour les extensions de villages ou quartiers.

tampons suivant les courbes de niveaux entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles et naturels environnants), la gestion des clôtures et des haies et le traitement paysagers des nouveaux quartiers (en faisant rentrer la nature dans l'aménagement urbain et ainsi créer des îlots de fraîcheurs en relation avec les espaces riverains des nombreux cours d'eau du territoire).

7.6 Synthèse du diagnostic architecture et patrimoine

Forces	Faiblesses
Une richesse patrimoniale et architecturale conséquente et protégée. Le village médiéval de Lautrec connu régionalement. Des centres bourgs anciens ayant une qualité d'implantation paysagère. Un patrimoine d'anciens bâtiments agricoles de qualité. Un passé fortement marqué par la présence des cathares, qui est également un atout touristique.	Une perte de lisibilité et de visibilité du patrimoine dans les communes du sud-est de la CCLPA du fait de la proximité de Castres.
Opportunités	Menaces
Poursuivre l'effort de mise en avant et de découverte des monuments historiques et sites exceptionnels de la CCLPA, notamment dans une ambition touristique. Profiter de l'expérience d'un « mode d'habiter » en centre-bourg intéressant pour le village de Lautrec pour s'en inspirer pour d'autres hameaux.	Une dichotomie entre savoir-faire du passé et aménagement contemporain qui peut se percevoir comme une confrontation lorsque l'impact visuel est marqué (lotissement <i>ex nihilo</i>, colorimétrie non respectée).

Diagnostic socio- économique

1. Analyse démographique de la CCLPA

L'ensemble des statistiques et des cartes – sauf indications contraires - proviennent des bases de données, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009, 2013 et 2014 de l'INSEE⁶ ainsi que des éléments du Porter à Connaissance de l'Etat mis à disposition en février 2017.

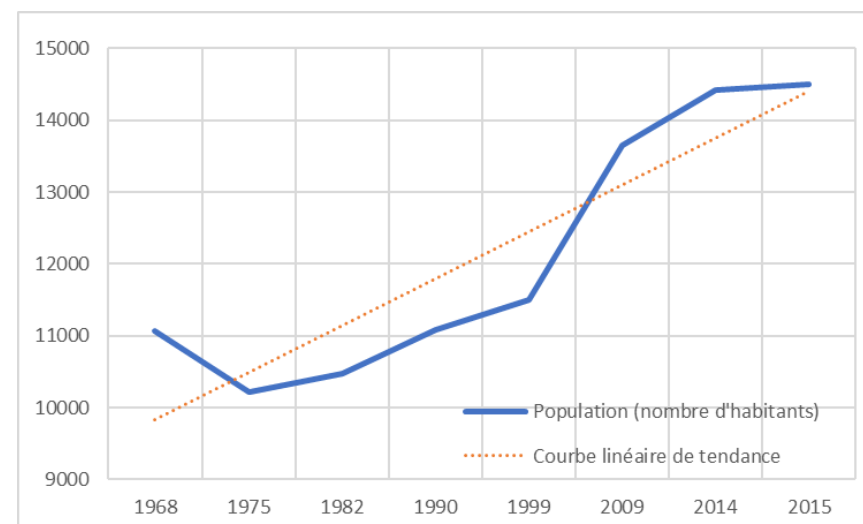
1.1 Evolution de la population

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2015
Population	11066	10223	10479	11077	11508	13651	14416	14502
Croissance entre les périodes de recensement	-	-7,6%	2,5%	5,7%	3,9%	18,6%	5,6%	0,6%
Croissance pondérée par année entre les périodes de recensement	-	-1,1%	0,4%	0,7%	0,4%	1,9%	1,1%	0,6%

Recensement et évolution démographique dans la CCLPA, entre 1968 et 2015

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Solde naturel annuel ⁷	-0,3	-0,3	-0,2	0	0,1	0,1
Solde migratoire annuel ⁸	-0,7	0,6	0,8	0,5	1,6	1
Variation annuelle	-1	0,3	0,7	0,5	1,7	1,1

Indicateurs démographiques dans la CCLPA entre 1968 et 2014



Evolution de la population dans la CCLPA, entre 1968 et 2015

⁶ INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

⁷ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistré sur une période.

⁸ Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties sur une période.

En 2015, la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA) compte 14502 habitants répartis sur 28 communes. La densité moyenne est de 36,6 habitants au km².

En près de 50 ans, la population de la CCLPA a connu plusieurs périodes d'évolution, à savoir :

1. **Entre 1968 et 1975**, cette période est en continuité de la déprise agricole qui sévit sur le territoire. Ce sera le seul solde migratoire négatif observé et la seule baisse de population enregistrée en près d'un demi-siècle,
2. **Entre 1975 et 1999**, la CCLPA connaît une augmentation de sa population, portée par le solde migratoire, le solde naturel, toujours négatif, se stabilise entre 1990 et 1999,
3. **Entre 1999 et 2014**, la CCLPA connaît des augmentations de population encore jamais enregistrées sur le territoire. **Sa position entre Castres, Graulhet, voire Lavaur lui concède une attractivité certaine**, à tempérer en fonction notamment de la position géographique des communes.
4. **Depuis 2014**, la période précédente très dynamique démographiquement s'atténue, la croissance est similaire à celle observée entre 1982 et 1990.⁹

Il n'y a aucune ville au sein de la CCLPA, selon la définition donnée par l'INSEE¹⁰. Néanmoins, 4 communes détiennent plus de 1000 habitants en 2015, à savoir, Damiatte (1022 hab.), Saint-Paul-Cap-de-Joux (1110 hab.), Vielmur-sur-Agout (1512 hab.) et Lautrec (1776 hab.). Plus d' ¼ des communes, détiennent moins de 200 habitants. La situation est hétérogène en termes de nombre d'habitants par commune, la moyenne est de 518 habitants en 2015.

⁹ Aucune donnée sur les soldes naturel et migratoire n'est disponible et par conséquent l'analyse ne peut être plus poussée.

¹⁰ Ville ou unité urbaine, d'après l'INSEE (oct.2016) : La notion d'unité urbaine repose sur la **continuité du bâti** et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (**pas de coupure de plus de 200 mètres** entre deux constructions) qui compte **au moins 2 000 habitants**.

Cette première conclusion traduit une tendance à la fragilisation des communes les plus éloignées des pôles d'emploi et de services que sont l'agglomération de Castres et dans une moindre mesure les villes de Graulhet et Lavaur.

Le solde naturel de la CCLPA est redevenu depuis 1999, positif. Le nombre de naissances parvient, depuis, à compenser celui des décès. Le département du Tarn connaît entre 1968 et 2014, une évolution quasiment similaire du solde naturel.

Le solde migratoire annuel était bas et négatif entre 1968 et 1975, le territoire n'a pas été attractif durant ces années et par conséquent a perdu de la population comme vu précédemment. Depuis 1975, ce solde migratoire redevient positif, et permet un gain de population, atténuant le solde naturel redevenu positif seulement dans les années 2000. **Depuis 1975, et notamment depuis 1999, le solde migratoire est toujours en grande partie à l'origine de l'augmentation de la population et confirme le caractère attractif de certaines communes de la CCLPA.**

	Superficie (km ²)	Population Municipale (2014)	Population Municipale (2015) ¹¹	Densité (hab./km ²) ¹²
Brousse	14,77	413	415	28
Cabanès	8,86	278	281	31,5
Carbes	7,4	215	225	30
Cuq	14,99	494	494	33
Damiatte	31,78	1019	1022	32
Fiac	25	920	933	37,5
Fréjeville	9,48	633	636	67
Jonquières*	9,36	455	452	48,5
Laboulbène	12,2	140	141	11,5
Guitalens-L'Albarède	4,65	867	871	187,5
Lautrec*	54,64	1784	1776	32,5
Magrin	8,07	133	133	16,5
Missècle	5,77	93	93	16
Montdragon	12,19	617	618	50,5
Montpinier	7,6	186	191	25
Moulayrès	8,85	175	186	21
Peyregoux*	4,5	88	87	19,5
Prades	5,24	131	132	25

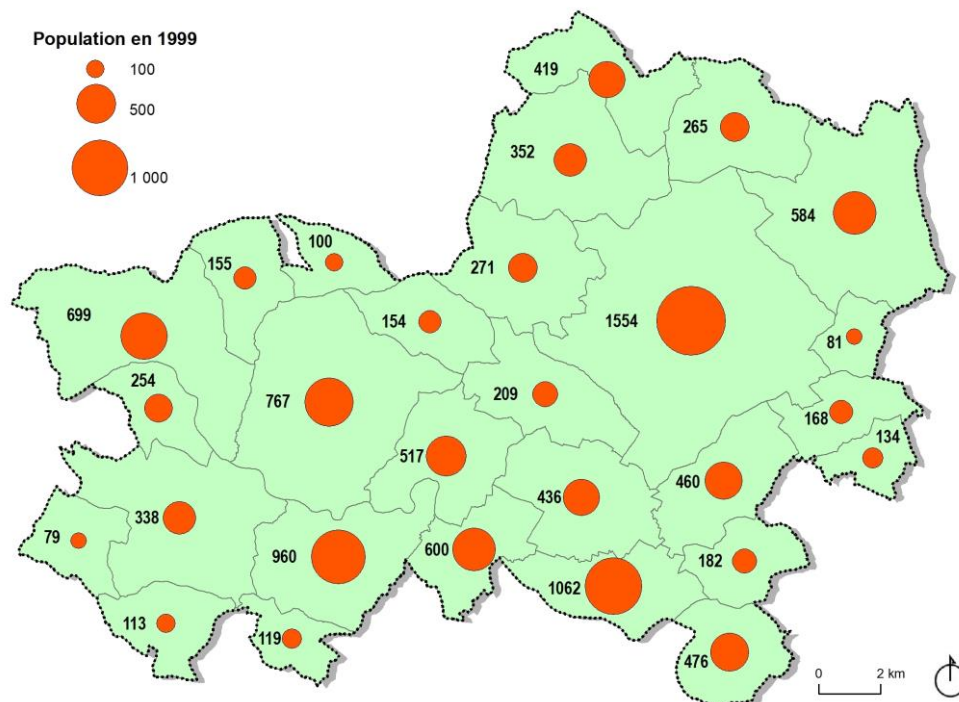
¹¹ Population municipale 2015 entrée en vigueur fin 2017. Cette statistique ne sera pas usitée dans les calculs de l'analyse démographique puisque les autres indicateurs ne sont disponibles que jusqu'en 2014.

¹² Densité (en 2015) arrondie à 0,5 près.

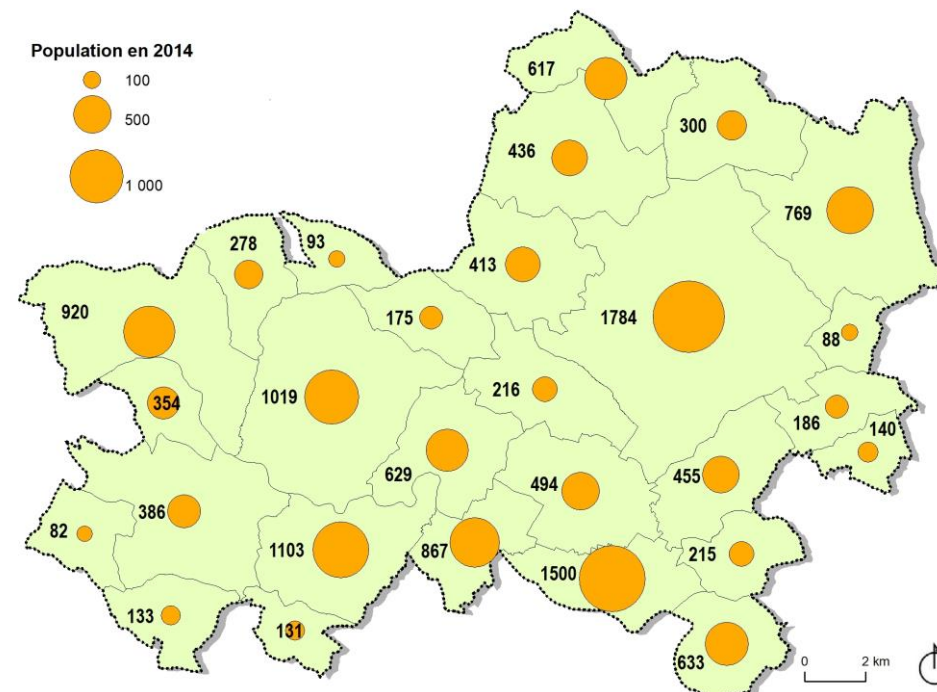
Pratviel	7,11	82	84	12
Puycalvel*	12,27	216	214	17,5
Saint-Genest-de-Contest	13,71	300	305	22
Saint-Julien-du-Puy*	19,38	436	434	22,5
Saint-Paul-Cap-de-Joux	17,01	1103	1110	65,5
Serviès	12,80	629	638	50
Teyssode*	22,88	386	380	16,5
Vénès	27,42	769	780	28,5
Vielmur-sur-Agout	11,61	1500	1512	130
Viterbe	6,51	354	359	55

Superficie, population municipale et densité des communes de la CCLPA, en 2014 et 2015¹³

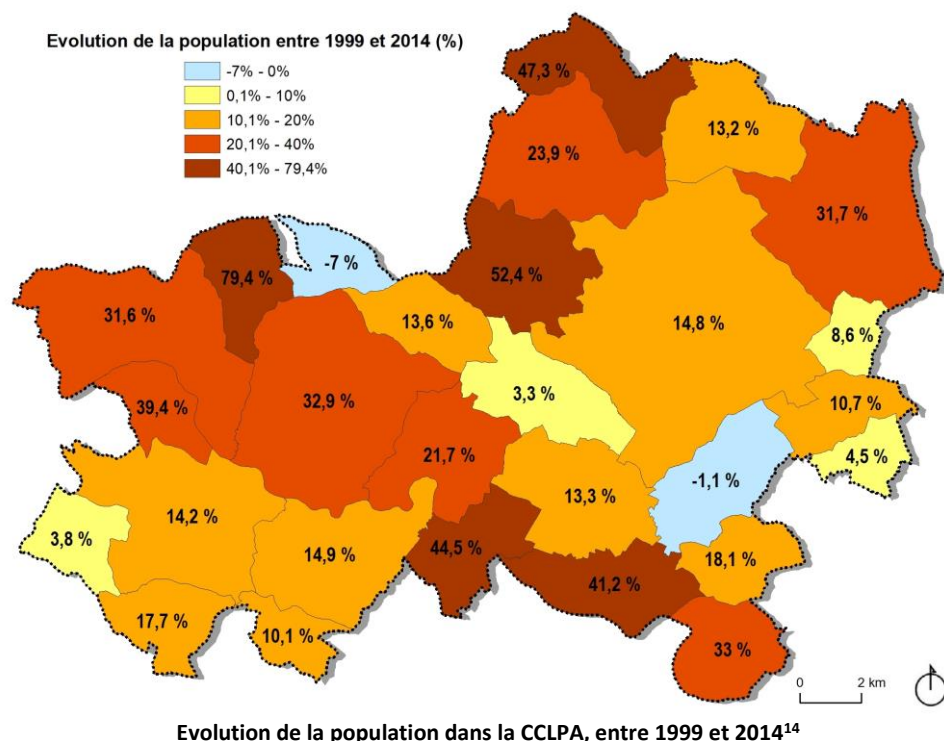
¹³ Les communes marquées d'une « * » perdent de la population entre 2014 et 2015. 6 sont concernées : Jonquières, Lautrec, Peyregoux, Puycalvel, Saint-Julien-du-Puy, et Teyssode. Néanmoins les évolutions sont minimales car calculées sur seulement une année.



Population dans la CCLPA, en 1999



Population dans la CCLPA, en 2014



¹⁴ L'analyse est effectuée entre 1999 et 2014 afin d'observer une tendance sur une période de presque 15 ans et gagner en précision et pertinence.

Les communes de l'intercommunalité connaissent des évolutions démographiques très contrastées - mais quasiment toutes, à l'exception de Moulayrès et Jonquières, positives - d'une commune à l'autre entre les recensements de 1999 et 2014. De -7% à +79,4% donnant une moyenne de croissance sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité de +22,5%¹⁵ au cours d'une période de 15 ans, soit un taux annuel moyen de +1,5%. Le Lautrécois-Pays d'Agout connaît sur la période 1999/2014, une évolution démographique presque deux fois plus élevée qu'au niveau départemental (11,96% pour un taux annuel moyen de 0,8%). Les évolutions calculées pour la CCLPA sont les suivantes :

- ✓ **Deux communes perdent de la population**, en raison d'un solde naturel timide ou négatif qui n'est pas compensé par le solde migratoire : **Missècle** (-0,5%/an sur 15 ans). **Jonquières** (-0,1%/an sur 15 ans).
- ✓ **Dix communes, gagnent de la population, avec des hausses très modérées à modérées**, celles-ci ont des soldes naturel et migratoire qui s'équilibrent à peine, elles ont sur la période 1999 à 2014, soit le solde naturel, soit le solde migratoire, négatif. Les communes concernées sont : **Puycalvel** (0,2%), **Pratviel** (0,3%), **Laboulbène** (0,3%), **Peyregoux** (0,6%), **Prades** (0,7%), **Montpinier** (0,7%), **Saint-Genest-de-Contest** (0,9%), **Cuq** (0,9%), **Moulayrès** (0,9%), **Teyssode** (0,9%).
- ✓ **Six communes ont une évolution démographique marquée, qui se situe néanmoins en dessous de la moyenne observée sur la CCLPA¹⁶ (22,5%), mais autour de la médiane¹⁷ (16,3%)**. Les soldes naturel et migratoire sont très hétérogènes entre les communes. Le solde naturel est généralement neutre ou négatif et le solde migratoire ne permet pas de soutenir convenablement la variation annuelle moyenne de la population. Serviès est un cas original puisque le solde migratoire mesuré entre 1999 et 2014 est largement au-dessus de la moyenne de la CCLPA avec un taux moyen supérieur à 3% mais qui ne compense pas le solde naturel négatifs autour de -2% sur la même période : **Saint-Paul-Cap**.

¹⁵ De fortes disparités existent dans le Lautrécois-Pays d'Agout sur l'évolution démographique entre 1999 et 2014. Ainsi la **médiane** est révélatrice du contraste puisqu'elle est de 16,3% (valeur qui sépare une série statistique en deux séries égales) lorsque la moyenne est de 22,5%. En effet, seulement deux communes sont proches de la moyenne à savoir Serviès avec 21,7 % et Saint-Julien-du-Puy avec 23,9%.

¹⁶ Sauf pour Saint-Julien-du-Puy (23,9%)

¹⁷ Médiane : Valeur qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales.

de-Joux (1%), Lautrec (1%), Magrin (1,2%), Carbes (1,2%), Serviès (1,4%), et Saint-Julien-du-Puy (1,6%).

- ✓ **Six communes ont une évolution démographique importante**, bien au-delà de la moyenne observée sur l'ensemble du Lautrécois-Pays d'Agout, de 22,5%. En raison de soldes naturels toujours positifs, qui grimpent jusqu'à 0,8 pour Damiatte sur la période 2009 à 2014) et de soldes migratoires également positifs¹⁸ environ 1,5 fois supérieurs à la moyenne de la CCLPA : **Vénès (2,1%), Fiac (2,1%), Damiatte (2,2%), Fréjeville (2,2%), Viterbe (2,6%), et Vielmur-sur-Agout (2,7%).**
- > **Trois communes ont une croissance démographique très importante avec une population multipliée par environ 1,5 entre 1999 et 2014.** **Guitalens-L'Albarède (3%)** avec un solde naturel positif depuis 1999 et un solde migratoire élevé mais divisé de moitié entre 2009 et 2014 (1,3%) par rapport à la période précédente 1999 à 2009 (2,8%), **Montdragon (3,2%)** avec un solde naturel redevenu négatif entre 2008 et 2013 et un solde migratoire élevé mais qui s'estompe sur la dernière période, divisé par presque 3. **Brousse (3,5%)** avec un solde naturel positif, et un solde migratoire élevé, les deux indicateurs sont en hausse sur la période 2008 à 2013.
- ✓ **Une commune, Cabanès, connaît une croissance démographique exceptionnelle, puisqu'elle double presque sa population en l'espace de 15 ans.** Le solde naturel est certes redevenu positif mais l'évolution démographique s'explique surtout au travers de l'impulsion du solde migratoire, notamment entre 2009 et 2014 où se positionne en moyenne à 4,6%/an. Ainsi, entre 1999 et 2014, le gain d'habitants est presque de 80%, soit une moyenne de 5,3%/an.

Total de communes en perte de population	2
Total de communes en stagnation de	3

¹⁸ Hormis pour Fréjeville et Viterbe qui connaissent une baisse assez marquée de leur solde migratoire entre 2009 et 2014 passe en négatif avec respectivement -0,7% et -0,2%. Un niveau non atteint depuis 3 ou 4 décennies.

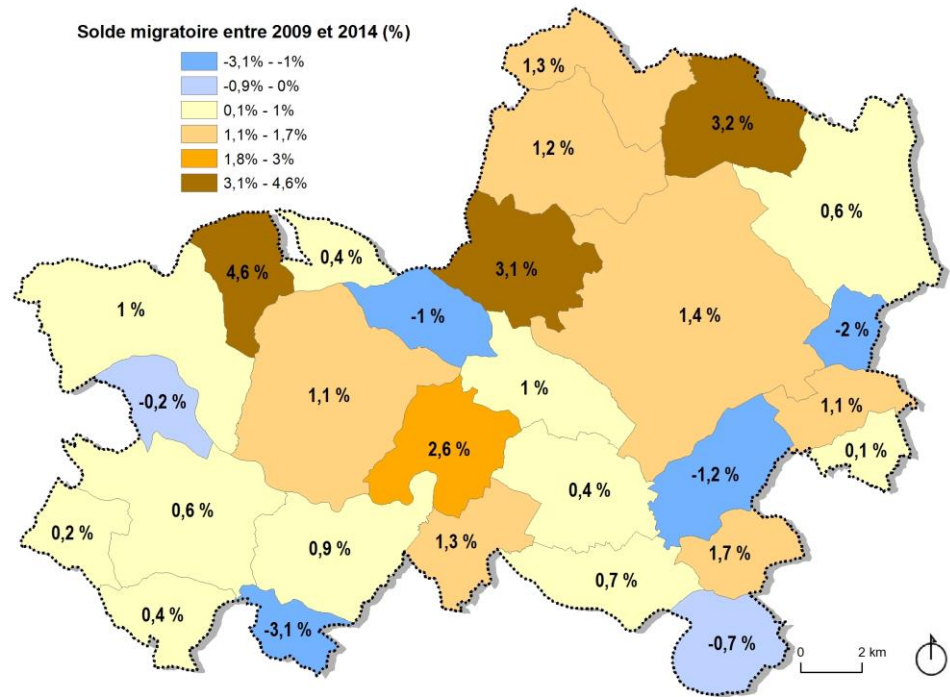
population (moins de 0,5%/an entre 1999 et 2014)	
Total de communes en progression de population	25
Ecart croissance annuelle	-0,5%/an à +5,3%/an (soit une médiane de + 1,08%/an)

Deux des communes les plus peuplées, Lautrec, 1784 habitants et Saint-Paul-Cap-de-Joux, 1103 habitants en 2014, ont une évolution démographique timide depuis le début des années 2000, avec un gain de seulement 15% de population environ contre 22,5% sur l'ensemble de la CCLPA. A contrario, les deux autres communes qui dépassent 1000 habitants que sont Damiatte, 1019 habitants en 2014, et Vielmur-sur-Agout, 1500 habitants en 2014, entretiennent un dynamisme prononcé avec un gain de 33% à 41% de population en l'espace 15 ans.

Le solde migratoire demeure l'indicateur le plus pertinent s'agissant de mesurer l'évolution démographique de la plupart des communes de la CCLPA, pourtant les cartes relatives à l'évolution de la population entre 1999 et 2014 puis le solde migratoire en 2009 et 2014 ne se corrèlent pas forcément et ce pour plusieurs raisons¹⁹.

Hormis quelques exceptions comme Saint-Genest-de-Contest, Pratiel, Jonquières, ou Laboulbène, les communes à proximité (une vingtaine de minutes ou moins via le réseau routier ou les transports en commun) d'une centralité urbaine extérieure à la CCLPA telles que Castres, Graulhet, Lavaur, Puylaurens, Réalmont voire Albi gagnent largement de la population entre 1999 et 2014. Cabanès ou Vielmur-sur-Agout sont des exemples éloquents.

¹⁹ L'utilisation des pourcentages auprès de communes faiblement peuplées est complexe, de plus de nombreuses communes telles que Viterbe ou Peyregoux détiennent des évolutions démographiques contrastées entre chaque recensement et n'affichent pas de régularité.



Solde migratoire dans la CCLPA, entre 2009 et 2014

Scenarii de projection de population	CCLPA
Nombre d'habitants en 2015	14 502
Scénario de projection +1,13%/an ²⁰ (Nombre d'habitants en 2030)	17 186
Scénario de projection +1,5%/an ²¹ (Nombre d'habitants en 2030)	18 153
Scénario de projection + 2,88%/an ²² (Nombre d'habitants en 2030)	22 230

Recensement en 2015 et projection en 2030 dans la CCLPA

La population de la CCLPA est, au recensement actuellement disponible de 2015, de 14.520 habitants, d'après des données au 1^{er} janvier 2018.

En 2014, on relèvera que cette croissance de population est en grande partie due au solde migratoire (+1% sur le total de la variation qui est de 1,1%). Néanmoins, pour un territoire à dominante rurale et périurbain, le solde naturel est positif, avec 0,1% ; ce qui est un réel

²⁰ Taux de variation annuel constaté entre 2009 et 2014, constituant l'hypothèse basse, dite « au fil de l'eau ».

²¹ Taux de variation annuel constaté entre 1999 et 2014, constituant l'hypothèse de base.

²² Taux de variation annuel calculé sur la base des 10 communes les plus attractives entre 1999 et 2014 ayant un effet d'entraînement sur les autres communes, 6 communes ont des taux de variation annuel supérieurs à 2,5% entre 2009 et 2014, dont une à plus de 5% (Cabanès). Ce taux encore jamais constaté sur l'ensemble du Lautrécois-Pays d'Agout couplerait une hausse conjointe du solde naturel et une forte reprise du solde migratoire en baisse sur la période 2009/2014, et donc au-delà de la période 1999/2009 où il fut le plus fort en 50 ans.

point positif en comparaison à d'autres regroupements intercommunaux du même acabit. Ce dernier est neutre ou légèrement positif depuis 1990.

	Habitants	Évolution entre 2009 et 2014	Densité 2014	Taux de variation annuel moyen entre 2009 et 2014		
	2014		au km ²	Total	Dû au solde Naturel	Dû au solde Migratoire
CCLPA	14 416	764	36,6	1,1%	0,1%	1,1%
Département du Tarn	384 474	10 456	66,8	0,6%	0%	0,6%
Ancienne région Midi-Pyrénées	2 967 153	104 446	65,4	0,8%²³	0,2%	0,6%

Recensement et évolution dans la CCLPA, le département du Tarn et l'ancienne région Midi-Pyrénées entre 2009 et 2014

Entre 2009 et 2014, la CCLPA détient un solde naturel, soit 0,1%, entre celui de l'ancienne région Midi-Pyrénées (0,2%) et celui du département du Tarn, neutre. Néanmoins cette dernière détient un solde migratoire deux fois plus élevé que le département avec 1,1% contre 0,6%.

La CCLPA représente 6,7% de la superficie et 3,7% de la population du département du Tarn.

Hypothèses de développement à l'horizon 2030 :

1. Si l'on considère une hypothèse de **croissance au fil de l'eau** (environ +1,13%/an, taux observé sur la CCLPA entre 2009 et 2014), la population devrait atteindre à l'horizon 2030 l'effectif de **17 186 habitants**. Soit, entre 2015 et 2030, un gain de **2684 habitants** et un taux d'augmentation global de 18,5%,
2. Si l'on considère cependant une **possible accélération et poursuite de la croissance démographique** à partir de 2015 sur la base d'une hypothèse plus élevée (1,5%/an, taux observé sur une période plus longue empreinte d'un fort dynamisme démographique, à savoir entre 1999 et 2014), la population à l'horizon 2030 pourrait atteindre l'effectif de **18 153 habitants**. Soit, entre 2015 et 2030, un gain de **3651 habitants** et un taux d'augmentation global de 25,2%,
3. Si l'on considère, une **très forte accélération de la croissance** démographique à partir de 2015 sur la base d'une hypothèse haute encore jamais enregistrée (2,88%/an), la population à l'horizon 2030 pourrait atteindre l'effectif de **22 230 habitants**. Soit, entre 2015 et 2030, un gain de **7728 habitants** et un taux d'augmentation global de 53,3%.

²³ Statistiques sur la période 2008/2013 car non disponibles pour 2009/2014.

1.2 Structure de la population

Tranches d'âge	CCLPA			
	2009	2014	Évolution	Évolution
			val.	%
Plus de 75 ans	1451	1491	40	2,76%
de 60 à 74 ans	1831	2297	466	25,45%
de 45 à 59 ans	2941	3207	266	9,04%
de 30 à 44 ans	2852	2825	-27	-0,95%
de 15 à 29 ans	1837	1804	-33	-1,80%
de 0 à 14 ans	2497	2792	295	11,81%
Total	13 409	14 416	1007	7,51%

Répartition par tranche d'âge et évolution dans la CCLPA en 2009 et 2014

La classe d'âge comprise entre 60 et 74 ans progresse de d'1/4 entre 2009 et 2014. La classe d'âge la plus jeune, soit entre 0 et 14 ans, progresse de presque 12% sur la même période tandis que la suivante, celles des 15 à 29 ans et des 30 à 44 ans sont en léger recul avec respectivement près de 2% de moins, et près d'1% de moins. Les 45 à 59 ans, sont près de 10% plus nombreux. Pour finir, la classe d'âge au-delà de 75 ans, évolue peu.

Le vieillissement de la population s'il devait se confirmer dans les années qui viennent est une évolution à prendre en compte dans l'évaluation des besoins actuels et futurs, notamment s'agissant des équipements de soins spécialisés et des services à la personne.

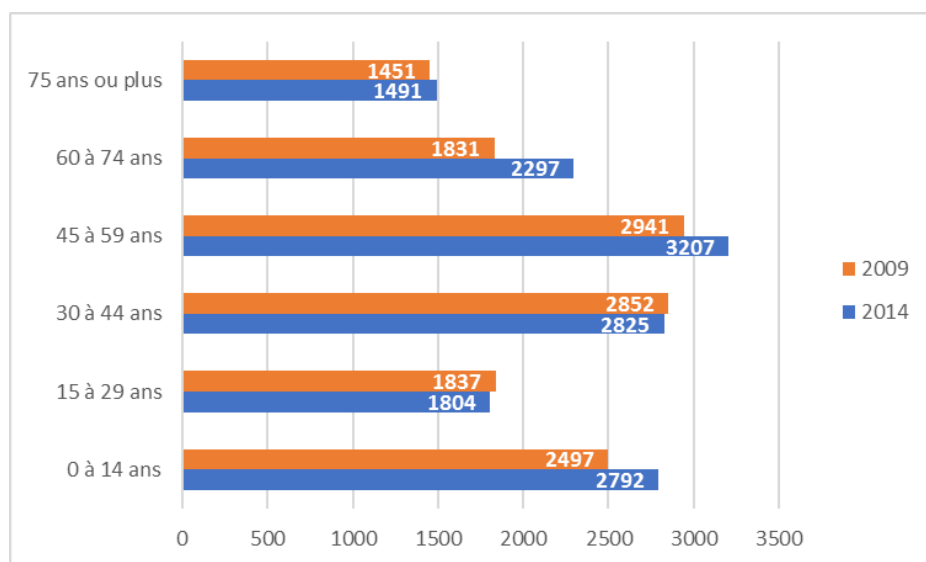
Les personnes qui ont entre 60 et 74 ans sont donc actuellement en forte progression, leur poids relatif sur la population totale est passé en l'espace de 5 ans de **13,7% à 16%**. Aussi, la classe d'âge inférieure, les 45 à 59 ans est en progression de près de 10% sur ce même laps de temps. Par conséquent, d'ici 2030, si ce modèle de répartition des tranches d'âge et si la tendance sont confirmés, le poids des plus de 75 ans augmentera significativement au regard du vieillissement de la classe d'âge qui précède à savoir les 60 à 74 ans. Il est important de noter que cette analyse se base sur des données de 2014, ainsi ce basculement vers les classes d'âges les plus âgées est en train de se réaliser depuis déjà plusieurs années.

Tranche d'âge	CCLPA	Département du Tarn	France métropolitaine
75 ans et plus	10,3%	12,7%	9,3%
60-74 ans	15,9%	17,6%	15,3%
45-59 ans	22,2%	20,8%	19,9%
30-44 ans	19,6%	17,4%	19,3%
15-29 ans	12,5%	14,6%	17,9%
0 à 14 ans	19,4%	16,9%	18,3%

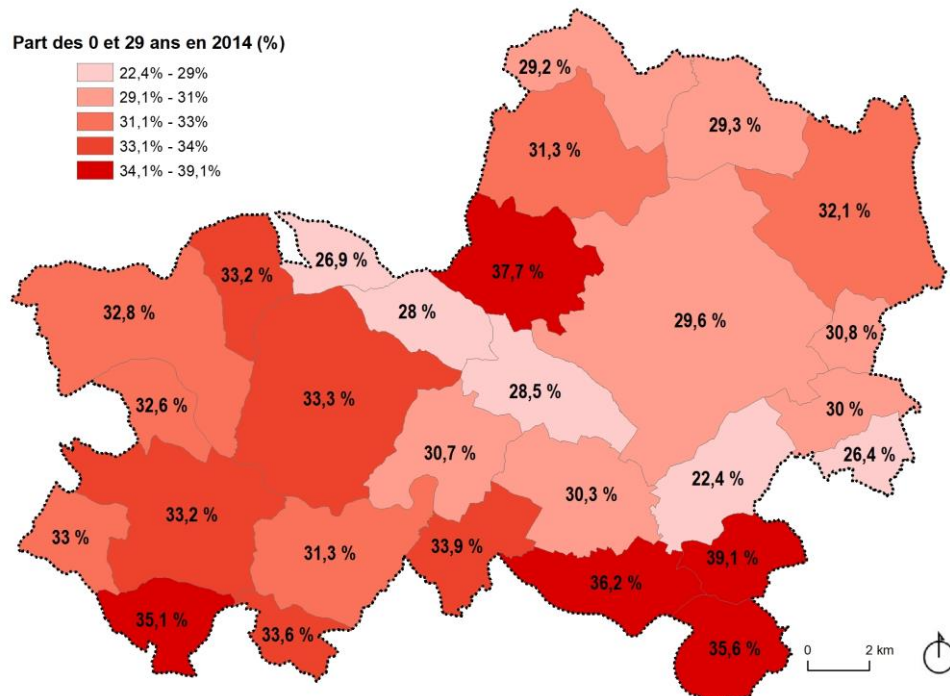
Comparatif de la répartition par tranche d'âge de la population de la CCLPA, du département du Tarn et de la France métropolitaine, en 2014

Comparativement au département, les classes d'âge supérieures à 60 ans sont pourtant sous-représentées, malgré la récente tendance à l'augmentation de celles-ci. Le Lautrécois-Pays d'Agout dispose d'une répartition des plus de 60 ans, plus similaire à celle de la France métropolitaine. Les 15-29 ans, classe d'âge dans laquelle on retrouve entre-autres les jeunes actifs, sont sous-représentés par rapport au département, qu'il l'est déjà comparativement à la France. Cette situation est révélatrice des migrations qui peuvent s'opérer entre le territoire intercommunal et l'extérieur. La CCLPA connaît en effet des difficultés à maintenir sur son territoire les étudiants et les jeunes foyers notamment en raison d'un parc immobilier non adapté et d'une pauvreté en équipements de certaines communes.

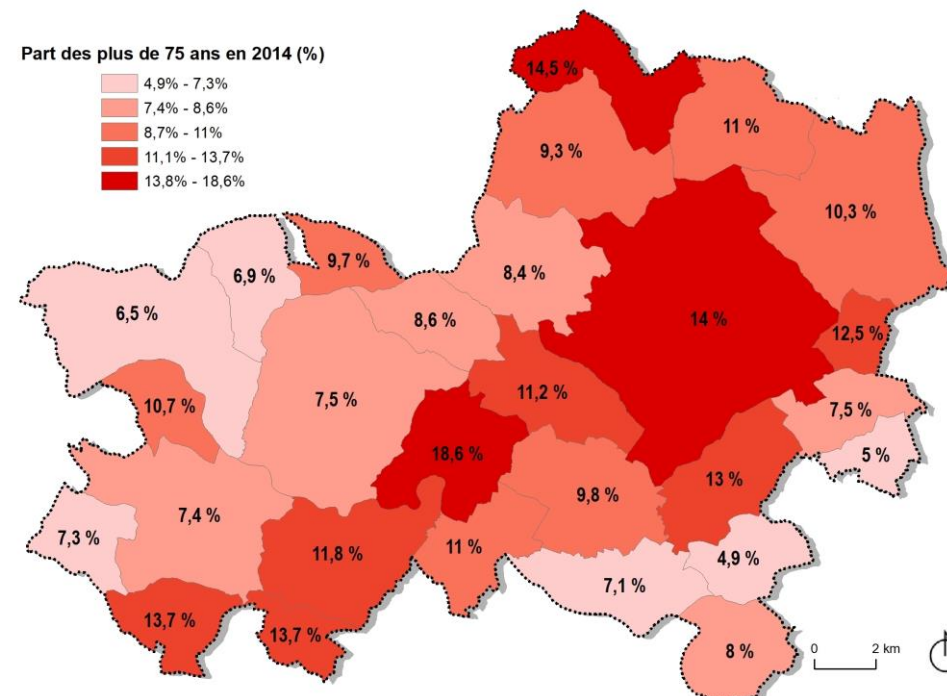
Les autres classes d'âge sont surreprésentées par rapport au département, dans l'ordre d'importance : Les 45 à 59 ans, les 30 à 44 ans et surtout les 0 à 14 ans. La nette progression, avec plus de 3 points en 5 ans, des 0 à 14 ans s'explique par un solde naturel positif sur l'intercommunalité et par la proportion plus importante des 30 à 44 ans qui atteste de l'attractivité du territoire auprès de ménages avec enfants.



Répartition de la population dans la CCLPA par tranche d'âge et évolution, entre 2009 et 2014



Population entre 0 et 29 ans dans la CCLPA, en 2014



Population de plus de 75 ans dans la CCLPA, en 2014

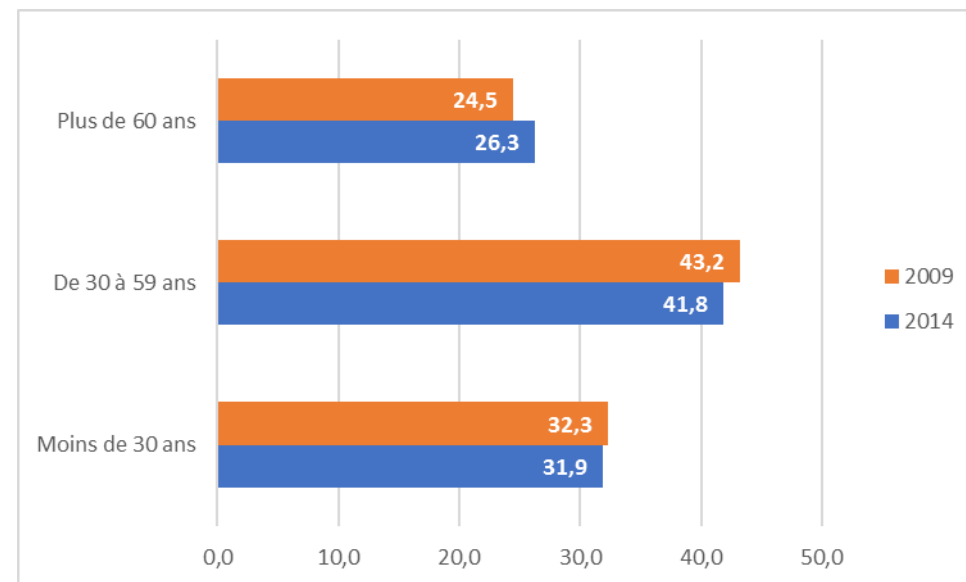
La répartition des jeunes habitants ayant entre 0 et 29 ans est assez homogène (hormis la commune de Jonquières) au sein de la CCLPA avec des taux oscillant entre 22,4 et 39,1%. Une commune a un taux bas, à savoir Jonquières avec 22,4%. Les raisons sont l'absence, ou l'éloignement d'une structure scolaire²⁴, la faible proportion de jeunes couples vivant sur la commune, voire un départ accéléré de plusieurs habitants entre 15 et 29 ans entre 2009 et 2014, en raison des perspectives de formation et d'emploi.

La moyenne sur l'ensemble de la CCLPA est de 31,9% de personnes de moins de 30 ans sur l'ensemble de la population des communes.

La répartition des personnes de plus de 75 ans révèle des écarts plus marqués au sein de la CCLPA. Les communes de Carbes et Laboulbène en accueillent respectivement 4,9% et 5%. Tandis qu'à un autre extrême, les communes de Serviès et Lautrec ont respectivement 18,6% et 14% de leur population qui est âgée de plus de 75 ans en 2014, en raison de l'existence d'EHPAD²⁵, d'autres services de santé et de commerces.

La moyenne sur l'ensemble de la CCLPA est de 10,3% de personnes de plus de 75 ans sur l'ensemble de la population des communes.

Les communes les plus isolées du territoire connaîtront dans les prochaines années un poids accru du quatrième âge si l'évolution actuelle se poursuit, à savoir un poids de plus en plus important des habitants ayant entre 60 et 74 ans.



Evolution dans la CCLPA du poids relatif (en %) des 3 grandes classes d'âge, entre 2009 et 2014

²⁴ En 2016/2017, plusieurs ensembles de communes tels que Montdragon, Guitalens-l'Albarède, Serviès, Teyssode, et Viterbe sont en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) dispersé (81% des cas en France), par conséquent les niveaux d'enseignement sont différents selon les localités et une rotation peut avoir lieu chaque année, ce qui peut complexifier les migrations quotidiennes.

²⁵ EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

1.3 Caractéristiques des ménages

Taille des ménages et répartition selon leur composition

En 2014	CCLPA		Département du Tarn
	Nombre	%	%
Total des ménages	5645	100%	100%
Ménages d'une personne seule	1297	23%	33,4%
Couples sans enfant	1833	32,5%	31%
Couples avec enfant(s)	1918	34%	24,9%
Famille monoparentale	487	8,6%	8,6%
Autres ménages sans famille ²⁶	109	1,9%	2,2%

Caractéristiques des ménages selon leur composition dans la CCLPA²⁷ et le département du Tarn, en 2014

Comparativement au département du Tarn, en 2014, la CCLPA enregistre une répartition très différente de la composition des ménages. **Ainsi, la CCLPA détient proportionnellement beaucoup moins de ménages de personnes seules et moins de familles monoparentales, parallèlement beaucoup plus de couples, notamment avec enfant(s).** Le PAC²⁸ de 2017 rappelle l'attractivité des communes rurales en périphérie directe de villes telles que Castres, Lavaur ou Graulhet qui attire les jeunes ménages.

²⁶ Ménages composés de plusieurs personnes isolées

²⁷ Moulayrès et Missècle ne sont pas intégrés en raison d'une absence de données INSEE 2014

²⁸ PAC : Porté à connaissance (de l'Etat)

La taille des ménages de la CCLPA, de l'ordre de **2,4** est supérieure à celle du département du Tarn (2,2), **le rythme du desserrement²⁹ est néanmoins assez élevé au sein des deux entités.** Ainsi, entre 2009 et 2014, pour les deux entités, le nombre de ménages a augmenté lorsque la population des ménages a décliné avec un rythme deux fois moins marqué dans la CCLPA. Aussi, au sein de celle-ci, entre 1968 et 2014, la taille des ménages est passée de 3,7 individus par ménage à légèrement moins de 2,6 depuis 2008 (2,57). Entre 2009 et 2014, le nombre de ménages a cru de plus de 9% lorsque la population de ces derniers a augmenté d'environ 7%.

La taille des ménages au sein du Lautrécois-Pays d'Agoût était déjà largement plus élevée qu'au niveau départemental, en 1968. En effet, de l'ordre de 3,7 individus par foyer contre 3,3 pour le département du Tarn. Aussi, pour un territoire rural et périurbain, la CCLPA affiche une taille des ménages importante, à tempérer néanmoins avec la baisse, faible, mais toujours effective de ce ratio.

En 2014, la population de l'intercommunalité se caractérise par une population qui comporte moins d'hommes que de femmes :

- > 7097 hommes, soit 49,2% de la population
- > 7328 femmes, soit 50,8% de la population

²⁹ Le desserrement des ménages est la baisse de la taille des ménages. Tendance constatée dans la grande majorité des communes en France. Les causes principales concernent le vieillissement de la population et l'évolution des comportements de cohabitation (vie en couple plus tardive des jeunes ou séparations plus nombreuses par exemple), mais aussi le nombre de résidences secondaires.

1.4 Synthèse de la démographie

Forces	Faiblesses
Une intercommunalité attractive démographiquement, par le biais majoritairement du solde migratoire. Un solde naturel neutre puis positif depuis 1990. Une évolution démographique proportionnellement plus de deux fois plus importante entre 2009 et 2014 qu'au niveau départemental. Une proportion de couples, notamment avec enfant(s) largement supérieure à celle du département du Tarn. Une proportion de ménages seuls très en deçà du niveau départemental. Une taille des ménages importante par rapport au département du Tarn et à d'autres entités intercommunales à profil similaire, qui tire parti de la proportion importante de couples avec enfant(s).	Cinq communes perdent ou gagnent très peu d'habitants entre 1999 et 2014 : Missècle, Jonquières, Puycalvel, Pratviel, et Laboulbène. Six communes ont un solde migratoire en baisse entre 2009 et 2014 et par conséquent une perte d'attractivité : Prades, Peyregoux, Jonquières, Moulayrès, Fréjeville, et Viterbe. Une baisse continue et rapide de la taille des ménages, jusqu'en 2008, dorénavant moins rapide. Une population qui tend à vieillir, notamment dans les communes suivant l'axe sud-ouest / nord-est.
Opportunité	Menaces
Des communes rurales, notamment à l'ouest et au nord à profil de plus en plus périurbain dont l'attrait est à valoriser. Des communes, notamment du sud-est en direction de Castres avec une proportion importante d'habitants de moins de 30 ans qu'il est nécessaire de pérenniser au moyen d'équipements adaptés (structures scolaires, de sports/loisirs, culturelles...).	L'accentuation d'un déséquilibre de l'évolution démographique au sein du territoire de la CCLPA entre communes proches et éloignées des axes principaux de transport. La baisse de la taille moyenne des ménages. Un vieillissement des ménages prononcé et accentué dans le futur, au regard de la forte hausse entre 2009 et 2014 de la classe d'âge des 60 à 74 ans et de la hausse certes plus modérée mais effective des 45 à 59 ans.

2. Parc de logements

L'ensemble des statistiques et de la cartographie provient des bases de données 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009 et 2014 de l'INSEE, ainsi que des éléments du Porter à Connaissance de l'Etat de février 2017. Lorsque d'autres bases de données sont utilisées telles que SITADEL³⁰ et MAJIC³¹, cela est spécifié lorsque c'est le cas. Il est à noter que les bases de données de l'INSEE et MAJIC diffèrent en raison de la prise en compte de paramètres dissemblables.

Des cartes relatives à la densité, la vacance, l'année de construction et le parc locatif sont ciblées volontairement sur 6 communes représentatives de l'ensemble des situations rencontrées au sein de la CCLPA, à savoir :

- Lautrec, commune qui se rapproche de la définition d'une ville et commune urbaine au sens de l'INSEE, à savoir une continuité du bâti sans coupures de plus de 200m et d'au moins 2000 habitants, celle-ci concentre l'essentiel des commerces et services de la CCLPA, a une croissance démographique modérée et peut être qualifiée de polarité majeure au sein des 26 communes, même si ce n'est qu'un pôle secondaire au niveau départemental,
- Saint-Paul-Cap-de-Joux, commune à profil périurbain qui s'est articulée le long d'un axe routier structurant et dont les extensions prennent place le long de celui-ci mais surtout autour des axes routiers secondaires au sud. Le tissu bâti agricole est toujours très présent dans le paysage et de nombreux hameaux et métairies structurent le territoire communal,
- Guitalens-L'Albarède, pôle secondaire également au sein de la CCLPA, elle détient contrairement à la précédente commune, une démographie beaucoup plus dynamique et une présence moindre d'hameaux et lieux-dits. Pour finir, la

³⁰ SITADEL : Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux. Ces statistiques proviennent du Ministère de la Transition écologique et solidaire, Commissariat général au Développement durable. La base exacte utilisée est « Sitadel2 (format Beyond 20/20) ».

³¹ MAJIC : Mise À Jour des Informations Cadastrales. Des statistiques proviennent de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Cette base de données renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires a une vocation fiscale : le calcul de la taxe foncière et l'envoi des avis d'imposition.

commune est un cas intéressant puisqu'elle résulte d'une fusion de deux communes en 2007, toutes deux articulées de part et d'autre du cours d'eau de l'Agout³²,

- Cabanès, la commune connaît une très forte dynamique démographique depuis plusieurs années et bascule d'une situation de commune rurale à celle d'une commune de plus en plus périurbaine, ancrée dans la couronne de Graulhet. De nombreuses extensions, notamment sous forme d'habitat individuel dit pur ont été réalisées³³,
- Fiac, commune qui a un profil similaire à Cabanès mais demeure un cas intéressant sur les thématiques du logement vacant et de l'année de construction des logements,
- Puycalvel, commune rurale peu peuplée, ne détenant pas de commerces et services, et assez éloignée des grands axes de transports³⁴.

³² Exemple de commune à situation similaire : Vielmur-sur-Agout.

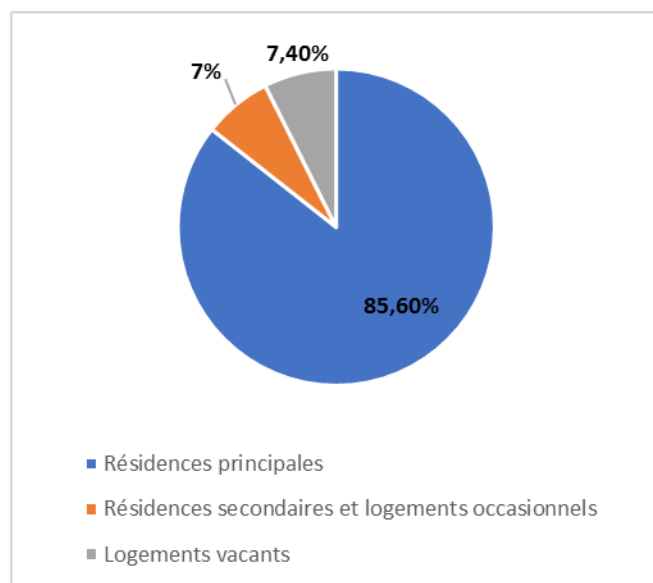
³³ Exemples de communes à situation similaire, mais une évolution démographique forcément moins impressionnante : Viterbe, Fiac, Fréjeville...

³⁴ Exemples de communes à situation similaire : Jonquières, Laboulbène, Pratviel...

2.1 Evolution du parc de logements

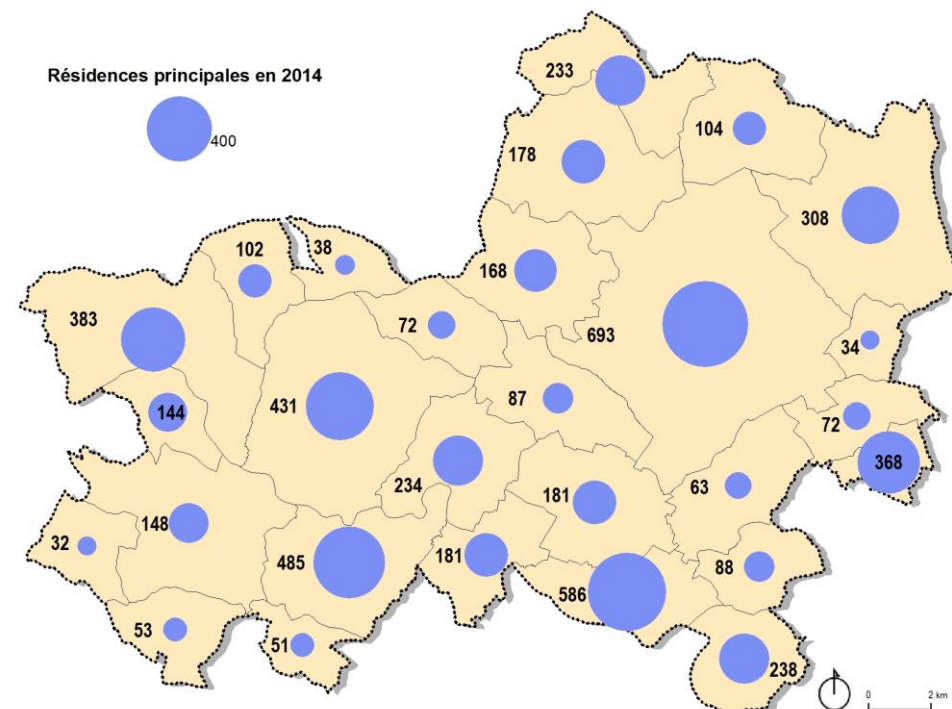
En 2014 d'après l'INSEE, l'intercommunalité du Lautrécois-Pays d'Agout compte **6723 logements** répartis de la manière suivante :

- ✓ **5755** résidences principales soit 85,6 % des logements,
- ✓ **472** résidences secondaires et logements occasionnels soit 7 % des logements,
- ✓ **496** logements vacants soit 7,4 % des logements.



Répartition des logements dans la CCLPA, en 2013

Entre 1968 et 2014, la proportion de résidences principales a progressé autant que celle des logements vacants a régressé, à savoir environ 7 points. En effet, la proportion de logements vacants était deux fois plus importante en 1968 qu'en 2014 avec 14,5%. L'augmentation du nombre de logements habités en demi-siècle tempère néanmoins cette baisse de proportion, car leur nombre est similaire à 1968, autour de 500 unités.



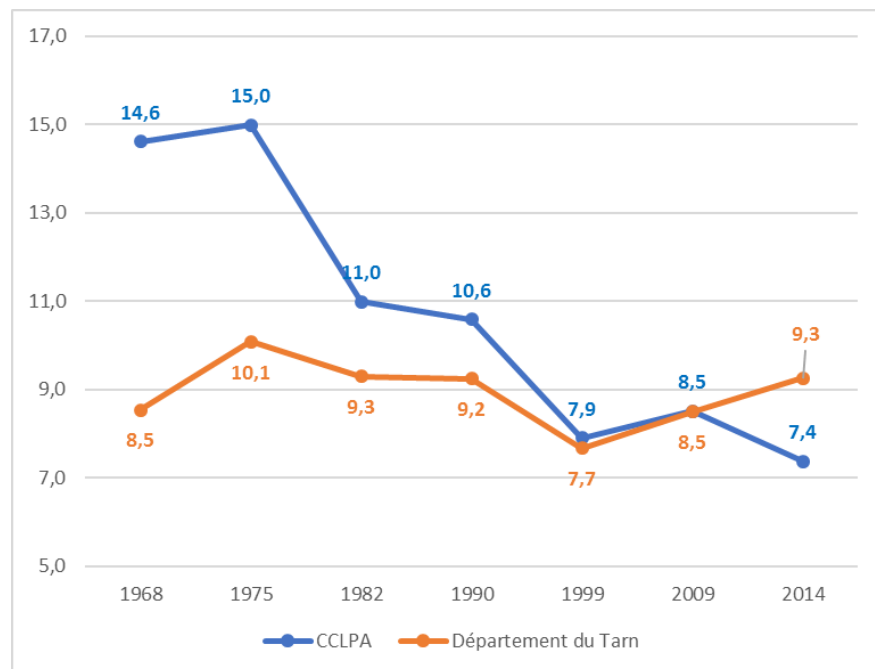
Résidences principales dans la CCLPA, en 2014

A partir de 1982, le nombre de résidences secondaires est resté stable avec une légère baisse en 2009, autour également, en 2014, de 500 unités.

En l'espace de 15 ans, entre 1999 et 2014, le parc de logements est passé de 5089 à 6723 logements (tous types confondus) soit une hausse de **32,1 %**. Ce qui est légèrement supérieur à l'évolution de la population sur la même période, 1999/2014, de l'ordre de **25%**. Lautrec est un bon exemple de ce différentiel puisque sur la même période, le gain de population est de 14,8% pour un accroissement de 28,7%, soit près du double, du parc de logements.

Le taux de vacance au sein de l'intercommunalité (**7,4%**) est inférieur à la moyenne du département (9,3%). Ce dernier, détenait en 1999, une proportion de logements vacants égale à celle mesurée en 2014 au sein de la CCLPA, les deux entités ont connu deux évolutions différentes corrélativement à l'accroissement du parc de logements, en 1999,

la CCLPA était à 7,8%. La CCLPA enregistre une baisse de la proportion des logements vacants tandis que celle du département augmente à nouveau depuis 1999 après près de 25 ans de baisse. La CCLPA est parvenue, en proportion à résorber le parc de logements vacants, qui était très supérieure au niveau départemental en 1968 avec 14,5% contre 10,1%.



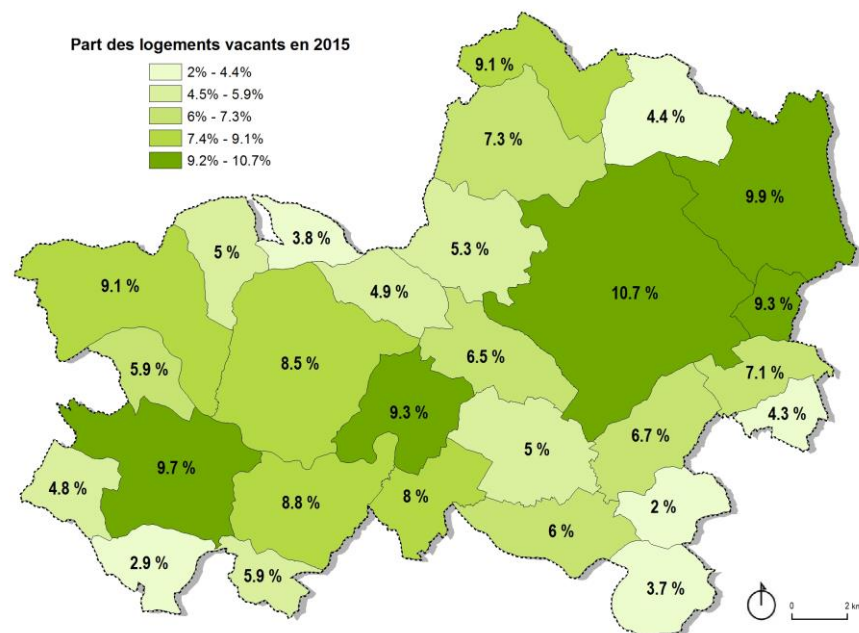
Taux de logements vacants au sein de la CCLPA et du département du Tarn, entre 1968 et 2014

En 2014, ce taux est également inférieur à la France métropolitaine (7,8%), le taux considéré comme « idéal » pour assurer une bonne rotation du parc de logements étant compris entre 6 et 7%. Il traduit une situation intermédiaire où le marché du parc immobilier n'est pas tendu ou délaissé. Un taux de vacance bas en deçà de 4% traduit généralement des tensions dans le marché de l'immobilier tandis qu'un taux supérieur à 10% traduit l'effet inverse, à savoir un délaissement du foncier. **La majorité des logements vacants se trouve dans les centres anciens des communes de la CCLPA.** Néanmoins, certains écarts sont notables comme dans les cas de Lautrec ou Saint-Paul-Cap-de-Joux ; en atteste la série de cartes qui suit. Aussi, Fiac concentre la grande

majorité de ces logements vacants hors du centre-bourg ancien, ceux-ci sont concentrés sur la deuxième centralité de la commune, créée quasiment *ex nihilo*³⁵ dès les années 1970 au sud-est, limitrophe au centre-bourg et aux extensions de Viterbe.

L'existence de logements vacants peut s'expliquer par l'inadaptation de ceux-ci aux besoins et à la demande : peu de confort, de l'insalubrité ou des prix trop élevés. Les logements vacants se retrouvent par ailleurs majoritairement dans le tissu ancien dans lequel les politiques de l'habitat devront se focaliser. Aussi, des communes ayant connu un accroissement rapide de leur population ces 15 dernières années (entre 1999 et 2014) comme Saint-Paul-Cap-de-Joux, Guitalens-L'Albarède, Montdragon, ou Damiatte détiennent des taux de vacance problématiques égaux ou supérieurs à 8%, et cela en parallèle d'un fort accroissement de la construction neuve ces dernières années, Pourtant d'autres communes qui ont connu un fort accroissement démographique comme Cabanès ou Brousse affichent des taux que l'on pourrait qualifier « d'acceptables » autour de 5% en raison d'un réinvestissement du parc immobilier vacant mais aussi de l'augmentation importante du nombre total de logements. Il n'existe pas de réel facteur déterminant à une proportion de logements vacants basse ou élevée puisque certaines communes à caractère urbain ou périurbain comme Vielmur-sur-Agout en détient peu, tout comme des communes à profil rural et/ou éloignées des axes de transports majeurs comme Viterbe, Carbes, Magrin, Prades, ou Pratviel. Peyregoux, à profil rural et avec un faible accroissement démographique a un taux de vacance problématique, au-delà d'autres situations mesurées sur la CCLPA. Lautrec, qui parallèlement connaît un accroissement démographique faible ces dernières années, concentre le plus fort taux de logements vacants avec 10,7%.

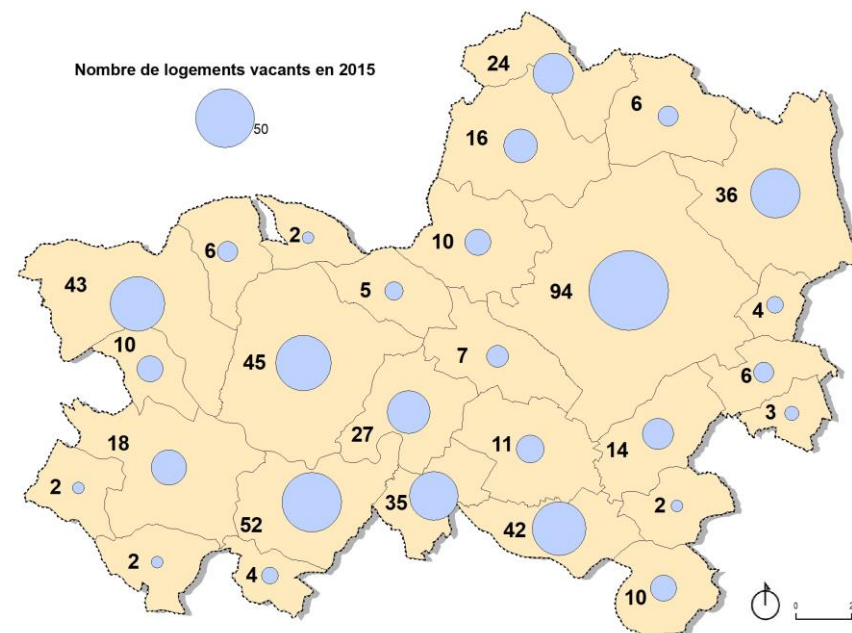
³⁵ *Ex nihilo* : A partir de rien



Part de logements vacants au sein de la CCLPA, en 2015

Source : Base MAJIC 2015

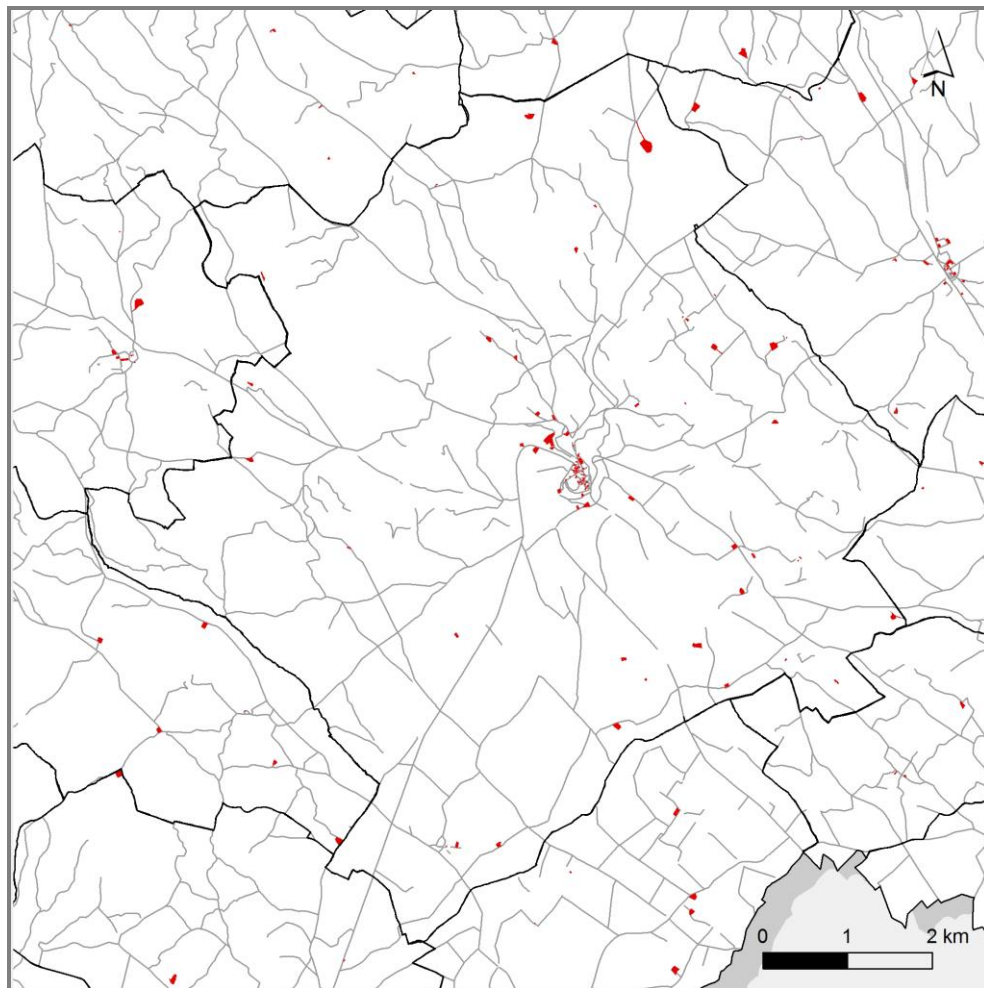
La Base MAJIC 2015 (données fournies par la Direction Générale des Finances Publiques) sur laquelle sont basées les **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.** indique un taux de vacance moyen sur l'ensemble de la CCLPA de 9,3%, légèrement au-dessus de celui l'INSEE qui est de 7,4%.



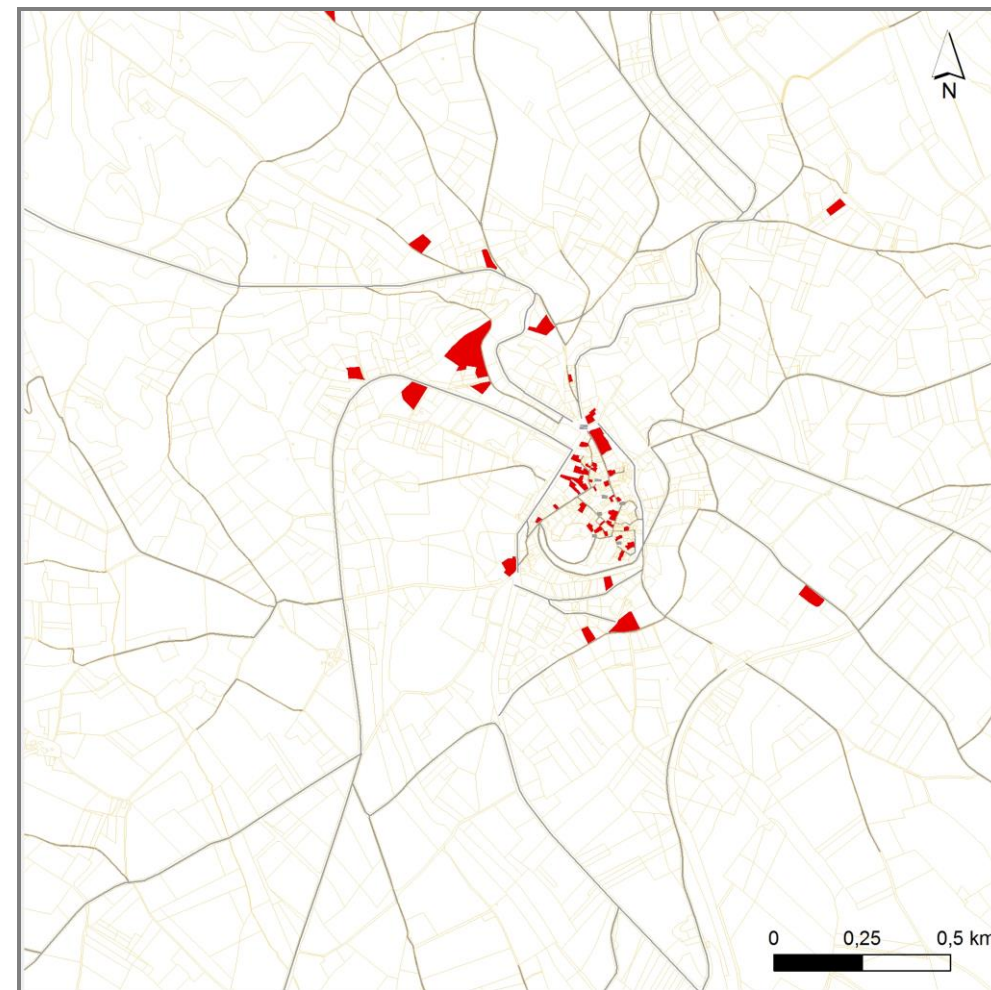
Nombre de logements vacants au sein de la CCLPA, en 2015

Source : Base MAJIC 2015

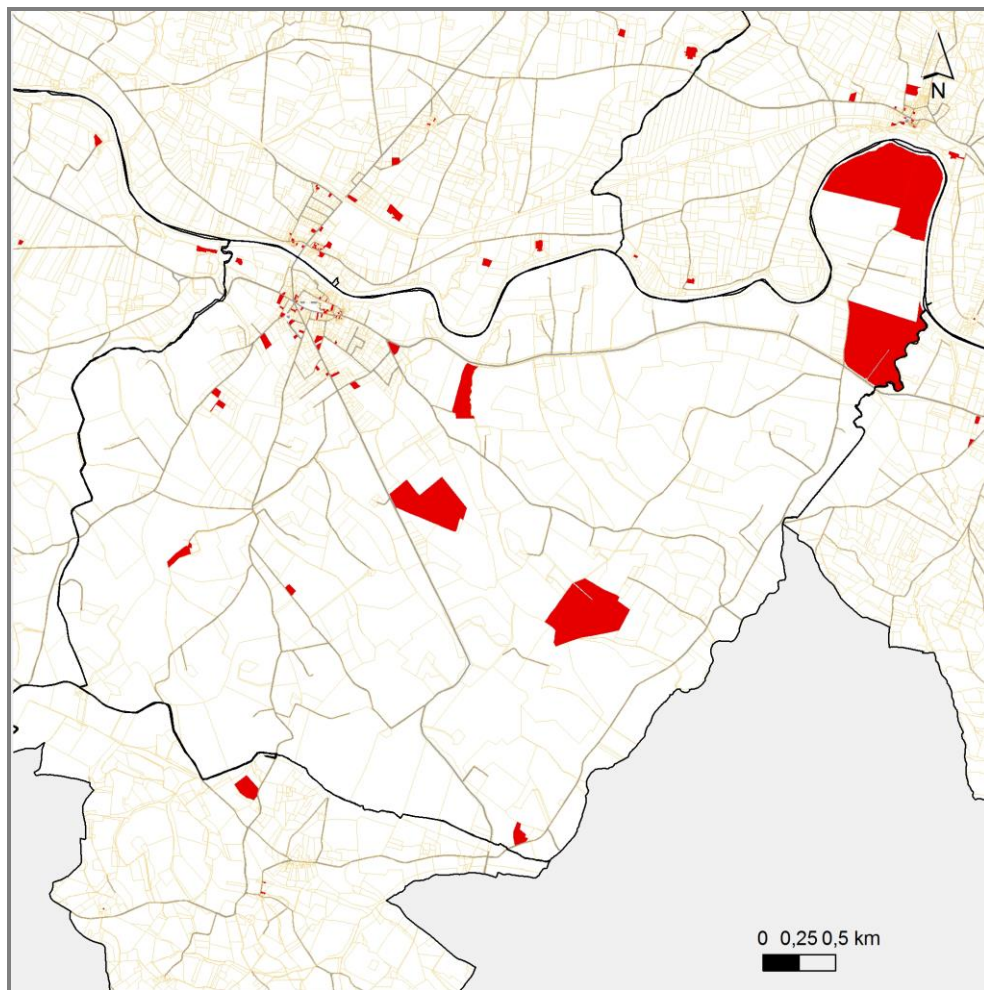
La série de cartes suivante provient de la base MAJIC et présente les parcelles, colorisées en rouge, qui contiennent au moins un logement vacant en leur sein, en 2013. Ainsi, plusieurs logements vacants peuvent être présents au sein de la même parcelle.



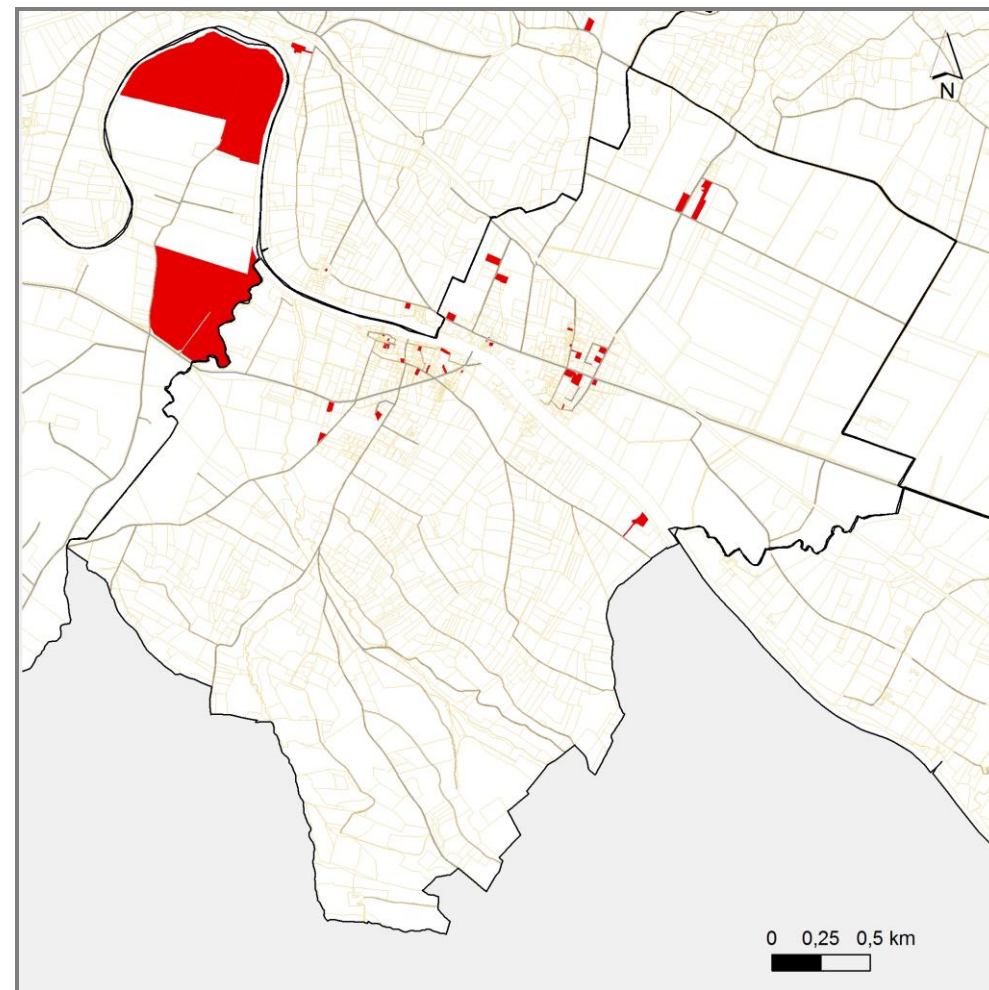
Nombre de parcelles contenant au moins un logement vacant, à Lautrec, en 2013



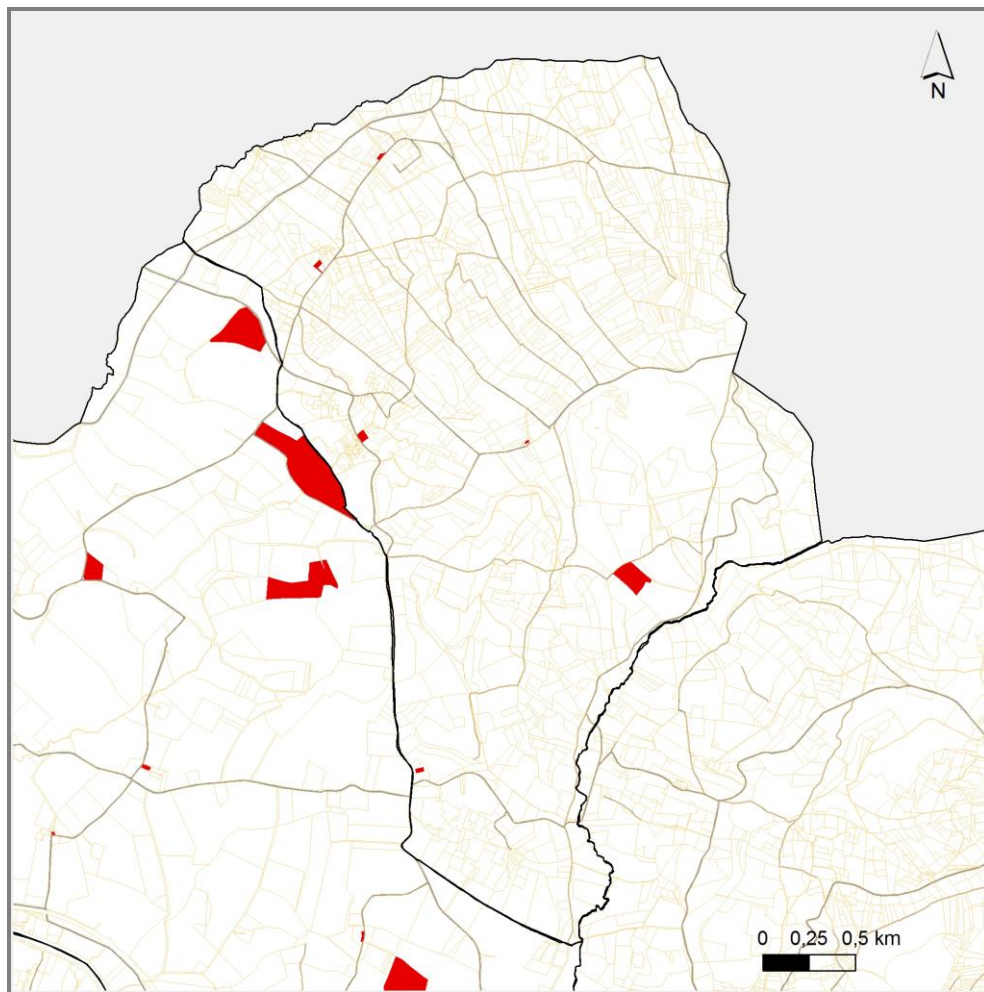
Nombre de parcelles contenant au moins un logement vacant, à Lautrec (Zoom centre-bourg), en 2013



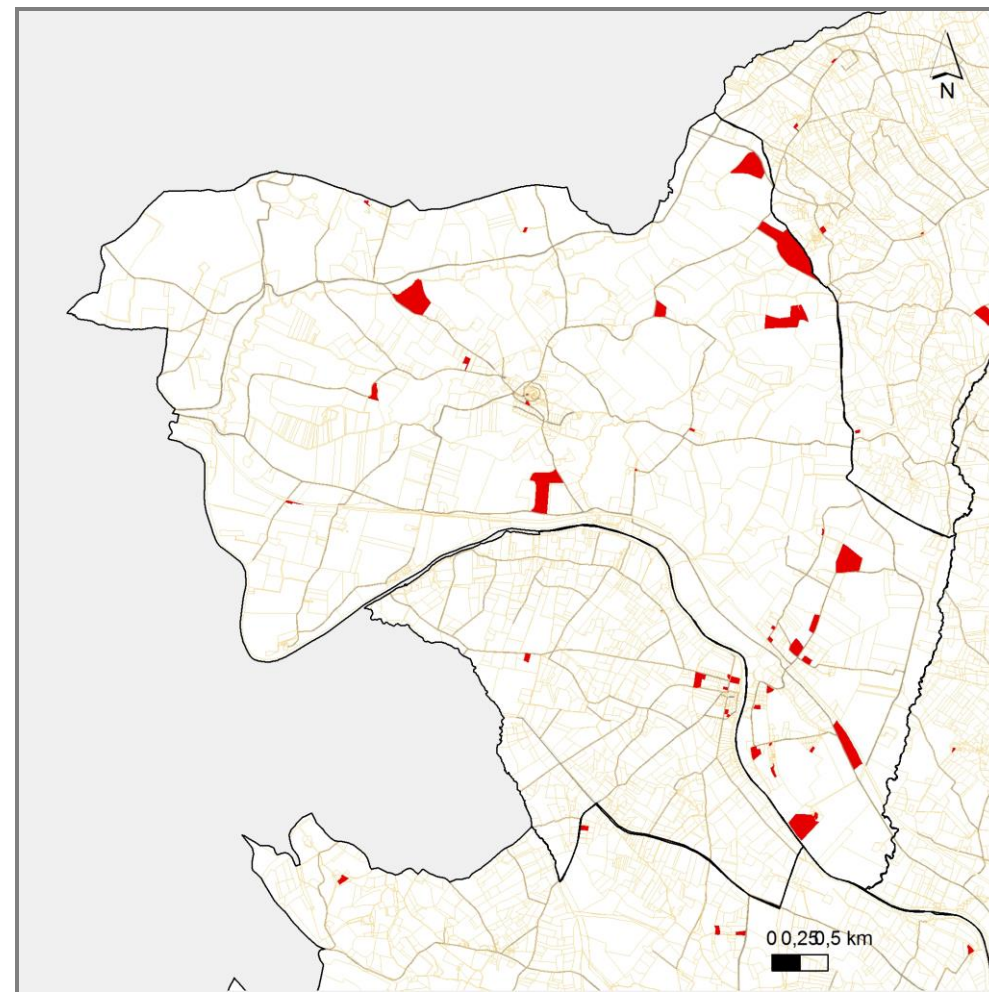
Nombre de parcelles contenant au moins un logement vacant, à Saint-Paul-Cap-de-Joux, en 2013



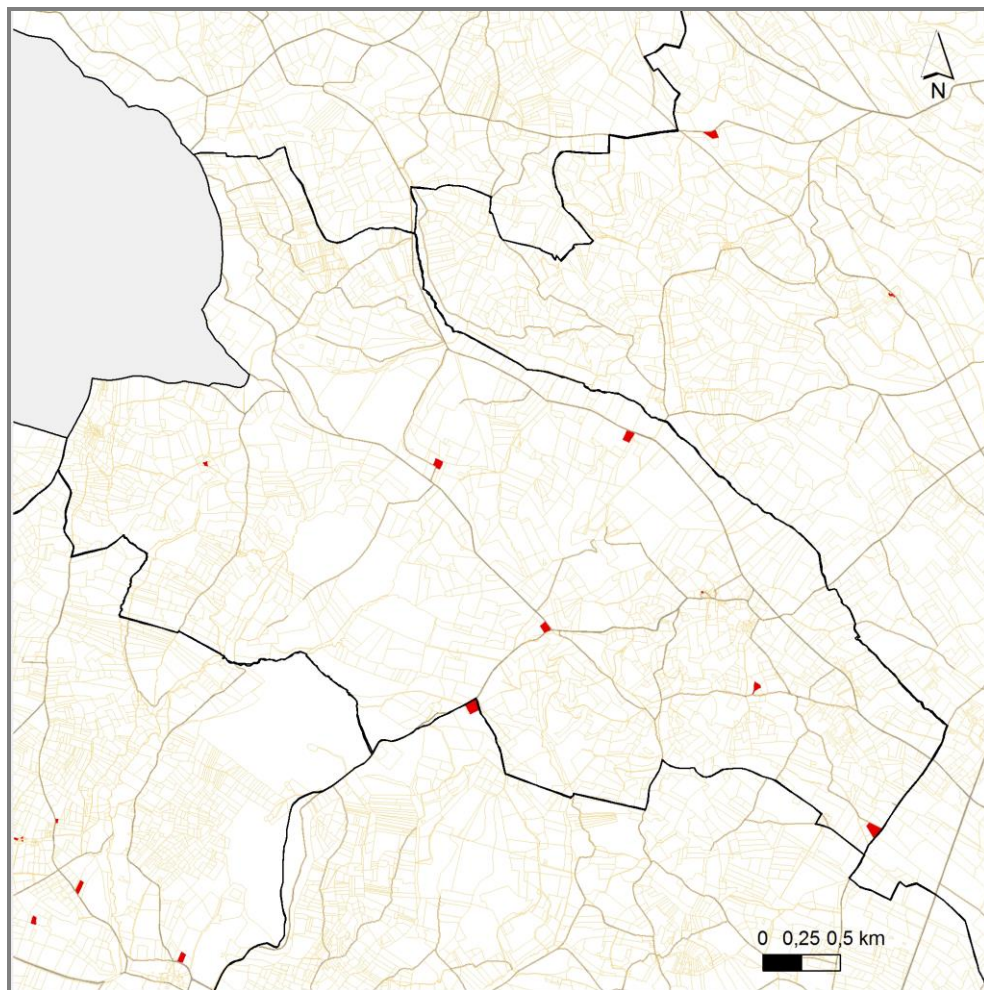
Nombre de parcelles contenant au moins un logement vacant, à Guitalens-L'Albarède, en 2013



Nombre de parcelles contenant au moins un logement vacant, à Cabanès, en 2013



Nombre de parcelles contenant au moins un logement vacant, à Fiac, en 2013



Nombre de parcelles contenant au moins un logement vacant, à Puycalvel, en 2013

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Résidences principales	2920	2940	3240	3684	4211	5350	5754
Résidences secondaires et occasionnelles	253	383	453	465	476	405	472
Logements vacants	543	586	456	491	402	535	496
Total	3716	3909	4149	4640	5089	6290	6723

Evolution de la composition du parc immobilier de la CCLPA, entre 1968 et 2014

Source : INSEE

Les logements vacants restants, après mise en place de politiques publiques (PLH, PIG, OPAH³⁶), sont généralement les plus complexes à résoudre.³⁷

Le taux de résidences secondaires oscille depuis 1968 et son niveau actuel autour de 7% correspond à celui observé à la fin des années 1960 / début des années 1970. En régression entre 1999 et 2009 avec près de 2,5 points en moins, il est remonté légèrement en 2014. En 2014, le prix du foncier au m² plus important sur la partie ouest de l'intercommunalité³⁸, ne permet pas d'expliquer la répartition des résidences secondaires, qui peut s'avérer plus importante que la moyenne comme à Serviès (9,5%), Pratviel (10,5%) ou Teyssode (15,1%). Ainsi, mis à part Missècle (20,4%), Magrin (17,4%) et Teyssode (15%), peu de communes dépassent les 10% de résidences secondaires au sein du parc immobilier.

En 2014, plus de 55% des ménages de l'intercommunalité y habitent depuis plus de 10 ans et plus d'¼ ont emménagé il y a moins de 4 ans : l'attractivité est confirmée.

³⁶ PLH : Programme Local de l'Habitat

PIG : Projet d'Intérêt Général

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

³⁷ Source : Etude de préfiguration en vue de la création d'un Etablissement Public Foncier Local (Conseil général du Tarn – 2013)

³⁸ <http://prix-immobilier.lemonde.fr/prix-immobilier/lautrec-81440/>

2.2. Typologie du logement

La répartition de l'habitat, le niveau de confort et l'ancienneté

Le logement individuel est le mode d'habitat dominant sur l'intercommunalité. Le parc de logements est représenté, en 2014, par **plus de 95%** de maisons contre moins de **5%** d'appartements seulement. Les communes récemment fusionnées à la CCLPA que sont Missècle et Moulayrès comptent 100% de maisons individuelles. Lautrec, Vielmur-sur-Agout et Saint-Paul-Cap-de-Joux concentre plus de la moitié des appartements, hormis celle-ci, les autres communes détiennent très peu d'appartements au sein de leur parc de logements. Le département du Tarn détient, en 2014, 79% de maisons contre 21% d'appartements. Le profil de la CCLPA est donc très différent.

Un aperçu du niveau de confort des logements nous est donné par deux informations :

- > Le taux d'équipement en douches et baignoires,
- > Le taux d'équipement en chauffage central.

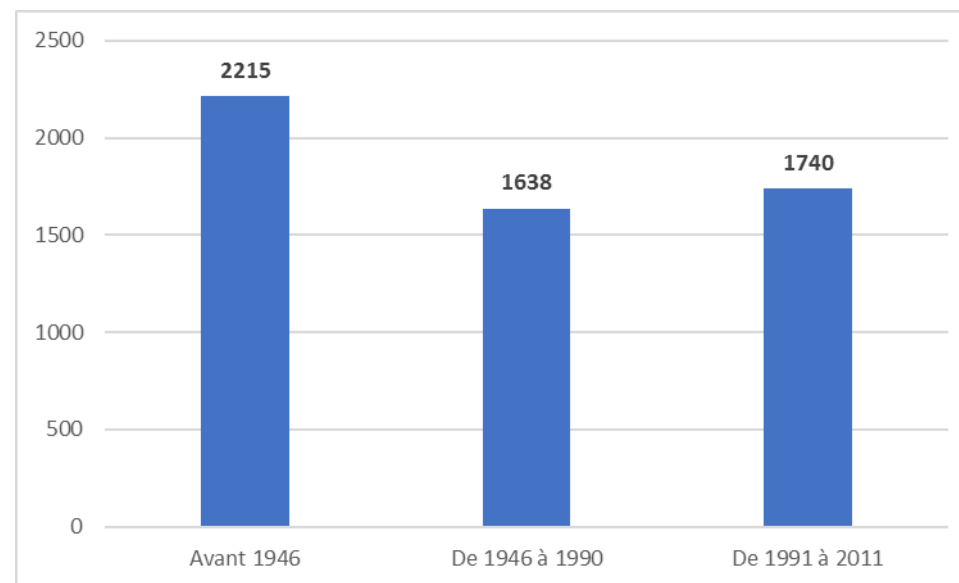
En 2014, en termes de confort, près de 97,5 % des logements de la CCLPA sont équipés de salle de bain avec baignoire ou douche, 35 % sont équipés de chauffage central individuel et 34 % de chauffage individuel « tout électrique ». Moins de 1 % des ménages utilisent le chauffage central collectif.

Comparativement au département du Tarn, le nombre de logements équipés de salle de bain avec baignoire ou douche est très légèrement inférieur (97,9%). Néanmoins, la situation est plus contrastée concernant l'équipement en chauffage avec 45,1 % de logements équipés de chauffage central individuel, 31 % de chauffage individuel « tout électrique » et 5,3 % de chauffage central collectif. **La CCLPA détient proportionnellement moins de logements équipés de chauffage central individuel et collectif. Le « tout électrique » est néanmoins plus représenté.**

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) a selon le PAC de 2017, légèrement augmenté entre 2007 et 2011 pour atteindre environ 12%³⁹. Il a néanmoins baissé en part relative du fait du poids de la construction neuve récente, nettement plus activée qu'au niveau départemental, de l'amélioration du parc ancien et de l'arrivée de classes

³⁹ Données non disponibles pour le PPPI à Missècle et Moulayrès

moyennes actives. Magrin détiendrait plus de 30% de parc privé de logements en potentiellement indigne.



Résidences principales dans la CCLPA selon la période d'achèvement, en 2011

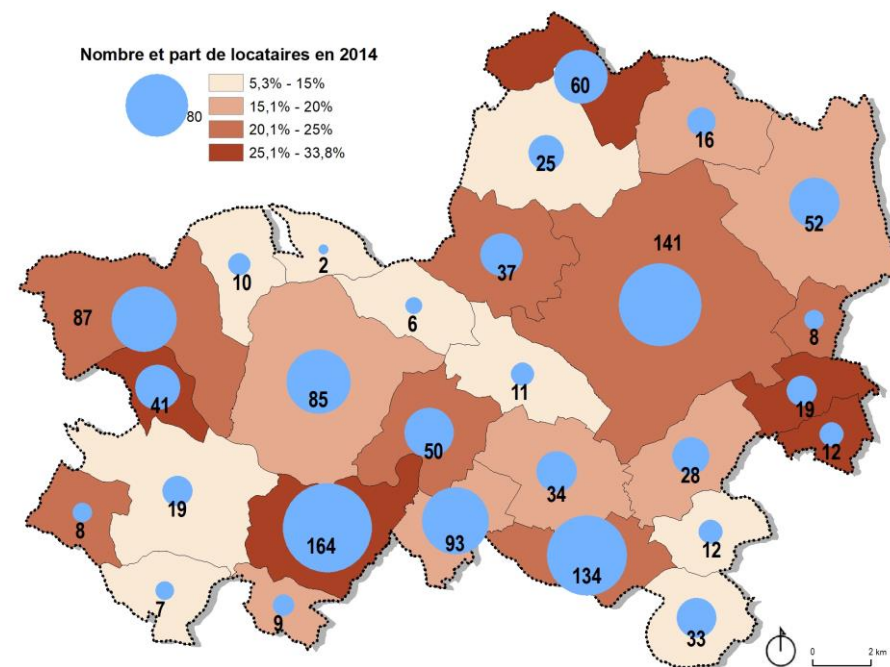
39,6% des logements de la CCLPA ont une date d'achèvement antérieure à 1946, ce qui constitue une part élevée et plus de 31%, supérieure à 1990, en comparaison avec d'autres intercommunalités à profil similaire.

Le statut d'occupation

En 2014, 76,5% des habitants sont propriétaires et 20,9% sont locataires, les autres occupants sont logés à titre gratuit (2,6%). Généralement, les communes à fort développement résidentiel, à proximité des axes routiers structurants et dynamiques démographiquement, ont une proportion plus élevée de locataires, mais des exceptions existent comme Fréjeville (13,8%).

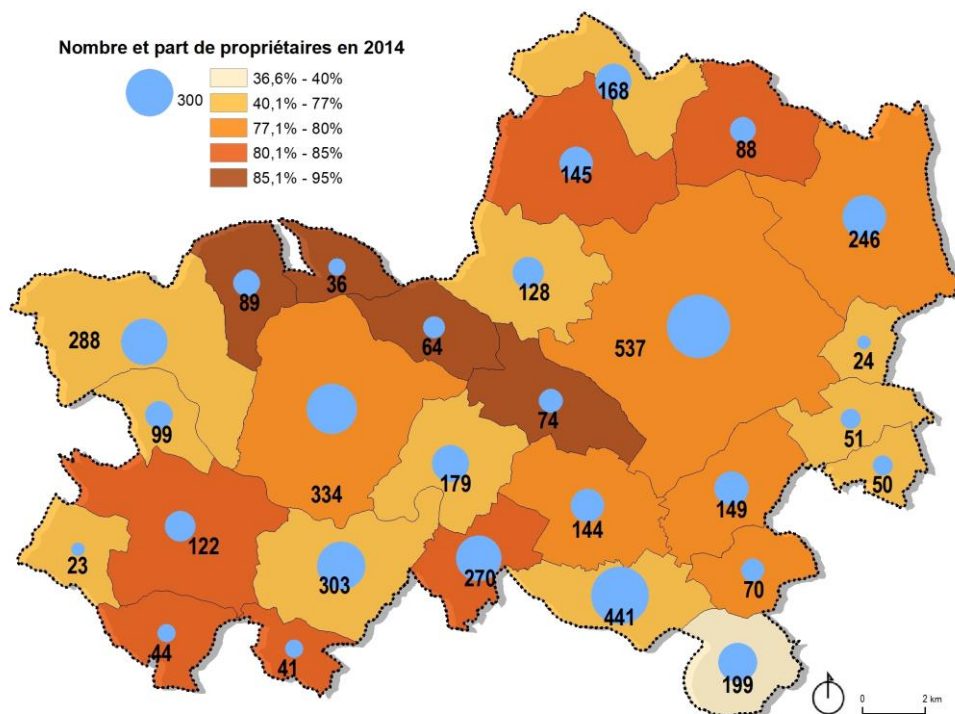
Le taux de propriétaires de la CCLPA est plus important que celui du département du Tarn (67,1%). Le parc locatif est par conséquent moins présent et favorise moins le parcours résidentiel des personnes de moins de 30 ans.

Les communes les plus rurales et éloignées des axes de transports principaux, hormis celles qui disposent d'un attrait touristique marqué, concentrent, dans la plupart des cas, une proportion moins importante de locations. Le schéma inverse s'observe logiquement pour les statistiques relatives aux propriétaires.



Nombre et part de locataires dans la CCLPA, en 2014

⁴² A Paris *intra-muros*, ce taux est de 18,7%.



Nombre et part de propriétaires dans la CCLPA, en 2014

La taille des logements

On constate, en 2014, un chiffre très élevé du nombre moyen de pièces principales puisque les maisons comportent en général 5,1 pièces principales et les appartements 3,3.

Rappelons ici que la taille des ménages diminue (2,4 personnes en 2014) et donc que le parc de logement pourrait à terme ne pas être adapté à la demande de la population (presque 90% du parc de logements comporte plus de 4 pièces et plus de 60% ont 5 pièces ou plus. Environ 3% des logements comportent moins de 2 pièces). La surface moyenne des parcelles foncières est d'environ 1713 m²⁴³.

Ce phénomène, appelé le desserrement des ménages (voir Note de bas de page n°29, [page 18](#)) implique un besoin plus fort en logements, notamment de plus petite taille (studio au T3). Dans la CCLPA, entre 1990 et 2014, la taille des ménages a baissé de 0,5 individus/ménage.

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou +
Taille des résidences principales, en 2014	0,5%	2,8%	9,1%	26%	61,8%

Répartition des résidences principales par taille de logements dans la CCLPA, en 2014⁴⁴

La mixité du bâti et l'étalement urbain

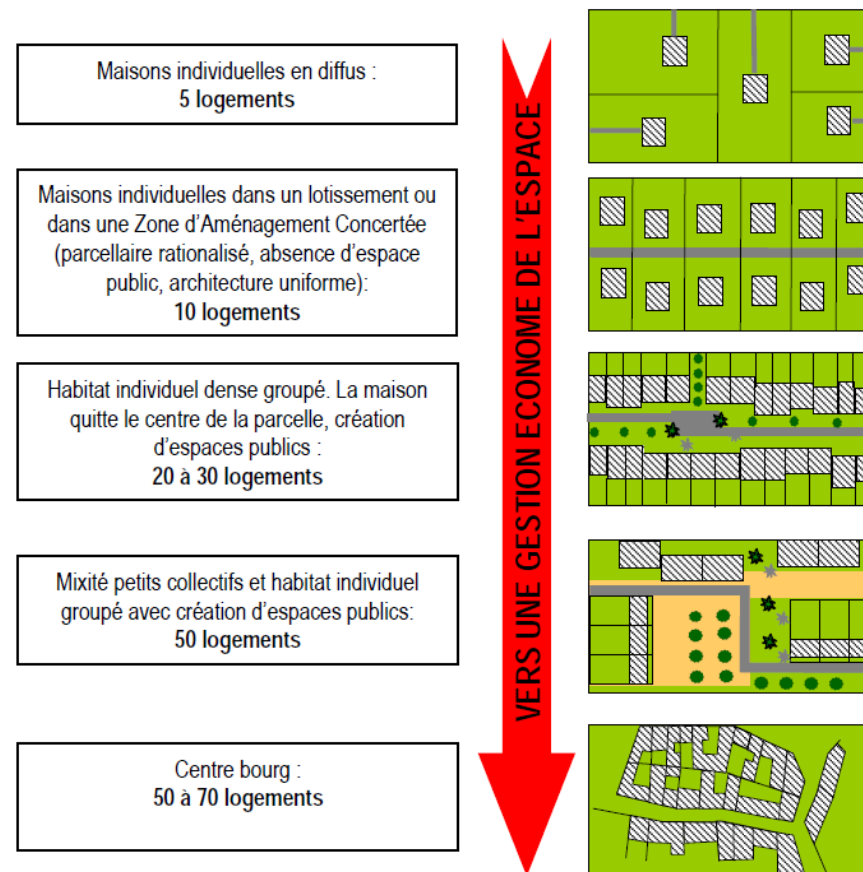
L'attractivité du territoire résulte de son image et de ses aménités rurales, - qui par ailleurs s'estompent paradoxalement à certaines endroits - autrement dit de ses paysages. Les nouveaux habitants, notamment ceux qui s'installent dans les communes les plus dynamiques démographiquement, réparties de manière hétérogène sur le territoire, sont à la recherche d'un cadre de vie qualitatif. Paradoxalement, ce dernier est amoindri par les modes d'occupation de l'espace des néo-ruraux en raison de l'impact visuel fort et des problématiques liées aux migrations pendulaires, aux espaces publics, à la porosité entre

⁴³ D'après base MAJIC, champ « p_area », tous logements confondus hors ceux vacants.

⁴⁴ Des données différentes existent entre l'INSEE et le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux dont le Porter à Connaissance tire ses données. Ce tableau présente les données qui émanent de l'INSEE.

centre ancien et nouveaux quartiers, c'est-à-dire dans les composantes « d'habiter un espace ». En effet, loin de se cantonner au logement, habiter est aussi pratiquer au quotidien son espace privatif mais aussi l'espace public au travers de multiples interactions sociales et sociétales.

Les espaces ruraux sont de nouveaux attractifs avec une recherche de calme, de tranquillité, d'un autre cadre et qualité de vie se caractérisant par un environnement préservé avec de faibles nuisances urbaines (bruit, pollution...). Si cela est toujours vrai au niveau global de la CCLPA, certaines communes demeurent plus affectées par les problématiques décrites ci-dessus qui induisent une remise en cause du cadre de vie primordialement recherché. L'étalement urbain est accentué par les modèles d'urbanisation consommateurs d'espace tels que la maison individuelle construite de manière diffuse, qui ne respecte pas les préceptes de l'urbanisme durable prôné par une série de lois votées depuis les années 2000 : SRU⁴⁵, GRENELLES 1 et 2⁴⁶, ALUR⁴⁷...



Exemples de différentes gestions d'un espace d'un hectare construit ou à construire

Source : CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Tarn

« L'urbanisation des communes qu'elles soient périurbaines ou rurales, se caractérise principalement par la réalisation de lotissements situés en périphérie du centre urbain et constitués de maisons individuelles. Ce type d'extension urbaine s'accompagne de besoins en services et équipement de proximité. De plus, il se révèle fortement consommateur d'espaces agricoles et naturels et ne répond pas aux exigences de développement durable : éloignement des commerces et des services, coûts élevés des infrastructures et des réseaux, utilisation de la voiture... Ce type de développement s'effectue au détriment des

⁴⁵ SRU : Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains

⁴⁶ GRENELLES 1 et 2 : Loi Grenelle I ou loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre des 268 engagements du Grenelle Environnement + Loi Grenelle II ou loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui en décline les objectifs en dispositions plus précises en 57 articles groupés en 6 titres pour formuler un cadre d'action pour répondre à l'urgence écologique et besoin de transition écologique.

⁴⁷ ALUR : Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové.

centres anciens dont les immeubles deviennent insalubres et vacants et qui perdent par conséquent de leur attractivité. »

Source : Guide de recommandations « Pour un urbanisme durable en Ariège » (Conseil départemental, version du 4 mars 2016)

La densification n'est pas propre à des situations urbaines, elle s'adapte autant à Lautrec qu'à Pratviel. La construction de logements et locaux s'est historiquement réalisée au travers d'un plan d'aménagement dense du foncier, composé d'une majorité de bâtiments contigus et d'une minorité de ceux-ci isolés du reste du tissu bâti. Revenir à un modèle plus concentrique de l'habitat et des locaux techniques et commerciaux permet de renouer avec des formes urbaines insérables dans l'urbanisation historique et relève le gradient d'urbanité ou de ruralité qui s'étirole depuis plusieurs décennies.

Le lien social, décrit plus en amont au travers de la notion « d'habiter », est intrinsèquement lié à une forme de densification qui permet aux espaces du quotidien de retrouver avec leurs valeurs d'antan. Par le biais, par exemple, du maintien ou du redéploiement de commerces et de services traditionnels au centre-bourg des communes, qui favorisent l'atténuation des déplacements et un gain de temps alloué à la vie communale *intra-muros*⁴⁸.

⁴⁸ A l'intérieur des murs

2.3. Logements sociaux

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR ou loi Duflot II), fixe dorénavant un objectif de 25% de logements sociaux au sein du parc de logements pour les communes de plus de 3500 habitants (population municipale), membre d'un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Si ce taux de 25 % n'est pas atteint, la commune contrevenante est soumise à une amende au prorata du déficit mesuré. **La CCLPA n'est pas confrontée à ce cas de figure, puisque la commune la plus peuplée, Lautrec, compte 1784 habitants en 2014** et n'est pas concernée par une obligation de création de logements sociaux au regard des prérogatives édictées précédemment.

Sur l'ensemble de la CCLPA et d'après le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux de 2017, il existe au 1^{er} janvier 2016 : **64 logements HLM**⁴⁹.

Aucun logement social n'a été construit avant 1970.

Les 2 bailleurs sociaux présents sont l'OPH⁵⁰ du Tarn qui gère 57 logements sociaux et le PACT du Tarn qui en gère 7, en 2016.

Au niveau du bilan énergétique : 6% du parc social est en classe C (ce sont les logements les plus récents, à savoir 2013), 13% en classe D, 34% en classe E, 36% en classe F, 6% en classe G, et 5% ne sont pas classés. Les logements les plus récents sont logiquement les moins « énergivores ». Néanmoins les logements sociaux construits en 1987 obtiennent une plus mauvaise notation (la minimale : G) comparativement à ceux construits avant cette date (F pour les années 1970 et E pour 1982).

Les logements sociaux font en moyenne 74m². 1/3 sont des T4, et 1/3 sont des T3. Seulement 21% font 2 pièces ou moins.

En 2016, 19 demandes ont été faites, **aucun logement n'a été attribué**, soit un taux d'acceptation nul.

Source Infocentre NUNIQUE - Données au 17 février 2017

Nombre de logements HLM, en 2015

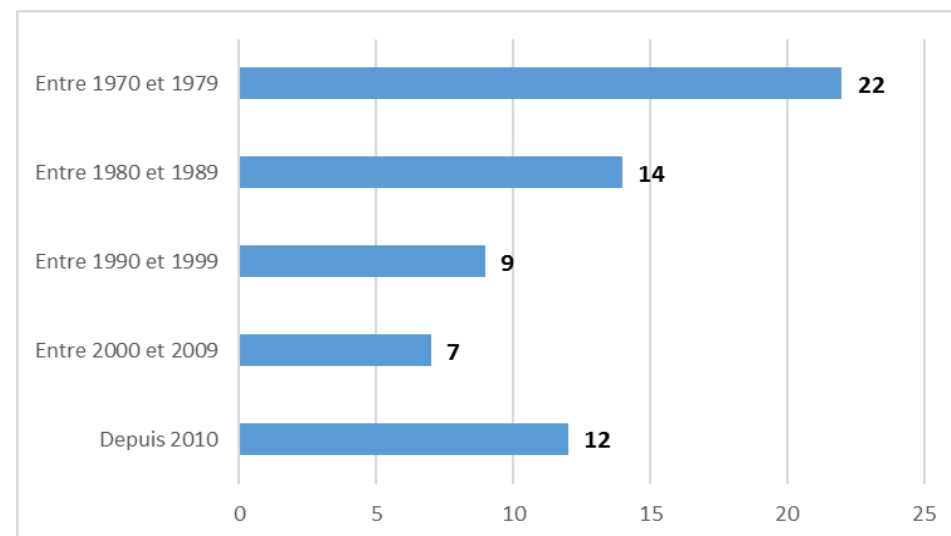
⁴⁹ Habitation à loyer modéré

⁵⁰ OPH : Office Public de l'Habitat

Vielmur-sur-Agout	20
Saint-Paul-Cap-de-Joux	19
Lautrec	12
Fiac	8
Viterbe	4
Fréjeville	1
Total	64

Répartition des logements HLM au sein de la CCLPA, au 1^{er} janvier 2017

Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux[2017]



Parc de logements sociaux selon la période de construction dans la CCLPA, au 1^{er} janvier 2017

Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux [2017]

En 2015, l'intercommunalité pèse pour **0,4% du parc immobilier social** au sein du département du Tarn. Ce taux est faible et la CCLPA est clairement sous-dotée en logements sociaux.

Comparativement au département, au sein de la CCLPA les loyers sont environ 1€ moins cher au m², en 2016 avec 5,5€/m² environ pour une maison et 6,5€/m² pour un appartement.

La loi ALUR a aussi pour objectif de réduire le coût du logement pour les locataires, de développer l'offre de logements locatifs et de permettre la gestion de copropriétés.

La poursuite de l'objectif de mixité sociale ne se limite donc pas à l'obligation d'atteindre un pourcentage de logements sociaux. C'est **l'équilibre entre les logements sociaux (publics ou privés) et les logements ordinaires qui doit être respecté**.⁵¹

Avant les années 2000, la gestion du logement social est restée sous l'influence des politiques d'urbanisme conçues pour et par le monde urbain. Cependant, certaines évolutions depuis une vingtaine d'années notamment permettent de penser que le logement social en milieu rural est un phénomène non négligeable et potentiellement amené à s'étendre.

Deux cas de figures sont présents au sein de la CCLPA :

- Pour les communes qui ne bénéficient pas de l'attractivité d'un pôle urbain, l'enjeu du logement est prioritaire et s'inscrit dans la perspective d'un maintien démographique. Il s'agit à travers la création de nouveaux logements d'installer de nouveaux habitants, de préférence avec enfants, et de préserver une vie sociale et la présence des services publics.

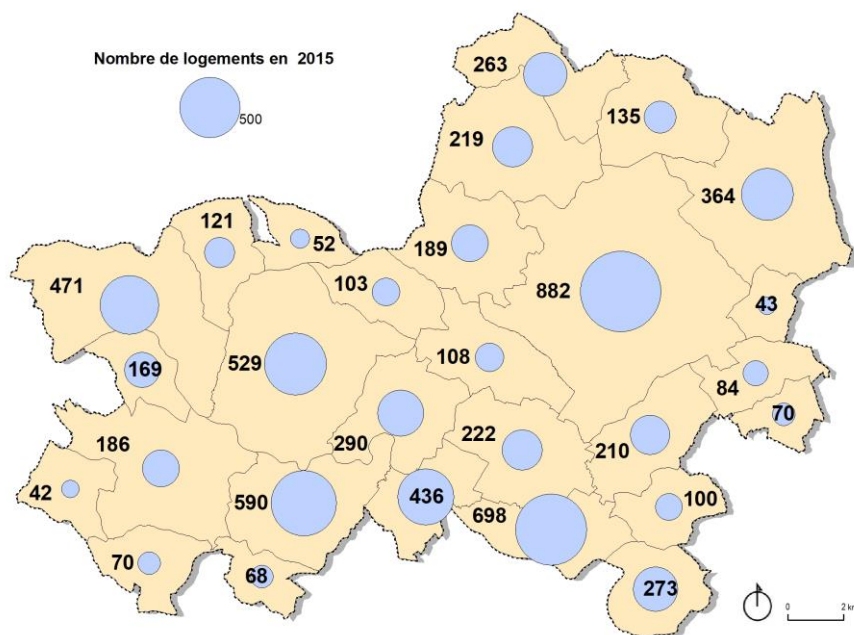
- Au contraire, pour les communes attractives et proches d'un pôle urbain, le développement du logement locatif au sein de leur commune est à considérer dans une politique globale d'aménagement et de développement du village.

Nous avons donc d'un côté des communes qui souhaitent préserver une vie sociale au village tandis que d'autres tendraient vers une diversification de l'offre de services déjà existante, au travers, par exemple du prisme du logement social.⁵²

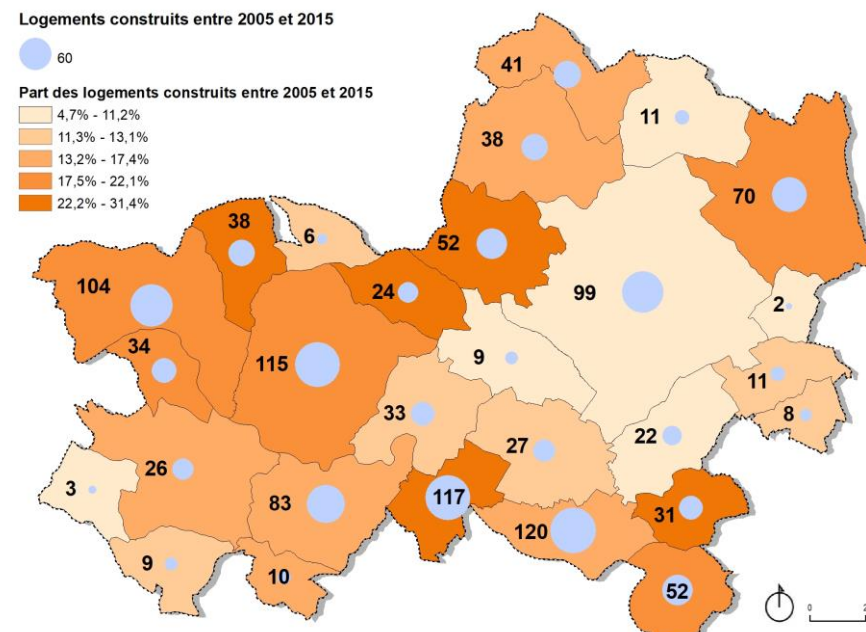
⁵¹ Source : Guide de recommandations « Pour un urbanisme durable en Ariège » (Conseil départemental, version du 4 mars 2016)

⁵² Source : Yannick Sencébé, « Le logement social dans un pays rural sous influence urbaine : une forme hybride du périurbain », Norois, 205 | 2007, 11-22.

2.4. Evolution de la construction de logements



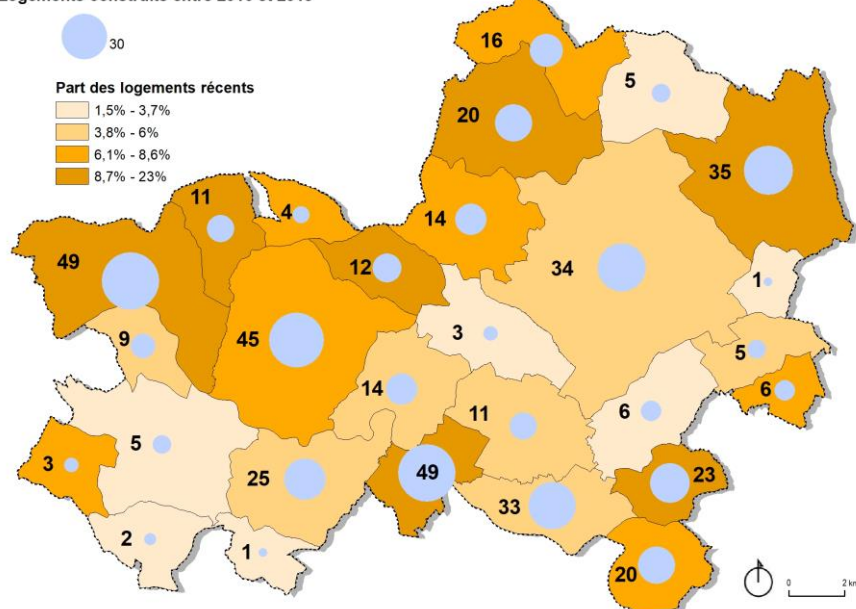
Nombre de logements dans la CCLPA, en 2015



Part et nombre de logements construits au prorata du nombre total de logements dans la CCLPA, entre 2005 et 2015

Source : MAJIC

Logements construits entre 2010 et 2015



Part de logements construits au prorata du nombre total de logements dans la CCLPA, entre 2010 et 2015

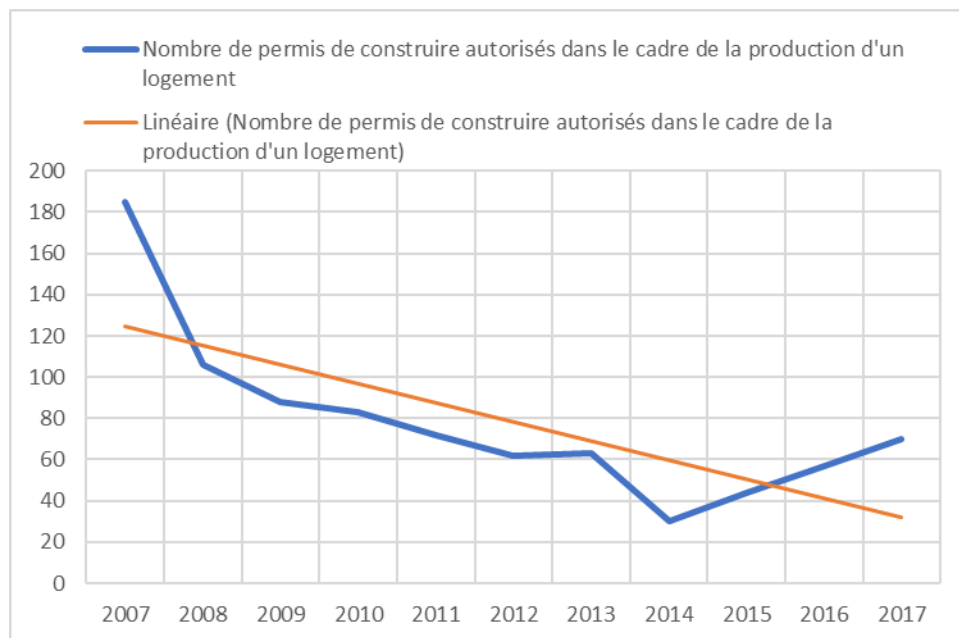
Source : MAJIC

Un logement neuf ne permet pas uniquement la croissance de la population, il contribue également, de manière indirecte, à couvrir des besoins dits « non démographiques » :

- > Remplacer les logements détruits ou désaffectés, c'est le renouvellement,
- > Compenser l'augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants,
- > Répondre à la diminution de la taille moyenne des ménages, il s'agit du desserrement (si la taille moyenne des ménages ou taux d'occupation des résidences principales diminue, il faut davantage de résidences principales pour loger la même population).

Entre 2009 et 2014, l'effet démographique, produit comme vu précédemment par les soldes naturel et surtout migratoire, soit la variation, sur l'ensemble de la CCLPA, nécessite 303 logements⁵³. Avec un calcul purement statistique, 43 seraient dus au solde naturel et 260 au solde migratoire. Le nombre de logements construits est de plus de 350 sur cette période.

⁵³ Calculé par rapport à la moyenne de la taille des ménages en 2009 et 2014, soit 2,53 ind./logement, et le gain de population entre ces deux dates, de 765 habitants.



Evolution de la construction neuve, tout type de logement confondu, dans la CCLPA, entre 2007 et 2017

Source : SITADEL 2007 - 2017

Le nombre de permis déposé est 6 fois moins important en 2014, niveau le plus bas sur la décennie qu'en 2007, niveau le plus haut. Entre 2007 et 2014, le nombre de permis de construire ayant pour finalité un logement est en forte baisse. Il est néanmoins important de relever qu'une reprise est amorcée depuis 2014.

La moyenne, entre 2007 et 2017, est de **86 permis/an**, représentée par la courbe de tendance en orange sur la figure ci-dessus, qui atteint cette valeur autour de 2011 en son centre. **L'individuel pur, largement prépondérant comme étudié précédemment, représente 76,7 permis/an.**

La pression de la construction neuve a été logiquement la plus forte sur les communes les plus peuplées sur la période 2007/2017. Les communes les plus dynamiques qui ont gagné des habitants entre 1999 et 2014, et positionnées de part et d'autre des axes routiers (ou à proximité) entre la CCLPA, et les pôles d'emploi enregistrent le plus grand nombre de logements construits. Les cas de Fiac, Damiatte. Guitalens-L'Albarède, et Vielmur-sur-

Agout sont évocateurs. Généralement, la construction neuve décroît avec l'éloignement des axes de transport majeurs, hormis pour des vocations touristiques avec la construction récente de résidences secondaires comme à Saint-Julien-du-Puy.

L'attractivité migratoire notamment de la couronne castraise et graulhetoise a entraîné une forte dynamique de la construction individuelle neuve jusqu'à 2007/2008, qui s'est ensuite tassée en raison de la crise économique et immobilière apparue ces années-là.

	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	Résidence
2007	167	16	2	0
2008	87	9	10	0
2009	79	3	6	0
2010	79	2	2	0
2011	58	14	0	0
2012	60	2	0	0
2013	58	2	3	0
2014	26	3	0	1
2015	35	3	6	0
2016	53	4	0	0
2017	65	5	0	0
Total	767	63	29	1

Type de logements autorisés, dans la CCLPA, entre 2007 et 2017⁵⁴

Source : SITADEL

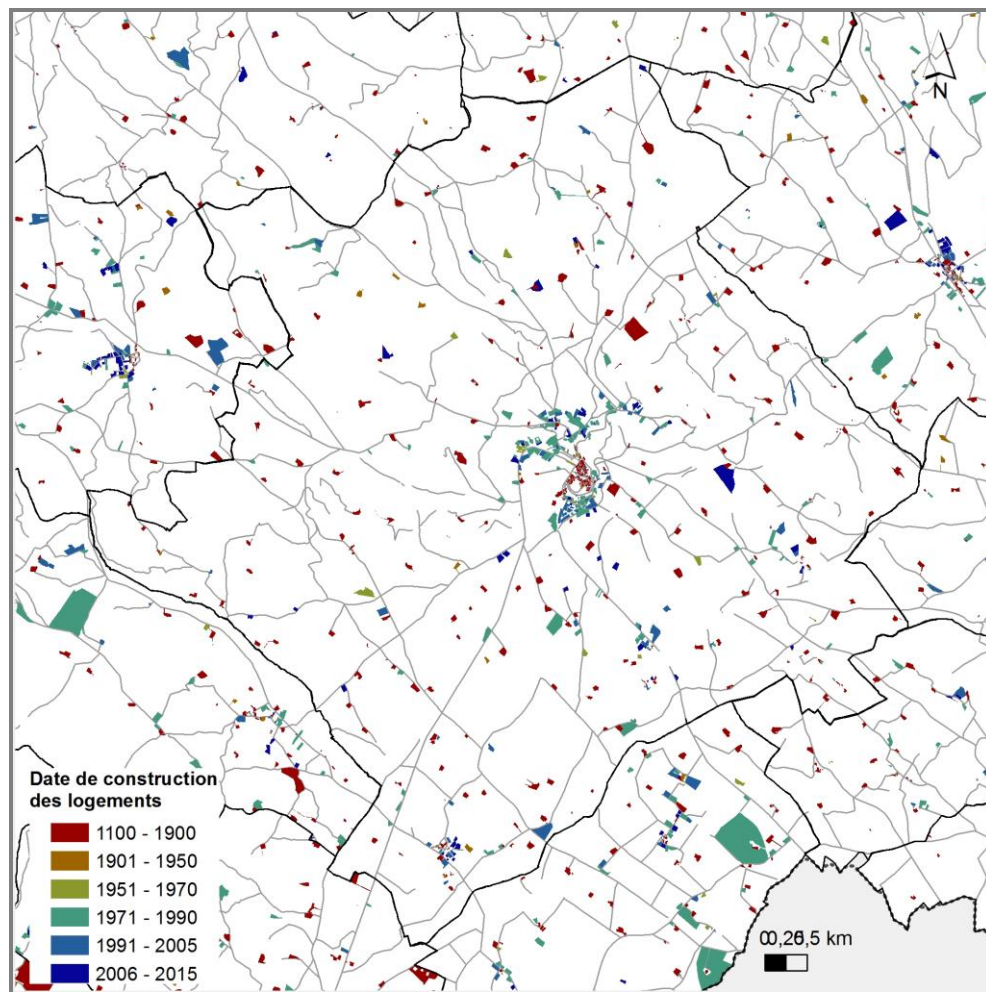
La proportion de logements en individuels purs oscille entre 96,8% (2012) et 79,5% (2015) au sein de l'ensemble de la construction neuve, produite quasi-exclusivement par le fait de particuliers. Ainsi sur 10 ans, les logements individuels représentent près des 9/10^{ème} des logements édifiés au sein de la CCLPA. Les années de baisse de sa proportion sont dues à l'avènement de projet immobiliers en individuels groupés ou en collectifs, voire à

la décroissance décrite ci-dessus du nombre de permis de construire à vocation d'habitat déposés entre 2007 et 2017.

L'analyse réalisée de la construction neuve entre 2007 et 2017 fait état de la construction de 860 logements (86 logts./an) avec une moyenne de 111 m² par logement (source : données SITADEL).

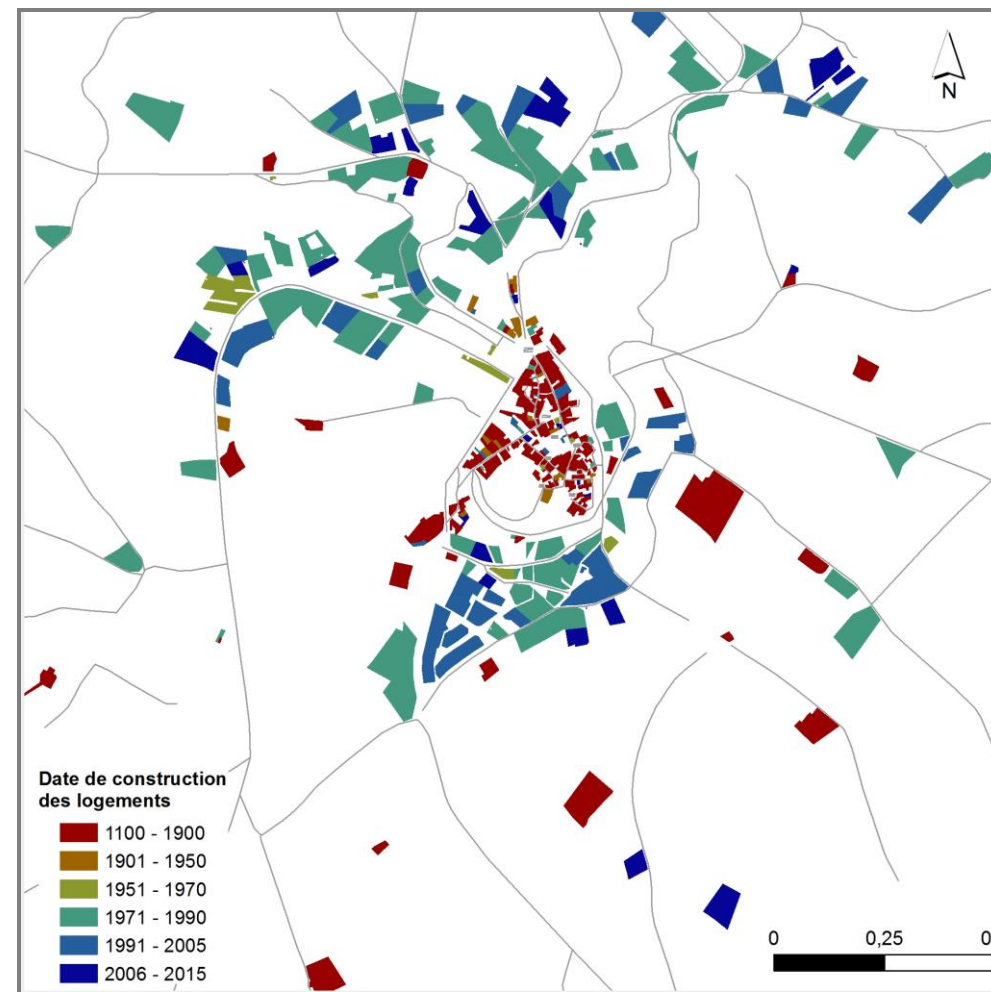
L'ensemble des données analysées sont cohérentes.

⁵⁴ Des données manquent selon les années pour les communes de : Brousse [2014], Carbes [2006], Jonquières [2009], Laboulbène [2008 à 2011, 2014 à 2016], Magrin [2007, 2008, 2012, 2013], Missècle [2008, 2009, 2011], Montpinier [2009, 2010], Moulayrès [2014, 2016], Peyregoux [2007, 2009, 2012 à 2016], Prades [2008, 2010, 2011, 2013 à 2016], Pratviel [2007, 2008, 2011, 2012, 2014 à 2016], Puycalvel [2009 à 2011, 2013 à 2016], Saint-Genest-de-Contest [2011, 2014 à 2016], Saint-Paul-Cap-de-Joux [2013], Serviès [2014], Teyssode [2013] et Viterbe [2010, 2015].



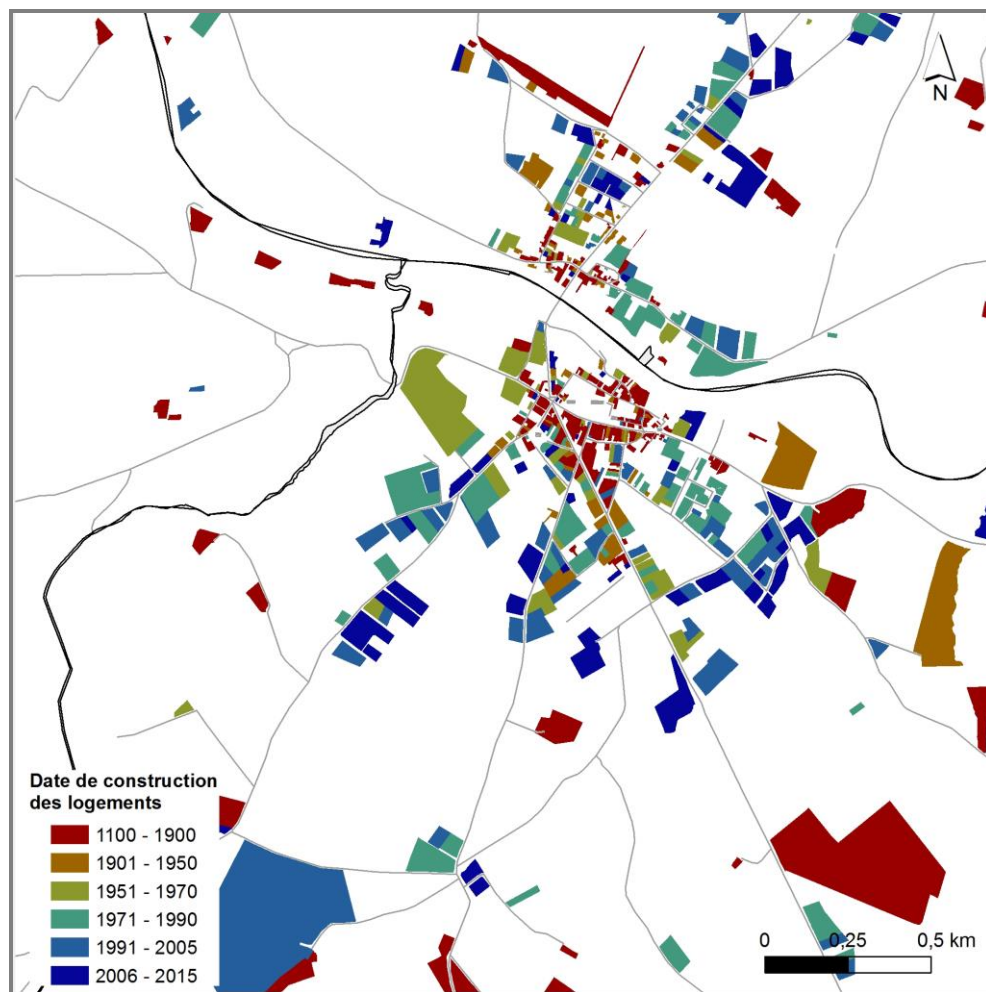
Périodes de construction des logements, à Lautrec, entre 1100 et 2015

Source : Base MAJIC 2015



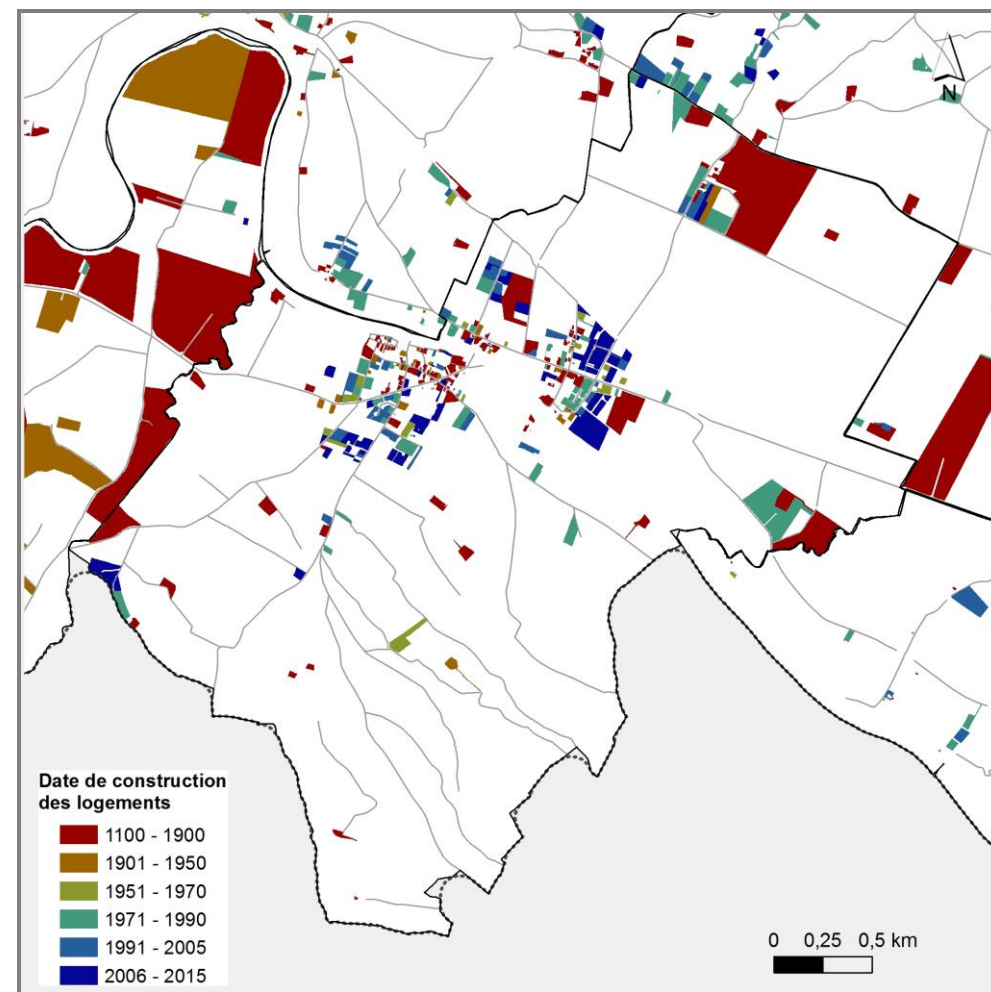
Périodes de construction des logements, à Lautrec (zoom centre-bourg), entre 1100 et 2015

Source : Base MAJIC 2015



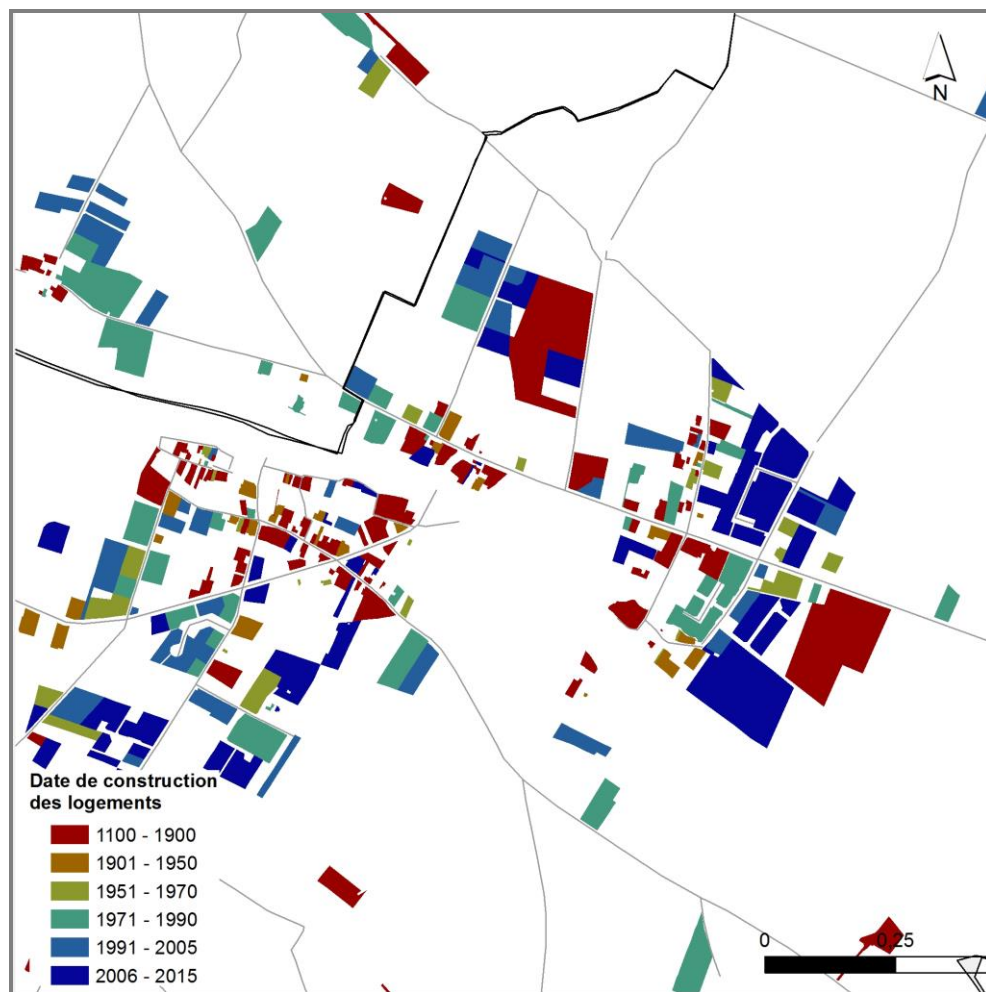
Périodes de construction des logements, à Saint-Paul-Cap-de-Joux (sud) et Damiatte (nord), entre 1100 et 2015

Source : Base MAJIC 2015



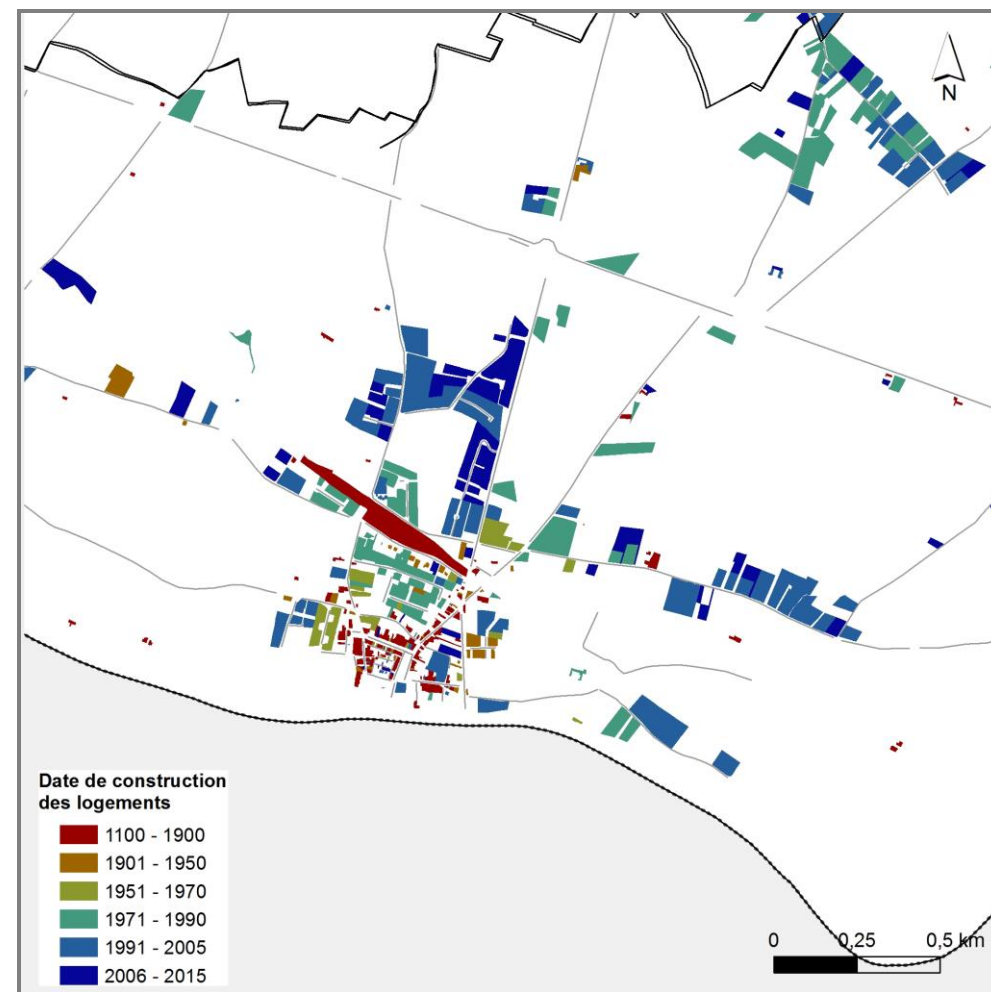
Périodes de construction des logements, à Guitalens-L'Albarède, entre 1100 et 2015

Source : Base MAJIC 2015



Périodes de construction des logements, à Guitalens-L'Albarède (zoom centre-bourg), entre 1100 et 2015

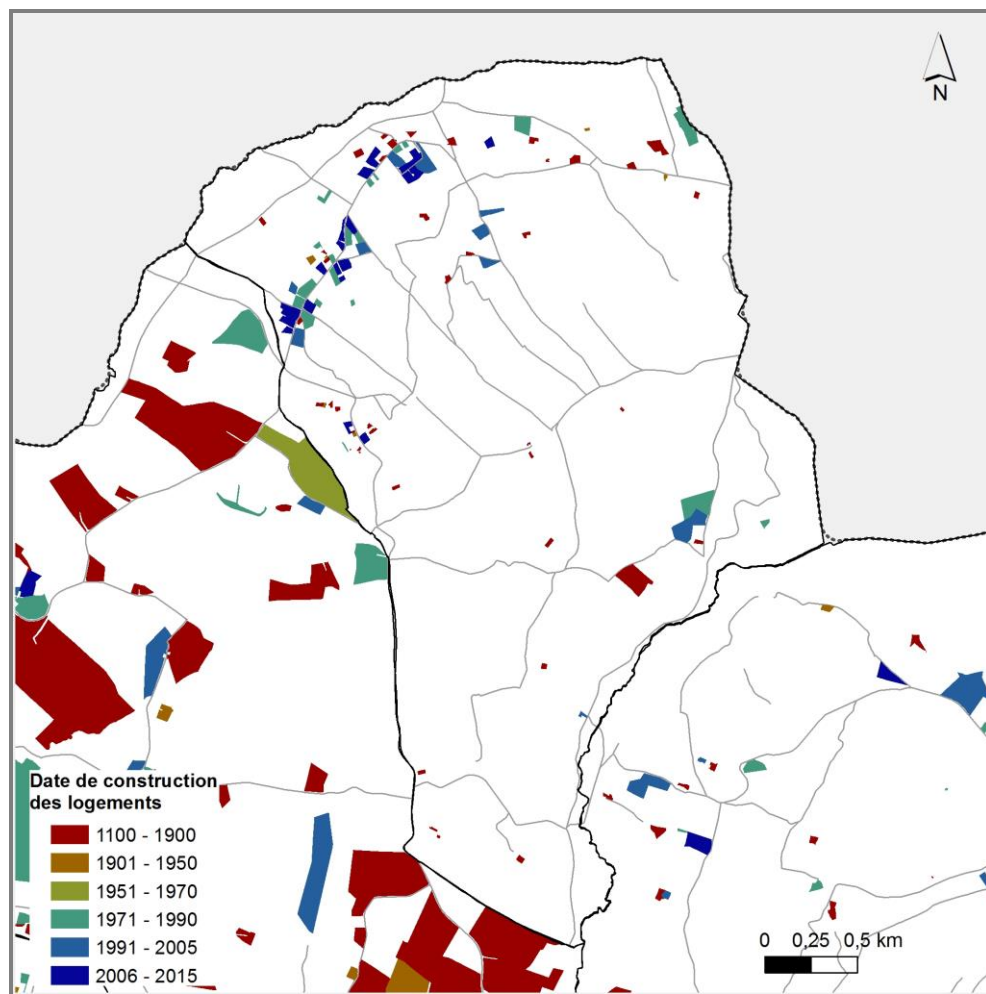
Source : Base MAJIC 2015



Périodes de construction des logements, à Vielmur-sur-Agout, entre 1100 et 2015⁵⁵

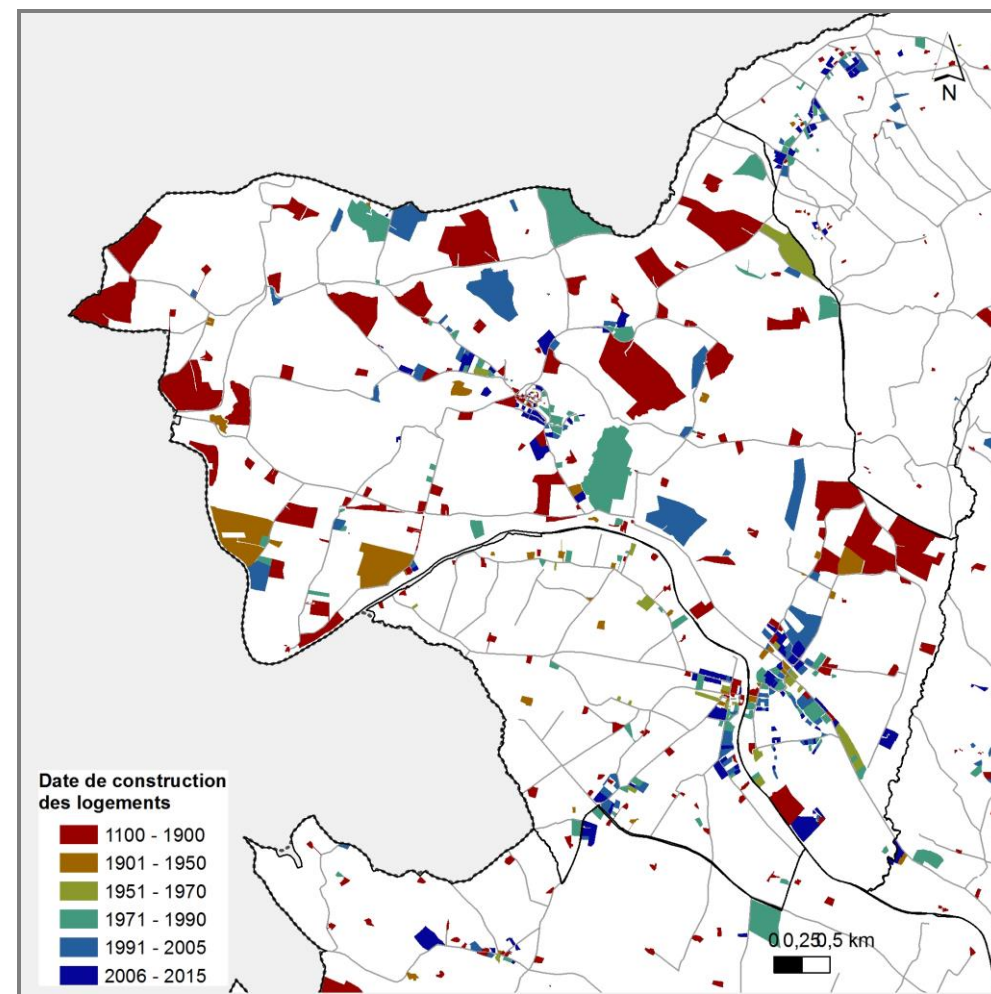
Source : Base MAJIC 2015

⁵⁵ Vielmur-sur-Agout a été ajouté à l'analyse en raison de la forte pression immobilière subie entre 2006 et 2015 qui constitue un exemple éducatif d'un étirement et d'une périphérisation du centre-bourg et de la commune dans son ensemble.



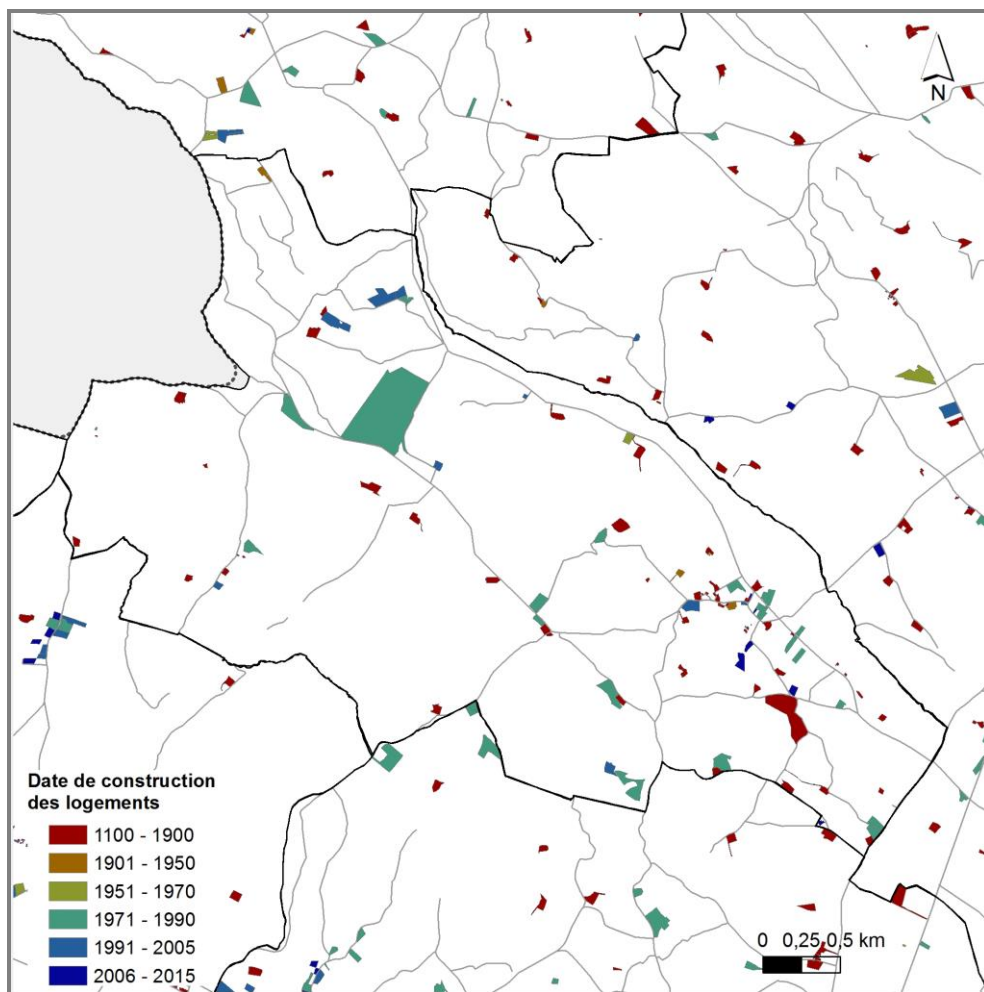
Périodes de construction des logements, à Cabanès, entre 1100 et 2015

Source : Base MAJIC 2015



Périodes de construction des logements, à Fiac, entre 1100 et 2015

Source : Base MAJIC 2015



Périodes de construction des logements, à Puycalvel, entre 1100 et 2015

Source : Base MAJIC 2015

A Lautrec, la majorité des écarts construits liés à l'activité agricole l'ont été avant 1900. La majeure partie des constructions réalisées après-guerre ont pris place le long des axes de transport (RD83 et RD92) au sud et au nord du centre-bourg concentrique. Certains hameaux, comme celui de Beauséjour, se sont développés fortement dans les années 1970 jusqu'en 2015 au travers d'équipements agricoles (hangars) et de maisons individuelles attenantes. Certaines opérations entre 1991 et 2005 ont par ailleurs permis de combler des dents creuses au sein du bâti antérieur à 1900.

Saint-Paul-Cap-de-Joux et Damiatte ont des noyaux historiques construits le long d'un axe de communication structurant (respectivement RD112/RD84 et RD14/RD84) et à proximité du cours d'eau de l'Agout, mais en zone non inondable. L'urbanisation s'est réalisée le long des axes de transport précédemment cités, ainsi que le long des routes éponymes en direction de Magrin et Prades au sud-ouest de Saint-Paul-Cap-de-Joux. Plusieurs constructions ayant débuté dans les années 1970 sont situées dorénavant en zone inondable comme la zone artisanale au sud-est de Damiatte. Enfin, quelques rares cas de dents creuses comblées existent.

Guitalens-L'Albarède issue d'une fusion de 2 communes en 2007 a par conséquent deux noyaux historiques, l'urbanisation d'avant 1900 étant plus lâche et moins concentrique que dans les deux exemples précédents, de nombreuses dents creuses ont été comblées depuis. La plupart des extensions les plus récentes sont situées en limite de secteur bâti. Aussi, un écart important situé au nord-est de la commune s'est développé au « fil de l'eau » depuis 1900.

Vielmur-sur-Agout est un cas unique au sein de la CCLPA en raison de l'ampleur de l'étalement urbain, ou plutôt périurbain que connaît la commune depuis les années 1970 mais surtout depuis les années 1990 en raison d'un fort accroissement démographique. Le noyau historique est en retrait de l'axe routier majeur qu'est la RD112 et à proximité du cours d'eau de l'Agout. Tandis que les extensions se sont réalisées jusque dans les années 1970 à l'est puis à l'ouest de celui-ci, une forte pression immobilière a donné lieu à la construction *ex nihilo* de pléthore de logements individuels le long de l'intégralité des axes routiers majeurs et secondaires, notamment sur la partie est, en direction de Castres. Une extension, également *ex nihilo*, au nord de la commune marque le paysage par un tissu linéaire de maisons individuelles partagé avec la commune de Cuq. Vielmur-sur-Agout demeure un cas classique de commune autrefois rurale qui est devenue périurbaine et est

devenue progressivement dépendante de l'attraction de la ville proche, aussi bassin d'emploi, qu'est Castres. Plus de la moitié des actifs travaillent hors de la commune malgré la construction d'une zone artisanale le long de la RD112.

Cabanès s'ajoute au septuor de communes prises en exemple puisque son cas est révélateur des effets des nombreuses extensions du bâti réalisées dans les dernières années. Commune qui a connu en proportion le plus accroissement démographique entre 1999 et 2013 au sein de la CCLPA, elle partage des similitudes avec Vielmur-sur-Agout, à son échelle, car largement moins peuplée. Celle-ci n'est pas positionnée sur un axe de communication majeur mais se trouve à proximité de la RD14 qui la met à une dizaine de minutes en voiture de Graulhet. Petite commune avec un tissu rural dispersé avant 1900, les premières extensions apparues dans les années 1970 se réalisent à proximité d'une construction existante. D'autres vagues de construction s'agglutinent notamment à partir de 2006 mais ne forme pas un ensemble bâti cohérent, car très lâche, plutôt linéaire et dispersé. Ainsi, plusieurs constructions historiques isolées et à vocation agricole sont dorénavant à proximité directe de constructions beaucoup plus récentes. La commune a dorénavant une forme éclatée et manque de cohésion.

Fiac a depuis avant 1900 une forme éclatée constituée d'un noyau historique et de nombreuses métairies et autres écarts disséminés sur la totalité de la commune. Depuis les années 1950, la commune s'est développée en 2 entités majeures, autour du noyau historique concentrique mais aussi de manière linéaire au sud-est à proximité de Viterbe. L'urbanisation n'est pas forcément linéaire, pourtant le modèle de bâti adopté ne permet pas de le qualifier de tissu construit contigu et cohérent. Même constat que Cabanès dans des proportions largement plus importantes, la commune a une forme éclatée, tout comme avant 1900 et manque de cohésion.

Puycalvel est une commune peu dynamique démographiquement et peu attractive. Son tissu bâti n'est pas contigu et les quelques récentes extensions ont été réalisées « au fil de l'eau », parfois à proximité de constructions datant d'avant 1900, voire d'après 1970, parfois *ex nihilo*. Plusieurs écarts sont observables. C'est une commune à profil encore très rural, à contrario des communes décrites précédemment.

2.5. Synthèse du parc immobilier

Forces	Faiblesses
Un parc de logements anciens important et non nécessairement dégradé car attractif et entretenu. Une taille des ménages qui n'est pas dans la moyenne basse d'autres intercommunalités à profil rural/périurbain (2,4 ind./logement). Une vacance modérée depuis 1999, en dessous du niveau départemental. Un parc locatif représentatif pour un milieu rural et périurbain avec 1/5 des résidences principales couplé à un taux de mobilité résidentielle élevé (+ de 32%) qui favorise les parcours résidentiels.	Un déséquilibre entre habitat ancien dense et habitat pavillonnaire consommateur d'espace. Un tissu de logements orienté à près de 95% sur des maisons, très majoritairement individuelles. Des logements de très grandes tailles non adaptés à la taille des ménages qui décroît. Des loyers et des prix dans la construction neuve élevés pour un territoire rural et périurbain, notamment à l'ouest et au sud. Très peu de logements sociaux, aucune attribution en 2016 malgré 19 demandes et un 4^{ème} PDALPD⁵⁶ 2013-2018 qui encourage à promouvoir le logement social.
Opportunités	Menaces
Poursuivre la dynamique de production en allant vers de nouvelles formes urbaines pour répondre aux besoins générationnels actuels (diversification des typologies d'habitat). Réfléchir au développement des communes en proposant une réelle structuration rurale des hameaux, ainsi qu'une porosité entre ceux-ci et le centre-ville. Densifier la construction notamment sur les grandes parcelles en respectant les moyennes conseillées par le PAC de 2017 : - 1000 à 1500 m² en zone rural - 800 à 1200 m² en zone péri-urbaine - 500 à 1000 m² en voisine d'agglomération Privilégier le renouvellement du bâti par le réinvestissement des dents creuses de la zone urbaine actuelle et des logements vacants, plutôt que la construction en extension.	L'émergence de communes-dortoirs pauvres en interactions entre habitants, fortement occupés par les migrations pendulaires. Les nombreuses constructions à proximité d'équipements agricoles peuvent contraindre les agriculteurs dans les pratiques. L'urbanisation linéaire, très visible sur l'axe Castres-Graulhet, est très onéreuse à moyen terme (renforcement du réseau d'eau potable, d'électricité, assainissement) et la possibilité de construire en arrière de l'existant est souvent compromise. En confrontation avec l'opportunité de la densification ci-contre, la surface moyenne des terrains est de 2773 m² entre 2001 et 2015. Certaines communes à forme éclatée comme Fiac ont accentué ce modèle au travers de l'édification de nouvelles constructions depuis l'après-guerre.

⁵⁶ PDALPD : Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées

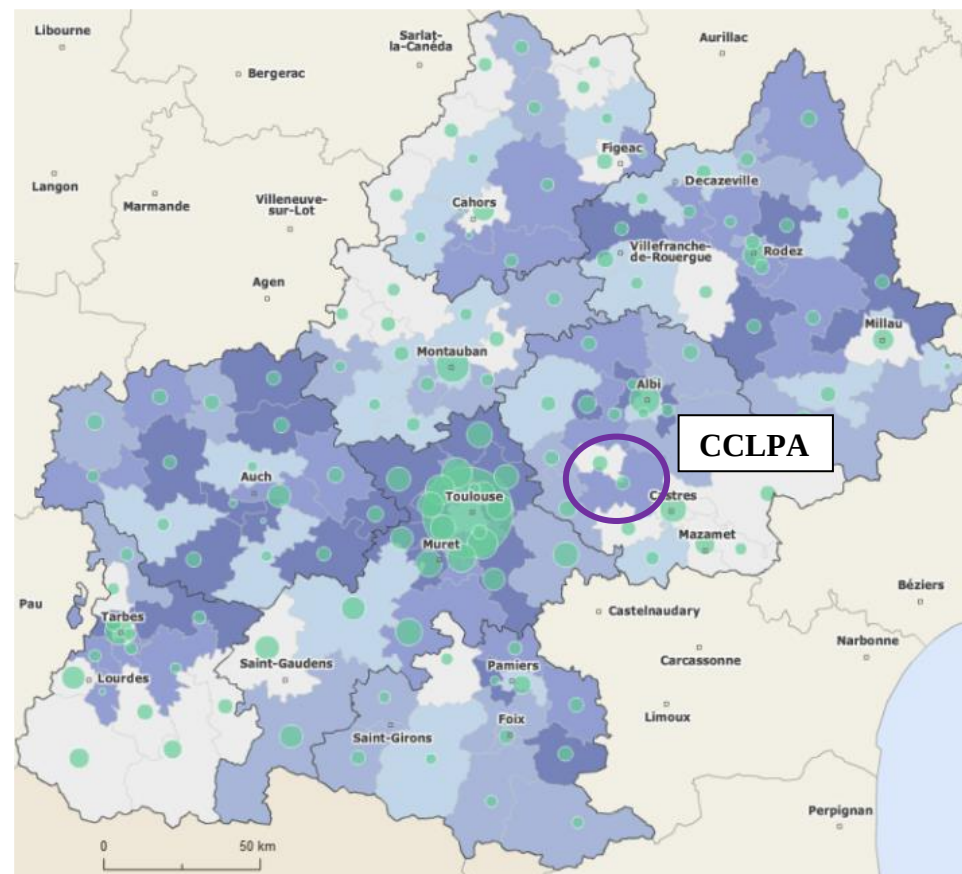
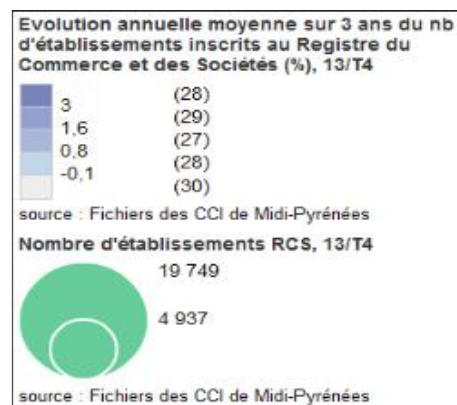
3. Activités économiques du territoire

L'ensemble des statistiques évoquées proviennent des bases de données 2008 et 2013 de l'INSEE, du Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), ainsi que des éléments du Porter à Connaissance de l'Etat de 2016. La cartographie utilise les données de la base MAJIC. Les photographies proviennent du bureau d'études lors d'un travail de terrain en juillet 2016.

3.1 Situation socio-économique générale du territoire Tarnais dans le contexte régional Midi-Pyrénéen

Les différents éléments abordés ci-dessous permettent dans un premier temps d'apprécier globalement la situation socio-économique du territoire dans lequel évolue celui de la CCLPA et cela à deux échelles : celle du Département du Tarn et au-delà celle de l'ancienne Région Midi-Pyrénées intégrée depuis le début de l'année 2016 à la nouvelle grande région « Occitanie ».

Pour des raisons liées à l'absence à ce jour d'informations socio-économiques agglomérées à cette nouvelle échelle régionale très récente, les quelques indicateurs utilisés ci-dessous et l'analyse synthétique qui en est faite s'inscrivent dans le cadre de l'ancienne région Midi-Pyrénées.



Répartition géographique des établissements et évolution sur 3 ans (Découpage par canton au 01/06/2014)

Source : Observatoire Economique Chiffres Clés CCI (Chambre de Commerce et D'Industrie) Midi-Pyrénées, Edition 2014

L'économie de ce territoire Midi-Pyrénéen est très largement dominée par le puissant pôle urbain de Toulouse qui concentre une large part du tissu d'entreprises. Le poids de l'industrie aéronautique et des industries liées, de la recherche et des activités de pointe à forte valeur ajoutée et créatrice d'emplois est déterminant quant à la répartition des richesses en termes économiques. A ce titre le Département du Tarn comme les départements voisins de ce celui-ci, sont véritablement en marge du pôle dominant du

bassin de Toulouse mais également, et toutes proportions gardées, du pôle métropolitain de Montpellier.

Nous sommes donc ici en présence de territoires « périphériques » qui doivent rechercher des dynamiques internes s'appuyant pour se maintenir –ou tenter de se développer- sur des potentialités à la fois de savoir-faire, de ressources qui leur sont propres.

Nous relèverons aussi la difficulté de l'héritage historique, comme l'analyse fort justement le Conseil Départemental du Tarn qui a fait que la « reconversion de l'industrie –du Tarn- a été difficilement vécue » et qu'aujourd'hui encore se ressent « la déroute de secteurs qui se sont considérablement développés au XIXème siècle tels que la sidérurgie, l'exploitation charbonnière ou encore la métallurgie ».

Il convient aussi d'insister sur un élément que met à juste titre en avant le Conseil Départemental du Tarn, à savoir l'importance et le poids des potentialités agricoles qui permettent l'existence non seulement d'exploitations agricoles, mais aussi celle d'entreprises au service de ces exploitations, ce qui est particulièrement vrai pour le territoire de la CCLPA, qu'il s'agisse de la transformation de produits agricoles, de travaux agricoles, de l'approvisionnement en matériel, de son entretien.

Cette activité agricole est bien le fait, comme le décrit le Département, de la mise en valeur de ce potentiel naturel du territoire puisque « 28,4% de la surface totale du territoire départemental est allouée à l'agriculture. Cela peut paraître peu, mais c'est en vérité assez important si on y ajoute les zones d'élevage qui occupent une grande partie des espaces montagneux. 172 000 hectares sont donc utilisés pour faire pousser du colza, du blé, du maïs et de l'orge, et ce sont quelques 673 500 animaux qui vont paître tranquillement dans les vallées et sur les versants exploitables des espaces montagneux du département. Ils apportent notamment le lait nécessaire à la production du Roquefort dans les monts de Lacane ».

Les paysages sont d'ailleurs particulièrement marquants et révélateur de cette activité agricole :



Champs cultivés à Teyssode



Champ de tournesol et bois à Magrin



Champs cultivés à Fréjeville

Autre richesse, autre ressource : Le tourisme, qui profite à l'ensemble du « secteur tertiaire », est véritablement porté par la « double influence positive de la proximité des départements côtiers et son absence de cote qui lui permet de jouer sur le tableau du tourisme vert ».

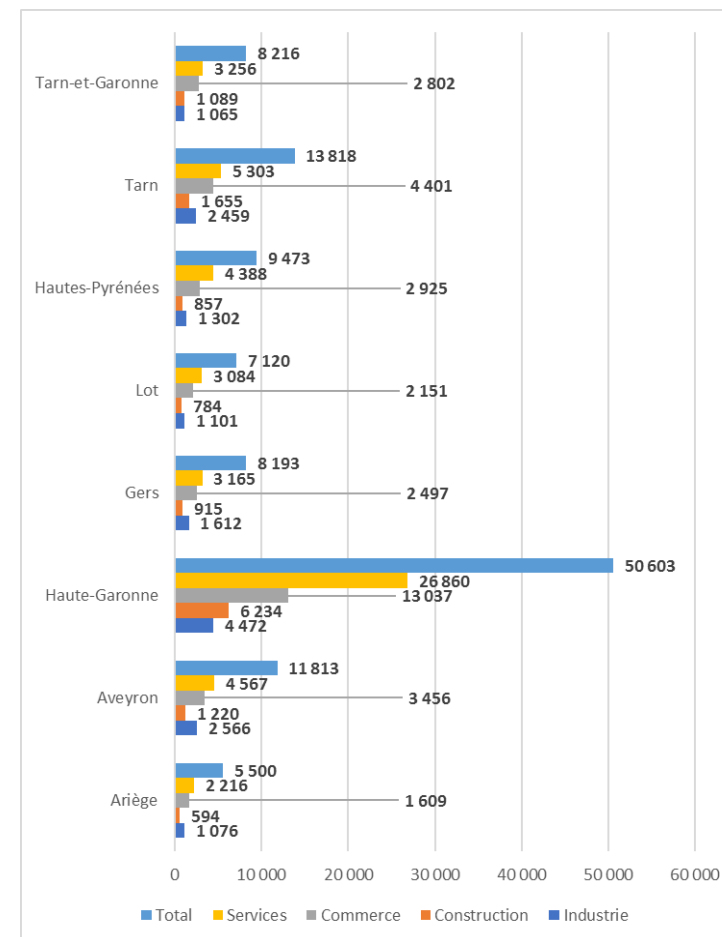
3.2 Le tissu d'entreprises du Tarn

Nombre d'établissements	Industrie	Construction	Commerce	Services	NC	Total	Evolution annuelle moyenne
Ariège	1 076	594	1 609	2 216	5	5 500	1,8%
Aveyron	2 566	1 220	3 456	4 567	4	11 813	0,7%
Haute-Garonne	4 472	6 234	13 037	26 860	-	50 603	1,2%
Gers	1 612	915	2 497	3 165	4	8 193	3,2%
Lot	1 101	784	2 151	3 084	-	7 120	-0,3%
Hautes-Pyrénées	1 302	857	2 925	4 388	1	9 473	-1,4%
Tarn	2 459	1 655	4 401	5 303		13 818	-0,1%
Tarn-et-Garonne	1 065	1 089	2 802	3 256	4	8 216	0,4%
Midi Pyrénées	15 653	13 348	32 878	52 839	18	114 736	0,8%

Nombre d'établissements inscrits au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) par secteur

La ventilation des établissements (tableau ci-dessus et graphique ci-après) confirme s'il en était besoin la prépondérance flagrante du tissu d'entreprise de la Haute-Garonne qui domine largement le territoire Midi-Pyrénéen avec ses 50 603 établissements relevant du Registre du Commerce en regard des **13 818 établissements du Département du Tarn**. Cette situation ne devrait pas se modifier sensiblement dans les années qui viennent. Autre secteur révélateur du poids de la Haute Garonne, celui de **l'industrie** : avec ses 4472 établissements dans ce secteur, ce département est largement en tête. **Le Tarn est cependant correctement placé en la matière puisqu'il arrive en 3^{ème} position derrière l'Aveyron et la Haute-Garonne**, mais loin devant les départements du Gers, des Hautes Pyrénées, du Lot et de l'Ariège ; cette position plutôt favorable étant notamment due à des pôles Industriels et de recherche s'étant

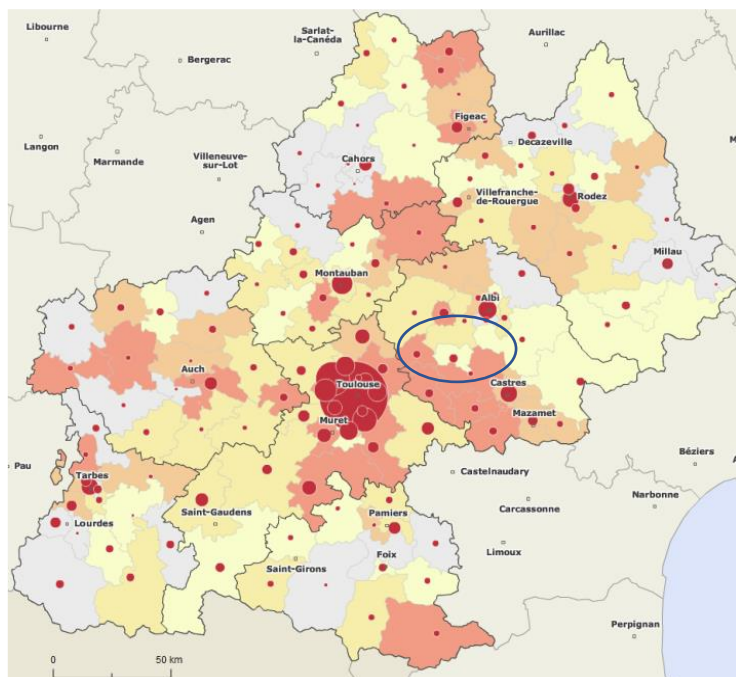
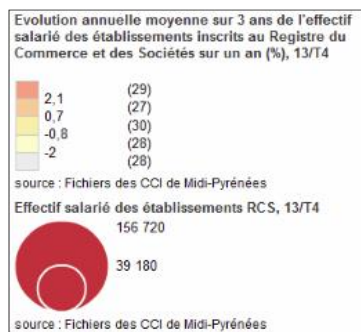
développées autour de Castres et d'Albi, cette dernière perpétrant aussi des savoir-faire tels que la verrerie avec Verrerie Ouvrière d'Albi.



Répartition des établissements par Département et par grand secteur d'activités

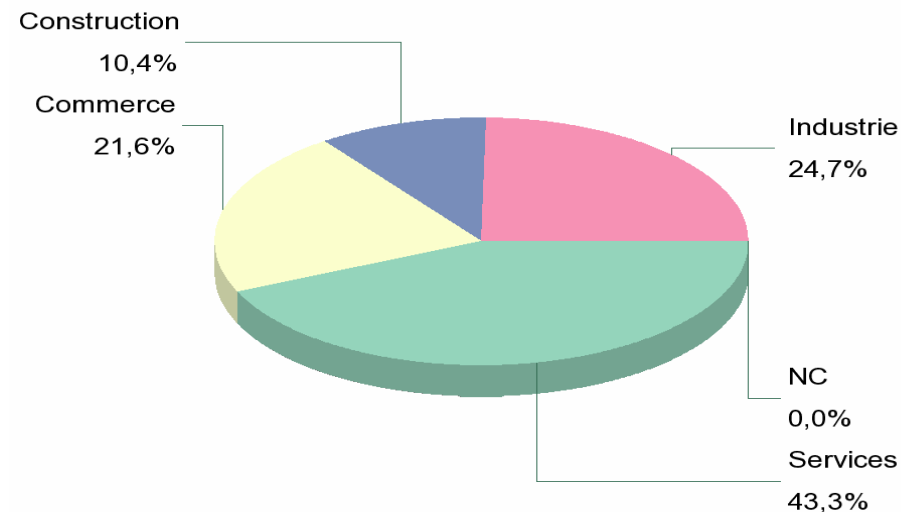
Sources : Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - Etablissements actifs au 1er janvier 2014

3.3 Situation des entreprises et de l'emploi tarnais



Répartition géographique de l'emploi et évolution sur 3 ans (Découpage par canton au 01/06/2014)

Source : Observatoire Economique Chiffres Clés CCI Midi- Pyrénées, Edition 2014



Effectifs salariés des établissements inscrits au RCS dans le Tarn

Source : Observatoire Economique Chiffres Clés CCI Midi- Pyrénées, Edition 2014

Les indicateurs des tableaux et graphiques qui suivent à savoir : Effectif salariés des établissements ; nombre d'établissements et mouvements d'établissements (inscriptions et cessations) permettent de positionner plutôt favorablement l'activité économique du Département du Tarn comparativement aux départements appartenant à ce même territoire Midi-Pyrénéen, hors celui de la Haute-Garonne, qui reste en tête de la plupart des indicateurs économiques :

En matière de répartition des effectifs salariés s'agissant des activités relevant de l'industrie ou encore de la construction, secteurs pourvoyeurs d'emplois, le Tarn occupe la 2ème place après le département leader de la Haute Garonne devant l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées. Le Tarn « pèse » donc pour chacun de ces deux grands secteurs que sont l'industrie et la construction 11% du total des emplois du territoire Midi-Pyrénéen.

En nombre d'établissements relevant de l'Industrie inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés, le Tarn occupe la 3ème place avec ses 2106 établissements, pesant ainsi près de 16% du total des établissements du territoire Midi-Pyrénéen.

Enfin s'agissant des mouvements d'établissements, le Tarn est en 3ème position s'agissant des inscriptions avec un effectif de 248, loin devant les Départements du Gers

(158), du Tarn-et-Garonne (107), du Lot (78), des Hautes-Pyrénées (77) et enfin de l'Ariège (76). Plus décevant est le 2ème rang du Tarn en matière de Cessations d'activités : avec 203 cessations, ce Département est loin devant les autres Départements du territoire Midi Pyrénéen.

Effectifs salariés	Industrie	Construction	Commerce	Services	Total	Evolution annuelle
Ariège	6 528	2 498	5 300	6 053	20 379	-1,1%
Aveyron	14 789	5 965	12 048	13 121	45 923	-0,6%
Haute-Garonne	74 017	31 623	59 612	176 203	341 455	0,4%
Gers	6 359	2 809	8 290	7 319	24 777	2,2%
Lot	8 776	2 678	6 424	7 357	25 235	-1,3%
Hautes-Pyrénées	10 154	4 315	9 337	14 828	38 634	-1,1%
Tarn	16 250	6 380	14 950	18 173	55 753	-0,9%
Tarn-et-Garonne	7 483	4 414	10 526	10 207	32 630	-0,6%
Midi-Pyrénées	144 356	60 682	126 487	253 261	584 786	0,0%

Effectifs salariés des établissements inscrits au RCS

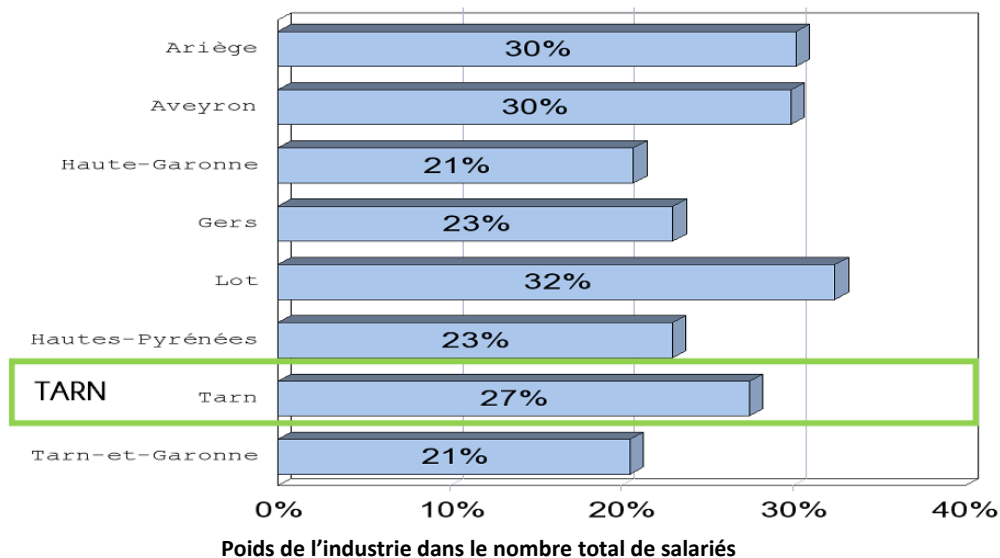
Source : Observatoire Economique Chiffres Clés CCI Midi- Pyrénées, Edition 2014

Emploi et établissements de l'Industrie

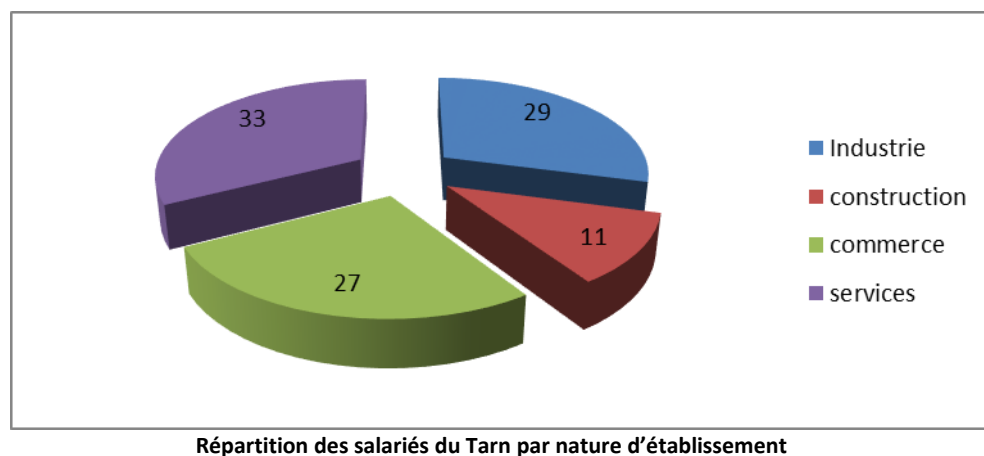
Départements	Nombre d'établissements	%	Evolution par rapport à 2013	Effectif salarié	%	Evolution par rapport à 2013
Ariège	916	6,9%	4,4%	6 184	4,5%	0,1%
Aveyron	2 316	17,4%	2,9%	13 947	10,1%	0,6%
Haute-Garonne	3 695	27,7%	1,5%	72 133	52,4%	1,4%
Gers	1 418	10,6%	-0,1%	5 831	4,2%	-3,3%
Lot	931	7,0%	1,1%	8 531	6,2%	2,5%
Hautes-Pyrénées	1 061	8,0%	-0,6%	8 845	6,4%	-0,2%
Tarn	2 106	15,8%	0,7%	15 411	11,2%	0,8%
Tarn-et-Garonne	877	06,6%	0,8%	6 869	5,0%	1,4%
Midi-Pyrénées	13 320	100%	1,4%	137 751	100%	0,9%

Nombre d'établissements inscrits au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) par département de l'ancienne région Midi-Pyrénées et effectif salarié au 2ème trimestre 2014

Source : Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées / URSSAF Midi- Pyrénées



Sources : Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées / URSSAF Midi- Pyrénées

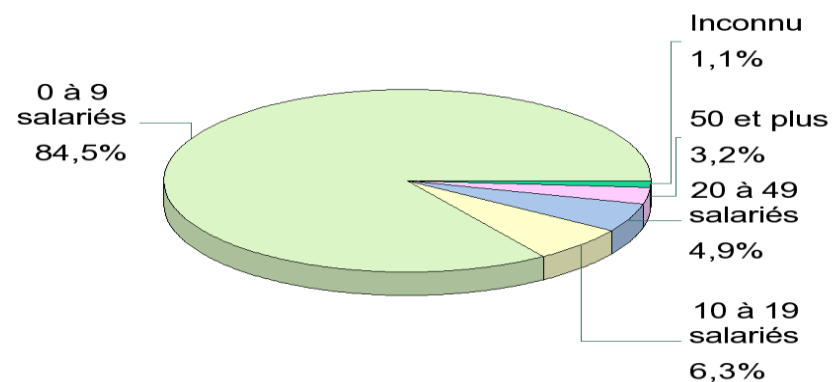


Départements	Inscriptions	%	Cessations	%
Ariège	76	5	25	2,5
Aveyron	276	18,2	114	11,6
Haute-Garonne	493	32,6	368	37,4
Gers	158	10,4	59	6
Lot	78	5,2	55	5,6
Hautes-Pyrénées	77	5,1	59	6
Tarn	248	16,4	203	20,6
Tarn-et-Garonne	107	7,1	101	10,3
Midi-Pyrénées	1513	100	984	100

Nombre de mouvements d'établissements en 2013

Sources : Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées

Le nombre d'établissement correspond au nombre d'unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.



Répartition des établissements par tranche d'effectif en Midi-Pyrénées

Sources : Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées / URSSAF Midi- Pyrénées

Filières	Nombre d'établissements	Evolution par rapport à 2013	Effectif salarié	Evolution par rapport à 2013
<i>Industrie Agro-Alimentaire</i>	948	-0,5%	16 320	1,5%
<i>Filière Bois</i>	3 519	0,4%	15 569	-2,5%
<i>Métallurgie et transformation des métaux</i>	877	1,2%	18 342	3,1%
<i>Industrie de l'habillement et du textile</i>	322	-0,3%	2 358	-3,5%
<i>Total</i>	5 666		105 178	

Filières de l'Industrie les plus représentatives en Midi-Pyrénées

Sources : Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées / URSSAF Midi-Pyrénées

Un focus sur les activités de l'Industrie en Midi Pyrénées permet d'identifier la place prépondérante de la filière bois en nombre d'établissements puisque cette activité représente près d'un établissement sur trois. Pour autant, en matière d'emplois, ce sont les filières « Métallurgie et Transformation des métaux » et celle de l'« Agro-alimentaire » qui pèsent le plus avec respectivement 17,5 et 15,5% du total des emplois de l'Industrie.

Emploi et établissements du commerce et des services

Activité	Nombre d'établissements	%	Evolution (par rapport à 2009)
Alimentaire	785	17,6%	-7,9%
Super-Hyper-Grands magasins	79	1,8%	11,3%
Equipeement de la personne	531	11,9%	1,1%
Equipeement de la maison	529	11,9%	-7,0%
Culture, loisirs	169	3,8%	-13,3%
Automobiles, motos	693	15,6%	8,6%
Commerces non sédentaires, vente à distance, automates	509	11,4%	-13,6%
Santé, beauté	674	15,1%	-0,9%
Services ayant un point de vente	211	4,7%	-1,9%
Divers	271	6,1%	4,6%
Total	4 451	100%	-3,1%

Nombre d'établissements par nature d'activité et évolution dans le Tarn

Source : Observatoire Economique CCI Midi Pyrénées, Département du Tarn

Activité	Effectif salariés	%	Evolution (par rapport à 2009)
Alimentaire	1 927	15,1%	3,8%
Super-Hyper-Grands magasins	3 230	25,2%	3,8%
Equipped de la personne	1 117	8,7%	2,6%
Equipped de la maison	1 532	12,0%	-2,4%
Culture, loisirs	430	3,4%	-7,3%
Automobiles, motos	2 126	16,6%	-3,3%
Commerces non sédentaires, vente à distance, automates	355	2,8%	37,6%
Santé, beauté	1 395	10,9%	-8,3%
Services ayant un point de vente	346	2,7%	5,5%
Divers	336	2,6%	15,9%
Total	12 794	100%	0,9%

Effectifs salariés par nature d'activité et évolution dans le Tarn

Source : Observatoire Economique CCI Midi Pyrénées, Département du Tarn

3.4 Situation économique générale du territoire du Lautrécois Pays d'Agout

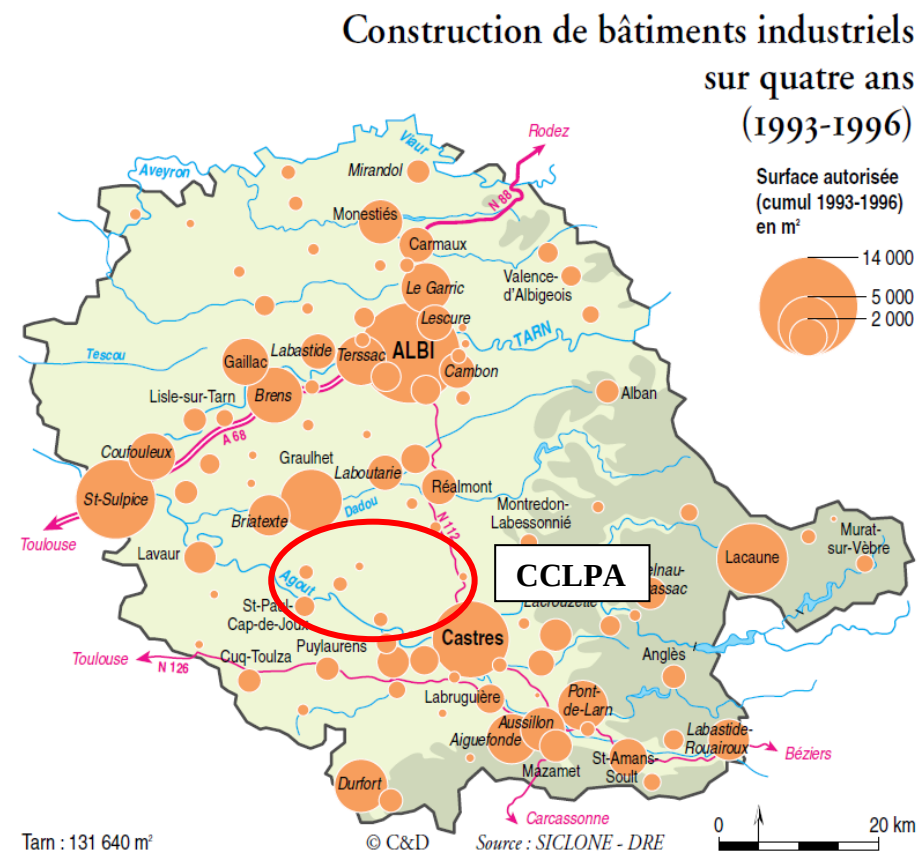
Un territoire faisant partie d'une région marquée par le déclin industriel et en marge des pôles économiques environnants

Le territoire de la CCLPA a subi les contrecoups du déclin industriel qui a profondément marqué l'ensemble du tissu socio-économique du territoire avec notamment la fermeture définitive, à partir de la fin des années 90, des mines de charbon et des activités liées.

Toutefois, ce territoire de la CCLPA n'avait pas bénéficié de l'installation de pôles industriels qu'il s'agisse du travail des métaux, de l'équipement automobile, des matériaux de construction, textile et habillement, ou encore chimie lesquels se sont surtout installés à proximité d'Albi, Castres ou plus au sud encore, Mazamet.

La CCLPA est donc restée plutôt globalement en retrait des principaux pôles économiques et vit sous l'influence et la dépendance de ceux-ci notamment en matière d'emplois.

Cette position héritée de l'histoire industrielle régionale est entre autres illustrée par la cartographie de la « construction des bâtiments industriels entre 1993 et 1996 » qui suit.

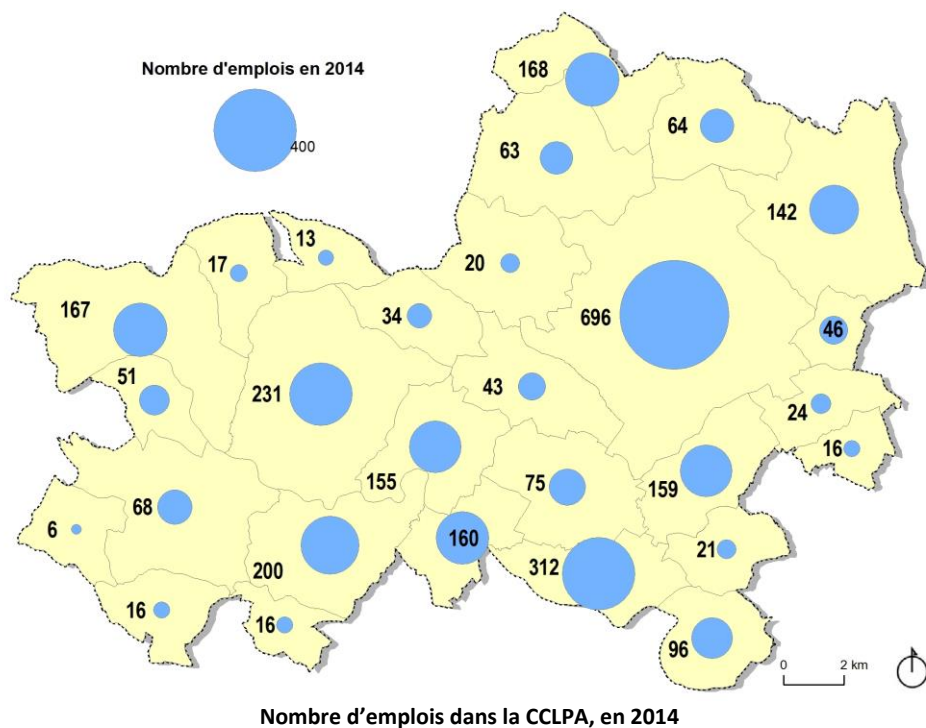


Construction de bâtiments industriels entre 1993 et 1996

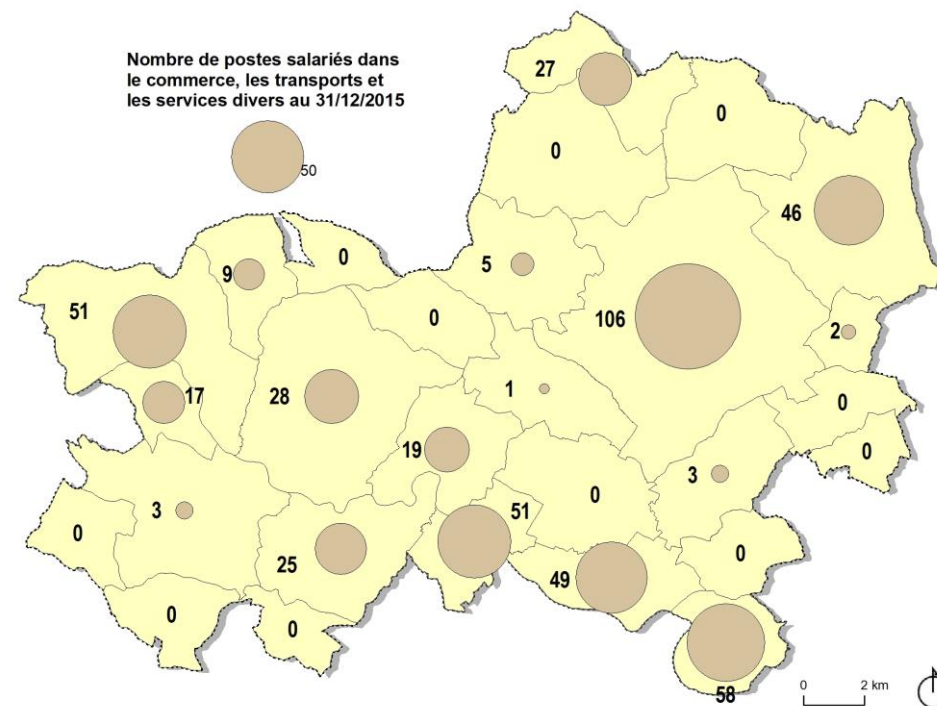
Source : Article Michel COHOU, (www.tarn.fr/Fr/Documents/Territoires et Patrimoine)

Situation en matière d'emplois : Une répartition presque homogène et le poids dominant du Bourg Centre

Les cartes qui suivent montrent essentiellement deux situations : d'une part une répartition assez homogène des emplois sur le territoire de la CCLPA même si le nombre de ces emplois reste limité, notamment pour les petites communes situées en périphérie des bourgs comme Peyregoux ou Pratviel, d'autre part la prédominance relative des bourgs tels que Lautrec, Damiatte commune siège de la Société IMERYS, ou encore St Paul Cap de Joux.

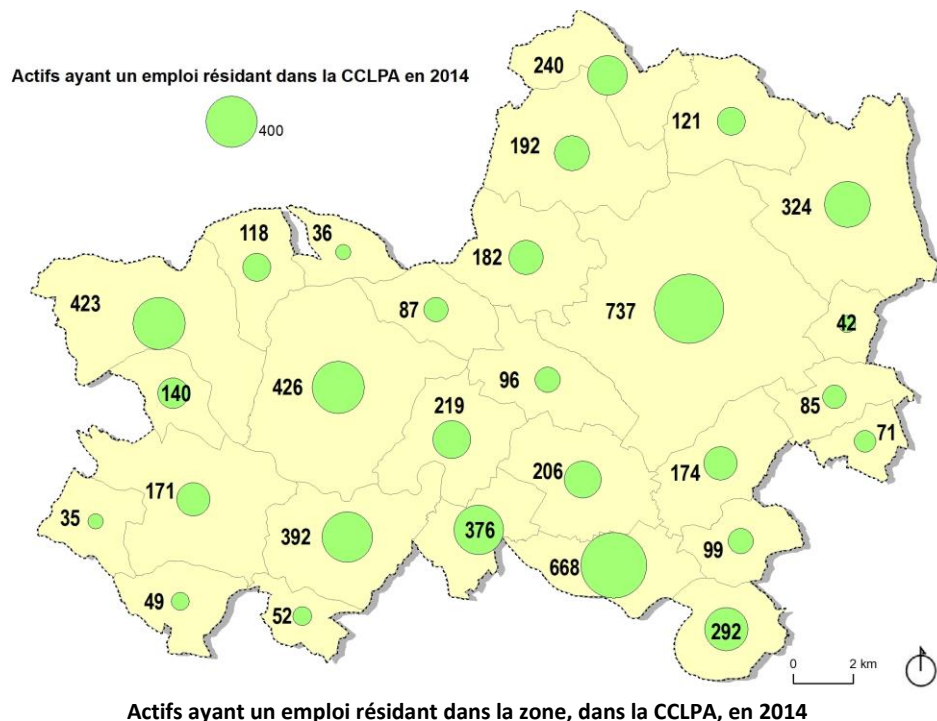


La répartition est homogène en raison entre autres de la répartition des emplois de l'activité agricole.



Nombre d'emplois salariés au lieu de travail dans le commerce, les transports et les services divers, dans la CCLPA, au 31/12/2015

La répartition suit les localisations des bassins d'emplois importants liés aux activités (IMERIS, etc ...).



Situation du chômage et répartition de la population selon la Catégorie Socio-Professionnelle et des emplois sur le territoire

Tout d'abord la situation de la CCLPA en matière de chômage laisse apparaître une position plus favorable que celle de l'ensemble du Département du Tarn. Plus favorable également le poids des retraités ou préretraités. La part des autres inactifs est sensiblement identique à celle du Tarn.

	CCLPA	Département du Tarn
Taux de chômage en % ⁵⁷	10,5%	13,7%
Retraités ou pré-retraités	7,8%	10,1%
Autres inactifs	8,9%	8,5%

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

S'agissant ensuite de la répartition des emplois par Catégorie Socioprofessionnelle, le profil du territoire de la CCLPA accuse des différences sensibles au premier rang desquelles se trouvent les catégories « agriculteurs exploitants » comparativement bien plus présents que dans l'ensemble du Tarn. Dans une proportion moindre, les artisans, commerçants, chefs entreprise sont également mieux représentés que dans l'ensemble du Tarn. D'autres catégories comme les cadres, les professions intermédiaires ou, dans une moindre mesure les employés, sont à l'inverse moins représentées sur le territoire de la CCLPA que dans l'ensemble du Tarn. Seule la catégorie des ouvriers occupe une place identique dans les deux territoires.

⁵⁷ Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	CCLPA	Département du Tarn
Agriculteurs exploitants	14,7	4,1
Artisans, commerçants, chefs entreprise	12,4	9,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8	11,1
Professions intermédiaires	16,8	24,9
Employés	27,5	30,2
Ouvriers	20,9	20,5

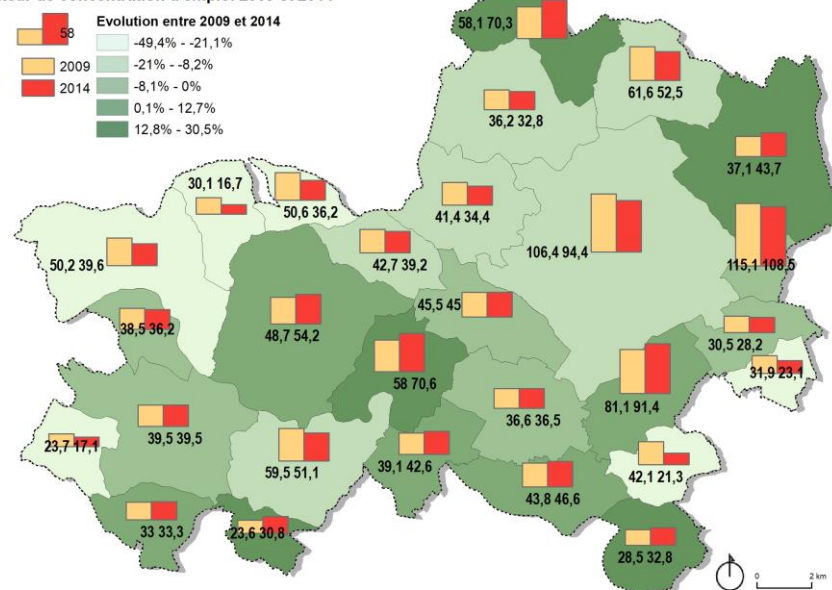
Emplois par catégorie socioprofessionnelle en %

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire lieu de travail

	CCLPA	Département du Tarn
Agriculture	16,3	5,8
Industrie	10,6	13,8
Construction	7,2	7,6
Commerce, transports, services, divers	29,5	37,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	36,4	35,5

Répartition des emplois en % selon le secteur d'activité

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires lieu de travail.

Indicateur de concentration d'emploi 2009 et 2014**Evolution des indicateurs de concentration d'emploi en 2009 et 2014, dans la CCLPA**

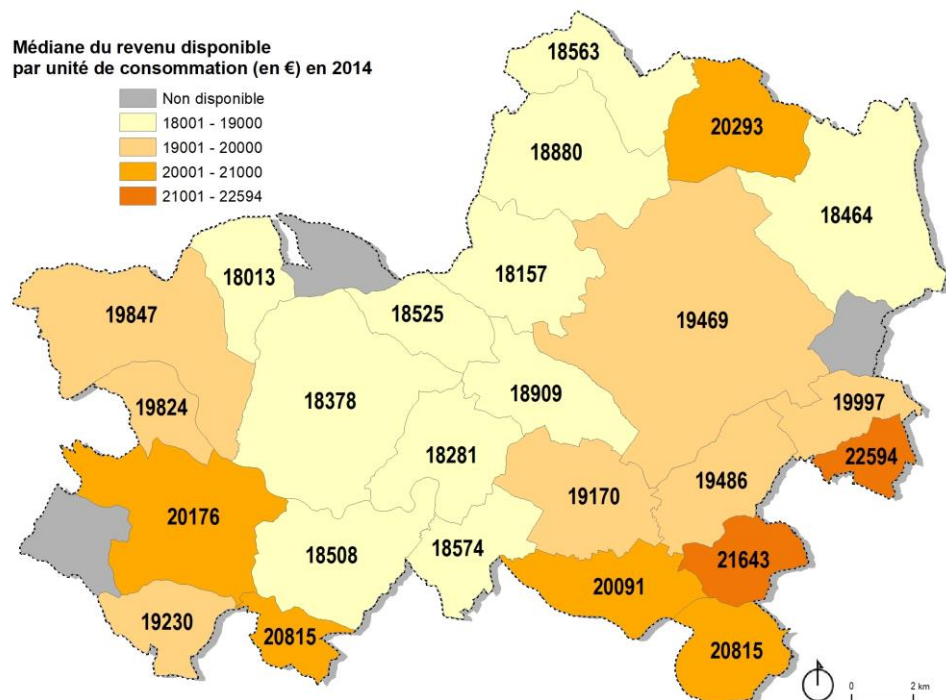
L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

L'indicateur de concentration d'emploi de la CCLPA, de l'ordre de 51,7 en 2014⁵⁸, reste relativement faible ce qui témoigne de la situation de dépendance en matière d'emplois des pôles socio-économiques situés en périphérie de la CCLPA tels que Castres ou Albi. La répartition des emplois par secteur d'activité est assez semblable entre le territoire de la CCLPA et le Tarn à la différence notoire et particulièrement marquante de l'agriculture qui pèse plus de 16% des emplois en CCLPA contre moins de 6% dans le Tarn.

⁵⁸ Moulayrès et Missècle ont respectivement un indicateur de concentration d'emploi de 39,2 et 36,2.

Situation des ménages en termes de revenus

La situation des ménages en termes de revenus est marquée par un niveau général faible et sensiblement inférieur à celui du Département du Tarn. Des positions défavorables sont également à souligner à l'intérieur du territoire avec les communes de Damiatte ou encore Saint Paul Cap de Joux.



Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €), dans la CCLPA, en 2014

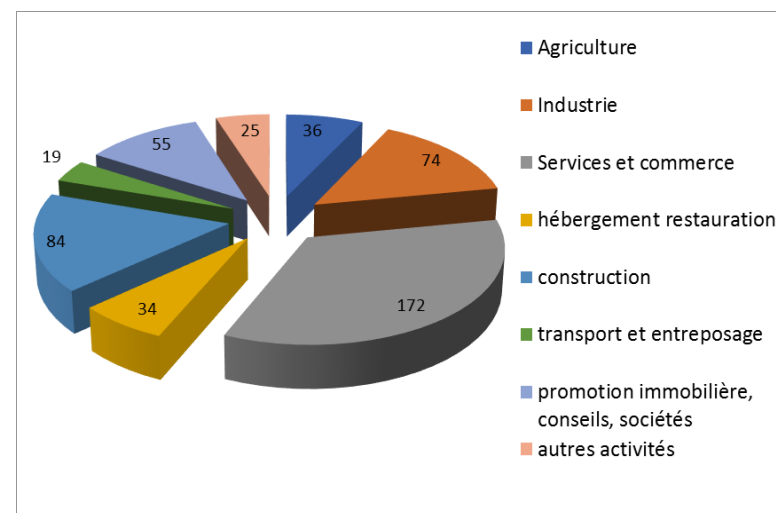
Moyenne des revenus des ménages sur les 26 communes : 19561€.

Revenu moyen des ménages de l'ensemble du Département du Tarn : 22 289 €

Répartition des établissements de la CCLPA par grands secteurs d'activités

La répartition des établissements inscrits au RCS montre le poids prépondérant des services et du commerce mais également de la construction puisque à eux deux ces deux secteurs représentent plus d'un établissement sur deux.

Dans le même temps le profil de la répartition cette fois des entreprises (graphique suivant) est assez semblable entre les deux territoires CCLPA et ensemble du Tarn.



Répartition des établissements par grands secteurs d'activités, dans la CCLPA, en 2013

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	CCLPA		Tarn
	Nombre	%	%
Industrie	107	13,7	10,1
Construction	143	18,4	15,5
Commerce, transport, hébergement et restauration	188	24,1	27,5
Services aux entreprises	158	20,3	21,1
Services aux particuliers	183	23,5	25,8
Total	779	100	100

Nombre d'entreprises par secteur d'activité dans la CCLPA, au 1er janvier 2015

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

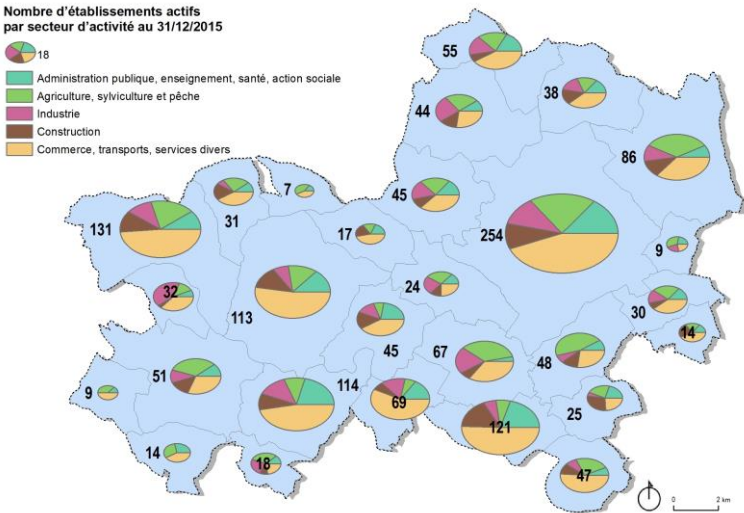
Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2015

Au chapitre de la création d'entreprises, il est notoire qu'il se crée plus d'entreprises relevant de l'industrie ainsi que du service aux entreprises dans le territoire de la CCLPA que dans le reste du Tarn. A l'inverse, la création d'entreprises dans les domaines de la construction et plus encore dans celui du service aux particuliers est nettement plus active dans l'ensemble du Tarn qu'en CCLPA.

	CCLPA		Tarn
	Nombre	%	%
Industrie	10	9,8	6,4
Construction	10	9,8	12,1
Commerce, transport, hébergement et restauration	29	28,4	27,9
Services aux entreprises	33	32,4	26
Services aux particuliers	20	19,6	27,6
Total	102	100	100

Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2015

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité, dans la CCLPA, au 31/12/2015

Communes	Total des établissements actifs	Nombre d'établissements actifs par secteur				
		Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale
Brousse	45	11	7	4	17	6
Cabanès	31	8	2	5	13	3
Carbes	25	6	1	7	6	5
Cuq	67	25	12	4	24	2
Damiatte	113	17	9	14	59	14
Fiac	131	27	15	13	64	12
Fréjeville	47	12	4	4	24	3
Jonquières	48	22	3	6	13	4
Laboulbène	14	3	0	3	6	2
Guitalens-L'Albarède	69	5	11	4	39	10
Lautrec	254	58	27	21	114	34
Magrin	14	4	0	0	6	4
Missècle	7	3	0	0	3	1
Montdragon	55	12	8	3	23	9
Montpinier	30	8	4	2	12	4
Moulayrès	17	3	0	3	8	3
Peyregoux	9	3	2	0	2	2
Prades	18	6	4	2	4	2
Pratviel	9	3	0	0	4	1

Communes	Total des établissements actifs	Nombre d'établissements actifs par secteur				
		Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale
Puycalvel	24	7	5	3	6	3
Saint-Genest-de-Contest	38	7	6	5	15	5
Saint-Julien-du-Puy	44	12	10	6	12	4
Saint-Paul-Cap-de-Joux	114	13	15	9	54	23
Serviès	45	4	6	6	19	10
Teyssode	51	18	5	7	16	5
Vénès	86	31	8	9	32	6
Vielmur-sur-Agout	121	9	8	19	61	24
Viterbe	32	4	13	1	12	2

Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité, dans la CCLPA, au 31/12/2015 (traduction écrite de la Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité, dans la CCLPA, au 31/12/2015)

Répartition des entreprises et créations

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
115	111	101	124	100	98	102	80

Evolution de la création d'entreprises dans la CCLPA, entre 2009 et 2015

L'évolution de la création sur la période 2009-2015 laisse apparaître une baisse sensible avec cependant une année plus porteuse comme 2012 et une année marquée par un effectif de création faible comme 2014.

Le poids de l'agriculture

La position de l'agriculture s'agissant du poids relatif de la part des agriculteurs exploitants est nettement plus importante en CCLPA que dans l'ensemble du Tarn.

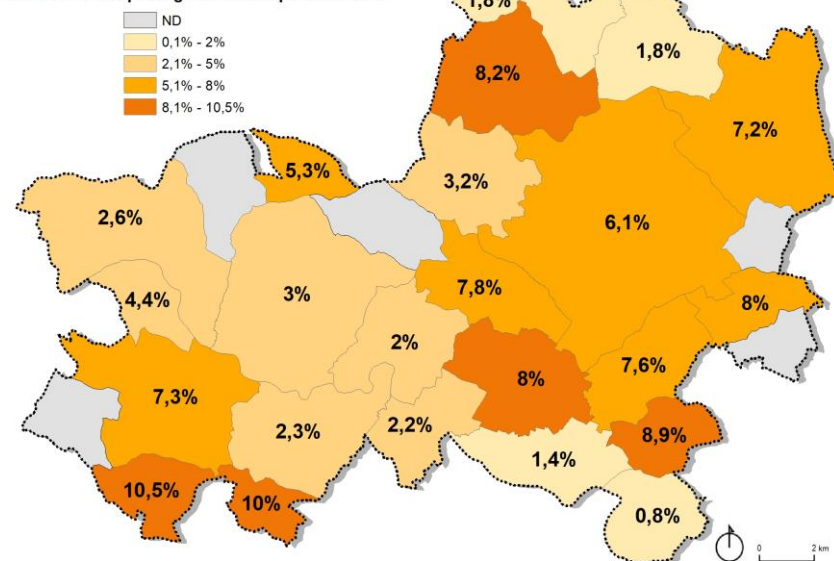
	CCLPA	Département du Tarn
Agriculteurs exploitants	14,7	4,1
Artisans, commerçants, chefs entreprise	12,4	9,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8	11,1
Professions intermédiaires	16,8	24,9
Employés	27,5	30,2
Ouvriers	20,9	20,5

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en %

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire lieu de travail.

S'agissant de la répartition de la part des agriculteurs sur le territoire de la CCLPA, celle-ci est assez homogène. Elle approche le seuil des 10% pour les communes de Magrin, Prades, Carbes, Cuq et Saint-Julien-du-Puy. Les agriculteurs représentent moins de 2% de la population sur les communes de Fréjeville et Vielmur-sur-Agout au sud-est, Mondragon et Saint-Genest-de-Contest au nord.

Part des 15 ans ou plus agriculteurs exploitants 2014

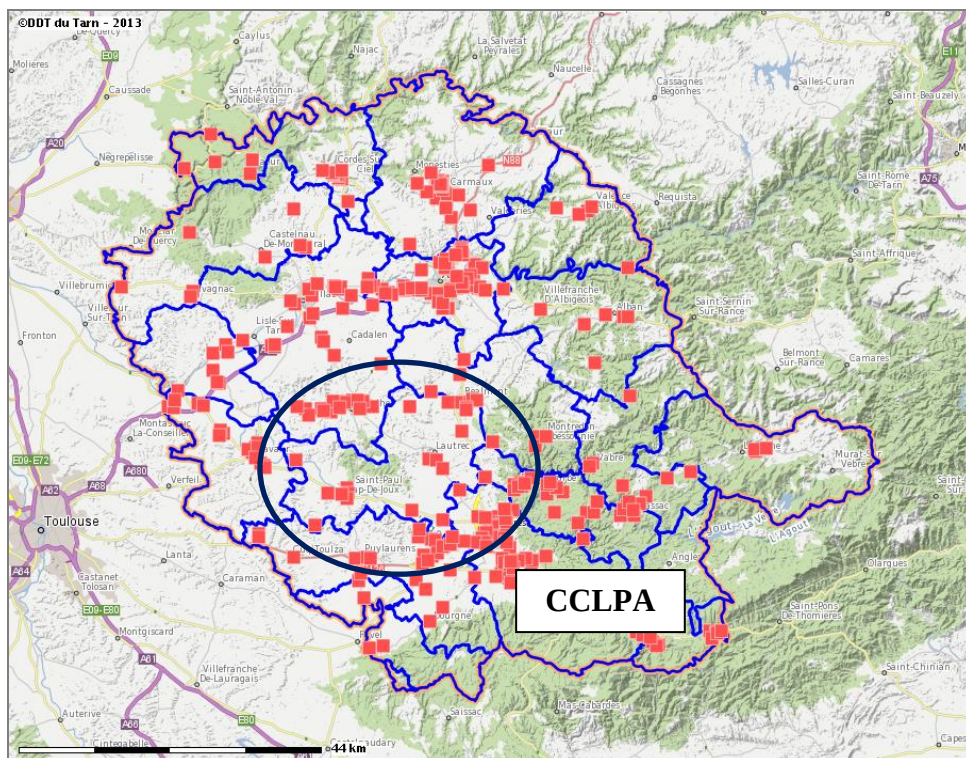


Part d'agriculteurs exploitants dans la population active, de 15 ans ou plus la CCLPA, en 2014

Situation en termes de foncier économique

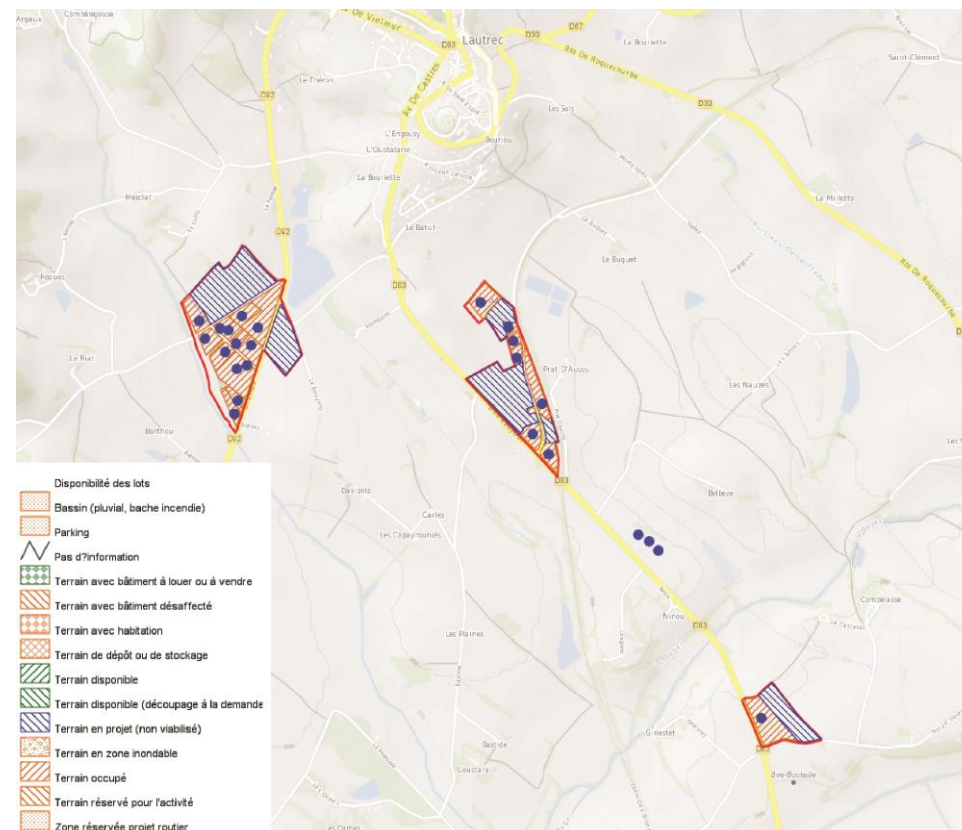
Le foncier économique fait partie des préoccupations de la Communauté de Communes. Au moment où s'écrit le PLUi, la décision a été prise de créer une Commission spécifique pour d'une part assurer le bon développement des zones d'activités devenues intercommunales pour la plupart, d'autre part pour décider de la mise en œuvre d'éventuelles nouvelles zones.

La répartition des Zones d'Activités Economiques sur le territoire tarnais laisse apparaître des espaces relativement vides. Le territoire de la Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout fait partie de ces espaces moins équipés en foncier à vocation spécifiquement économique mais également à l'écart des pôles économiques que constituent Castres, Albi ou encore Graulhet lesquels exercent une attraction économique sur les territoires proches.



Répartition des Zones d'Activités Economiques dans le Tarn et position de la CCLPA, au 30/11/2015⁵⁹

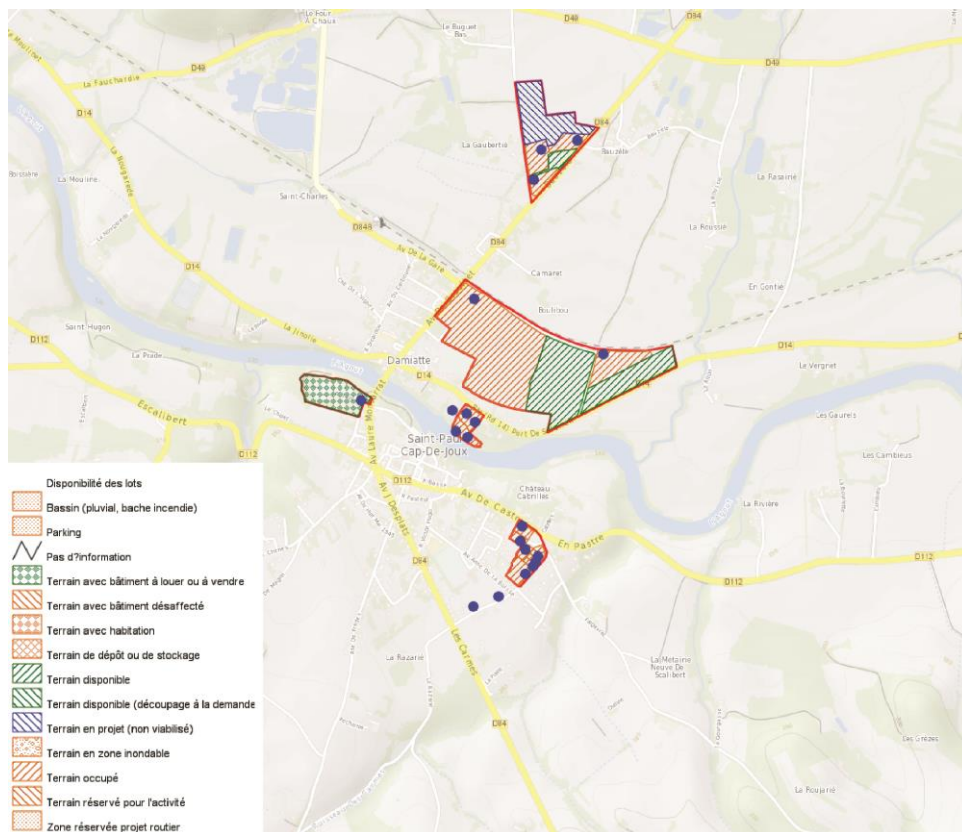
Source : CCI du Tarn



Répartition des Zones d'Activités Economiques à Lautrec, au 30/11/2015

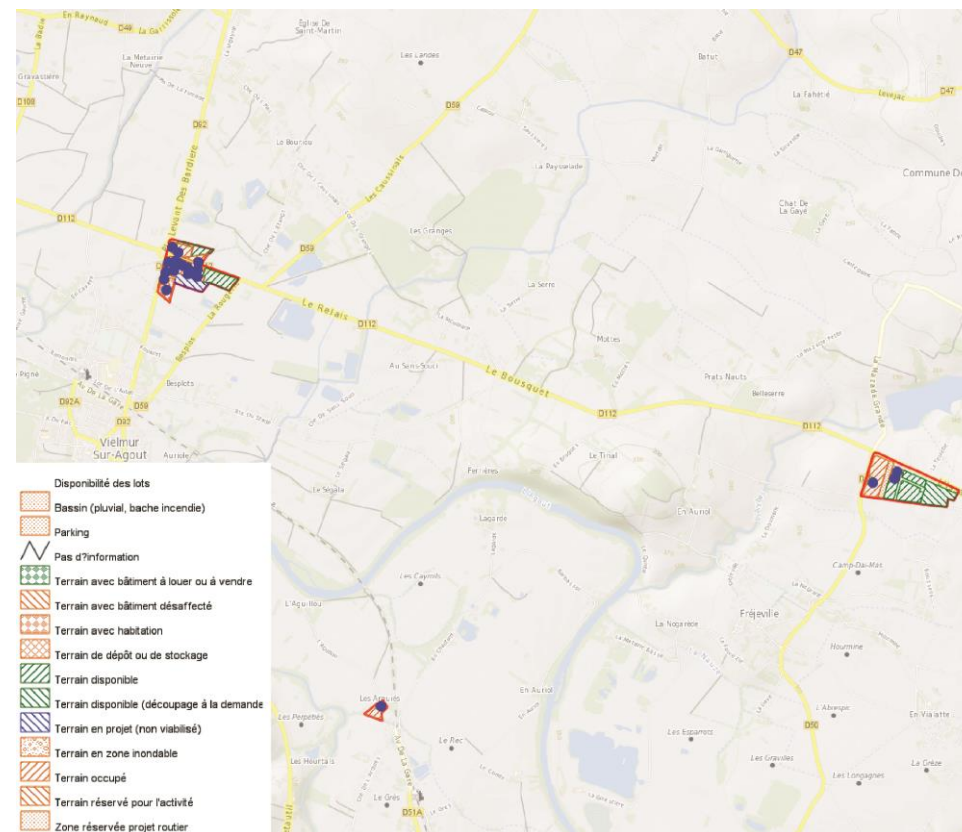
Source : CCI du Tarn

⁵⁹ Il est annoté parallèlement à la carte « Inventaire non exhaustif, ne reflétant que l'état de la connaissance actuelle. L'absence d'une zone d'activité sur un territoire donné, ne signifie pas obligatoirement que ce dernier en est dépourvu. »



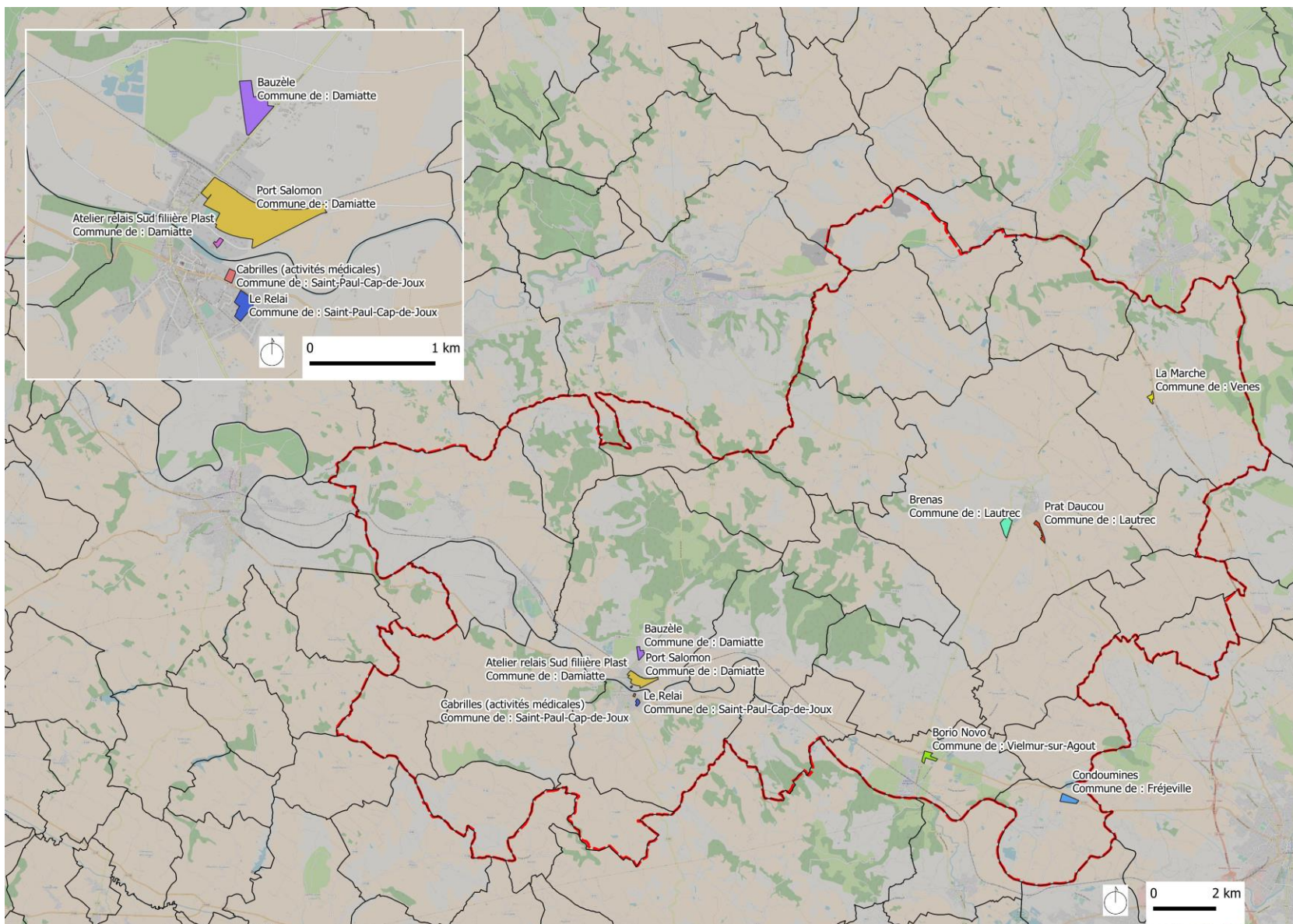
Répartition des Zones d'Activités Economiques à Saint-Paul-Cap-de-Joux et Damiatte, au 30/11/2015

Source : CCI du Tarn



Répartition des Zones d'Activités Economiques à Vielmur-sur-Agout (ouest) et Fréjeville (est), au 30/11/2015

Source : CCI du Tarn



Répartition des Zones d'Activités Economiques sur le territoire de la CCLPA

Source : Département du Tarn

Commune	Zone d'activités	Surface totale de la zone (en m²)	Surface occupée (en m²)	Nombre d'entreprises	Surface aménagée (en m²)	Surface disponible (en m²)	Surface en propriété foncière (en m²)
Fréjeville	Condoumines	80 447	31 027	2	18 191	31 229*	31 229*
Lautrec	Brenas	131 968	74 717	9	34 346	22 905	0
	Prat Daucou	54 055	48 307	6	5 748	0	0
Vénès	La Marche	46 087	27 969	6	16 130	1 988*	1 988*
Vielmur-sur-Agout	Borio Novo	66 348	46 911	12	10 929	8 500 + 16 300 (en cours d'acquisition)	8 500 + 16 300 (en cours d'acquisition)
Saint-Paul-Cap-de-Joux	Cabrilles	5 977	500	1	731	4 746*	4 746*
	Le Relais	21 516	21 516	7	0	0	0
Damiatte	Port Salomon + Atelier relais	231 892	155 762	3	3 951	72 179	0
	Bauzèle	46 723	21 606	4	339	24 778	0

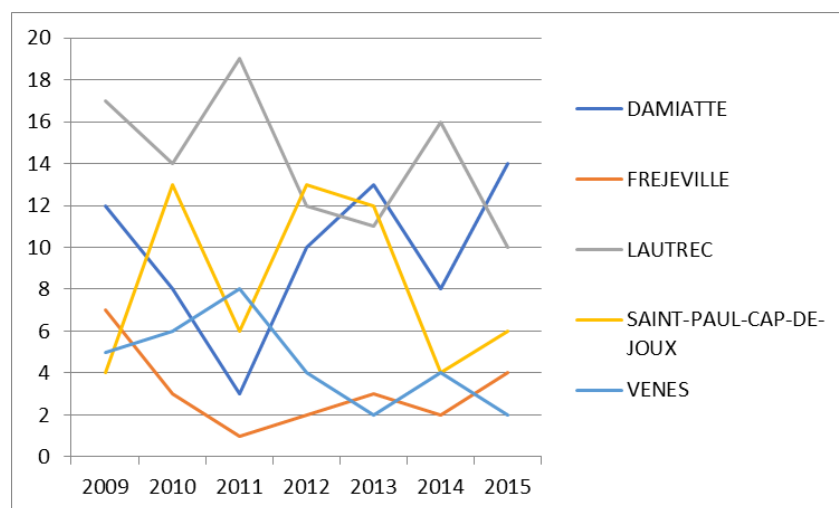
Répartition des Zones d'Activités Economiques par commune et entreprises installées

Source : Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout

La CCLPA dispose d'un foncier économique qu'il convient de développer de manière à rendre le territoire plus attractif. Les acquisitions en cours devraient permettre de renforcer cette attractivité du territoire. Il conviendra toutefois de veiller à une répartition équilibrée de ce foncier et de miser sur la complémentarité des vocations. Les acquisitions foncières et aménagements futurs se calent sur l'identification des besoins des entreprises qu'une veille permanente rend possible.

Communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Vénès	5	6	8	4	2	4	2
Lautrec	17	14	19	12	11	16	10
Fréjeville	7	3	1	2	3	2	4
Damiatte	12	8	3	10	13	8	14
Saint-Paul-Cap-de-Joux	4	13	6	13	12	4	6

Evolution des implantations d'Entreprises par zone d'activités entre 2009 et 2015



Évolution des créations d'entreprises à Damiatte, Fréjeville, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux et Vénès, en 2013

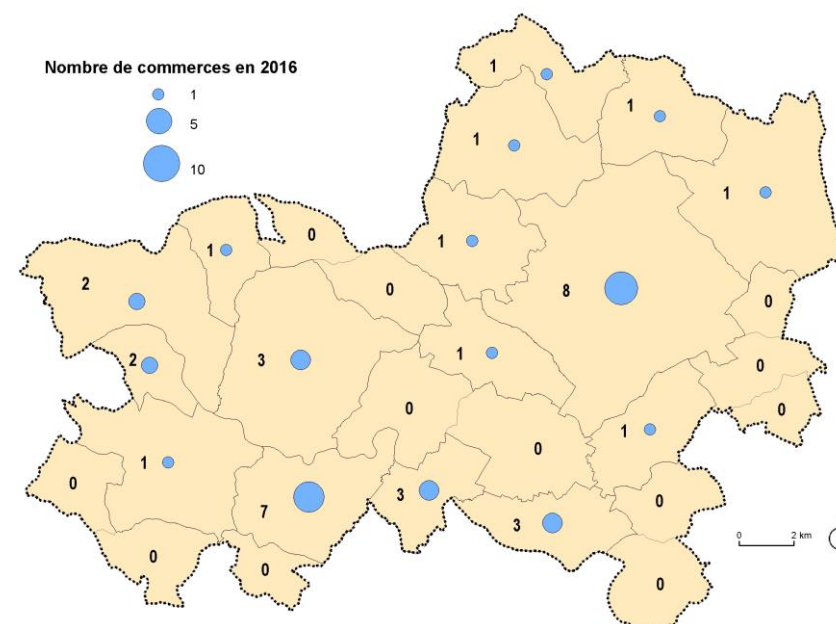
Source : Insee, RP 2013

La situation en matière de tourisme

L'offre touristique a été traitée dans la partie contexte général de la CCLPA et fonctionnement (cf. 1.4 La fonction récréative et touristique du territoire).

Situation en matière d'équipement commercial

La petite taille d'un nombre important de communes desquelles émerge seulement les bourgs de Lautrec, Damiatte, et Saint Paul cap de Joux, a une incidence sur la situation générale du territoire en matière socio-économique mais aussi sur son équipement commercial. Les services et commerces sont cependant bien représentés même si l'attractivité des pôles d'Albi, Castres et Graulhet est déterminante et attire de manière importante, notamment pour les achats exceptionnels.

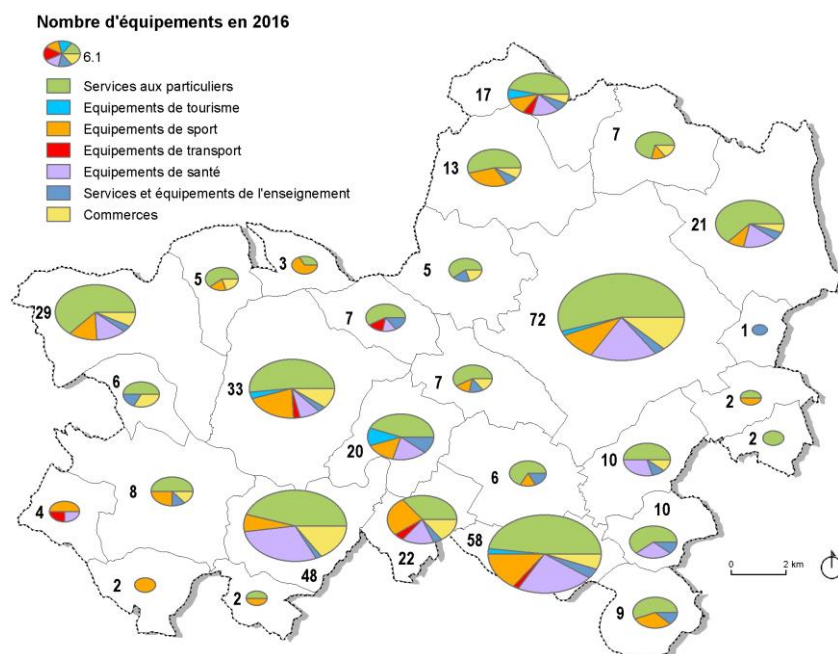


Nombre de commerces dans la CCLPA, en 2016

Source : Base MAJIC 2016

Une corrélation directe peut être réalisée entre la carte ci-dessus et les cartes **Population dans la CCLPA, en 2014**[page 240] et **Evolution des indicateurs de concentration d'emploi en 2009 et 2014, dans la CCLPA** [page 288]. L'implantation d'un commerce est tributaire d'un minimum de population ainsi que d'une intégration des habitants de la commune au mode de vie quotidien du village ou de la petite ville. En effet, un indicateur de concentration d'emploi faible requalifie différemment les manières qu'ont les habitants d'habiter et de consommer au sein de l'espace géographique dans lequel ils exercent et se déplacent.

« Le tourisme n'est pas un objet autonome et l'évolution des lieux touristiques est également influencée par des facteurs qui ne sont pas spécifiques comme l'accroissement de la mobilité et l'évolution des modes d'habiter »⁶⁰



Nombre et catégories d'équipements dans la CCLPA, en 2016

⁶⁰ Citation de Violier, P. (2008), *Dynamiques du tourisme le long des côtes atlantiques*, vol. n°206

3.5 Synthèse du volet Socio-Economique

Forces	Faiblesses
Qualité de vie. Qualité des paysages. Authenticité. Patrimoine historique. Trame urbaine encore compacte préservant les paysages et les espaces naturels et agricoles. Qualité et diversité des animations (culturelles, de loisirs, festives...). Liaison ferroviaire Toulouse (1h de Toulouse). Terroir agricole de qualité, Appellation Ail rose, Image de marque. Circuit court implanté apparu avant la démocratisation d'internet, à développer.	Attractivité économique insuffisante Isolement du territoire. Territoire « dortoir ». Activités agricoles en perte de vitesse. Persistance des effets du déclin industriel (dans les esprits, sentiment d'impuissance).
Opportunités	Menaces
Agri-tourisme. Tourisme qualitatif (amélioration du niveau des hébergements). Energies renouvelables (éolien, photovoltaïque). Densification urbaine (créatrice de lien social et de consolidation de l'équipement commercial traditionnel). Croissance démographique moteur.	Accentuation de l'effet territoire dortoir et des ces incidences négatives (nouveaux habitants non intégrés, accentuation des déplacements, distension du lien social...). Insuffisance des moyens mis en œuvre pour pérenniser l'activité agricole Accélération de l'étalement urbain face à la demande en logements.